



*Exposition
Coloniale
- 1931 -*

MAURICE BESSON

**HISTOIRE
DES
COLONIES FRANÇAISES**

EDITION BOIVIN



MANIOC.org
Réseau des bibliothèques
Ville de Pointe-à-Pitre

MAURICE BESSON

HISTOIRE
DES COLONIES
FRANÇAISES

Ouvrage illustré de gravures hors texte.

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE FURNE
BOIVIN & Cie, ÉDITEURS

3 & 5, RUE PALATINE (VI^e)

HISTOIRE
DES COLONIES
FRANÇAISES

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

La Guerre économique dans les colonies .— In-8 . Alcan , éditeur , 1916 , Paris .

L'Afrique du Nord et la Guerre . — In-8 . Alcan , éditeur , 1918 , Paris .

L'Effort Colonial des Alliés . — In-4° . Berger-Levrault , éditeur , 1919 , Paris .

Les Colonies allemandes et leur valeur . — Challamel , éditeur , Paris , 1919 .

Vieux papiers du temps des Isles . — In-4 ° illustré . Société d'Éditions Maritimes et Coloniales , éditeur , 1924 , Paris .

Les Sidi s (Collection des clochers de France) , Peyronnet , éditeur , 1927 , Paris .

Les Frères de la Coste . In-4 ° illustré . Duchatré et Van Buggenhoudt , 1928 , Paris .

Le Totémisme . — In-4 ° illustré . Rieder , éditeur , 1929 , Paris .

Le Général Comte de Boigne . — In-4 ° illustré . Dardel , éditeur , 1930 , Chambéry .

En préparation :

L'Amiral d'Estaing (Librairie Coloniale). Larose , éditeur , Paris .

Les Aventuriers français aux Indes . Illustré . Duchartre , éditeur , Paris .

MAURICE BESSON

HISTOIRE
DES COLONIES
FRANÇAISES

Ouvrage illustré de gravures hors texte.

Préface de M. Gaston Joseph,
Directeur au Ministère des Colonies.

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE FURNE
BOIVIN & C^{ie}, ÉDITEURS

3 & 5, RUE PALATINE (VI^e)

Tous droits réservés.

*Tous droits de reproduction
et de traduction réservés pour tous pays.*

Imprimé en France .

PREFACE

Il faut savoir gré à mon excellent collaborateur, M. Maurice Besson, à qui nous devons déjà tant de travaux intéressants, de publier, à l'intention du " grand public ", ce précis de l'histoire coloniale de la France fort intelligemment présenté, de lecture attrayante et facile.

Chaque chapitre est une synthèse de l'œuvre coloniale d'une époque, en sorte que l'on peut suivre depuis l'origine, c'est-à-dire depuis plus de six siècles, l'effort réalisé sous les régimes politiques successifs que la France a connus, pour aboutir à la constitution de notre domaine extérieur actuel.

L'auteur a mis très heureusement en évidence la remarquable continuité de la tradition coloniale du pays. C'est parce que cette tradition a été maintenue intacte que la France a pu, après les périodes les plus troublées et les plus douloureuses de son histoire, reprendre toujours avec confiance une œuvre qui lui assure un domaine colonial d'une étendue supérieure à celle de l'Europe.

M. Maurice Besson a su dégager également les autres causes de succès de notre colonisation qu'il trouve dans les qualités de caractère de notre race, dans la force exceptionnelle de rayonnement de notre pays, dans son ascendant sur les peuples attardés, dans le sens humanitaire d'une action exempte de tout préjugé de race.

Maintenant que sont précisées les limites territoriales de la France extérieure, de grandes tâches se proposent à nous : celle de guider et de suivre l'évolution délicate de nos populations coloniales, celle d'assurer la mise en valeur d'immenses régions, celle enfin de multiplier les relations commerciales entre la Métropole et ses Colonies avec une marine marchande assez forte pour soutenir des concurrences qui se font de plus en plus lourdes et nombreuses.

Et, ce n'est pas l'un des moindres enseignements à tirer de l'excellent livre de M. Maurice Besson que cette nécessité d'activité de l'armement maritime, et, aussi maintenant aérien comme condition essentielle du succès de notre colonisation dans l'avenir.

Gaston JOSEPH,

Directeur de s Affaires Politiques
au Ministère de s Colonies .

PREMIERE PARTIE
L'ANCIEN RÉGIME, LA RÉVOLUTION
ET L'EMPIRE

CHAPITRE I

LES PREMIÈRES ÉTAPES DE LA COLONISATION FRANÇAISE

Les légendes et les traditions qui circulaient dans les milieux maritimes des cités côtières de la France durant les dures années de la guerre de Cent ans, représentent les origines lointaines des premiers essais de colonisation française de l'Ancien Régime.

Chez les Normands, on aimait à évoquer dans les auberges sombres de Dieppe, de Rouen ou de Honfleur les navigations des temps passés où apparaissaient les exploits fabuleux des Vikings du Xe siècle, dont quelques-uns, suivant les Sagas populaires, parvinrent à la suite d'Eirik le Rouge ou de Leif à ces terres étranges que le folklore Scandinave appelle : Helluland, Markland, Vuiland et que la science moderne a identifiées au Labrador, à Terre-Neuve et au Canada, pays découverts ainsi bien avant Christophe Colomb. On s'entretenait aussi parmi, les marins normands, de la découverte des îles Canaries par des Génois secondés par des matelots de Cherbourg, des aventures de l'amiral Louis de La Cerda, «prince des Iles Fortunées», partant vers les Canaries et ne les retrouvant point. On apprenait aux jeunes qu'à la Noël 1364 deux nef dieppoises avaient dépassé le cap Vert et que,

depuis et pendant dix ans, des vaisseaux français ayant fréquenté les côtes de l'ouest africain abordèrent à des comptoirs surnommés le « Petit Paris », la « Mine », le « Petit Dieppe ».

En 1422, on lisait volontiers le récit de la conquête et de la colonisation des Canaries par Jean de Béthencourt, gentilhomme cauchois, et par Gadifier de La Salle, natif du Poitou. C'est un véritable établissement que fondèrent ces deux Français en 1402 et dont le premier convoi comprenait quatre-vingts volontaires et quelques femmes, soit poitevins soit normands. Jean de Béthencourt, appuyé par le roi de Castille, compléta, en 1405, la première expédition par un nouvel envoi, parti d'Honfleur, de cent soixante-dix hommes, gens de métier, et plusieurs femmes. Gadifier de La Salle explora la côte africaine qui fait face aux Canaries ; dans l'archipel on éleva des forts et des demeures, une église et on décida la mise en application de la « Coustume de Normandie ».

Des naufrages ayant ruiné Jean de Béthencourt, celui-ci vendit sa possession au roi de Castille, vente confirmée par ses héritiers en vertu d'un acte du 31 juin 1454. Il ne reste de ce premier essai d'exploitation d'une terre lointaine par des Français que les ogives de l'église Santa Maria de Betancuria, à Fortaventure.

La corporation des marchands de La Rochelle avait équipé plusieurs expéditions lointaines et les corsaires rochelais naviguaient fort avant sur l'océan à l'époque de Charles VIII. De leur côté, les baleiniers de Bayonne étaient souvent allés jusqu'à Terre-Neuve et sur les côtes africaines à la poursuite des cétacés monstrueux.

Sur la Méditerranée, les cités maritimes, qui avaient été si actives durant les Croisades, avaient

conservé de fréquentes relations avec le Levant et même la Berberie. Jacques Cœur, en présence de la déchéance de notre marine commerciale ruinée par la longue lutte contre les flottes anglaises, s'était efforcé de maintenir et de développer ces contacts, reconstituant des unités navales, fondant des comptoirs à Beyrouth, Damas, Alexandrie, réorganisant le port d'Aiguemortes. Cette politique d'expansion navale, si voisine d'ailleurs d'un véritable effort colonisateur, fut poursuivie par le neveu de l'Argentier de Bourges, Jean de Villages, qui inspira fort probablement à Louis XI le désir non réalisé de fonder une « Compagnie franco-génoise qui accaparât les épices du Levant pour en fournir tout le Ponant », c'est-à-dire les pays extraméditerranéens. Enfin, dès 1481, Marseille, devenue ville de la Couronne, apportait à cette œuvre l'appoint de ses navires et l'expérience de ses équipages.

Les matelots bretons, les gas de Paimpol, de Saint-Malo, pochaient au loin vers l'Irlande et connaissaient l'existence de « Terres-Neufves », ramenant parfois des billes de bois précieux apportées par les courants. Ces bois rares, dits « de Brésil » lambrissaient la bibliothèque de Charles V au Louvre.

Par ailleurs, armateurs et capitaines français étaient sous Louis XI en étroits contacts avec leurs confrères castillans, portugais et génois et ne doutaient point, faisant état des résultats obtenus par les étrangers, « qu'une nef tirant tout droit devant le couchant, outre le pays d'Irlande, se trouverait en la Terre du Prebstre Jehan ».

On est amené à penser que le récit fort commenté à Dieppe, à Rouen et même à Paris, du voyage qu'aurait effectué en 1488 le capitaine Jean Cousin à la côte du Brésil n'est que la cristallisation si

l'on veut, des diverses tentatives faites par nos marins normands pour atteindre l'Amérique du Sud. Jean Cousin, nous dit la tradition, partit de Dieppe pour atteindre les Indes occidentales; au large des Açores des courants l'entraînèrent toujours plus à l'Ouest jusqu'à une terre inconnue. Reprenant la mer, Jean Cousin parvenait en naviguant vers le sud à un promontoire qu'il appela le cap des Aiguilles; de là, remontant vers le nord, il s'arrêta le long de la côte africaine à divers points de relâche connus des Dieppois, chargeant de la poudre d'or et de l'ivoire. Le capitaine rentrait enfin au pays de Caux après deux ans d'absence. Jean Cousin est-il le précurseur de Christophe Colomb? N'a-t-on pas confondu ce capitaine avec un officier de l'expédition de Paulmier de Gonneville?

Les découvertes portugaises et espagnoles ne tardèrent pas à apporter de nouvelles précisions qui vinrent confirmer les récits des exploits plus ou moins légendaires des marins normands, bretons et basques. Une véritable fièvre saisit nos armateurs désireux d'arracher à la marine étrangère les secrets de ses hardies navigations et de vendre à leur tour directement les produits de ces terres lointaines, « ivoires, poudre d'or, bois à teindre en rouge, cotons, guenons, perroquets et autres denrées ». Les progrès de la navigation facilitèrent, en outre, ces aspirations d'expansion outre-mer, fort confuses encore dans leurs voies et moyens. Il n'est pas douteux que de nombreux voyages furent alors effectués vers les côtes brésiliennes car, comme le signale La Popellinière dans son ouvrage intitulé *Trois Mondes*, publié en 1582, les capitaines portugais déclarèrent souvent que les « Sauvages » avouaient qu'ils voyaient de temps en temps « d'autres navires portant des hommes

blancs à la barbe rousse ». Ces entreprises inquiétèrent tellement les rois du Portugal et d'Espagne qu'ils obtinrent du Pape Alexandre VI la fameuse sentence du 4 mai 1494, sanctionnant leurs droits par la ligne des Açores au Cap et mettant en péril d'excommunication tout équipage qui violerait la Bulle pontificale ; les navires battant tout autre pavillon que celui de Castille ou de Portugal rencontrés en deçà de la ligne étaient considérés comme « surpris en flagrant délit » et les marins qui les montaient traités en pirates.

Ni les difficultés de toute nature, ni la sentence pontificale ne firent obstacle à la hardiesse de nos découvreurs. Des documents d'archives nous ont conservé, entre autres, l'histoire de l'extraordinaire voyage de la caravelle *l'Espoir* commandée par le normand Binot Paulmier de Gonneville. Celui-ci, cherchant la route des Indes, fut dérouteré aux îles du Cap Vert par la tempête et aborda le 5 janvier 1504, sur un point de la côte brésilienne. Il y planta une croix portant inscriptions et se lia d'amitié avec les Sauvages; l'un d'eux nommé Essomericq consentit à se rendre en France. Le retour de *l'Espoir* fut marqué par de dures épreuves; croyant toucher « les Indes Occidentales » Paulmier de Gonneville jeta l'ancre en octobre 1504 dans une anse proche de Bahia, puis parvint aux Açores en mars 1505 et, après s'être radoubé en Irlande, allait pénétrer à Dieppe quand il fut attaqué par deux pirates, l'un anglais, l'autre français. *L'Espoir* fut jeté à la côte et trente et un hommes purent se sauver dont Paulmier et l'Indien Essomericq. Celui-ci, adopté par de Gonneville se maria avec la propre fille du capitaine. C'est par la plainte en bonne et due forme déposée contre les pirates par l'équipage de *l'Espoir* que nous con-

naissons les détails de la découverte de la Terre des Perroquets.

Dans les premières années du xv^e siècle les ports normands, Dieppe principalement, étaient tournés vers la mer, et, l'esprit des marins et des armateurs tendu vers ces « Terres neuves ». Toutes les forces vives de la région s'employaient à construire et à armer des navires, à soutenir des expéditions lointaines d'où revenaient des navires chargés de bois rares et d'épices. Un des animateurs de ces courses aventureuses était l'armateur Jean Ango qui donna un prestigieux essor à la marine dieppoise : « il faisait mieux que naviguer, il choisissait les pilotes, armait les navires, leur donnait un but et organisait la victoire ».

Jean Ango était de taille moyenne, portant noblement une barbe blonde et un nez aquilin; esprit d'une prodigieuse activité, il cumulait les fonctions de contrôleur du magasin à sel, « conseiller du corps de ville, receveur du temporel de l'archevêché de Rouen, vicomte et capitaine de Dieppe, lieutenant de l'amiral de France, agent civil, municipal, ecclésiastique, militaire et maritime, il résumait en sa personne toute l'administration de son temps ». En homme de la Renaissance, il avait reçu une très forte culture littéraire et s'affirmait protecteur des lettres et des arts, éditant à ses frais, par exemple, une traduction de l'Histoire Catilinaire, écrite par son pilote Jean Parmentier aussi valeureux marin que bon poète.

Jean Ango descendait d'une longue lignée de banquiers et d'échevins. Le père de Jean, Guillaume Ango était, en 1451, échevin de Rouen et seigneur de Boudeville; son oncle Richard était seigneur de Veules et entrepreneur de travaux publics. Guillaume s'établit à Dieppe comme banquier en 1563 et fut

ainsi conduit à s'intéresser au commerce maritime. Il ne tarda point à fonder une compagnie d'armement; c'est lui qui chargea le capitaine Pierre Aubert de découvrir Terre-Neuve et qui, de ce fait, dota Dieppe d'un marché nouveau, celui de la morue et des fourrures. Milieu, ascendance, éducation, tout concordait pour faire de Jean Ango le premier grand armateur colonial.

Résolu à arracher aux Portugais l'empire des mers, il fut le champion du principe de la liberté des mers, engageant pour cela toutes ses ressources et luttant avec une énergie vigoureuse. En 1544, le Roi Jean III de Portugal se plaignait à François I^{er} que des corsaires normands, appartenant presque tous à Ango, avaient « enlevé » au moins trois cents navires revenant des Nouvelles Indes. C'est, du reste, pour venger l'équipage de son vaisseau *La Marie*, arrêté par les Portugais, qu'avec l'autorisation de la cour, l'armateur Jean Ango arma une flotte contre Madère et Lisbonne; cette menace fut telle que le roi de Portugal proposa un arrangement à l'amiable, en fait une indemnité de 60.000 ducats. Jean Ango dut lutter contre la haine du grand amiral Chabot, mais parvint à le convaincre de félonie.

Jean Ango s'efforça de nous assurer, en l'arrachant aux Portugais, le « trafic colonial » des Moluques et des Indes de Cathay. C'est lui qui préconisa, en effet, l'envoi d'une expédition pour atteindre les Indes et la Chine par le nord et par la Moscovie et facilita la création d'une société florentine-lyonnaise qui confiait cette tâche au capitaine Verrazzano; celui-ci, au lieu de découvrir le passage espéré, se trouva en face des côtes enchantées de la Floride. C'est Ango également qui chargeait les poètes pilotes, Jean et Raoul Parmentier, secondés par Pierre Grignon

d'atteindre Sumatra par la cap de Bonne Espérance; le récit de ce voyage nous est parvenu par le journal de bord du *Sacre* et de la *Pensée*. C'est encore par l'initiative de cet armateur qu'une expédition parvint en Chine, remettant à l'Empereur au nom de François I^{er} une batterie de 4 pièces. Ces initiatives en suscitérent d'autres : le baron de Saint-Brancard fonda, en 1530, un comptoir dans l'île Saint-Alexis au Brésil, peu après enlevé d'assaut par les troupes d'une escadre portugaise; le colonel Pierre Piton obtenait d'entrer à Fez pour essayer d'obtenir un point d'appui français sur la côte marocaine.

Le pouvoir royal fut donc amené vers 1530 à s'intéresser à ces efforts; la visite du Roi, en 1527, au château d'Ango, à Dieppe, et au manoir de Varangeville, au cours de laquelle une fête splendide fut donnée, montra les richesses considérables que l'on pouvait tirer du commerce maritime avec les terres nouvelles. Mais l'opposition de Charles-Quint envers l'expansion française demeurait vive; François I^{er} sentait qu'il faudrait tôt ou tard, comme ne cessait de lui rappeler Jean Ango, obtenir la « liberté pour tous de naviguer sur la mer commune ». Il n'osait la réclamer trop ouvertement; de là ces variations, ces interdictions à l'égard de toute entreprise au delà de « la ligne alexandrine », oppositions levées, puis rétablies. Le Roi levait-il l'interdit, comme en 1543, on armait alors, à Bordeaux et à La Rochelle pour la Guinée; à Saint-Malo et à Honfleur, Jacques Cartier organisait son départ pour le Canada; des armateurs bretons de Morlaix et de Quimper projetaient de fonder des comptoirs au Brésil, et près de vingt vaisseaux appartenant à Ango traversaient l'Atlantique. Une fois de plus, l'Espagne manifesta ses craintes, mais François I^{er} fit savoir qu'à son avis : a Le soleil luit pour moi comme pour les autres; je

voudrais bien voir la clause du testament d'Adam qui m'exclut du partage du monde. » Nos corsaires ne cessaient de courir sus aux caravelles espagnoles et portugaises, opérant maintes descentes à Porto-Rico, Saint-Domingue et Cuba. Mais, profitant de nos difficultés avec l'Angleterre, Charles-Quint obtint de François I^{er} une nouvelle interdiction de tout trafic vers le Brésil et l'Amérique Centrale.

Ces changements de politique maritime eurent sans conteste une influence néfaste sur la fortune de Jean Ango qui, pour avoir fait crédit à son souverain et armé pour lui une flotte

Pour faire voir à l'orgueil d'Angleterre
Que François étoit roy et sur terre et sur mer,

ne put obtenir le remboursement de ces avances. Attaqué par ses créanciers, discrédité à la Cour, Jean Ango mourut frappé à mort par les peines et les soucis en l'an 1551.

« Si jamais, écrivait M. Guenin dans son ouvrage sur Ango, un monument est consacré à la mémoire d'Ango, deux mots suffiront à résumer sa vie et ses plus importants titres de gloire : *mare liberum*. »

L'amitié qu'avait portée François I^{er} pendant de longues années à l'armateur Ango était restée confinée dans le domaine privé ; si le roi approuvait les initiatives du seigneur de Varangeville, la couronne de France n'intervenait point toutefois dans les affaires des Dieppois. La preuve en est le refus de François I^{er} de recevoir les délégués portugais à la suite de l'arrivée de la flotte d'Ango devant Lisbonne. Mais les raisons de cette réserve, comme d'ailleurs celles des variations de la politique de la cour à l'encontre des établissements possibles au delà de la fameuse Ligne alexandrine, doivent être cherchées dans la crainte de difficultés nouvelles

avec le Portugal ou l'Espagne. Par contre, l'action du pouvoir royal apparaît comme beaucoup plus nette dans les encouragements donnés à Jacques Cartier, le découvreur du Canada. Il ne s'agit plus avec ce hardi marin breton d'établir quelques comptoirs de fortune aux Indes Orientales ou Occidentales, quelques points de relâche furtivement abordés sur la côte d'Afrique, mais bien d'acquérir « au nom du Roi » des territoires lointains.

Autant François I^{er} répugne à effectuer ces acquisitions dans la « zone réservée » par la bulle pontificale aux Portugais et aux Espagnols, autant il s'attache aux efforts de Jacques Cartier, les investissant en quelque sorte de son estampille par l'octroi des lettres patentes du 13 janvier 1541, créant la première colonie française et nommant le premier gouverneur, le sieur de Roberval.

Des marins bretons avaient, dès 1526, signalé des « terres à or » situées au delà de Terre-Neuve ; Verrazzano, de son côté, avait attiré l'attention sur les côtes de cette région qu'il avait appelée la Franciscane. On s'en émut on haut lieu et le capitaine Jacques Cartier, interprète de portugais dans le port de Saint-Malo et, en conséquence, fort averti de l'expansion maritime lusitanienne, reçut du Trésor royal, en mars 1534, une subvention de 3.000 livres pour explorer « certaines ysles et pays où l'on dit que se doit trouver grande quantité d'or ». Le roi intervenait donc directement; du reste, avant de partir, Jacques Cartier prêta serment de fidélité devant le vice-amiral de La Meilleraye.

L'expédition comprenait deux bâtiments de soixante tonnes qui, par Terre-Neuve, atteignait le Labrador, « terre de Cayen », tant grande en parut la désolation. Descendant alors vers le sud, Jacques Cartier longeait les îles de la Madeleine, puis

pénétrait dans le golfe de Saint-Laurent dont la riche nature l'émerveilla et plantait, le 24 juillet 1534, une croix de trente pieds de haut avec l'inscription suivante : « Vive le roy de France! » Des Indiens acceptèrent de suivre l'expédition en France et Saint-Malo vit revenir Jacques Cartier et ses marins, le 5 septembre de la même année.

La découverte fut longuement commentée à la cour et une nouvelle expédition fut préparée comprenant quelques gentilshommes et cent dix matelots répartis sur trois vaisseaux. Parti à la Pentecôte de 1535, Jacques Cartier jetait l'ancre en août dans le Saint-Laurent au pays des Hurons. Le havre fluvial adopté était proche de Québec; un fort, dit Sainte-Croix, y fut édifié au confluent de la rivière du même nom et du Saint-Laurent. Remontant alors le fleuve canadien sur le galion l'*Emerillon*, Jacques Cartier parvenait à une cité huronne fortifiée et appelée Hochelaga qu'une montagne surplombait. Cette éminence Jacques Cartier la gravit, la baptisant « Montréal », sceau nominal de la réunion à la Couronne de France du vaste horizon qu'on en découvre. Devant l'hostilité croissante des Hurons et en présence des épidémies frappant ses équipages, Jacques Cartier levait l'ancre, le 5 mai 1536, emmenant à fond de cale plusieurs chefs indiens. Une grande croix, fleurdelisée, où se lisaient ces mots : « Franciscus Primus, Dei gratia Francorum rex, regnat », fut érigée à Stadaconé, la future Québec. Trois mois après, Saint-Malo fêtait « les découvreurs de la Nouvelle France ».

Le succès de la tentative de Jacques Cartier fut considérable et à la cour et à la ville. L'espoir de découvertes de mines d'or et d'argent dont avaient plus ou moins parlé quelques Hurons ne fut point étranger à cet engouement et ce fut au milieu de

l'approbation générale que le capitaine malouin reçut mission de préparer une troisième expédition. Un titre de capitaine général et 45.000 livres de subvention lui furent officiellement, offerts en octobre 1540. Il ne s'agit plus de découvrir, mais bien de fonder un établissement durable, à l'aide de colons de bonne volonté et de toutes qualités, arts et industries »; la main-d'œuvre pénale y est prévue et, fait nouveau d'ordre capital, la possession du Canada par François I^{er} est enregistrée en bonne et due forme par des Lettres Patentes portant la date du 15 janvier 1541.

Le Canada est né désormais en tant que colonie, un vice-roi est nommé en la personne de Jean François de La Roque, sire de Roberval. Celui-ci reçoit le titre de « vice-roy et lieutenant général du Canada, Hochelaga, Saguenay, Terre-Neuve, Belle-Isle, Labrador, la Grande Baye et Braccialos (cap Breton). Il s'agit ainsi d'un empire au moins égal en superficie à celui de l'Espagne en Amérique.

Gentilhomme gascon fort connu à la cour, riche mais joueur, de Roberval espérait redorer son blason grâce à l'appui de Jacques Cartier, placé sous ses ordres. C'était un caractère impulsif et brutal, mais lettré et ami de Clément Marot; homme de guerre, de Roberval réussit à rassembler ses colons composés surtout de criminels admis à troquer leur chaîne contre le serment de servir au Canada. Jacques Cartier prit les devants avec cinq bateaux, le 23 mai 1541. Parvenue le 24 août au havre de Sainte-Croix, la flottille remonta la rivière jusqu'à celle dite du cap Rouge. Une base solide y fut établie, flanquée de deux forts, Charlesbourg. Jacques Cartier remontait alors avec deux barques le Saint-Laurent et poussait seul à pied jusqu'au deuxième saut du fleuve.

Faute d'argent de Roberval ne quittait point les côtes françaises ; mais, pressé par la cour, il se décidait, en avril 1542, à prendre le large, partant de La Rochelle pour Terre-Neuve où il rencontrait Jacques Cartier. Celui-ci revenait en France « avec des diamants et de la poudre d'or » qui n'étaient que du cuivre et des schistes à mica ! Ce retour fut désastreux et produisit un déplorable effet, synthétisé dans le proverbe célèbre « faux comme un diamant du Canada ».

Roberval, de son côté, gagna Charlesbourg, et s'y installa; après un rude hiver, de Roberval s'efforça de remonter vers l'ouest; une flotte de seceurs dirigée par Jacques Cartier rapatria les compagnons du vice-roy et lui-même, en février 1543. Le sire de Roberval mourut, en 1560, complètement ruiné à la suite d'entreprises diverses.

Si Ango ne put voir s'épanouir l'œuvre d'expansion que son génie lui avait fait concevoir et si la première tentative effective de colonisation, celle du Canada, échoua, il n'en resta pas moins gravé dans le cœur des populations côtières que la France se devait de continuer et d'intensifier son action outre-mer. Aussi les marchands de la puissante corporation de Rouen s'efforcèrent-ils d'obtenir du jeune roi Henri II le retrait de l'interdiction de « naviguer vers le Brésil », édictée à nouveau en 1547. C'est par une fête brésilienne donnée le 1^{er} octobre 1550 en présence du roi et de toute la Cour, venus en visite à Rouen, que l'on vainquit les hésitations royales et que l'on démontra l'incontestable utilité de la fondation d'un domaine lointain français.

Henri II, sa religion pleinement éclairée, ordonna donc en 1551 à Guillaume le Testu, hydrographe royal, d'établir une carte précise du Brésil et de faire en compagnie du Père Thevet une enquête

précise. Ce fut à la suite de ces travaux, en 1555, que le vice-amiral Durand de Villegagnon reçut mission de fonder dans la célèbre baie de Rio de Janeiro une véritable colonie. Flotte et argent, recrutement de six cents « gens de métier et laboureurs », appui de l'amiral de Coligny « en le berçant de l'espoir de créer au delà de l'Atlantique comme un champ d'asile pour les protestants persécutés », rien ne lit défaut à Villegagnon.

Durand de Villegagnon était de noblesse de robe et son père exerça la charge de procureur du roi au bailliage de Provins. Instruit et humaniste, il se lit chevalier de l'Ordre de Malte, prit part avec le plus grand éclat à l'expédition d'Alger dirigée, en 1541 par l'empereur Charles-Quint et rédigea à Rome, en latin, une relation de cette aventure. Compagnon de Guillaume du Bellay à la bataille de Cerisole, heureux marin lors de l'enlèvement de Marie Stuart devant la flotte de Henri VIII, défenseur du chevalier Vallier accusé par le Grand Maître de l'Ordre de Malte, Ourèdes, d'avoir vendu Tripoli aux Turcs, il revint en France remplir les fonctions de vice-amiral de Bretagne, titre que son action en Ecosse lui avait fait octroyer. Caractère entier et brutal, Villegagnon, à la suite d'un différend avec le lieutenant de la capitainerie de Brest, demanda à la cour d'organiser une expédition lointaine. Celle ci rentrait dans les vues du roi comme dans celles plus particulières de l'amiral Coligny, relatives à la guerre civile et à l'avenir du protestantisme français; le chevalier de Malte fut donc choisi pour aller au Brésil.

Les plus hautes personnalités de la cour encouragèrent cette tentative ainsi que la plupart des armateurs bretons et normands ; des gentilshommes protestants comme La Chapelle, Thoret, de Boissi,



Découverte de la Floride par Jean Ribaut.
Gravure de De Bry (XVI^e siècle).

son neveu Bois le Comte, le moine André Thevet, historiographe de l'expédition, Jean Conita, docteur en Sorbonne, constituèrent les cadres. Le départ eut lieu au Havre, le 14 août 1555, et l'arrivée se fit le 11 novembre dans la baie de Rio; on y débarqua dans une de où un fort, « le fort Coligny », fut édifié et, tout proche, sur la côte, une bourgade fut bâtie et baptisée Henryville. Des séries de petites missions à l'intérieur permirent de cataloguer les ressources du pays dont le pétun, le tabac indien. Villegagnon expédiait en France, quelques mois après, son neveu Bois le Comte pour obtenir l'envoi à destination de la colonie naissante, de trois ou quatre mille hommes, en vue d'établir définitivement notre puissance sur la France Antarctique.

En attendant l'arrivée des renforts, le chevalier de Malte ne cessa malheureusement d'interdire à ses colons et soldats tout rapport avec les indigènes et ne se livra qu'au troc de marchandises au lieu de commencer une exploitation rationnelle des ressources de la région et, dans un milieu protestant, resta catholique pratiquant, discutant théologie avec ses officiers.

La venue en France du neveu de Villegagnon, le sieur de Bois le Comte, ne fit qu'augmenter la faveur publique à l'égard du développement de la France Antarctique. Les milieux calvinistes, craignant toujours le pire, étaient les plus ardents notamment en Normandie : « En ceste côte, déclare La Popelinière dans son *Histoire des Trois Mondes*, les François déliberoient de descendre par centaines pour y establir, sous Villegagnon, un lieu de refuge à tous ceux qui, tourmentez par quelque occasion **3**ue ce fust, eussent mieux aymé suivre le hasard du bien et du mal qu'ils y eussent pu trouver. » Aussi, lorsque l'amiral de Coligny appuya la requête

adressée par le chevalier de Malte à Calvin, requérant du chef de la Réforme « avec un ou deux ministres, quelques gens de mestier mariez ou non de pareille connaissance (de même foi), quelques femmes et filles pour peupler cette terre », trois cents colons protestants répondirent à cet appel accompagnés des pasteurs Richer, Chartier et d'une vingtaine de Génevois dont Jean de Lery. Henri II, sur les instances de Coligny, s'intéressa personnellement au départ de ce contingent, premier noyau, espérait-on, d'un plus vaste peuplement. Trois navires emmenèrent du Havre, alors récemment fondé sous le nom de Havre de Grâce, hommes et matériel et, après une traversée marquée par quelques actes de piraterie, parvinrent le, 7 mars 1557, au « Fort Coligny ».

Au début, ministres et Villegagnon vécurent en bonne intelligence. On pratiqua une large liberté de conscience; mais devant les nombreuses conversions effectuées par les Génevois, le chevalier de Malte fut pris par la peur de rompre ses vœux et « l'amour de la polémique religieuse l'emporta' ». Catholiques, calvinistes, luthériens et d'autres de confessions diverses, ne cessèrent de discourir. La rudesse de Durand de Villegagnon lui aliéna maints compagnons. L'anarchie religieuse se doubla d'une anarchie politique. Des désertions se produisirent. Devenu intolérable et intolérant, Villegagnon amena les Génevois à quitter la colonie à la fin de l'année 1557.

Le départ des principaux colons génevois ne calma point les choses et Villegagnon ne tarda point à faire exécuter trois colons suisses restés au Brésil, pour crime d'hérésie, et mena la vie dure

à tous leurs compagnons. Le retour en France des ministres calvinistes, les nouvelles des rigueurs du chef de la colonie, déchaînèrent une telle campagne de reproches contre le chevalier que celui-ci crut nécessaire d'apporter lui-même des explications au Roi et à l'amiral de Coligny.

Villegagnon venait de quitter la baie de Rio lorsqu'une forte escadre portugaise, commandée par l'amiral Men de Sa, survint à l'improviste devant l'île de Coligny le, 21 février 1560. Vingt-six navires et deux mille hommes attaquèrent alors la garnison française forte de « soixante-quatorze hommes », et celle-ci résista pendant deux jours aux assauts. A la fin, faute de munitions, les Français durent se rendre. L'amiral Men de Sa fit sauter le Fort Coligny, obligeant les derniers survivants à fuir dans l'intérieur du pays.

La cour de France protesta à Lisbonne, Coligny réunit une escadre ; Villegagnon organisait une guerre de course lorsque les luttes religieuses arrêtaient ces préparatifs. Par contre, restait encore au Brésil, une poignée de Français, qui, groupant des Indiens autour d'eux, tinrent sept ans en haleine les Portugais, les obligeant à mobiliser contre eux onze navires et de forts contingents. Une escadre de secours se présenta, en juin 1568, devant l'île Villegagnon où s'était élevé le Fort Coligny, mais fut repoussée par les Portugais. Depuis, l'histoire de nos rapports avec le Brésil ne présente plus aucun intérêt colonial. Tantôt ce sont les huguenots français qui jettent à la mer l'équipage des vaisseaux qu'ils rencontrent, tantôt ce sont les navires portugais qui se vengent en incendiant nos comptoirs et en livrant leurs prisonniers aux sauvages qui les torturent ou les dévorent.

Le seul souvenir de la « France Antarctique » est

le nom de « l'île aux Français » conservé à l'îlot du chevalier de Malte Durand de Villegagnon qui fait face à la grande ville de Rio de Janeiro. Et cependant, comme l'a déclaré le grand historien anglais Seely, « combien différent serait le monde actuel si une France huguenote avait grandi au delà de l'Atlantique. »

L'essai de création au Brésil d'une véritable colonie, la France Antarctique, détermina un courant d'opinion à l'égard des entreprises coloniales. Celles-ci n'intéressent plus seulement les milieux maritimes et le commerce normand, saintongeais ou breton, mais s'imposent à l'attention du gentilhomme se morfondant à l'ombre de la poivrière du castel paternel, du bourgeois de Paris, de Lyon ou d'Orléans désireux d'élargir les cordons de sa bourse ou du seigneur de la cour anxieux de quelque gloire et poussé à refaire une fortune ébréchée. L'exotisme apparaît : Jean Ango l'avait mis à la mode par ses splendides réceptions en son château de bois, la Pensée, sis à Dieppe ; la célèbre Fête brésilienne de Rouen fit école et on en donna de semblables à Bordeaux et à Troyes. On se parait de colliers d'or, on collectionnait les plumes d'oiseaux rares et les objets curieux rapportés des Terres Neufves. Montaigne avoue par exemple dans ses *Essais* : « Il se voit en quelques lieux et entre autres chez moi la forme des lits de cannibales, de leurs cordons, de leurs épées et bracelets de bois de quoi ils couvrent leurs poignets aux combats, et de grandes cannes, ouvertes par un bout, par le son desquelles ils soutiennent la cadence de leurs danses. »

Ce nouvel état d'esprit se manifesta par la floraison d'une littérature de voyage. On traduisit, tout d'abord, de l'italien ou de l'espagnol les récits de la navigation d'Améric Vespuce, de Magellan

(traduit par Antonin Fabre en 1527), l'Histoire Naturelle et Générale des Indes, d'Oviédo (traduit par Jean Poseur en 1536), la Description de l'Afrique de Jean Léon Africain, le Voyage aux Iles Moluques, l'Histoire des Indes de Lopez. On publiait, en 1531, les beaux vers de Jean Parmentier, le pilote d'Ango, sur un voyage à Sumatra sous le titre « Description nouvelle des Merveilles de ce Monde ». A Dieppe, en l'église Saint-Jacques, on représentait les « estrangetés » du Brésil.

L'art cartographique prenait corps. Descelliers publiait à Dieppe, sous l'égide des Anglo, des portulans à l'aide des données fournies par Guillaume le Testu et fondait la première école d'hydrographie ; on écrivit des cosmographies dont celle de Jean Alphonse de Saintonge, associé de Jacques Cartier, et celle d'André Thevet le compagnon de Villegagnon. Cinq éditions successives consacrèrent l'Histoire du voyage fait au Brésil par le pasteur Jean de Lery et Ronsard lui-même s'occupa de la renommée de Villegagnon. Les polémiques soulevées par les faits et gestes de Durand de Villegagnon furent l'objet des commentaires passionnés des hommes de lettres du temps, de Bèze et Agrippa d'Aubigné entre autres :

**Dieu poursuit Satan et lui fit guerre ouverte
Jusques en Amériq ue où ces peuple s nouveau x
Ont été spectateurs des fruits de nos bourreaux.**

(Les Feux Tragiques.)

Rabelais lui-même fait entreprendre à Pantagruel un voyage d'exploration partant de « Thalasse pais de Sam-Malo » et apprit probablement de la bouche même de Jacques Cartier, retiré à Limoïlou proche de Saint-Malo, les termes de la marine et du pilotage ainsi que les « singularitez des pays neufs. »

L'idée coloniale avait donc, vers 1570, conquis droit de cité en France.

L'échec subi par Nicolas Durand de Villegagnon ne modifia pas l'espoir formé par l'amiral de Coligny, répondant, du reste, aux tendances de l'opinion, surtout celle des milieux protestants, de fonder un établissement français outre-mer. C'est vers cette côte « franciscane », signalée sous François I^{er} par Verrazzone et par divers pilotes comme Mesmyn et Cause, que se porta l'attention de l'Amiral.

Coligny fit appel, pour réaliser son plan, à deux capitaines éprouvés : le Dieppois Jean Ribault, le Saintongeais René Laudonnière, tous deux appartenant à la religion réformée. C'étaient gens avisés, énergiques et froids, fort fidèles à M. de Châtillon, (Coligny), et qui étaient hommes à observer à la lettre la devise choisie par eux : « Si Dieu m'aide, j'irai à fin. » Cette lin, c'était la création d'une véritable colonie dans cette région de l'Amérique du Nord que la douceur du climat et la beauté des sites avait fait appeler « la côte des Fleurs » ou « Floride ».

L'amiral de Coligny, désireux de ne point faire œuvre hasardeuse, chargea, au début de 1562, les deux capitaines d'effectuer une première reconnaissance et de poser les premiers jalons de la future possession française, ils partirent du Havre et atteignirent la côte américaine à l'embouchure de l'Edicto qu'ils surnommèrent la rivière de May; pour marquer l'esprit, non de conquête temporaire mais, au contraire, d'occupation définitive, ils plantèrent sur le rivage une stèle portant écusson de France « ornée d'une image de la paix tenant dans sa main non pointe fer mais rameau d'olivier ». Un îlot permit d'édifier un fort baptisé du nom de Charlesfort. La prise de possession était

donc autant entreprise protestante que chose nationale.

Après avoir exploré la côte, Jean Ribault et ses compagnons reprirent la mer en juillet 1562 laissant en Floride vingt-huit hommes, mais la guerre civile dispersa chefs et soldats. Jean Ribault, exilé à Londres, commit l'imprudence d'y publier, en 1563, son « *Histoire de l'expédition française en Floride* » ; la reine Elisabeth circonvenait le capitaine et allait obtenir qu'il conduisît sur les rives américaines une flottille anglaise; mais Ribault ayant cherché à s'enfuir, « pris de remords », fut mis aux fers. Le triste retour de la garnison de Charlesfort, lasse d'attendre en vain un secours, interrompit les projets anglais; la vue de ces hommes à demi morts de faim et jetés sur le rivage britannique, refréna, en effet, toutes les bonnes volontés.

L'amiral de Coligny conservait l'espoir de poursuivre son plan de colonisation en Floride; le traité d'Amboise et la paix signée avec l'Angleterre apportant quelques répit, il fit appel à René de Laudonnières, lui fournissant trois vaisseaux « portant également canons et charrues, poudre et semences », avançant 100.000 francs, recrutant des hommes d'élite, tous protestants, gentilshommes, soldats et laboureurs. Ce ne devait être que l'avant-garde car, comme l'écrivait à Madrid Chantonay, l'ambassadeur d'Espagne, « plus de dix mille hommes doivent partir incessamment et il en est encore plus de quarante mille dont il est besoin de décharger le pays ».

Laudonnières quitta Le Havre en avril 1564 et en juin jetait l'ancre devant Charlesfort. Il substitua au fortin un ouvrage plus important, commença le travail de défrichement et d'exploration méthodique. Il eut à lutter contre les Indiens et à

mater quelques révoltés, mais la Caroline, nom donné en l'honneur du roi Charles IX, était fondée. Pendant ce temps, l'amiral de Coligny préparait le départ de six cents colons et soldats réunis sous le commandement de Jean Ribault, revenu en France.

De leur côté, les Espagnols, plus jaloux que jamais de conserver l'empire des mers américaines, concentraient une escadre montée par deux mille cinq cents fantassins et dirigée par Menendez de Aviliès. Ces forces parvenaient en septembre devant notre établissement de Floride, huit jours seulement après l'arrivée de la flottille de Ribault.

La fermeté des nôtres fit échouer l'effet de surprise tenté par Menendez, mais l'intrépidité de Jean Ribault qui, ramassant tous ses hommes, s'en alla attaquer le camp espagnol, laissait le fort à la garde de seize hommes et de Laudonnières. Un gros détachement hidalgo massacra cotte petite garnison et tous les habitants. Quelques-uns, cependant, dont Laudonnières, purent s'échapper à bord d'un vaisseau et faire force voile sur l'Europe. Les troupes de Jean Ribault furent à leur tour massacrées, s'étant rendues « à discrétion » ; le capitaine subit maints outrages : « la peau de son visage scalpée avec sa barbe fut envoyée comme trophée à Séville ». Certains Français « tinrent les bois » contre les Espagnols pendant plusieurs mois, mais durent se rendre et furent pendus ; le fort Caroline, les maisons, les cultures furent rasés, détruits à jamais.

Les rares survivants furent accueillis plus que froidement par Charles IX et Catherine de Médicis ; cependant de toute part on s'émut. « Un massacre abominable accompli sous le manteau de la foy jurée, Ribault escorché vif, trente-cinq chefs pendus par les parties honteuses, les capitaines de marine

clouez par les yeux aux masts des navires, les soldats et matelots cousus dans des voiles et jetez à la mer », sont choses intolérables, déclaraient les populations maritimes, d'autant plus que Philippe II d'Espagne approuva le rapport de Menendez de Aviliés en annotant dans la marge : « Quant à ceux qu'il a tués, il a bien fait. »

Devant l'apathie du roi et de la cour, un gentilhomme gascon, non point huguenot, Dominique de Gourgues, résolut de ne pas laisser subsister cet outrage. Marin et soldat hardi et expérimenté, comptant plus de vingt années de campagnes, de Gourgues arma à ses frais deux petits bâtiments, réunit une centaine de gens d'armes de Gascogne et, prétextant une expédition au Benin, atteignit les Antilles. Faisant connaître alors le but secret de sa navigation, il souleva l'enthousiasme de ses compagnons qui, débarqués près de notre ancien fort Caroline devenu San Matheo, s'élançèrent à l'assaut des fortifications espagnoles. En quelques heures la résistance hidalgo céda devant la « furia francesce ». Gentilshommes gascons, arquebusiers landais et saintongeais se ruaient à l'assaut, aidés de contingents indiens ralliés en trois jours, aux cris de : « Vengeons notre Boi, vengeons la France. » Le fort de San Matheo fut emporté ; implacables dans leur œuvre de justiciers, les Français pendirent tous les défenseurs. Menendez avait massacré les nôtres en disant : « Je fais ceci non comme à Français mais comme à Luthériens. » Dominique de Gourgues fit pendre les Espagnols « comme traîtres, volleurs et escumeurs de mer ». On rasa toutes les fortifications et toutes les installations de la région. Jean Ribault et ses compagnons étaient pleinement vengés ; mais l'établissement de la Floride détruit pour de longues années.

De retour en France un mois après, de Gourgues fut désavoué par la cour et, sans l'intervention de Coligny, aurait même été condamné. On voulut bien accorder en haut lieu « qu'en vengeance ses injures particulières il avait aussi vengé celles de la France », mais ce fut tout.

Les transactions commerciales faites par les Portugais dans certains ports de Berberie attirèrent vers 1525 l'attention de François Ier. C'est de l'ambassade partie alors de France pour Fez et dirigée par le colonel Piton que datent nos premières relations avec le Maroc. C'est à la même époque également que les Marseillais prenaient contact avec la côte algérienne et que les frères Lenche fondaient à La Calle le « Bastion de France » où se pêchait du corail. En 1554, Antoine de Bourbon, roi de Navarre et amiral de Guyenne, obtint du sultan chérifien la libre pratique d'un port, El Ksar es Seghir.

Le long de la côte ouest d'Afrique et malgré les guerres civiles, des vaisseaux de Dieppe, d'Honfleur, de Bouen fréquentaient les points d'escales, luttant contre les Portugais. Quelques années après, en 1570, des commerçants rouennais fondaient une Compagnie pour exploiter certains produits marocains, notamment le sucre de canne provenant du Sous et étendaient ses opérations aux côtes du Sénégal et de la Guinée.

L'intérêt porté aux possibilités de créations de puissants établissements outre-mer subsistait donc malgré les luttes intestines qui déchiraient alors le Royaume. Catherine de Médicis elle-même favorisait une expédition dirigée par le fils de Monluc, partie en 1566 pour « découvrir les secrets des royaumes des Nègres ». Monluc tué à l'assaut de Funchal, capitale des Açores, l'expédition se dis-

loqua. C'est encore Catherine de Médicis qui chargea l'amiral Strozzi de mener à bien un plan de conquête lointaine que l'histoire ne nous a pas révélé et qui échoua par suite de la mort de l'amiral au combat des Açores, en juillet 1582.

Vers l'Amérique du Nord et les pays que la publication des Voyages de Jacques Cartier avait signalés à l'attention générale maintes convoitises se faisaient jour en France et à l'étranger. Ce fut encore la cour et les Médicis qui facilitèrent la préparation d'une expédition pour les « Terres-Neuves » montée par Troïlus du Mesgouez de La Roche et que les guerres de la Ligue tuèrent dans l'oeuf. Néanmoins marins malouins et basques continuèrent à fréquenter les rives de Terre-Neuve et Troïlus du Mesgouez, « vice-roi du Canada, Hochelagua et Terre-Neuve, Labrador et l'île de Sable », reprit, en 1597, son projet. Après un essai malheureux de colonisation à l'île de Sable, il ne put soutenir l'effort financier nécessaire. La paix civile, instaurée par Henri IV, allait donner aux tentatives de colonisation une certaine stabilité que l'appui effectif du Pouvoir Royal fortifiait en outre.

BIBLIOGRAPHIE

AVEZAC, *Déclaration du voyage du capitaine Gouneville et ses compagnons. Nouvelle s Annale s de s Voyages*, 1869 .

CULTRU, *Histoire du Sénégal du xv^e siècle à 1870.*

PIERRE CLÉMENT, *Jacques Cœur cl Charles VIII.*

GAFFAREL, *Etude sur les rapports de l'Amérique et de l'Ancien Continent avant Christophe Colomb*, 1869 .

Les Découvreurs français du xiv^e au xvi^e siècle.

Histoire du Brésil français au xvi^e siècle, 1878 .

Histoire de la Floride française au xvi^e siècle, 1875 .

DELABORDE, *Gaspard de Coligny*, 1879 .

GUENIN, *Ango et ses pilotes*, 1901 .

CII. SCHEFER, *Le Discours de la navigation de Jean et Raoul Parmentier de Dieppe*, 1883 .

DEPPING, *Histoire du Commerce entre le Levant et l'Europe, depuis les Croisades*, 1832 .

- HARDY GEORGES , *Histoire de la Colonisation française*, Paris , 1928 .
- HEULHARD, *Villegagnon, roi d'Amérique*, 1897 .
- Marc LESCARBOT , *Histoire de la Nouvelle France*, 1609 .
- Ctesse de CLERMONT-TONNERRE , *Les Pionniers français dans l'Amérique du Nord*.
- Henri LORIN , *Le Comte de Frontenac*.
- DE LA RONCIÈRE , *Histoire de la Marine française. Tom e II*, 1922 .
- MARGRY, *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer. Les Navigations françaises et la Révolution maritime du xiv e au xvi e siècle. La conquête et les conquérants des Canaries. Le Canarien. Versio n Gadife r d e l a Salle .*
- PIGEONNEAU, *Histoire du Commerce de la France*, 1889 .
- TERNAUX, *Documents inédits sur la Floride*.
- REY, *Les colonies franques de Syrie aux xii e et xiii e siècles*, 1883 .
- PARKMAN, *Pioneers of France in the New World*.
- TEMPLIER, *Les Bretons en Amérique avant la Découverte*.
- ANDRÉ THEVET, *La singularitez de la France Antarctique. Nouvell e édi - tion avec note s e t commentaire s pa r Gaffarel*, 1878 , Paris .
- VITET, *Histoire de Dieppe*.
- JEAN D E LERY , *Histoire d'un voyage fait au Brésil. Nouvell e éditio n avec note s e t commentaire s pa r Gaffarel*, 2 volumes , Paris , 1880 .
- Voyage au Brésil. Introductio n de Charl y Clerc , éditio n Pavot . 1926 .*
- DÉ BRY , *Voyages en Floride. (Grand s Voyages). Éditions illustrées des planches d e d e Bry . Duchartre , éditeur , Paris , 1928 .*
- LAUDONNIÈRE, *L'expédition en Floride, réédité e pa r Pierr e Jamet , Paris , 1853*.
- PAUL BREAD , *Documents relatifs à la Marine normande cl à ses arme - ments au xvie et au xviii e siècle, Rouen , 1899 .*
- MUSSET, *Les Rochelais à Terre-Neuve, L a Rochelle , 1899 .*
- A. BELLET , *Les Français (Basques) d Terre-Neuve et sur les côtes de l'Amérique du Nord*.
- LE BIEF , *Récit et succincte narration de la navigation faite en MDXXXV et MDXXXVI par le capitaine Jacques Cartier es Ysles de Canada, Hochelagua et Saguenag, 1515 , réimprim é pa r d'Aveza ce n 1863 .*
- LEFRANC, *Les navigations de Pantagruel*, Paris , 1905 .

CHAPITRE II

LA POLITIQUE COLONIALE D'HENRI IV

A l'orée du xvii^e siècle, de longues années de guerres civiles et étrangères avaient porté des coups sévères à la vie économique de la France ; le commerce en pleine floraison au début du règne de François I^{er} était anéanti et les transactions, tant maritimes que terrestres, réduites à l'extrême ; les luttes sur mer avaient détruit cette belle marine de guerre qu'Henri III était parvenu à créer et empêché les premières initiatives coloniales de prendre un développement légitime et justifié par les efforts suscités par ces entreprises. Il fallait donc non seulement relever des ruines cruelles mais encore reconstruire. Henri IV, en prenant le pouvoir, jugea avec un sens aigu des réalités et une indéniable prescience des besoins de l'époque nouvelle, dont son règne marque le début, que la fondation de véritables colonies apporterait à la France meurtrie des éléments de prompt rétablissement.

La volonté et la science politique, tout à la fois ferme et souple du premier des Bourbons, s'affirma dès 1597, dans les directives et les impulsions données en faveur de l'expansion coloniale. Si François I^{er} et Henri II n'avaient fait, en somme, en encourageant d'une façon plus ou moins directe les

premiers découvreurs de « terres étrangères », que de l'exotisme beaucoup plus que de la colonisation, Henri IV, instruit des résultats obtenus outre-mer par les Espagnols, éperonné, d'autre part, par les efforts anglais, résolut de diriger une partie des forces vives de la nation vers ces terres lointaines si riches d'espoirs. Ce faisant, et ici apparaît le politique, le roi canalisait en quelque sorte les jeunes énergies qui, au cours des guerres de religion, avaient pris goût à la vie d'aventure. Si la phrase célèbre de François I^{er} : « l'expansion d'outre-mer est une affaire de roi » ne fut, en raison de l'inconstance du prince, qu'une simple redondance, le premier acte « colonial » d'Henri IV, roi de France, lût d'obtenir, en 1598, une insertion dans le Traité de Vervins d'une clause secrète qui favorisait les entreprises françaises vers les terres lointaines.

En vertu de cette clause secrète du Traité de Vervins, passée une ligne transocéanique atteignant la plus occidentale des îles Canaries, ligne dite des Amitiés, tout était à la force. Cette formule diplomatique reconnaissait donc aux Français vis-à-vis des Espagnols toute liberté d'action en deçà de la fameuse ligne; on y pouvait combattre sur mer, faire des prises, sans que Madrid opposât la bulle alexandrine et soit habilité à traiter en voleurs les vaisseaux français naviguant dans ces zones. On pouvait, enfin, en deçà de la ligne des Amitiés, sur les terres découvertes ou à découvrir, fonder des établissements qu'une prise de possession au nom du roi rendait légitimes.

La clause secrète du Traité de Vervins fut pour nos cités maritimes la cause de fiévreux armements; partout on équipa pour la course et les initiatives les plus hardies prirent naissance. Mais

il fallait aux corsaires des points de relâche en terre américaine et sur les côtes africaines : de là des essais de colonisation et de fondation de comptoirs. Aussi le roi fut-il amené, ce qu'il avait, du reste, recherché, à favoriser très directement la formation de compagnies constituées pour exploiter les richesses d'outre-mer.

L'intervention directe d'Henri IV en faveur de l'expansion coloniale ne fait nul doute. Elle apparaît dans l'octroi de lettres patentes, dans la volonté ferme de briser certains intérêts privés comme le refus du Parlement de Rouen d'enregistrer les droits du sieur de Monts, chargé de « peupler l'Acadie ». Elle se retrouve dans les nominations de vice-rois do gentilshommes de la cour, dans l'intérêt porté par les grands seigneurs comme le Prince de Condé, Charles de Montmorency, le duc de Ventadour aux projets coloniaux. L'Edit de 1604 déclarant que le commerce maritime était permis à la noblesse apportait aux efforts tentés un élément de prospérité. Les clauses des actes de concession comportent l'obligation de transports de colons et c'est sous Henri IV, enfin, que prend corps, avec l'accord signé par Poutrincourt pour Port-Royal d'Acadie, l'organisation des missions religieuses.

Dès 1600, l'action royale est, du reste, largement soutenue par celle des apologistes de l'idée coloniale. La vogue littéraire des récits de voyages fut considérable, l'Histoire notable de la Floride de Laudonnières avait déjà trois éditions en 1590. Les récits de Champlain sur le Canada furent des plus lus et l'Histoire de la Nouvelle France de Les-carbot, publiée en 1609, eut quatre réimpressions en peu d'années. Un historien, La Popelinière, l'auteur célèbre des Trois Mondes, pris par la passion des voyages ne craint pas de partir en 1589 à la décou-

verte d'un continent austral. Des économistes comme Jean Bodin, ouvrant la voie à Montchretien, signalaient l'intérêt du commerce extérieur et les avantages de la possession de terres neuves pouvant fournir « tous les métaux hormis le fer, ... le Brésil ébène, maroquin, épices, sucres, etc. ». Ajoutons que dans son célèbre ouvrage intitulé *la République* Jean Bodin préconise la liberté commerciale à l'encontre de tout monopole. Quant à Lescarbot, il écrivait au ministre Jeannin ces lignes curieuses et qui montrent le progrès fait, en 1612, par l'idée coloniale en France : « Bien ne sert de rechercher et de découvrir des pays nouveaux, au péril de tant de vies, si on ne tire fruit de tout cela. Rien ne sert de qualifier une Nouvelle France pour être un nom en l'air et en peinture seulement... Il faut donc y envoyer des colonies françaises pour civiliser les peuples qui y sont et les rendre chrétiens par leur doctrine et exemple ». Ainsi à l'idée de colonisation se joint peu à peu celle de conversion religieuse jugée comme particulièrement apte à consolider une action civilisatrice durable. Très justement Lescarbot juge que la conquête de l'or n'est pas le seul but qu'il faut atteindre. « La plus belle mine que je sache c'est du blé et du vin, avec la nourriture du bétail. Qui a de ceci, il a de l'argent. Et de mines nous n'en vivons point. Et tel souvent qui a belle mine qui n'a pas beau jeu. » Ainsi se dégage des rêves de conquistadors vers quelque fabuleux Eldorado la forme utile et féconde de la mise en valeur des richesses du sol des possessions lointaines.

Le problème de la colonisation se posait donc devant l'opinion publique avec une force de plus en plus grande. Des esprits sceptiques comme Montaigne ne pouvaient point ne pas en faire état et le philosophe écrira dans ses *Essais*, faisant une sorte

de prophétie en parlant de l'Amérique : « Si nous concluons bien de notre fin, cest autre Monde ne fera qu'entrer en lumière quand le nostre en sortira ; l'univers tombera en paralysie, l'un membre sera perclus, l'autre en vigueur. » Mais Montaigne doute un peu de notre effort colonial : « Je crains que nous avons beaucoup plus de curiosité que nous n'avons de capacitez; nous embrassons tout mais je crains que nous n'étreignons rien que du vent. »

Sully, gardien farouche du Trésor royal, fut lui-même obligé de céder à la volonté d'Henri IV et de favoriser l'entreprise canadienne de Champlain et de Monts. « La navigation du sieur de Monts, déclare le Ministre dans ses *Economies royales*, pour aller faire des peuplades en Canada fut faite du tout contre nostre avis, d'autant disiez-vous qu'on ne tire jamais de grandes richesses des lieux situés au delà de quarante degrés. » Sully ne se doutait point de l'avenir des céréales du Manitoba!

C'est à l'époque d'Henri IV que l'on constate également la formation de l'esprit humanitaire qui constitue comme le sceau distinctif de la colonisation française comparée à l'action espagnole et à la politique britannique. Lescarbot, de retour du Canada, et bien qu'il ait vu les luttes contre les sauvages tribus peaux-rouges, adjure ses concitoyens d'être humains envers les races attardées : « L'Espagnol a été cruel, c'est ce qui a terni sa gloire laquelle autrement seroit digne de l'immortalité. Je ne voudray exterminer ces peuples comme a fait l'Espagnol ceux des Indes Occidentales; car nous sommes en la loy de grâce, loy de douceur, de pitié, de miséricorde. » Et Montaigne de se plaindre que l'on se soit servi de l'ignorance de ces peuples pour « les plier plus facilement vers la trahison, luxure, avarice et vers toute sorto d'inhu-

nité et cruauté à l'exemple et patron de nos mœurs. Qui mit à tel prix le service de la mercadence et de la trafique » (*Essais* III, 6). C'est Rabelais qui a, enfin, formulé le premier notre belle formule coloniale de la politique d'association envers les indigènes : « Comme un enfant nouveau né, les faut allaiter, bercer, esjouir comme arbre nouvellement planté, les faut appuyer, esseurer, défendre de toutes vimaires, injures et calamitez; comme personne sauvée de longue maladie, les faut choyer, épargner, restaurer. »

Ainsi la colonisation française a pris corps sous Henri IV, ayant acquis place dans la cité nationale et ayant déjà su dégager les traits principaux de son génie. La colonisation reste encore affaire personnelle par l'action de concessions individuelles mais, par les obligations imposées aux bénéficiaires, le pouvoir royal entre dans la voie du peuplement effectif par des colons et la création de ports et de villes.

Sous l'influence de ces courants d'opinion en faveur d'entreprises lointaines, commerçants et armateurs unirent leurs efforts dans tous les ports ; les initiatives privées se multiplièrent, maintes fois encouragées par le roi lui-même. La liste en est longue : c'est l'historien devenu explorateur, Voisin de La Popelinière, quittant en 1589 La Rochelle pour aller doubler le « destroict de Magellan » et obligé par la maladie de s'arrêter au Cap Vert; c'est la fondation d'une Société constituée par des « merciers » de Saint-Malo pour l'envoi d'un vaisseau, le *Corbin*, trafiquer aux Moluques et, si possible, y fonder un comptoir ; c'est l'essai par Henri IV, en 1602, de la création d'une Compagnie des Indes françaises et que la vive opposition des Hollandais fit échouer. C'est, en 1607, que le vice-amiral

Charles de L'Hôpital, comte de Choisy, armait pour un voyage autour du Monde et recevait d'Henri IV l'ordre de conquérir le Cap de Bonne-Espérance, base d'opérations pour les Indes Orientales; des circonstances imprévues empêchèrent la réalisation de ce plan.

Les espoirs fondés sur le Brésil subsistaient encore malgré les précédents échecs; en 1596, le roi envoyait une escadre au Rio Grande sous le commandement du rochelais La Villandoré; par ailleurs, nos flibustiers, conduits par des gentils-hommes comme Hamon de Maillot, Georges de Scudéry, de Pontpierre, ne cessaient de harceler les Espagnols dans les mers des Antilles. Des lettres patentes, datées du 8 mai 1602, autorisèrent le sieur de Montbanon à conquérir au nom du roi la Guyane; ce ne fut, cependant, qu'en 1604 qu'un marin, Daniel de La Touche de La Ravadière, explorait les abords de la rivière Cayenne et obtenait à son retour une nomination de lieutenant général des Terres américaines de l'Amazone à la Trinidad, acte constitutif de nos droits historiques sur la Guyane.

Dans le Levant, notre représentant Savary, de Brèves, obtenait du Sultan d'utiles privilèges commerciaux dont usèrent nos armateurs marseillais. Mais le Sultan ne pouvait empêcher les corsaires barbaresques d'enrayer les relations avec les Échelles.

Ces diverses entreprises étaient cependant des efforts dispersés et partant manquant de souffle; Henri IV se décida à concentrer si possible l'action coloniale au Canada et en Acadie. Le gouverneur de Dieppe, Aymar de Chastes, avait acheté avec le sieur Pontgravé le privilège de la traite de la fourrure au Canada, privilège qui avait appartenu au marquis de La Boche et au capitaine dieppois Chauvin. Pontgravé partit en 1603, emmenant avec lui

un capitaine saintongeais fort distingué, Samuel Champlain, qui explora la région, remontant le Saint-Laurent jusqu'au saut de Montréal. De Chastes étant mort, ce fut un familier d'Henri IV, gentilhomme de la chambre, Pierre du Gua de Monts, qui reprit pour son compte et sur les indications de Pontgravé et de Champlain les projets de colonisation sur les rives du Saint-Laurent.

Henri IV favorisa très activement l'organisation de la concession du privilège de la Traite au sieur de Monts, lui octroyant la concession des terres proches de la côte de l'Acadie, du cap Breton, des baies de Sainte-Claire et de différentes îles avoisinantes. L'acte constitutif, signé en 1604, comportait l'obligation d'emmener par an soixante colons et d'assurer l'envoi de cinq navires réguliers; c'est un contrat dont les termes seront souvent repris ultérieurement. Le capital de la Compagnie était de 90.000 livres dont les deux cinquièmes souscrits par les Malouins, un cinquième par les Rouennais, le reste par les Basques et les Bochellois.

De Monts partit du Havre en avril 1604 avec Champlain, Poutrincourt, Louis Hebert et explora soigneusement toute la côte de l'Acadie jusqu'à la baie de Fundy et s'établit pour l'hiver dans l'île de Sainte-Croix. Au printemps 1605, il fonda avec Poutrincourt le fort du Port-Royal, où s'élève maintenant Annapolis. Le baron de Poutrincourt, après un court séjour en France, revenait avec l'historien Marc Lescarbot et plusieurs colons, alors que Champlain explorait l'arrière-pays.

De Monts ne put lutter, étant loin de la cour, contre les intrigues des commerçants qui se plaignaient amèrement du maintien du privilège de la traite des pelleteries; la Compagnie se vit retirer ce privilège et dut se dissoudre.

Le baron de Poutrincourt obtenait d'Henri IV la reconnaissance de son établissement à Port-Royal en Acadie et formait, avec la marquise de Guercheville et des marchands protestants de Dieppe, une nouvelle Compagnie. Comme on avait reproché à de Monts de négliger l'œuvre de civilisation des sauvages, Mme de Guercheville, malgré l'opposition de ses associés, envoyait deux jésuites missionnaires et achetait pour être plus indépendante les droits du sieur de Monts, mais elle abandonnait bientôt l'entreprise. Poutrincourt, laissé à ses seules ressources et attaqué par les Anglais venus de la Virginie, vit raser les forts et les établissements de Port-Royal. Ce n'est qu'en 1623 que Richelieu devait, à la signature du traité de Saint-Germain, exiger de l'Angleterre la restitution de l'Acadie.

Si de Monts avait dû céder le privilège qu'il avait obtenu en 1604 sur l'Acadie, il n'en conservait pas moins une foi tenace dans l'œuvre de colonisation des « Terres Neuves » d'Amérique. Secondé par le zèle de Samuel Champlain, il reprenait sa tâche et chargeait, en 1607, son fidèle collaborateur de le devancer sur les bords du Saint-Laurent et pousser de hardies reconnaissances, s'efforçant de contracter des alliances avec les Indiens. Lorsqu'en juillet 1608 de Monts débarquait à son tour avec des colons, Champlain choisit un endroit du fleuve nommé « Quabec, le détroit ». « La nature semblait avoir formé le plateau que baignent le Saint-Laurent, la rivière du Cap Rouge et la rivière Saint-Charles pour être le berceau de la colonie et plus tard le siège d'un empire. Champlain y fixa son établissement : il mit tout son monde à l'œuvre. Les uns élevèrent une habitation spacieuse et fortifiée, les autres défrichèrent la terre et exécutèrent d'autres travaux plus ou moins indispen-

sables ». Pendant que les colons s'établissaient ainsi, Champlain parcourait le pays « vers la Floride » et pénétrait avec deux seuls compagnons dans le grand lac qui porte son nom. Secondé par les tribus des Hurons, Champlain dut lutter contre celles des Iroquois, scellant ainsi l'alliance franco-hurone. Divers combats fortifièrent notre position; des postes de traite de pelleteries furent installés à Québec, à Tadoussac, au lac Saint-Pierre, dans l'île de Montréal. Mais l'effectif de nos colons ne dépassait pas une soixantaine de personnes.

La mort d'Henri IV, suivie par l'abandon de Gua de Monts, obligèrent Champlain à rentrer en France pour obtenir des secours en hommes et en argent; l'entraide sollicitée était d'autant plus nécessaire que la menace anglaise contre notre petite colonie canadienne se précisait. La Virginie comptait déjà quatre mille colons alors qu'un fort courant d'émigrants se formait vers l'Acadie, la Nouvelle Ecosse, les Bermudes, Terre-Neuve.

Sans tenir compte des essais tentés vers les Indes, le domaine colonial français comprenait à l'assassinat d'Henri IV une vaste région s'étendant en Amérique du Nord des Grands Lacs à la baie de Fundy, sans limites encore au nord, à l'ouest, au sud-ouest; une seule barrière au sud, la Virginie anglaise et un comptoir hollandais à l'Hudson. Près de cent colons y résidaient en 1610, vivant de la vie des coureurs de bois, chargés de la traite des peaux de martres et de castors.

Le mouvement commercial colonial représentait une valeur de 600.000 livres dues à la vente des fourrures canadiennes, une vingtaine de mille peaux par an, des morues rapportées des bancs de Terre-Neuve et des produits des comptoirs de la côte d'Afrique (gomme, cuirs, ivoires). Nos ports ar-

maient environ 80 navires pour assurer ce trafic.

Les encouragements de toute nature donnés par Henri IV au mouvement d'expansion coloniale firent sentir leurs effets même après la mort de ce prince. Aussi, lorsque La Ravardière, revenu de Guyane, chercha les moyens de continuer son œuvre, il n'eut point de peine à trouver auprès de Marie de Médicis un appui, purement moral il est vrai, consistant en un pouvoir de « coloniser 50 lieues de côtes ». Mais surtout, il put facilement entraîner dans sa tentative François de Razilly, le banquier Nicolas d'Harlay, le fils de l'amiral Brichantau et le frère de Richelieu, le sieur du Plessis. Parti de Saint-Malo, en mars 1612, La Ravardière et ses compagnons débarquèrent dans l'île de Maranhaô où ils trouvèrent des matelots dieppois; des retranchements, un port, des baraquements furent élevés, et ce fut le Fort Saint-Louis. Mais, malgré un voyage en France de Razilly et malgré un vif succès de curiosité pour l'expédition, l'entreprise manquait de moyens financiers. De leur côté, les Portugais, désireux d'anéantir la colonie naissante, l'attaquaient en juin 1614 et enlevaient le fort, capturaient les vaisseaux ancrés au port et expédiaient en Europe comme prisonnier La Ravardière. Celui-ci, rentré en France après une détention de trois ans, essaya de reconstituer une Compagnie pour exploiter les richesses de la France Equinoxale et arguait de son titre de lieutenant général en Amérique. La guerre civile de 1624 mit fin à ces projets.

Henri IV eut, dès son arrivée sur le trône, une politique méditerranéenne. Malgré la précarité des moyens, il lutta contre la piraterie de plus en plus audacieuse des Barbaresques. Ceux-ci avaient détruit en 1604 les établissements marseillais de La Calle, dits le Bastion de France. Plusieurs « expéditions

punitives » furent effectuées par la marine royale et, même après 1610; on envisagea un moment en 1621 une conquête de l'Algérie. Mais par suite d'un accord entre les raïs algérois et les Marseillais un traité de commerce fut signé en 1628. Vers le Maroc la cour de France maintenait tant bien que mal le contact avec le sultan; on s'efforçait de créer des liens économiques avec cette région de l'Afrique comme le prouve par exemple la création, éphémère du reste, d'une compagnie parisienne ayant un monopole commercial avec le Maroc.

Sur les rives du Canada, malgré la perte de ses deux protecteurs, Henri IV et de Monts, Samuel Champlain continuait à fortifier autant que ses faibles ressources en hommes et en argent le lui permettaient, la jeune colonie du Canada. Des explorations hardies vers les lacs Ontario et des Hurons, l'entr'aide de quelques missionnaires, la nécessité de combattre les Indiens et de contenir la menace anglaise venant des progrès de la colonisation britannique, en Pensylvanie notamment, obligèrent Champlain à créer une nouvelle Compagnie formée par le duc de Montmorency et dirigée au Canada par le huguenot de Caen. Les armateurs de la plupart des ports protestèrent vivement contre le monopole commercial accordé à de Caen et entravèrent autant qu'ils le purent l'œuvre de la Compagnie de Montmorency qui céda, du reste, ses droits à Henri de Lévis de Ventadour.

Par ailleurs, les querelles intestines étaient fréquentes entre directeurs, colons, missionnaires de la colonie et, peu enclins au travail de la terre, les « habitants » se faisaient coureurs de bois, ramassant les pelleteries jusque dans de très lointaines tribus indiennes; certains devenaient interprètes doués de qualités d'endurance, d'adaptation et de

gaîté qui influèrent sur la formation de la belle race des Franco-Canadiens.

Dans son ensemble, vers 1624, l'effort colonisateur manquait de souffle et réclamait des animateurs. Les initiatives privées étaient insuffisantes et il fallait une forte et puissante direction d'ensemble. Ce fut l'œuvre de Richelieu.

BIBLIOGRAPHIE

- CUARLEVOIX, *Histoire de la Nouvelle-France*, 1744 .
 DESCHAMPS, *Histoire de la question coloniale en France*, 1891 .
 LESCAHOT, *Histoire de la Nouvelle France*, Paris 1609.
 MASSON, *Histoire des Etablissements et du Commerce français dans l'Afrique barbaresque (1500-1793)* , 1913 .
 FAGUEZ, *L'économie sociale de la France sous Henri II*, 1897 .
 GARNEAU, *Histoire du Canada*, 1928 .
 GRAVIER, *Vie de Samuel Champlain (1567-1635)* , 1903 .
 DELARONCIKRE, *Histoire de la Marine française*, 1922 .
 J. TRAMOND, *Manuel d'histoire maritime de la France, 1916-1926* .
 PRKMAN, *Pioneers of France in the New World*.
 POIRSON, *Histoire du règne d'Henri IV (livre VI)* .
 LAUVRIÈRE, *Etudes sur l'histoire, du peuple acadien, Poutricourt (1603 - 1618)*, 1922 .
 CHINARD, *L'exotisme américain dans la littérature française au XVI^e siècle d'après Rabelais, Ronsard, Montaigne*.
 JEAN MOCQUET, *Voyages en Afrique, Asie, Indes Orientales et Occidentales*, 1616 .
 LEGENDRE, *L'épopée coloniale française*, 1900 .

CHAPITRE III

RICHELIEU ET SON ACTION COLONIALE

En 1615, paraissait un docte ouvrage signé d'un nom inconnu dans le monde littéraire d'alors, le sieur de Montchrétien, et intitulé *Traité de l'Economie politique*. Or, on trouve dans le troisième livre de ce vaste travail, un exposé fort remarquable des raisons qui s'imposaient au royaume pour l'adoption d'une politique suivie et ferme d'expansion outre-mer. S'adressant à Louis XIII, Montchrétien l'adjure de concentrer ses efforts sur une réorganisation de la marine et de donner une vive impulsion à l'œuvre, à peine ébauchée encore, de la colonisation. « Vous avez, Sire, deux grands chemins ouverts à l'acquisition de la gloire : l'un qui vous porte directement contre les Turcs et les mécréants et l'autre qui s'ouvre largement aux peuples qu'il vous plaira d'envoyer dans ce Nouveau Monde où vous pouvez planter et provigner de nouvelles Frances. » Ne sommes-nous pas aussi bons découvreurs que les Espagnols ou les Portugais? D'autre part, déclare Montchrétien, c'est surtout par le commerce d'exportation qu'un peuple s'enrichit et la France n'est-elle point, grâce à l'Atlantique et à la Méditerranée, admirablement située pour développer son commerce maritime? Par ailleurs, l'argent ne fait point défaut en France et comme le peuple

« s'est infiniment multiplié dans ce Royaume et qu'on s'y entr'étouffe l'un et l'autre », le moment est venu de faciliter des mouvements d'émigration vers des terres lointaines, mouvements « qui amplifieront l'Estat et qui ouvriront de grandes et inépuisables sources de richesses ». A ces arguments dont le ton est, ou ne peut pas ne pas en convenir, des plus modernes, Montchrétien ajoute, montrant ainsi l'heureuse persistance du souffle humanitaire de notre colonisation sous une forme adaptée au temps : « Il appartient à la nation française de s'employer avec ardeur à cette œuvre « digne entre toutes du titre de **chrestien**, « consistant » à aller faire connaître le nom de Dieu à tant de peuples barbares privés de toute civilité, qui nous appellent, qui nous tendent les bras, qui sont prests de s'assujettir à nous afin que par de saints enseignements et bons exemples nous les mettions en la voye du salut ».

Entrant plus avant dans l'étude des moyens appropriés pour réaliser ce vaste plan, Montchrétien se déclare partisan de la liberté commerciale internationale; cette conception, qui ne sera reprise que par les Économistes au xviii^e siècle, était contraire aux idées admises dans les milieux des armateurs et des négociants dieppois, malouins, rouennais, rochelais et marseillais hostiles à tout monopole d'exploitation coloniale. Les cabales, les intrigues dirigées dans les ports contre les premiers privilèges octroyés par le Pouvoir royal, au Canada notamment, étaient des manifestations fort précises de cet état d'esprit; on le retrouve dans les déclarations des membre du Tiers lors de la réunion des Etats Généraux de 1614. « Soit permis à tous marchands de faire trafic à la Nouvelle France du Canada et par toute l'estendüe du

païs en quelque degré et situation que ce soit, de toutes sortes de marchandises et de denrées et à tous artisans et autres d'ouvrir et fayre ouvrir toutes sortes de manufactures. » Ce n'est point avec des efforts dispersés que l'on parviendra à coloniser effectivement d'immenses contrées comme le nord-américain, affirme Montchrétien : le trafic colonial ne sera important que lorsqu'il sera fait « en société comme les Hollandais; car un particulier quelque opulent qu'il peut estre ne le saurait longtemps soutenir tout seul, outre que les choses se font plus sagement et seurement qui sont dressées et conduites par le Conseil de plusieurs ayant mesme intérêt et mesme fin. » Il faut donc créer des compagnies de colonisation et c'est au Roi que revient l'œuvre d'encourager ces créations par « libéralités, privilèges et immunités ». Ainsi Montchrétien dégageait des brumes qui la couvrait encore la politique coloniale du xvii^e siècle : impulsion et directives du Pouvoir royal, gestion et exploitation par de puissantes compagnies. Ces idées théoriques étayaient en quelque sorte l'appel lancé par Marc Lescarbot : « On a assez veu et ouï parler des terres nouvelles, il est temps de les coloniser! »

Les conceptions de Montchrétien, si elles passèrent un peu inaperçues du public contemporain, n'échappèrent point à l'attention du cardinal de Richelieu, de Louis XIII et on en trouve des traces certaines dans ces « Mémoires » sur le problème colonial remis au Premier Ministre par des hommes comme Isaac de Razilly, le comte d'Harcourt gouverneur d'Anjou, et nombre d'autres auteurs. Tous ces documents insistent, d'autre part, sur la nécessité de passer outre les allégations des pessimistes qui dès cette époque affirmaient que les Français n'étaient pas colonisateurs. « Il y a des personnes de qualité,

même au Conseil, écrit Isaac de Razilly, pour soutenir que la navigation n'était pas nécessaire à la France, que les habitants d'icelle avaient toutes choses pour vivre et s'habiller sans rien emprunter des voisins, partant que c'était pure erreur de naviguer. Vieilles chimères. » La force maritime assure la grandeur de la nation : « Quiconque est maître de la mer a un grand pouvoir sur la terre. » Cette formule lapidaire du vaillant chef d'escadre fut pour Richelieu, devenu en octobre 1626 grand maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France, un programme qui servit de base à son oeuvre de colonisation.

Rétablir une forte marine, signalait encore Isaac de Razilly, n'était qu'une face du problème de l'expansion de la force française, car il fallait faire « des conquêtes et des trafics que l'on exécutera dans les quatre parties du monde ». Mais pour effectuer ce plan il était nécessaire : « 1° de persuader un chacun de risquer sur mer et trouver fonds pour la navigation » et pour cela permettre à la noblesse le commerce de mer sans dérogation et anoblir les marchands qui s'y livrent; 2° fonder une Compagnie où le Roi, les ministres, les princes du sang et grands seigneurs y seront intéressés, chacun fournissant un navire qui portera son nom; faire, par autorité du Roi, construire un navire par chaque ville importante du royaume; y faire contribuer le clergé pour un cinquième de son revenu « on considération du spirituel engagé en Afrique et en Amérique »; 3e créer de nouveaux revenus et en employer la moitié pour faire un fonds destiné à l'entretien de vingt bons navires et dix pataches, organiser des ateliers et des arsenaux; 4° avec cette flotte « faire expédition contre Salé dans le Maroc »; employer le surplus à Terre-Neuve ou sur les côtes

françaises, favoriser le commerce d'Afrique, du Levant, de la Baltique, de l'Angleterre; faire le commerce de l'Asie et des Indes Orientales par l'intermédiaire d'une puissante compagnie mais « sans y planter colonies » à cause de l'éloignement et de la situation prise par l'Espagne et le Portugal; au contraire faire des colonies au Canada par les soins de la Compagnie du Morbihan et surtout prendre le pays de l'Eldorado « qui s'étend à travers du Brésil et du Pérou jusqu'à la mer du Sud » ; 5° d'établir des colonies non par des marchands qui n'y sont pas propres, mais « par un homme de qualité et faveur qui aurait la libre disposition d'une bourse commune faite par des trésoriers-payeurs ».

D'autres « Mémoires » confirmant cette tendance et prônant l'affaiblissement de la puissance coloniale espagnole par une sorte de contre-attaque sur le terrain exotique, les multiples démarches entreprises par le contrôleur général du Commerce François du Noyer en vue de la création d'une puissante Compagnie de navigation, les encouragements recueillis à ce sujet dans bien des milieux, la Cour, la finance, les marchands de Paris, les Etats Généraux, confirmèrent le Cardinal dans sa volonté de doter le Royaume d'un domaine d'outre-mer important dont une flotte puissante assurerait la garde militaire et le développement économique.

En se faisant octroyer, en 1624, la charge de grand maître et surintendant général de la navigation et commerce de France, c'est-à-dire en fait en cumulant les postes de ministre de la Marine, de ministre des Colonies et ministre du Commerce, Armand du Plessis de Richelieu obéissait à un puissant atavisme. « Son bisaïeul, le vice-amiral Guyon Le Roy du Chillon qui avait couru les mers pendant un demi-siècle à la poursuite des Anglais, des

Espagnols et des Turcs, assistait à la première bataille de Lépante et dota la France d'un beau port de guerre. Le Havre, ainsi fondé par le bisaïeul de Richelieu, protégé par le vaisseau de son grand-père, le capitaine de marine François II du Plessis, un grand prévôt de l'hôtel assez avisé pour commanditer de fructueux armements en course, assez patriote pour recueillir lors de la Ligue la dernière épave qui surnage de notre débâcle maritime [La Roberge]. Par son oncle maternel enfin, le commandeur Amador de La Porte, Richelieu était initié à la marine méditerranéenne ; et la campagne de son frère aîné au Maranhô (avec La Revardière) l'avait familiarisé avec les questions coloniales 1. »

Le Cardinal entra, dès 1624, dans la période de réalisation de la politique coloniale dont il avait longuement mûri les directives générales, prenant avis de tous ceux qui, de près ou de loin, auraient été à même de lui fournir les éléments de ses décisions. Cette politique ne fut point la chose exclusive du Cardinal, elle s'appuyait, contrairement à ce que l'on pense communément, sur l'approbation de Louis XIII qui s'intéressait personnellement à ces questions. Elle se fondait sur l'action d'hommes comme Champlain au Canada, de Caen, d'Esnambuc, du Roissey, Liénard de l'Olive, aux Antilles, sur l'incontestable génie de Razilly et du Père Joseph animateur de missions dans le Levant et le Canada et enfin sur l'audace, l'allant, de tous ceux qui gentilshommes de « cape et d'épée » ou simples aventuriers, allèrent chercher la gloire et tenter la fortune outre-mer. Posant le problème colonial sur son véritable plan, Richelieu, rompant avec un passé lourd de fautes parce que trop attaché aux

intérêts privés et locaux, aux seuls espoirs d'une traite heureuse de pelleteries ou d'ivoire et de poudre d'or, voire même aux profits considérables d'une croisière de flibustiers heureuse, en fit une « question d'Etat ».

Parce que « question d'Etat », la colonisation devait remplir désormais un triple but : 1° au point de vue de la politique étrangère de la Maison de France : amoindrir la puissance espagnole en lui arrachant le quasi-monopole colonial qu'elle détenait; 2° au point de vue économique : créer de profonds courants commerciaux activant le commerce national, étendant l'influence française par la formation de véritables Nouvelles Frances; 3° au point de vue religieux s'attacher la Papauté en ces entreprises par un appui puissant donné à l'œuvre missionnaire.

La « pensée politique » a joué dans l'orientation de l'action coloniale de Richelieu une influence plus forte qu'on ne le signale généralement; le Cardinal n'était pas loin d'admettre, comme le lui avait montré le Hollandais Usselingue, que « la France qui a fait tant de dépenses en levées de gens de guerre, aides et secours à ses alliés pour abaisser la maison d'Autriche a tout avantage à s'associer à une compagnie dont le but est de détruire la richesse de l'Espagne ». N'a-t-on pas proposé au Cardinal une sorte d'alliance coloniale avec la Hollande et l'Angleterre et dirigée contre Madrid? Du reste, ce rôle politique assigné par Richelieu est conforme à une tradition déjà formée Coligny : en avait déjà eu la pensée. « On peut même dire que l'idée d'attaquer la puissance espagnole par ce côté est dans l'air à cette époque. Tout le monde s'en occupe dans l'entourage de Richelieu, mais personne n'en saisit plus vivement que lui les avan-



Vue du Port de Dieppe (debut du xvii e siècle) .

tages. Nous ne croyons pas exagérer en disant que c'est son idée maîtresse. Dans la lutte entreprise contre la fédération austro-espagnole, peut-être eût-il préféré, s'il avait dû choisir, l'action aux colonies à l'action continentale. Elles se mêlent en tous cas, l'une à l'autre dans la guerre de Trente ans et c'est rapetisser la première que de la mettre, comme on le fait ordinairement, au simple rang des mesures d'administration intérieure »

Les mobiles économiques qui guidèrent le Cardinal dans ses efforts pour constituer non seulement un Domaine d'outre-mer mais encore une marine proportionnée aux besoins nouveaux, sont avant tout d'assurer au royaume l'indépendance nécessaire à sa puissance. Une analyse du discours prononcé par Richelieu à l'assemblée des Notables de 1626, permet de saisir toute la pensée du ministre : « Il leur remontra que l'Espagne n'est redoutable et n'a étendu sa monarchie au Levant et ne reçoit ses richesses d'Occident que par sa puissance sur mer; que le petit Etat de Messieurs des Etats des Pays-Bas ne fait résistance à ce grand royaume que par ce moyen; que l'Angleterre ne supplée à ce qui lui défaut et n'est considérable que par cette voie; que ce royaume étant destitué comme il l'est de toutes forces de mer en est impunément offensé par nos voisins qui tous les jours font des lois et ordonnances nouvelles contre nos marchands, les assujétissent de jour en jour à des impositions et à des conditions inouïes et injustes... Qu'il n'y a royaume si bien situé que la France et si riche de tous les moyens nécessaires pour se rendre maître de la mer; que, pour y parvenir, il faut voir comme nos voisins s'y gouvernent, et pour ce que

chaque petit marchand trafique à part et de son lieu et partant pour la plupart en de petits vaisseaux mal équipés, ils sont la proie des corsaires et des princes nos alliés parce qu'ils n'ont pas les reins assez forts comme aurait une grande Compagnie, de poursuivre leur justice jusqu'au bout; que ces Compagnies seules ne se voient pas néanmoins suffisantes si le Roi, de son côté, n'était armé d'un bon nombre de vaisseaux pour les maintenir puissamment au cas qu'on s'opposât par la force ouverte à leurs desseins. »

Enfin, pour éviter d'une part que les protestants ne tendent à reprendre les projets chers à Coligny d'un établissement colonial soit au Canada, soit en Floride ou aux Antilles et pour conserver, d'autre part, les bonnes grâces de la Papauté, Richelieu se décida à donner un plein et entier appui aux missions catholiques, « imposant les missionnaires aux Compagnies et le catholicisme aux colons ». C'était avec l'aide du Cardinal que les Jésuites s'établirent au Canada, que sa nièce la duchesse d'Aiguillon fondait l'Hôtel-Dieu de Québec, que M^{me} de Pelterie pouvait charger des Ursulines d'organiser dans la Nouvelle France une œuvre d'éducation et de conversion.

La réalisation du vaste plan d'expansion coloniale, arrêté dans l'esprit de Richelieu et comportant des visées à la fois de haute politique et de politique économique, demandait une concentration de forces tant outre-mer que dans la métropole, et l'appui effectif du roi. C'est à la cour, au conseil des Ministres, présidé par le prince, que revient en quelque sorte la direction générale des divers efforts colonisateurs; c'est au pouvoir royal de délimiter l'action colonisatrice par la fixation des statuts des compagnies à fonder, de n'autoriser qu'un nombre

restreint de sociétés, de canaliser sur tel ou tel point les entreprises. Richelieu se résolut, d'autre part, à confier aux mains d'une seule mais puissante compagnie notre établissement dans le Nord-Amérique, groupement qu'il espérait voir devenir assez considérable pour contrebalancer la prospérité espagnole d'outre-mer et contenir la poussée anglaise.

Restaient les « isles » que maints navigateurs avaient signalées, et avant de songer à les coloniser il fallait les « découvrir, les relever au point de vue géographique et en prendre possession au nom et pour le compte du roi de France ». Le Cardinal considérait chacun de ces établissements insulaires, notamment ceux des mers antillaises, comme autant de brûlots attachés au flanc de l'Amérique espagnole. Aussi, pour intensifier ces prises de possession, Richelieu érigea en principe que les armateurs et les marins qui auraient découvert des terres nouvelles et jouiraient d'une sorte de droit d'option sur la concession des terres par l'autorité royale des contrées signalées ». Cette politique ne fut pas sans déterminer de multiples armements dans tous nos ports.

Il fallait faire appel aux capitaux privés nécessaires pour la fondation des compagnies et Richelieu n'hésitait point à faciliter les pourparlers, encourageant les hésitants, rassemblant les compétences, usant de son influence, agissant, s'il le fallait, sur les hauts fonctionnaires pour qu'ils prennent des actions. L'appât de privilèges fut un utile levier pour ouvrir bien des bourses : la noblesse recevait l'autorisation de s'établir aux colonies et d'y commercer « sans déroger », les bourgeois, gens de robe ou marchands, pouvaient espérer l'anoblissement. « En cas que du nombre desdits

associés (de la Compagnie de la Nouvelle France) il s'en trouve quelqu'un qui ne soit pas d'extraction noble, nous voulons et entendons anoblir jusqu'à 12 desdits associés lesquels jouiront à l'avenir de tous les privilèges de noblesse ensemble leurs enfants nés et à naître en loyal mariage. » On offrait aux étrangers qui entraient dans une compagnie pour une part déterminée le titre de français et la naturalisation, sans avoir à acquitter le droit d'aubaine.

Les capitaux privés étaient, en outre, d'autant plus incités à s'investir dans les compagnies de colonisation que, de par leur charte de concession, celles-ci offraient la garantie du droit de seigneurie absolue (droits de justice, pouvoirs militaires, maritimes, de nominations d'agents), celle de la propriété complète du sol et le monopole commercial.

En face de ces divers avantages, que demandait-on aux associés ? De transporter un nombre déterminé de colons, d'entretenir des missionnaires et d'interdire toute religion autre que la catholique : les luttes intestines qui venaient de déchirer nos premières colonies inspirèrent sans nul doute cette règle sévère et regrettable à bien des points de vue; d'appliquer et de suivre comme législation interne la Coutume de Paris. Enfin, en prononçant l'assimilation légale des Indiens baptisés aux colons comme règle scrupuleusement obligatoire, Richelieu traduisait dans la pratique ces larges idées humanitaires que les théoriciens de l'Idée Coloniale de la Renaissance, Rabelais lui-même, avaient si heureusement développées.

Le système colonial, sinon inventé de toute pièce par le cardinal de Richelieu, du moins mis au point par lui, avait un avantage considérable : il évitait

au Trésor royal toute dépense. Or les moyens financiers de Louis XIII étaient extrêmement réduits et on ne voit pas comment la royauté aurait pu faire face aux frais d'équipement d'un domaine colonial même restreint, mais où tout était à faire. D'autre part, par le seul fait de l'octroi de chartes d'exploitation, le souverain concédait seulement le droit d'exploitation et, en conséquence, à l'égard de l'étranger, c'était bien la Maison de France qui possédait telle ou telle terre lointaine. Du reste les Hollandais et les Anglais pratiquaient le même procédé de colonisation et la Compagnie des Indes d'Amsterdam était en pleine prospérité vers 1620.

Dès le mois de mars 1626, le Cardinal, résolu à mettre en exécution le plan général de colonisation, obtenait du roi la création d'une grande compagnie de navigation et de commerce colonial qui devait porter le nom de Compagnie du Morbihan. Tel est le titre donné par l'édit de juillet 1626 qui en consacrait l'existence mais qui, peu après, fut changé en celui de Compagnie des Cent Associés. « Son monopole, ses privilèges suscitérent en Bretagne un véritable toile. Les bonnes villes y voyaient un motif de ruine, le parlement un attentat à ses pouvoirs 1. » Des essais de création d'une Compagnie du Saint-Esprit, d'une vaste Compagnie du Levant utilisant les galères royales, échouèrent en raison même de l'envergure donnée. Richelieu et ses conseillers se décidèrent à restreindre le champ d'action de la compagnie rêvée par lui. Laissant donc de côté les propositions formulées par François du Noyer, tendant à l'installation d'une unique compagnie, Richelieu « spé-

cialisa » au Canada ou, comme l'on disait alors, à la Nouvelle France, « la Compagnie des Cent Associés » ; c'était néanmoins une zone d'action considérable puisqu'elle s'étendait « depuis la Floride jusqu'au cercle Artique et depuis l'isle de Terre Neuve jusqu'au grand Lac dit la Mer Douce et au delà ». Un comité fut créé pour organiser définitivement la Compagnie ; il comprenait le maire de Calais, un syndic dieppois, un échevin havrais, le contrôleur des salines de Brouage, des parisiens et parmi les Cent Associés, enfin organisés complètement le 7 mai 1627, on relève les noms des capitaines de vaisseau Champlain, Daniel, Bazilly, des secrétaires du roi Alix, Bonneau, Aubert, de trois marchands de Paris, de deux de Bouen, d'un de Bordeaux. Douze associés furent anoblis peu après en raison de « leurs apports ». Le capital fut fixé à 300.000 livres ; les statuts s'inspirèrent étroitement des principes directeurs du système arrêté par le Cardinal.

Ayant doté le Canada de l'instrument économique nécessaire, Bichelieu voulut, d'autre part, seconder ceux des nôtres qui étaient prêts à armer dans les ports pour la découverte d'îles et de terres nouvelles et, dans plusieurs cas, pour sanctionner les prises de possessions déjà effectuées. C'est ainsi que fut constituée, en octobre 1626, la Compagnie de l'île Saint-Christophe qui, par suite de l'accroissement de nos occupations dans l'archipel antillais, grâce à la hardiesse de nos marins, fut transformée en Compagnie des Isles d'Amérique. Les débarquements effectués sur la côte de la Guyane furent sanctionnés par la charte donnée en décembre 1638 à la Compagnie Normande du Cap Nord.

Pour confirmer nos droits de naviguer et de

commercer sur la côte ouest d'Afrique, qui remontaient jusqu'à Charles V, vis-à-vis des Hollandais, des Anglais et même des Portugais, Richelieu, tenant compte des courants de trafic existants avec certains comptoirs et quelques-uns de nos ports, créa, si l'on peut dire, des zones d'action : « Tandis que Launay Bazilly se faisait allouer les échelles mauritaniennes depuis Salé jusqu'au cap Blanc, les Compagnies Bosée de Bouen et Dieppe obtenaient le monopole du trafic en Sénégambie. Les Malouins dirigés par Jean Briant Larcy, l'un de leurs plus gros armateurs, recevaient l'octroi de la Guinée, de Sierra Leone au cap Lopez. Les derniers à servir, les Parisiens, eurent le laissé pour compte des provinciaux. Pierre de La Haye et autres bourgeois de la capitale obtinrent en privilège la région saharienne du cap Blanc au Sénégal et le littoral demeuré sans adjudication entre la Gambie et Sierra-Leone ; de telle sorte que, dès lors, la France avait fait mainmise sur tout le territoire qui est devenu notre Afrique Occidentale. »

Enfin, à la suite d'explorations maritimes faites dans l'océan Indien, une Compagnie se fonda, en 1642, avec le duc de La Meilleray comme directeur, pour prendre « possession de Madagascar et des îles adjacentes au nom du roi ».

L'intérêt porté par la cour et surtout par le premier ministre était connu à la ville et dans les milieux maritimes ; le calme relatif succédant aux guerres civiles du siècle passé incitaient, par ailleurs, maints jeunes gens de la petite noblesse à chercher fortune sur mer et l'appât de la gloire n'entraînait que pour une part dans ces vocations, la prise d'un galion espagnol rapportant du 200 pour 100. L'exploitation d'une région lointaine apparaissait, cependant, assez hasardeuse et il fallait

insister pour obtenir la création de compagnies de colonisation, attirer l'attention sur les « prouficts du commerce des mers », ce à quoi s'attachèrent maints articles publiés par le *Mercur*e français de 1611 à 1635 et la *Gazette* de Renaudot de 1635 à 1642. Les anoblissements accordés aux bailleurs de fonds, les autorisations de commercer données à la noblesse, les avantages offerts aux artisans et l'avancement facilité aux militaires et aux marins furent également des moyens de propagande. Enfin l'indiscutable mouvement religieux en faveur de l'évangélisation des sauvages, dont la reine, M^{me} de Guercheville, la duchesse d'Aiguillon, M^{me} de La Pelterie, le négociant rouennais Fermanel, les Jésuites, Olier, fondateur de Saint-Sulpice, et nombre de laïcs et de religieux, furent d'ardents promoteurs, eut une réelle influence. Le Père Joseph, l'Eminence Grise, fut nommé par le Pape directeur des Missions du Levant.]

La vogue des livres de voyage déjà si nette sous les derniers Valois se précisa encore; on en publiait une moyenne de 6 par an; en 1645, le nombre atteint fut même de 19. Voyageurs, marins, missionnaires, ne cessaient de donner « des relations de voyages » qui furent éditées dans un très grand nombre de villes du royaume et qui concernaient aussi bien le Levant que la Chine, l'Afrique du Nord, la Nouvelle France, l'Afrique, les Antilles et même le Groenland. Parmi les livres à succès de l'époque il y a lieu de signaler « le Grand Voyage au pays des Hurons » par Sagard Theodat, l'« Histoire des Missions du Japon », la collection des Voyages de Jean Mocquet « conservateur du Cabinet des singularitez du Roy aux Tuileries », l'« Histoire du Serail » par le gascon Michel Baudier, les « Voyages aux quatre parties

du monde » par Vincent Le Blanc, et la traduction, par François de Louvencourt, du « Voyage du chevalier François Drake, amiral anglais ».

BIBLIOGRAPHIE

- D'AVENEL, *Richelieu et la Monarchie absolue*, 1895 .
 CHAILLEY-BERT, *Les Compagnies de colonisation sous l'Ancien Régime*, 1895.
 GRAVIER, *Vie de Champlain, fondateur du Canada*, 1900 .
 DESCHAMP, *L'Histoire de la question coloniale en France*, 1891 .
 Marcel DUBOIS , *Systèmes coloniaux*, 1895 .
 FROIDEVAUX, *Documents sur la fondation de la Compagnie des Indes Orientales de 1642*.
 G. HANOTAUX , *Richelieu*.
 BONNASSIEUX, *Les Grandes Compagnies de Commerce*, 1892 .
 CORDIER, *Des Compagnies à Charte et la politique coloniale*, Paris 1906
 P. LEROY-BEAULIEU , *La Colonisation chez les peuples modernes*, 1892 .
 PAULIAT, *La Politique coloniale de l'Ancien Régime*.
 PIGEONNEAU, *Histoire du Commerce de la France*, 1889 .
 SOTTAS, *Histoire de la Compagnie des Indes Orientales*.
 GARNEAU, *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, 1882.
 GUÉNIN, *Histoire de la colonisation française, la Nouvelle France*.
 DE DAMPIERRE , *Essai sur les sources de l'Histoire des Antilles françaises, 1492-1664. Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1904 .
 WEBER, *La Compagnie française des Indes (1604-1775)* , 1904 .
 CULTRU, *Histoire du Sénégal depuis les origines jusqu'en 1870*.
 EROIDEVAUX, *Jacques Pronis*.
 ELACOURT, *Histoire de la grande Ile Madagascar*.
 GUET, *Les Origines de l'île Bourbon*, 1886 .
 GRANDIDIER, *Documents sur Madagascar*, 1905 .
 CHINARD, *L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au xvii^e et au xviii^e siècle*, Paris 1913 .
 SAGARD, *Le grand voyage au pays des Hurons*, Paris 1632 .
 SAGARD, *Histoire du Canada et des voyages des Frères Mineurs Récolletsy ont faits*, Paris 1636 .
 PIERRE-BERGERON, *Les voyages fameux du sieur Vincent-le-Blanc*, Paris 1649.

CHAPITRE IV

L'EXPANSION TERRITORIAL ED E 162 4 à 1642 .

L'appui sans réserve donné par le pouvoir royal à l'œuvre entreprise au Canada et en Acadie, la création, enfin réalisée en 1627, de la Compagnie des Cent Associés, apportèrent à Samuel Champlain une aide efficace. Cependant, la clause de la charte constitutive de la Compagnie, excluant de l'effort colonisateur en Nouvelle France les protestants, premiers artisans de la fondation du Canada, entraîna des rancœurs qui — c'était l'époque du siège de La Rochelle — amenèrent certains éléments huguenots à fraterniser avec les Anglais rôdant autour de nos établissements nord-américains ; des « partis » essayèrent d'enlever Québec et d'occuper la région. A l'appel de nos colons serrés de près, une flotte de secours partit de Dieppe avec 400 jeunes gens, « la fleur de la jeunesse de Normandie » ; elle se heurta à celle de l'amiral David Kirke et se fit capturer. Québec, malgré l'héroïsme de Champlain, dut se rendre le 20 juillet 1629. L'organisateur du Canada français, revenu en France, ne cessa d'intervenir pour obtenir la restitution, de la part de l'Angleterre, de la colonie et obtint à force de ténacité que le traité de Saint-Germain, du 29 mars 1632, rendît à la Couronne de France le Canada et l'Acadie.

Ce fut de Caen qui reçut mission de reprendre

possession de Québec, la Compagnie des Cent Associés lui ayant laissé pour un dernier hiver le monopole de la traite des peaux. La remise du fort de Québec entre les mains des Français s'effectua le 13 juillet 1632. Champlain, nommé par Richelieu « son lieutenant en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent » revint au Canada en mai 1633 ramenant de nouveaux colons. Secondé par le chef d'escadre Isaac de Razilly, servant en volontaire sous ses ordres, et entouré de plus de 300 hommes d'élite, nobles bretons ou tourangeaux, Samuel Champlain rétablit des postes de traite et releva les ruines de Québec. Quelques opérations de police effectuées par de Razilly réduisirent à néant toutes tentatives anglaises contre la zone française. Il fallut, d'autre part, aider sans cesse pécuniairement la colonie; mais, cependant, le don de vastes concessions terriennes à des bourgeois activa un peu le peuplement de la Nouvelle France. De plus, certains étaient attirés par les distributions de terres, en censive directe, comme cela se pratiquait dans la région des Trois-Rivières, mais les bénéficiaires devaient en retour présenter les rôles des colons amenés par eux pour servir de décharge à la Compagnie « en diminution du nombre qu'elle doit passer ». La population française du Canada ne dépassait pas, malgré cela, 400 âmes en 1640, réparties entre Québec, les Trois-Rivières, Reauport et Beaupré.

Les efforts de Samuel Champlain et de ses compagnons n'étaient pas vains, et l'on sent toute la foi que nos colons avaient en l'avenir dans ces lignes écrites par le « lieutenant du roi en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent » au cardinal Richelieu et datées du 13 août 1634 : « J'ai fait relever les ruines, accru les fortifications, dressé deux nouvelles habitations. L'une, à quinze lieues au-dessus de Québec,

tient toute la rivière en échec; mon devoir m'a obligé de lui donner votre nom. »

Un des points noirs de la colonisation au Canada était la lutte perpétuelle à soutenir contre les Peaux-Rouges; nous n'avions point à proprement parler de politique indigène. Champlain, cependant, par le jeu d'alliances indigènes, put soutenir le choc des tribus iroquoises et huronnes et entreprendre un essai de « politique d'association » que le zèle du prosélytisme des Jésuites entrava, parce que ne permettant point la création de « protectorats locaux » laissant subsister les us et coutumes indiens en les adaptant à nos besoins.

Champlain, épuisé par les trente années passées au Canada, mourut le 25 décembre 1635. L'histoire lui a donné le nom justifié de Père de la Nouvelle France.

Ce fut Huault de Montmagny qui succéda à Champlain. Consolidant l'œuvre de son illustre prédécesseur, il s'efforça d'attirer les Indiens dans des villages sédentaires, de les franciser avec l'aide des missionnaires.

L'amiral de Razilly, dont le zèle colonial ne se démentait point, chercha, dès 1638, à rétablir nos forces en Acadie; il connaissait les richesses du sol et du sous-sol de cette région et se fit concéder par la Compagnie des Cent Associés l'île Sainte-Croix, puis les environs de Port-Royal; l'amiral voulait créer une colonie prospère, « la Nouvelle Guyenne », dont la pêche à la morue serait un des éléments de la prospérité; son frère Claude et un bourgeois parisien, Jean Condonnier, et lui-même, fournirent les premiers fonds. Secondé par un fidèle lieutenant, Charles de Menou d'Aulnay, l'amiral de Razilly bâtit quelques fortins et commençait l'organisation de la colonie lorsqu'il mourut sur la terre américaine, en novembre

1635. Deux « gouverneurs » se partagèrent le pays d'accord avec le Cardinal : au nord, de La Tour reçut comme lot la zone entourant le fort Saint-Jean, au sud, Charles de Menou reçut en partage la région allant jusqu'à la Virginie et comprenant les forts de Port-Royal et de la Hève. Peu après, de La Tour se révolta et tenta d'occuper Port-Royal; ayant échoué dans cette entreprise, il fut révoqué par Richelieu mais continua à lutter contre Menou. Une « guerre, civile » se développa ainsi en Acadie. La Tour, appuyé par des gentilshommes protestants transfuges de La Rochelle et par les Anglais, parvint à triompher. Menou mort, La Tour épousait sa veuve acculée, du reste, à la misère, et le gouverneur passant complètement à l'ennemi, remettait la « Nouvelle Guyenne » aux mains des Anglais en 1651.

Vers 1625, la piraterie en haute mer était une opération fructueuse à laquelle s'adonnaient gens de Dieppe, de Saint-Malo ou de La Rochelle et de nos autres ports, munis d'ailleurs de « congés royaux » qui les différenciaient des flibustiers, corsaires en rupture de ban. Deux cadets de bonne famille, Relin d'Esnambue et Urbain du Roissey, se livraient à ces opérations; partis de Dieppe, fin 1625, pour « pirater » dans les mers des Antilles, ils durent engager un dur combat contre un puissant vaisseau espagnol et se virent dans la nécessité d'aller réparer leur flibot dans une anse de l'île Saint-Christophe. L'île n'était point déserte : quelques réfugiés protestants, commandés par un gentilhomme normand, Le Vasseur, y vivaient moitié flibustiers moitié colons, vendant quand ils le pouvaient à des vaisseaux hollandais le tabac, le « petun » selon l'expression du temps, qui poussait dans l'île, au prix de 8 francs la livre. D'Esnambuc et du Roissey, de retour en France, résolurent de créer une compagnie

d'exploitation des richesses de l'île; venus à Paris et grâce à l'influence de du Roissey, l'amiral de Razilly les introduisit auprès du cardinal de Richelieu. Le P. Du Tertre, dans sa célèbre *Histoire des Antilles*, nous donne à ce sujet des précisions qui indiquent la part active prise par Richelieu pour favoriser toute nouvelle colonie. « Cet incomparable ministre écouta d'Esnambuc plusieurs fois avec plaisir et lui promit d'en parler au Roi. » L'action coloniale du Cardinal se doublait donc bien d'une pleine et entière approbation de la part de Louis XIII. Richelieu rechercha alors dans son entourage les personnes qui pourraient s'intéresser à la compagnie à créer et devenir ses associés. Il obtint le concours de MM. le marquis d'Effiat, intendant général de la marine, de Flecelles, président de la Cour des comptes, de Guénégeaud, trésorier de l'Epargne et d'autres personnages notoires. C'est chez le premier secrétaire du Cardinal, Martin de Maunoy, qui fut signée la concession à d'Esnambuc et à du Roissey, pour vingt ans, « d'aller peupler et faire habiter les îles Saint-Christophe et de la Barbade ». La Compagnie s'engageait à faire tous les frais d'entretien; elle bénéficiait de la moitié des profits, abandonnant le reste aux engagés de trois ans; le roi recevait en paiement un dixième des produits. Environ cinq cents hommes furent recrutés, mais le voyage fut si pénible que la moitié périt en cours de route. D'Esnambuc dut partager l'île avec un Anglais, Warner, que les luttes contre les Caraïbes obligèrent à pactiser. L'établissement végétait. Le Vasseur et ses coreligionnaires étaient partis pour se fixer dans une île proche de Saint Domingue, l'île de la Tortue. Des renforts lurent envoyés en 1627, puis en 1628 et, sur les ordres mêmes du Cardinal, une

escadre reçut l'ordre de secourir la colonie alors aux prises avec les Anglais qui y résidaient; la vue de cette escadre qui, ramenait d'Esnambuc, ne calma pas la morgue des Anglais qui, du reste, avaient acheté du Roissey; il fallut en venir aux armes. Battus, les Anglais rendaient les terres usurpées par eux. Mais, quelques jours après, Français et Anglais durent faire face au péril né de l'envoi d'une imposante flotte espagnole commandée par Don Frédéric de Tolède, chargée d'anéantir notre jeune établissement de Saint-Christophe. La Cour de Madrid redoutait fort la création de colonies françaises dans les Antilles et sentait qu'en favorisant leur développement Richelieu avait en vue « l'abaissement » de la puissance espagnole d'outre-mer. Malgré les efforts d'Esnambuc, de Wacenard, de Guillaume d'Orange, natif du Cotentin, les colons, encouragés par du Roissey, qui trahit notre cause, se décidèrent à abandonner l'île et s'égaillèrent à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy. Seul Guillaume d'Orange se retira avec trente hommes dans l'intérieur de Saint-Christophe et put voir les Espagnols se rembarquer, puis, quelques jours après, les Anglais revenir s'emparer de nos habitations. D'Esnambuc faisant appel à un fameux corsaire, Giron, de passage à Saint-Martin, parvint à reprendre pied à Saint-Christophe, ramenant trois cents de ses compagnons, et à chasser les Anglais en octobre 1629.

Pour vivre, nos colons de Saint Christophe trafiquèrent avec les Hollandais. « Ces relations élevèrent rapidement l'établissement d'Esnambuc à un degré d'aisance et de prospérité inconnu jusqu'ici. Enchantés de ces résultats qui leur étaient favorables à eux-mêmes, les Hollandais recrutèrent dans nos ports des colons hommes et femmes, les transpor-

tèrent dans d'excellentes conditions et augmentèrent ainsi le nombre des travailleurs. » Nos colons, « organisés militairement en compagnies et ayant chacune son capitaine, son lieutenant, son enseigne et ses bas-officiers, cultivaient le tabac, le coton, le roucou et le piment, réparaient les forts et en construisaient de nouveaux. Il n'y eut dans l'île, jusqu'en 1631, ni juge, ni notaires, ni procureurs, ni sergents, chose d'autant plus admirable que presque tous les colons étaient Normands. Comme au temps do Rollon, un bracelet eût pu rester suspendu à un arbre sans que nul n'eût pensé à s'en emparer. D'Esnaubuc terminait seul les différends et la parole d'un homme valait mieux que toutes les écritures des tabellions 1 ».

Ce commerce avec les Hollandais ne fut pas du goût des associés de la Compagnie qui obtinrent du Cardinal une ordonnance, en octobre 1634, l'interdisant. Mais « l'exécution de ces mesures prohibitives était impossible si la Compagnie ne reprenait pas une vie nouvelle en satisfaisant sérieusement aux besoins des colons français et ne tentait pas la fondation d'établissements nouveaux aux Antilles ». C'est ce qui amena Richelieu à élargir le champ d'action de la Compagnie de Saint-Christophe en la transformant en Compagnie des Isles d'Amérique. Ce fut François Fouquet, le père du futur surintendant des Finances qui, avec l'appui du Cardinal, réalisa cette modification. Sur les rapports favorables d'Olive, qui avait succédé à du Roissey, les associés signèrent, le 12 février 1635, « un acte amplificatif » en la présence même de Richelieu et dans le Palais Royal. L'acte en question comportait pour la Compagnie l'autorisation de s'établir

1. GUET , *Guillaume d'Orange*, p . 62 .

dans les îles non occupées par un chrétien, du 10° au 20° de la ligne équinoxiale, et le devoir de passer quatre mille personnes en vingt ans. L'espoir que fondait le Cardinal de créer, face aux colonies espagnoles, un groupe de possessions françaises prenait corps. La Compagnie des Isles d'Amérique eut, d'ailleurs, la meilleure presse ; les « engagés » se présentèrent en nombre ; d'autre part on fit appel à la main-d'œuvre noire. Lienard de l'Olive emmenait à la Gadeloupe, en 1638, des nègres que la Compagnie achetait sur le pied de 200 livres.

« Avec de pareils éléments de succès la colonisation des Antilles fut l'affaire de quelques années : la rapidité de l'opération tint même du prodige. Le 15 septembre Belain d'Esnambuc prenait possession de la Martinique en y plantant le drapeau français à l'ombre de la croix. Les quatre-vingts hommes qu'il y laissait avec Jean du Pont, lieutenant de sa compagnie colonelle, pacifièrent si bien l'île en brisant la résistance des Caraïbes, que cinq ans après il n'y avait pas moins d'un millier de colons établis au pied des mornes entre le fort Royal et le fort Saint-Pierre'. » A la Dominique, la prise de possession s'effectua en novembre 1635. Quant à la Guadeloupe, elle reçut, en juin de la même année, la visite d'Olive et de Guillaume d'Orange arrivant directement de Dieppe avec trois cents hommes. Les Caraïbes défendirent avec vaillance le sol guadeloupéen et il fallut toute l'énergie d'Olive et de Guillaume d'Orange pour parvenir à fonder un établissement un peu important.

D'Esnambuc surveillait tous ces efforts, encourageant les uns et les autres, menant tout de front ; mais épuisé par le climat, il s'éteignait, âgé de cin-

quante et un ans, en 1637. « Le Roi, s'écria Richelieu, en apprenant cette douloureuse nouvelle, nous dit le P. Du Tertre, vient de perdre un de ses plus fidèles serviteurs. » Ses successeurs, du Halde et La Grange-Fromenteau, firent occuper d'autres îles; le Cardinal se décida à créer une lieutenance des « isles d'Amérique » et la confia à un chevalier de Malte, le sieur de Poincy, bon marin et fort connu à la cour. Caractère altier, de Poincy eut quelques démêlés avec les colons qui avaient conservé une grande liberté d'allure, mais étendit encore les acquisitions de la Compagnie par l'occupation de diverses îles, dont celle de la Tortue. Cette dernière île était entre les mains des Anglais et ce fut Le Vasseur, revenu à Saint-Christophe, qui fut chargé de l'opération. Menée avec brio elle réussit pleinement et cette conquête nous donnait une base solide pour une vaste opération sur l'île de Saint-Domingue.

Notre politique de « tache d'huile », due à l'allant des chefs qui commandaient à Saint-Christophe, avait donné des résultats heureux. Aussi Richelieu accordait le 29 janvier 1642 une extension nouvelle aux privilèges de la Compagnie des Isles, qui accrut en une seule année notre domaine colonial de tout un archipel : Marie Galante donnée à bail à Constant d'Aubigné, la Grenade remise à de Nouailly, Tabago aux sieurs Vueil et Saint-Remy. Désormais réparti en trois secteurs, Saint-Christophe, la Guadeloupe et la Martinique, avec cinq mille colons et quatorze îles, notre empire colonial aux Antilles était assez stable pour résister aux bourrasques; et l'attristant conflit de deux lieutenants généraux, Longvilliers de Poincy et Patrocle de Thoissy, au contraire de ce qui se passa en Acadie, ne parvint pas à ébranler notre fortune dans les isles du Pérou. La France antillaise était solidement fondée.

Ce fut également sous le règne de Louis XIII que, reprenant le rêve d'une France Equinoxale, nous cherchions à nous installer en Guyane, sur les bords du Sinnamari. Là encore, ce furent des initiatives privées dues aux capitaines Chantail et Chambaud qui, cherchant à enlever le trafic maritime de ces régions accaparé par des Hollandais et des Anglais, organisèrent un premier établissement sur cette partie de la côte américaine. A la suite de ces tentatives, une première compagnie de commerce et de colonisation fut constituée par des Rouennais en 1633, mais, en raison de ses moyens d'action insuffisants, elle dut être liquidée; le Cardinal octroya, en 1638, à un négociant, Jacob Bontemps, le monopole « du trafic du cap Nord entre les Amazones et l'Orénoque, à charge d'y transporter mille Français ». Un premier convoi commandé par un parisien, Poncet de Bretigny, partit de Dieppe en 1643, mais son chef, atteint d'une sorte de folie des grandeurs, maltraita colons et indiens, suscitant de part et d'autre des révoltes et finit par être tué dans une embuscade. Nos postes furent ravagés par les indiens et la plus grande partie de nos soldats et de nos officiers furent rapatriés sur Saint-Christophe.

La côte marocaine, où nous avons toujours des intérêts commerciaux auxquels s'ajoutaient pour Richelieu, prince de l'Eglise et pour son éminence grise, le Père Joseph, le désir de libérer les esclaves chrétiens détenus dans les geôles africaines, continuait à faire l'objet de l'attention du pouvoir royal. Ainsi, en 1629, l'amiral de Razilly était chargé d'une opération maritime ayant pour but l'occupation de Mogador; l'escadre bombardra Salé et Saffi. D'autres expéditions analogues eurent

lieu en 1630 et en 1631, aboutissant à la conclusion d'une paix signée avec le sultan le 17 septembre 1631. « Inspirée des capitulations de la France avec la Turquie, elle accordait aux marchands sous pavillon français les mêmes garanties que dans les Etats du Sultan : liberté religieuse, liberté commerciale, juridiction consulaire à Marrakech, Saffi, Sainte-Croix. » On envisageait la création d'une compagnie à charte pour organiser des escales commerciales depuis Salé jusqu'au cap Blanc. Des incidents divers, la trahison de certains de nos mandataires auprès du sultan, obligèrent à de nouvelles interventions maritimes qui, destinées à activer la restitution des captifs réclamés par nous, parvinrent en 1635 à faire sanctionner pour quelque temps le traité de 1631.

Vers les côtes algériennes, notre flotte du Levant s'efforça de réduire l'audace des corsaires, faisant, notamment en 1637 et en 1640, des démonstrations devant Alger même. L'idée de développer notre précaire installation de pêcheries de corail demeurait vivace à Marseille et même à la cour.

Depuis le xve siècle, les relations de nos marins avec les côtes de Guinée et les îles du Cap-Vert étaient des plus régulières ; les guerres religieuses avaient pu espacer le passage de nos bateaux mais le contact avait été gardé ; en 1611, un équipage dieppois enleva aux Portugais le poste de Tagrin à 11° de latitude Nord ; en 1612, la cour appuya une expédition rouennaise confiée à un sieur de Briquerville et ayant pour objet la fondation d'une colonie en Gambie ; en 1619, le sieur de Pontpierre avait reçu mission de fonder des comptoirs au Cap-Vert, en Guinée et au cap de Bonne-Espérance. En 1626, « quelques marchands de Bouen forment une compagnie privée pour l'exploitation de la

région du Sénégal et de la Gambie. Ils n'y firent pas de profit, car ce sont ces mêmes associés qui demandèrent, en 1633, au cardinal de Richelieu, un privilège de dix ans pour trafiquer au Sénégal, au Cap-Vert et à la Gambie, y compris le cours des deux rivières ». Des Malouins obtinrent en 1634 « un congé de dix ans » pour commercer sur la côte de Sierra-Leone; une compagnie, formée par des bourgeois parisiens, se fit octroyer le privilège, en 1635, de trafiquer du cap Blanc à la rivière du Sénégal et de la Gambie à Sierra-Leone. Le Cardinal, en partageant la côte de l'Ouest Africain entre ces diverses compagnies, cherchait à devancer Hollandais et Anglais déjà fort actifs en ces parages.

Ce fut un capitaine de la Compagnie rouennaise Rosée, le capitaine Lambert, qui fit construire à l'embouchure du Sénégal la première habitation avec un fortin. En 1641, Lambert y laissa à demeure des commis, et alla établir un poste dans l'île Saint-Vincent. Deux ans après, le capitaine Lambert s'en alla administrer lui-même la colonie naissante.

Les Malouins firent faire, en 1634, une exploration complète des côtes de Guinée.

Les Indes et les Moluques attiraient toujours les descendants des frères Parmentier, les pilotes humanistes d'Ango ; plusieurs navires dieppois avaient contourné le cap de Bonne-Espérance et cinglé à travers l'océan Indien. Au cours de l'année 1638, le capitaine Goubert, du port normand en question, atteignit le sud-est de Madagascar, mais son bateau, démoli, dut être abandonné; une partie de l'équipage s'embarqua pour la France à bord d'une chaloupe, le reste demeura. Ce ne fut que deux ans après qu'un vaisseau venait les délivrer en apportant du matériel, des outils et des vivres. Il

était envoyé par la Compagnie d'Orient qui venait d'être fondée par Berruyer et Fouquet, tous deux directeurs de la Compagnie des Isles d'Amérique. Les chefs de l'expédition préparée par la Compagnie d'Orient, étaient Jacques Pronis et Jean Fouquembourg qui fondaient Fort-Dauphin, jetant la première assise, de la colonie de la France malgache.

Ces possessions ne sont encore que de simples comptoirs, mais revêtent, tout au moins pour celles de la côte occidentale d'Afrique, un intérêt nouveau : la traite des noirs, dont on avait arraché à Louis XIII l'autorisation. Alors « des sociétés normandes avouèrent officiellement dans leurs statuts qu'elles avaient pour objet la traite des nègres. Et la corrélation entre nos diverses entreprises d'Afrique et d'Amérique apparut avec évidence lorsque la Compagnie Rosée se fit allouer une concession en Guyane, trois jours après avoir obtenu le monopole commercial au Sénégal ». La période d'exploitation du domaine d'outre-mer allait commencer, les terres existaient, et la main-d'œuvre était trouvée grâce à l'esclavage.

La Régence, bien que la reine Anne d'Autriche se fût désignée comme « grand maître du Commerce et de la Navigation », ne put conserver à l'œuvre de colonisation cet élan remarquable que lui avait donné le cardinal de Richelieu dès 1630, gênée qu'elle était par les difficultés de la guerre de Trente Ans, les luttes de la Fronde et le peu d'intérêt que portait Mazarin à l'expansion lointaine; le Premier Ministre manquait surtout de moyens financiers et s'il n'a point, au sens littéral du mot, « laissé les vaisseaux pourrir au port », il n'a pas cherché, néanmoins, à élargir le sillon tracé. Aussi a-t-on pu dire que « dans les désordres de la guerre civile, dans l'indifférence des grands maîtres de la navigation, l'empire d'ou-

tre-mer issu du génie de Richelieu s'effondre. La plus grande France se désagrège. De la Nouvelle France la Nouvelle Guyenne se détache pour devenir sous la domination anglaise la Nouvelle Ecosse. Aux Antilles, la désastreuse rivalité de deux lieutenants généraux nous oblige à placer les îles sous l'égide de l'Ordre de Malte. La France Equinoxale devient un tréteau de charlatans, et la France Orientale, à Madagascar, tombe dans un inqualifiable abandon ».

De Poincy, le premier lieutenant-gouverneur établi par le pouvoir royal, avait pu étendre considérablement notre zone d'action aux Antilles. Fort de son rôle et de sa popularité, de Poincy refusa en 1645 de « passer son service » à son successeur Patrocle de Thoisy et parvint après trois ans d'incidents, de luttes, à faire prisonnier celui qui devait lui succéder : ce fut là l'origine de regrettables désordres aussi bien à Saint-Christophe qu'à la Martinique, à la Guadeloupe, qui joints à la mauvaise gestion des chefs des colonies, plus habiles à manier l'épée qu'à faire du commerce, obligèrent les directeurs de la Compagnie des Iles d'Amérique à une liquidation, en 1648. Pour payer les dettes on décida de vendre les terres possédées; de Poincy acheta au nom de l'Ordre de Malte, dont il était commandeur, la partie française de Saint-Christophe, Saint-Martin, Saint-Barthélémy et Sainte-Croix pour la somme de 120.000 livres. Le gouverneur de la Guadeloupe, Houel de Petit Pré acheta « son » île pour 60.000 livres avec une redevance annuelle de 600 livres de sucre; du Parquet, officier des plus braves et remarquable administrateur, fut sollicité par la Compagnie; il acquit la Martinique, la Grenade, les Grenadines et Sainte-Lucie, moyennant 41.000 livres.

Au Canada, la mort de Samuel Champlain, malgré

la réelle valeur de son immédiat successeur Huaut de Montmagny, avait ralenti l'essor donné. Le danger le plus immédiat restait toujours le péril indien ; nos colons, trop peu nombreux, ne pouvaient pacifier les tribus peaux-rouges toujours sur le sentier de la guerre. Les Iroquois, par exemple, menèrent la vie fort dure à nos alliés Huions et à nos propres pionniers : Montréal est alors un camp retranché, son Hôtel-Dieu est rempli de soldats blessés. D'autre part, les habitants délaissaient la culture pour ne se livrer qu'à la traite des pelleteries. La Compagnie de la Nouvelle France, d'ailleurs, éprouvait des difficultés à entretenir sa flotte et à faire face à ses dépenses. Les Canadiens lancèrent maints appels au roi ; des notables, des prêtres dont Mgr de Laval, allèrent à la cour essayer de dissiper cette indifférence. On décida de procéder à une enquête sur place qui révéla que tout le mal venait de l'inertie de la Compagnie des Cent Associés et de l'impuissance des pouvoirs publics. On reconnut la nécessité d'une intervention directe du pouvoir royal dans les affaires de la Compagnie.

La Nouvelle France n'avait, en 1610, qu'une population européenne de 2.500 âmes réparties fort inégalement sur les deux rives du Saint-Laurent, entre Montréal et le cap Tourmente, population originaire de Normandie et de l'Ile-de-France. En 1645, on comptait vingt-cinq seigneuries peu ou pas habitées ; le commerce des fourrures était le principal but des colons.

La triste conduite de La Tour, révolté contre le lieutenant Menou d'Aulnay et ayant eu pour complices les Anglais, empêcha le rochellais Emmanuel Le Borgne de résister dans Port-Royal contre l'assaut de contingents venus du Massachusetts ; nos postes acadiens furent pris peu à peu par l'en-

nemi et l'arrêté, signé par Cromwell en 1656, déclarant l'Acadie colonie anglaise devint une réalité.

L'élan qu'avait donné Richelieu à l'idée coloniale demeurait cependant sous la Fronde encore sensible, sinon à la cour, toute occupée de querelles intestines, du moins dans le public. Des Compagnies de commerce se formaient à Paris, pour coloniser la Guyane, à Rouen, à Nantes. C'est dans ce dernier port et grâce à l'activité du gouverneur de Bretagne, de La Porte de La Meilleraye, que partirent, en 1654, les secours si ardemment demandés par Etienne de Flacourt, attendant dans le sud de la Grande Ile aide et assistance de la Compagnie des Indes Orientales. Une petite escadre, sous la conduite des capitaines de La Roche Saint-André et de Rezimont, quitta Nantes en 1658 pour Madagascar; l'expédition fut peu favorisée et nos établissements restèrent dans une situation précaire malgré l'envoi, sous la conduite de Champmargon, de nouveaux renforts.

L'action coloniale ne pouvait être que fort réduite vers 1660 puisque l'élément essentiel de la vitalité, une marine marchande vraiment importante, faisait en réalité défaut. Alors qu'à la même époque notre flotte commerciale n'avait comme effectif, selon les résultats d'un recensement effectué en 1664, que deux cents navires, les Hollandais comptaient six mille bâtiments et les Anglais quatre mille. L'étroite liaison du développement de la marine et de celui d'un domaine d'outre-mer explique la stagnation de notre mouvement d'expansion lointaine sous Mazarin. Il fallait un animateur qui redonnât vie à notre vie maritime, assurant ainsi l'extension de la Plus Grande France de l'Ancien Régime. Ce sera Colbert.

BIBLIOGRAPHIE

- L. DESCHAMPS , *Histoire de la question coloniale en France*, 1891 .
Marcel DUBOIS , *Systèmes coloniaux*, 1895 .
 DAMPIERRE, *Essai sur les sources de l'Histoire des Antilles Françaises*, 1904.
 DESSALLES, *Histoire générale des Antilles*.
 Le P .DUTERTE , *Histoire générale des Antilles habitées par les Français*, 1667.
 Le P .CHARLEVOIX , *Histoire de la Nouvelle France*. 3 vol. , 1744 .
 Le P .LABAT , *Nouveau voyage aux isles d'Amérique*, 1722 .
 GUET, *Guillaume d'Orange et les Origines de la Martinique*.
 CULTRU, *Histoire du Sénégal depuis les origines jusqu'à 1870*, Paris ,
- GANEAU, ***Histoire du Canada** depuis sa découverte jusqu'à nos jours*. 1928 .
 GUENIN, *Histoire de la Colonisation française. La Nouvelle France*.
Etienne D EFLACOUR T *Histoire de la Grande Ile de Madagascar*, 1661 .
 GUET, *Les origines de l'île Bourbon*, 1886 .
 GUET, *Les origines de la Martinique*, 1893 .
 WEBER, *La Compagnie française des Indes (1604-1775)* , 1904 .
 SATINEAU, *Histoire de la Guadeloupe sous l'ancien Régime*, 1928 .
 G .HANOTAUX , *Histoire Coloniale*. 1929 .

CHAPITRE V

LA COLONISATION SOUS COLBERT

Les difficultés qui surgirent sous la Régence dans l'œuvre coloniale prouvèrent, d'une part, que le système des compagnies mis sur pied par Richelieu ne pouvait être utile que sous la réserve d'une constante et efficace protection de l'Etat; et, d'autre part, que les compagnies créées l'avaient été sur un trop petit pied, avec des ressources insuffisantes; ces compagnies, étant surtout des entreprises d'intérêt local, ne pouvaient donc, faute d'envergure, tirer tout le parti voulu de leur privilège.

En « passant Colbert » à Louis XIV, Mazarin savait qu'il donnait au roi l'avantage d'avoir à ses côtés un administrateur consciencieux et averti avant tout de la gestion des deniers de l'Etat. Colbert ne comptait-il pas vingt laborieuses années d'apprentissage dans les bureaux du secrétariat de la Guerre et de nombreuses soirées passées à gérer et surtout à faire fructifier la fortune personnelle de Mazarin. Colbert était donc trop persuadé et par son ascendance et par ses travaux de l'utilité d'intensifier la puissance du Royaume par une vigoureuse extension des capacités financières individuelles pour négliger les ressources coloniales. L'exemple de la prospérité des Pays-Bas, due en partie à l'essor de la fameuse Compagnie des

Indes d'Amsterdam était, au surplus, singulièrement probant.

Ce ne fut qu'en 1669 que Colbert fut officiellement nanti du département de la Marine, du Commerce et des Colonies. Mais, dès 1661, il avait pris la décision de reprendre l'œuvre de Richelieu et de se consacrer à l'expansion commerciale grâce au développement des établissements lointains. La question de la mise en valeur de nos colonies a tenu, chez les animateurs de la colonisation sous l'Ancien Régime, une place beaucoup plus importante qu'on ne le croit généralement; on voulait se libérer de l'obligation d'aller acheter les produits tropicaux sur les marchés espagnols ou hollandais. Colbert, esprit méthodique, commença, avant d'arrêter les grandes directives de sa politique coloniale, à ne pas consacrer moins de trois ans à une étude préparatoire; le ministre chargea dans ce but nos ambassadeurs d'Espagne et des Pays-Bas de lui fournir des précisions sur le commerce colonial et, en même temps, rassembla tous les renseignements possibles sur la valeur économique des terres lointaines nous appartenant et sur les possibilités d'étendre notre domaine d'outre-mer.

Colbert arriva rapidement à une première conclusion, à savoir qu'il fallait créer une flotte commerciale. Nous ne pouvions songer à réaliser un plan, même de faible envergure, avec deux cents vaisseaux quand les Hollandais en possédaient six mille ! Cette œuvre ne pouvait s'effectuer que par une vigoureuse action de l'Etat tendant à reconstituer notre puissance militaire sur mer et à augmenter notre armement commercial par toute une série d'encouragements, primes, honneurs, facilités de toute nature données aux constructeurs.

En ce qui concerne le développement même des

colonies, la formule de Richelieu était la bonne, mais s'il fallait ne pas engager les finances de l'Etat dans la tâche ingrate de la colonisation et si celle-ci devait être laissée à l'initiative privée, il semblait cependant difficile de ne pas prévoir, devant l'âpre concurrence hollandaise et anglaise, une aide plus efficace. Aussi Colbert fut-il amené à envisager la constitution de puissantes compagnies de commerce et de navigation assurant à la fois, grâce à des moyens plus étendus, une prompte mise en valeur des territoires concédés et une protection efficace contre les entreprises dirigées contre elles par l'étranger. Cette solution concordait avec les avis et les « mémoires » reçus sur le problème colonial par Colbert; ceux-ci s'accordaient sur les deux points suivants : exclure les étrangers du commerce fait par les colonies, concéder le monopole d'exploitation à des compagnies à la fois fortes par elles-mêmes et énergiquement soutenues par le pouvoir central. Ainsi s'expliquent les grandes lignes du « plan colonial de Colbert » tel qu'il fut arrêté en 1664. Ce plan est contenu en quelque sorte dans l'Arrêt ordonnant aux intéressés de la Compagnie des Iles de rapporter leurs lettres de concession à fin d'annulation. « Sa Majesté sait qu'une Compagnie composée d'un nombre d'intéressés puissants, travaillant au bien commun et à l'établissement général desdites îles, peut bien plus avantageusement faire ledit commerce que des particuliers, lesquels ne s'appliquent qu'à faire valoir ce qui leur appartient. » Ainsi il s'agit bien d'intensifier le mouvement commercial. L'idée de conquête n'a qu'une place réduite, et si, à Versailles, on se félicite de tout accroissement outre-mer, c'est qu'on en espère surtout une augmentation de ressources économiques.

Colbert était donc décidé à constituer, non une

poussière de petites compagnies de colonisation, mais à répartir l'action coloniale entre deux grands groupements de capitaux et d'hommes actifs. L'un formé par la Compagnie des Indes Occidentales qui, maîtresse de l'Atlantique, exploiterait nos colonies d'Amérique et assurerait à nos Antilles un recrutement régulier de main-d'œuvre noire, grâce à la traite. L'autre, représenté par la Compagnie des Indes Orientales qui, étant surtout une compagnie de trafic, devrait fonder de nombreux comptoirs dans l'Océan Indien. Par un édit du 28 mai 1664, Colbert créait donc sa grande Compagnie des Indes qui reçut pour une période de quarante ans le monopole du commerce et de la navigation avec l'Amérique entière et avec la Côte occidentale d'Afrique, depuis le cap Vert jusqu'à celui de Bonne-Espérance. « Elle était subrogée à tous les droits concédés antérieurement à d'autres Compagnies dans ces parages. Les îles vendues à Du Parquet, à Houel et à l'Ordre de Malte furent rachetées avant de lui être remises. On lui faisait en même temps des avantages pécuniaires considérables : exemption de tout droit d'entrée ou de sortie, prime de 30 livres par tonneau à l'exportation de France et de 40 livres à l'importation en France, avance par l'Etat du dixième des capitaux nécessaires, sans intérêt pendant quatre ans' ». La Compagnie des Indes Orientales recevait sa chartre par lettres patentes d'août 1664. Celles-ci lui octroyaient le monopole du commerce et de la navigation depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'au delà des mers de Chine pendant cinquante ans. « Outre l'exemption de tout droit d'entrée ou de sortie le roi lui accordait une prime

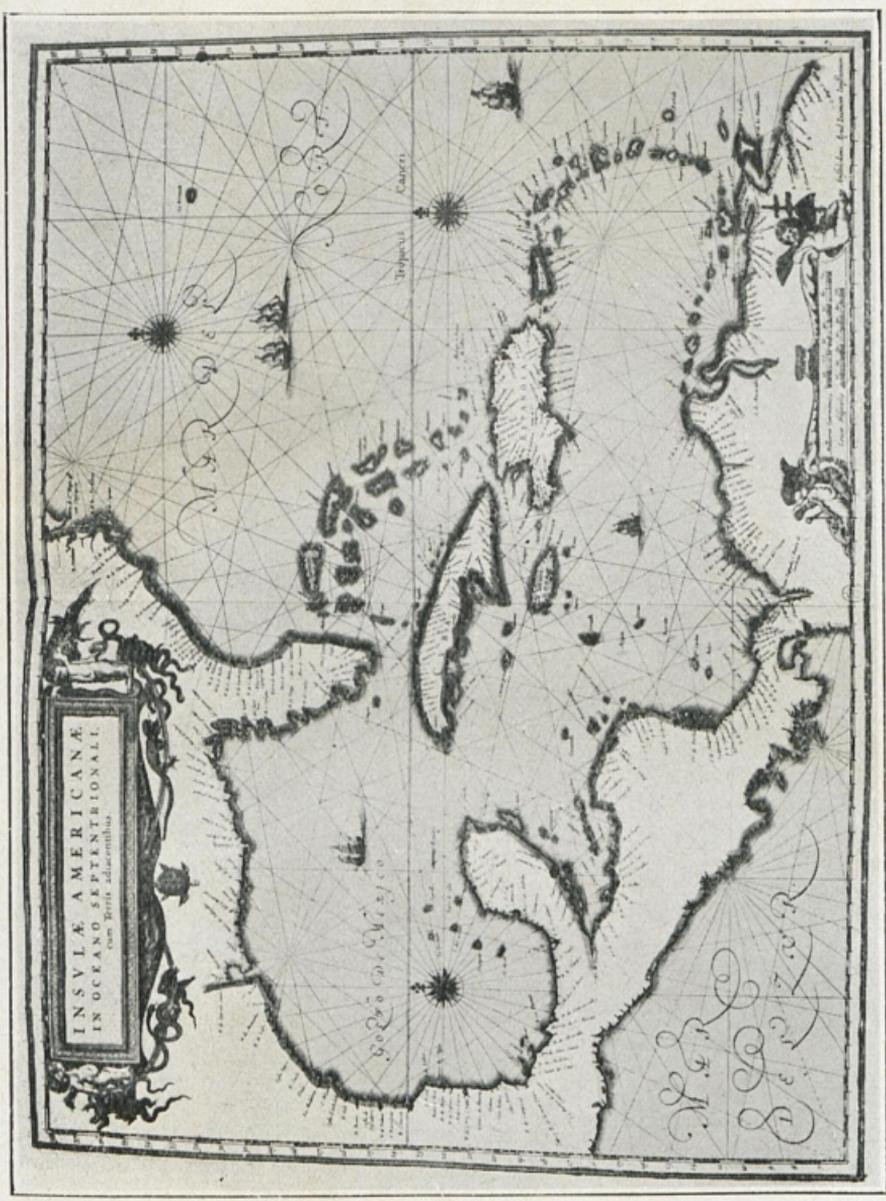
de 50 livres par tonneau à l'exportation et de 75 livres à l'importation; il lui avançait 10 millions sans intérêt pendant dix ans; il lui donnait à l'embouchure du Blavet des terrains vagues où fut fondé plus tard le port de Lorient. » Le capital de la Compagnie des Indes Occidentales fut, en 1665, de plus de 4 millions de livres auxquels il faut ajouter la valeur représentée par une flotte de 50 vaisseaux; la Compagnie des Indes Orientales réunit, de son côté, un capital de 10 millions et possédait 30 navires.

Les édits de 1664 et de 1665 sont, par ailleurs, entièrement dominés par les principes fondamentaux établis en la matière par Richelieu; l'innovation de Colbert consiste dans la concentration des efforts. Nous retrouvons le même souci de garantir les privilèges et monopoles des compagnies ainsi que les réserves du roi ou du commerce métropolitain. « Les contrats de la Compagnie des Cent et de la Compagnie des Indes Occidentales semblent rédigés de la même main. » Le régime maintenu et non instauré par Colbert peut se résumer en ces quelques points: propriété féodale, la compagnie recevant les territoires « en toute propriété, seigneurie et justice » avec droit de vente selon le cens et les droits féodaux décidés; commerce exclusif « de tous cuirs, peaux et pelleteries de la Nouvelle France à l'exclusion de la pêche de la morue et de la baleine qui reste libre à tous les sujets; faveurs et exemptions tant à la Compagnie qu'aux colons nobles et roturiers; « toute personne quelle que soit sa condition, ecclésiastique, noble, officier, pourra entrer dans la Compagnie sans déroger » et les artisans ayant exercé durant six ans leur métier

aux colonies « seront réputés maîtres à leur retour en France et pourront tenir boutique ouverte en toute ville du royaume ». Nous retrouvons dans la charte de la Compagnie des Indes Occidentales l'obligation de propager la foi et d'appliquer la Coutume de Paris aux habitants de la colonie, tant indigènes convertis que colons. Cette dernière disposition marque et continue cette tradition toute française d'humanité préconisée par Rabelais, par Champlain : « On la chercherait en vain dans les lettres patentes ou contrats qui constituent les Compagnies anglaises par exemple. Cette législation n'appartient qu'à nous ; ne nous laissons pas de nous en faire honneur. »

Colbert, tout en conservant le même cadre que le cardinal de Richelieu, a, cependant, vu plus loin. Ainsi, en assignant à la Compagnie des Indes Orientales la tâche de commercer jusqu'en Chine, Colbert, comme on l'a fait remarquer, devance de plus d'un siècle les hommes d'Etat anglais en jalonnant pour sa compagnie ces étapes que l'Angleterre fera siennes : Sainte-Hélène, le Cap, Maurice, Ceylan, Singapour, Socotra. En Amérique, Colbert veut faire de la politique de peuplement et c'est ce qui peut expliquer son désir d'uniformiser la législation : la France américaine doit être au vrai sens du mot une Nouvelle France, sous la seule réserve, et c'est là le côté mercantiliste des plans de Colbert, que la population française ne pourra commercer qu'avec les ports de la métropole et sous le couvert du pavillon français.

Le plan que Colbert avait établi en 1664 péchait par la base, car la création de la Compagnie des Indes Occidentales heurtait les intérêts de nos possessions américaines qui avaient déjà pris conscience de leur personnalité, surtout aux Antilles où



Carte des « Isles d'Amérique » (xvii e siècle) .

les éléments de la population étaient fort indépendants; la liberté commerciale était vigoureusement réclamée : les boucaniers des îles antillaises n'entendaient point ne pas vendre leur « boucan », c'est-à-dire le cuir, aux vaisseaux hollandais qui en offraient bon prix; il en était de même des « habitants » désireux d'écouler au meilleur prix le « petun » récolté. Les gouverneurs, représentants le pouvoir royal, ne cessaient de protester eux-mêmes contre les monopoles en question.

Colbert fut donc amené à modifier les directives générales de sa politique coloniale. Toutefois, se rendant compte qu'une des causes principales des réclamations formulées à l'encontre de son système était le manque de bateaux, ce qui ne permettait pas d'assurer un prompt enlèvement du fret colonial, il décida de forcer la main en quelque sorte aux armateurs en prenant, le 10 septembre 1668, un arrêt décidant qu'aucune dérogation ne serait plus accordée, comme cela se pratiquait, aux navires étrangers. Colbert a évidemment sacrifié les intérêts coloniaux à un intérêt général, mais ce faisant son but était d'obliger en quelque sorte les colonies et les milieux maritimes à développer la marine marchande; il jugeait que c'était duperie de fonder des colonies pour les laisser exploiter par les Hollandais et les Anglais. Aussi on comprend que le Pacte Colonial, dont le but est l'enrichissement de la nation par une exploitation des colonies scrupuleusement gardées contre toute concurrence étrangère, devait apparaître comme un élément de prospérité générale. Le fait que le Pacte Colonial n'impliquait pas de « privilège » entre les marchands français indique assez quelles furent les vues du ministre, vues qui furent déformées après lui. « Appliquez votre industrie, mandait Colbert au gouverneur de Baas,

et votre savoir-faire à ces trois points : l'expulsion entière des étrangers, la liberté à tous les Français et à cultiver avec soin la justice et la police. »

Après la paix d'Aix-la-Chapelle, Colbert prit officiellement et en qualité de secrétaire d'Etat les affaires de la Marine et des Colonies. Il put faire adopter des conceptions coloniales, nées de son expérience passée et de l'incapacité dont faisait preuve, dans son œuvre de colonisation, la Compagnie des Indes Occidentales.

Une seconde phase s'ouvre alors dans l'action coloniale de Colbert; l'orientation nouvelle a son point de départ dans l'insuccès des créations de 1664; Colbert reconnaît, en effet, qu'après quatre ans la Compagnie des Indes Occidentales n'a pu réaliser le programme qu'on lui avait tracé; le problème si délicat de l'absence d'uniformité dans tout vaste domaine d'outre-mer a surgi et le ministre a compris qu'on ne peut gouverner et exploiter sur des plans identiques des colonies de peuplement et de culture, Canada et îles Antillaises, et de simples comptoirs commerciaux comme les établissements de traite de la côte africaine. Et Colbert préparait alors par toute une série de mesures la dissolution de la Compagnie des Indes Occidentales: en mai 1669, c'est le rétablissement de la liberté commerciale au Canada; en 1672, c'est le commencement des opérations de liquidation; en décembre 1674, le privilège est révoqué.

Mais il fallait substituer au système périmé une autre formule de colonisation. Colbert, en décidant que le pouvoir royal reprenait l'administration directe de toutes les terres concédées à la Compagnie des Indes Occidentales, donne « la préférence au système espagnol, si infécond aux mains de l'Espagne, sur le système anglais et hollandais

alors en plein épanouissement. Cette solution n'était pas sans hardiesse ». Dès lors les colonies du Canada et des îles antillaises sont terres royales et dotées dans une large mesure des mêmes organismes que les provinces. « Ce furent mêmes représentants du pouvoir : gouverneurs ou lieutenants généraux chargés de l'action militaire et de la représentation; intendants dirigeant sous le contrôle apparent du gouverneur toute l'administration civile et financière. Ce furent mêmes lois, la coutume de Paris étant purement et simplement transportée au delà de l'Atlantique. »

Il n'est pas douteux, qu'à partir de 1674, le programme colonial, tel qu'il est élaboré à Versailles, s'est élargi et embrasse tous les problèmes si variés de la colonisation. Au Canada, on développe le peuplement français, on le concentre, on lutte contre les Iroquois, on intensifie les cultures locales, on fait de l'élevage, on fonde quelques manufactures. Aux Antilles, la beauté des sites attire nombre de colons, l'esclavage facilite la mise en valeur des terres.

Ce programme nécessitait une réglementation qui peut paraître tatillonne, mais il ne faut pas oublier que les édits, les arrêts en question étaient rédigés à Versailles, loin du lieu d'application. Une mise au point locale aurait été nécessaire, mais ni les conseils de justice coloniaux ne possédaient le fameux droit de remontrance, ni les colons ne pouvaient faire entendre leurs doléances n'ayant pas d'assemblées de province ou de paroisse.

Colbert voulut avant tout faire dans l'Amérique française d'alors « de la colonisation » et il espéra hâter l'évolution désirée par l'édification d'une puissante armature administrative et législative. Celle-ci peut nous paraître lourde, compliquée, mal adaptée

aux contingences des milieux où elle était montée de toute pièce, mais a-t-on songé à la turbulence des flibustiers antillais, à l'indépendance des trappeurs canadiens, à l'allant des officiers et des gentilshommes qui passaient l'océan pour mener une vie plus libre. Il fallait réglementer le rôle du personnel ecclésiastique car, ainsi que Colbert l'écrivait à l'intendant Talon, « à l'égard du spirituel les avis de ce pays (le Canada) portent que l'évêque de Petrée et les Jésuites y établissent trop fortement leur autorité par crainte des excommunications et par une trop grande sévérité de vie qu'ils veulent maintenir ». Il fallait donner un véritable statut à l'esclavage pour réprimer les abus et telle fut la raison de la publication du Code Noir en 1685, et assurer par ce moyen le rendement normal de cette main-d'œuvre fort chère du reste. Il fallait développer dans la métropole un mouvement de propagande en faveur de la colonisation. Il fallait encore régler les conditions du trafic, et ce fut en partie l'objet de l'Ordonnance de Commerce de 1673, fixer par l'Ordonnance de la Marine de 1681 les droits et les devoirs des armateurs et des usagers.

Restaient les « colonies de commerce » ; Colbert ne les confond point avec celles qu'il a fait entrer dans le Domaine royal; les possessions dont il s'agit ne doivent être que des comptoirs, que des points de relais de notre activité commerciale mondiale ; il ne s'agit point de faire des conquêtes territoriales mais d'établir des centres commerciaux. Quelques stations navales, pour résister aux entreprises des rivaux maritimes et, pour offrir à nos flottes des refuges, des comptoirs sur la côte ouest d'Afrique pour le « service de la traite » et pour le trafic de la gomme, de l'ivoire et de l'or, des « loges » dans les Indes, en Chine et au Japon, telle doit être

notre action. Il est aisé de comprendre que c'était là non affaire de l'Etat mais affaire de marchands constitués en Compagnies de commerce. Colbert espéra quelque temps que la Compagnie des Indes Orientales pourrait satisfaire à ce programme, mais, dut reconnaître son impuissance. Dès 1682, le monopole de cette compagnie est restreint et la porte est ouverte aux entreprises privées, notamment du seul fait que tous les commerçants français sont autorisés à trafiquer aux Indes « à la seule condition que leurs marchandises soient transportées par les vaisseaux de la Compagnie ».

D'ailleurs, Colbert obéissait ainsi aux désirs du commerce. « Le monopole accordé aux Compagnies est devenu nuisible ; leur suppression enrichirait beaucoup d'autres villes et par suite l'industrie et la navigation s'accroîtraient sensiblement. Tout le monde se jetterait dans le commerce », déclare le délégué de Nantes à l'Assemblée du Commerce de 1701. En 1611, les six corps de marchands de Paris ne cachent point que « nos voisins connaissent par expérience que la liberté soit aux marchandises soit aux personnes fait fleurir le commerce ».

C'est donc par l'éclosion de petites compagnies ayant assez de fonds pour assurer un trafic au long cours que Colbert favorisa la floraison du commerce colonial dans la seconde zone de notre action coloniale : Compagnie du Sénégal fondée en 1673, qu'avaient précédée les créations de la Compagnie du Nord en 1669, du Levant en 1670 et que complétaient l'organisation d'une seconde Compagnie du Sénégal en 1679, de celle de l'Acadie en 1688, de la Guinée en 1685, de la troisième Compagnie du Sénégal en 1696, de celle de Chine en 1677, de Saint-Domingue en 1698, de l'Asiento en 1702, de la Compagnie de la Vente des Castors en 1706.

de la deuxième Compagnie de Chine en 1712.

La politique coloniale de Colbert a donc été beaucoup plus souple qu'on ne le pense; elle a visé avant tout à développer la prospérité générale du royaume; alors que Richelieu a cherché à faire oeuvre de conquête visant l'influence de la France dans le monde, Colbert a mis au premier plan l'intérêt commercial, mais, par cela même, a été entraîné à accroître dans une proportion très notable l'étendue du Domaine colonial.

La vive impulsion donnée par Colbert à l'action coloniale a trouvé chez Louis XIV plein et entier assentiment, mais la part personnelle du roi, malgré certaines thèses mises en avant par quelques historiens, semble assez réduite. Il a patronné de toute son autorité la politique expansionniste de son ministre, mais, lorsque celui-ci mourut, l'influence continentale de Louvois prévalut. « Industrie, commerce, marine, colonies, toute l'œuvre de Colbert, tout ce qu'il avait assuré, durant vingt ans, la vraie gloire du grand règne, est rejeté au second plan. On met au premier les acquisitions territoriales, les revendications hautaines, la force militaire, tout ce qui enfin flatte l'orgueil d'un roi égoïste et vaniteux, tout ce qui, au détriment de la France, profite à la monarchie. »

Il n'en demeure pas moins que Louis XIV a compris l'importance économique et politique de la possession d'un domaine d'outre-mer. Si Colbert s'est plus spécialement penché sur le terrain pratique de l'organisation et de la mise en valeur, il semble que le côté religieux fût l'apanage du roi. Dans les Instructions envoyées de Versailles, en 1699, au chevalier de Callières, nommé lieutenant général du roi au Canada, on lit ces lignes : « Il sçait que le devoir principal et essentiel et celuy que Sa Majesté désire

qu'il remplisse avec le plus d'application, est de satisfaire à ce qui regarde la religion, d'où dépend la bénédiction qu'on doit attendre du ciel sans laquelle rien ne peut avoir d'heureux succès. Sa Majesté veut que le sieur de Callières employe particulièrement l'autorité qui lui est commise, autant qu'il sera en son pouvoir, à ce que Dieu soit servi dans toute la colonie et que la religion chrétienne s'étende parmy les sauvages voisins. » Louis XIV s'intéressait également à la bonne tenue des troupes de milices et même royales, celles-ci ayant aux colonies tendance à négliger la discipline ; dans les Instructions précitées on relève, à ce sujet, ces détails : « Il faut que les officiers qui commandent les troupes s'appliquent à leur apprendre à marcher en bon ordre, à les rendre adroites à l'exercice et au maniement des armes, enfin, à leur donner cet air de soldat que ces troupes n'ont pas eu jusqu'à présent. »

En rachetant, en 1664, à la Compagnie des Cent-Associés son privilège d'administrer le Canada, Colbert entendait prendre en main la gestion générale des affaires de la Nouvelle France. Le ministre trouva, en outre, en la personne de l'intendant Jean Talon un administrateur habile et qui sut, non seulement saisir toute sa pensée, mais encore donner à l'œuvre de colonisation l'élan désiré et nécessaire. Ce fut lui qui créa toute l'organisation administrative, financière et judiciaire qui dura jusqu'à la conquête anglaise.

Dès que la Compagnie des Cent-Associés eut fait place à la Compagnie des Indes Orientales, l'organisation rationnelle de la colonie fut désormais dévolue au pouvoir royal, la Compagnie bornant son activité à l'octroi des seigneuries et au trafic des pelleteries. Un édit de 1663 confia l'adminis-

tration de la Compagnie à un Conseil Souverain, organe administratif et judiciaire et dont les membres au nombre de cinq étaient nommés par le gouverneur. Celui-ci, délégué du roi dans la colonie, veillait à la défense du pays, conduisait la politique indigène et avait la garde des intérêts généraux. L'intendant le second personnage « royal » cumulait les fonctions financières et administratives. Or quelles étaient les exactes démarcations des champs d'action du gouverneur et de l'intendant? Elles étaient fort vagues, d'où un perpétuel conflit entre ces deux personnages, qui n'a pas été sans avoir une influence désastreuse sur l'avenir de cette colonie.

La première préoccupation de la royauté fut de donner un vigoureux effort en vue de réduire l'audace des Iroquois; dès 1665, le marquis de Tracy, chargé temporairement du gouvernement de la colonie, commençait des opérations contre « les sauvages » ; quelques mois après, le gouverneur titulaire M. de Courcelles et l'intendant Jean Talon débarquaient avec le fameux régiment de Carignan à l'effectif de 1.200 hommes d'élite. Des forts furent construits et des colonnes entrèrent en lutte sérieuse avec les Indiens; une forte expédition parcourut, malgré toutes les difficultés si connues depuis des marches en pays indigènes, tout le pays iroquois; les tribus complètement vaincues signèrent une paix qui dura dix-huit ans. Ainsi, le péril indien fortement réduit, on put se livrer avec ardeur à l'essor de la colonie.

C'est l'intendant Talon qui fut l'animateur de ce développement économique. Grâce à ses conseils et à ses efforts, le Canada, tout d'abord, parvint à voir le nombre de ses colons augmenter d'année en année et il le fallait puisqu'on ne comptait, en 1665, qu'une population de 3.500 âmes, plus les

1.200 hommes du régiment de Carignan. Talon réclamait des artisans et des colons ; les familles furent transportées « en Canada » aux frais des seigneurs ; elles se groupaient autour du manoir seigneurial, payant un cens de 5 sous par arpent défriché et devaient le service de la milice. Les « engagés de trois ans », recrutés en France, comportaient d'excellents éléments qui se fixaient à la terre après la fin de leur contrat. Enfin, les soldats du célèbre régiment de Carignan sont presque tous restés dans la colonie : le pouvoir royal leur donnait des concessions et les groupait autour de leurs anciens officiers, devenus seigneurs terriens. Ceux-ci constituèrent l'armature de la noblesse canadienne. A Versailles, on ne cessait de faciliter l'envoi de jeunes filles à marier ; chaque année il en partait plusieurs convois. Le roi décida, en 1669, qu'une gratification de 50 livres serait donnée au jour du mariage, « le présent du Roi », et que les familles de plus de dix enfants vivants recevraient 300 livres.

La colonisation progressa sous l'énergique impulsion de Talon, des bourgs s'élevèrent, les deux rives du Saint-Laurent se peuplèrent, de larges trouées furent faites dans la forêt. On cultiva non plus seulement le blé mais aussi le chanvre, ce qui permit à l'industrie d'établir de petites filatures ; l'élevage progressa, la forêt donna tout le bois d'oeuvre voulu : elle permit à l'armement d'établir des chantiers à Québec et fournit du goudron et de la résine. Talon pouvait écrire à Louis XIV, en 1671 : « Il y a des productions en Canada pour se vêtir des pieds à la tête. »

Le mouvement commercial comportait surtout un fort courant de vente sur la France, la Hollande et même la Moscovie, de pelleteries diverses, en majorité des peaux de castors. Outre les pelle-

teries, le Canada exportait les produits de pêcheries de Terre-Neuve et du golfe de Saint-Laurent et des bois. La colonie achetait des produits manufacturés, des boissons, dont des alcools de traite, des étoffes.

Ce fut encore l'intendant Jean Talon qui dirigea vers 1670 une active politique d'expansion vers la région des Grands Lacs et même vers la baie d'Hudson. Les Grands Lacs apparurent alors comme le centre vital du continent nord-américain ; s'en emparer assurait une complète suprématie sur le bassin du Saint-Laurent et celui du Mississipi. Trappeurs, missionnaires, officiers parcoururent cette région et, en 1671, Saint-Lusson prenait officiellement possession de ces contrées. D'un autre côté, en présence des tentatives anglaises vers la baie d'Hudson et de la fondation d'une compagnie de commerce, une mission fut envoyée par Talon pour planter le drapeau fleurdelisé sur les rivages de la baie de Sames.

Lorsque Talon partit de Québec en automne 1672, il avait réalisé une œuvre considérable dont l'un des buts avait été d'augmenter le nombre des colons qui doubla en dix ans et de fixer au sol nombre d'officiers par le don de seigneuries. Il seconda, également, les efforts de l'évêque de Québec, M^{sr} de Laval, pour développer les missions et l'organisation religieuse de la colonie, question sur laquelle Louis XIV portait une attention toute particulière.

Le successeur du gouverneur de Courcelles fut de Frontenac, qui compléta avec une grande maîtrise la politique canadienne de l'intendant Jean Talon. C'est au début du gouvernement de Frontenac, en 1674, que la Compagnie des Indes Occidentales fut déclarée en faillite, ce qui permit, à la grande

satisfaction des colons, d'établir la liberté commerciale, la couronne ne se réservant que le droit du quart sur les castors. Les facilités données à l'exploitation commerciale par ces mesures libérales amenèrent le gouverneur de Frontenac à étendre la zone de colonisation dans la région des Grands Lacs et du Mississipi. Les coureurs des bois, véritable race nouvelle aimée des Indiens par son endurance, sa faculté d'adaptation, sa gaîté inépuisable, lui en firent connaître les ressources naturelles. Déjà, sous l'intendant Talon, un agent français, Jolliet, avait établi un plan d'exploration du bassin du Mississipi, plan qu'il réalisait au cours d'un mémorable voyage de découverte accompli en 1673. Mais, où se dirigeait l'immense fleuve et comment effectuer une prise officielle et valable, vis-à-vis des Espagnols et des Anglais, de ce territoire quasi illimité?

Robert Cavalier de La Salle, normand décidé et courageux, s'était établi à Montréal, mais attiré par son instinct d'explorateur, il chercha le chemin de la mer du Sud, le Pacifique, et rencontra sur les bords du lac Erié, Jolliet revenant de son voyage dans le bassin du Mississipi. Alors que jusque-là Cavalier de La Salle explorait en compagnie de missionnaires sulpiciens, il les quittait pour descendre l'Ohio « jusqu'à un endroit où la rivière tombe de très haut dans de vastes marais après avoir été grossie par une autre rivière fort large et qui vient du nord ». Forcé d'arrêter sa marche faute de moyens suffisants, barques, personnel, armes et munitions, La Salle remontait vers les Grands Lacs et recevait de Frontenac le commandement du poste de Cataracoui dans la région du Niagara.

Cavalier de La Salle, tout en commandant cette région perdue et en pratiquant une habile politique indigène, réunissait tous les renseignements possi-

bles sur le bassin du Mississippi, notamment ceux fournis par le P. Marquette. Il voulait parvenir à relier au Canada français la vaste région qu'il avait entrevue en 1673. Aussi, preuve de plus de l'influence dès initiatives privées dans le développement de notre Plus Grande France, il fallut que Cavalier de La Salle se rendît à Versailles même, obtenir du roi d'approuver son vaste projet. « Protégé par Talon en France et Frontenac à Québec, il obtint le droit de commercer et celui de poursuivre à ses frais ses découvertes vers le sud; il reçut la concession de la riche vallée des Illinois de préférence à Jolliet qui la convoitait, enfin, suprême marque de la confiance royale, des lettres de noblesse. Il se fit à Paris et à Rouen des amis puissants et trouva de riches bailleurs de fonds. Sa famille, justement fière de ses succès, le seconda de tout son pouvoir et le prince de Conti lui confia un ami, Henri de Tonty. Pendant dix ans Tonty seconda La Salle avec un désintéressement et une fidélité inviolables. »

Cavalier part, en décembre 1679, à la recherche des bouches du Mississippi; il avait fait construire une barque pontée, le *Griffon*, et s'établit sur l'Illinois au fort Crève-Cœur; là on refuse de le suivre plus avant, ses convois de pelleterie sont dispersés, les Indiens l'attaquent, coupant ses communications vers la région des Grands Lacs. Cependant tout en cherchant à développer le trafic commercial, Cavalier prépare une autre expédition et, le 27 janvier 1684, La Salle partait avec 23 Français et atteignait le Mississippi le 6 février. Deux mois après, le 6 avril, l'expédition parvenait au delta. « Il avait bâti le fort Prud'homme, et, le 14 mars, pris possession du pays des Arkansas. Pas une goutte de sang n'avait été versée. Arrivée à la tête du delta la petite troupe s'arrêta et La Salle, accompagné de Tonty,

se rendit jusqu'au golfe du Mexique. Au 29° parallèle nord, sur les bords du grand fleuve, la petite troupe française grava sur un arbre les armes de France et plaça une planchette avec cette inscription : « Louis le Grand, roi de France et de Navarre. » Ainsi s'effectuait la prise de possession d'un territoire considérable et auquel Cavalier donna le nom de Louisiane.

Malheureusement pour l'illustre explorateur, le départ du gouverneur de Frontenac amena à Québec, Lefebvre de La Barre, fort âgé et de parti pris hostile à tout ce qu'avait entrepris son prédécesseur. De La Barre, poussé d'ailleurs par les Jésuites qui voyaient dans les découvertes de Cavalier de La Salle, un succès des missions des Récollets, alla jusqu'à déclarer l'explorateur suspect, lui enleva tous les établissements du Haut Pays et l'obligea à se rendre en France.

Louis XIV et le ministre Segnelay, après avoir entendu de La Salle, lui fournirent les moyens d'établir une colonie à l'embouchure du Mississipi. On réunit plus de 400 hommes, du matériel, des vaisseaux ; c'est de La Rochelle que l'on partit et, après trois mois de navigation, on parvenait dans le golfe du Mexique, mais on ne trouvait plus le delta du grand fleuve. On débarqua l'expédition sur un coin de la côte, dans la baie de Matagada, mais pendant que La Salle s'en allait à la découverte, des tornades détruisaient les navires à l'ancre. Beaucoup abandonnèrent l'expédition. Cavalier de La Salle, avec une énergie peu commune, groupait alors autour de lui des volontaires, décidé à remonter vers le nord, à pied, jusqu'aux Grands Lacs. Ce « raid » fort aventureux amena à découvrir le Texas. Bientôt Cavalier dut lutter contre le découragement de ses compagnons. Ceux-ci complotèrent contre l'explorateur

qui tomba un jour frappé en plein front par la balle d'un des complices, le 18 mars 1687. Trois survivants parvinrent seuls au fort Saint-Louis sur l'Illinois.

L'histoire du Canada, de 1688, à 1701, est dominée parla lutte contre les Anglais de la Nouvelle Angleterre ; tantôt les opérations sont menées par des « partis de sauvages » alliés soit des Français, soit des Britanniques, tantôt par des troupes européennes, réguliers et milices. Le fait saillant de cette première période de guerre est l'occupation de l'Acadie par l'amiral Phipps. Frontenac, revenu à la tête de la colonie, malgré ses soixante-huit ans, commença par dégager Québec attaqué par Phipps. Puis secondé par des officiers de valeur comme de Villebon de Villieu, Saint-Castin en Acadie, par Perrot, Lamothe Cadillac dans le Haut Pays, et surtout le chevalier d'Iberville, fils du dieppois Le Moyne, anobli par Louis XIV, et qui défendit avec une valeur remarquable les côtes canadiennes, le gouverneur de Frontenac chassait les Anglais d'Acadie et faisait enlever en 1697 la ville de Saint-Jean à Terre-Neuve par d'Iberville. Par de constantes et vigoureuses expéditions contre les Iroquois alliés aux Anglais, on châtiait ces Indiens.

La paix de Ryswick, signée le 20 septembre 1697, arrêta les hostilités anglo-françaises au Canada. Ce traité rendit Terre-Neuve à la couronne d'Angleterre et fixait, en Acadie, la frontière le long du cours de la rivière Saint-Georges. On n'osa délimiter la frontière des Grands Lacs de crainte d'irriter les Iroquois. Frontenac mourut le 28 novembre 1698, sans avoir pu réaliser le plan de pacification indienne qu'il avait conçu. Ce fut son successeur, M. de Callières, dont la valeur administrative et militaire égala celle de Frontenac, qui, à force de

diplomatie et de fermeté, fit signer par trente-huit chefs sauvages la célèbre paix de Montréal. Cet acte, conclu avec une grande solennité le 4 août 1701, mettait fin à la terrible guerre de surprises, de massacres, de combats farouches contre les Iroquois.

La guerre de la succession d'Espagne n'eut qu'une faible répercussion au Canada ; elle épargna toutefois le Saint-Laurent, se limitant aux frontières les plus exposées, celles d'Acadie et de Terre-Neuve. De nouveau, Port-Royal en Acadie fut l'objet d'attaques anglaises par terre et par mer ; Saint-Olive avec 170 hommes s'emparait en décembre 1709 de Saint-Jean de Terre-Neuve défendu par 3.000 hommes. En 1710, les Britanniques obligeaient, après un siège de dix-huit jours, la garnison de Port-Royal, forte de 160 hommes, à capituler.

Le cabinet de Saint-James décidait, enfin, d'effectuer la conquête du Canada et, en 1711, expédiait à Boston 15 frégates, 49 transports avec 7 régiments. Mais l'impéritie des chefs, surtout de l'amiral Walker, fit échouer cette entreprise.

Les traités d'Utrecht et de Rastadt marquèrent une « avance » anglaise dans le long duel colonial franco-britannique : nous abandonnions à la Grande-Bretagne la baie et le détroit d'Hudson, l'Acadie et Terre-Neuve. La Nouvelle France était entamée ; aux Antilles nous perdions l'île de Saint-Christophe. Notre privilège de l'Asiento, ou droit d'importation des esclaves dans les possessions espagnoles, nous était retiré au profit des Anglais.

BIBLIOGRAPHIE

PAULIAT, *Madagascar sous Louis XIV.*

PAULIAT, *La Politique Coloniale de l'Ancien Régime, 1887 .*

BERNOIT D U REY , *Recherches sur la Politique Coloniale de Colbert, 1902 .*

- H. LORIN, *Le Comte de Frontenac. Etude sur le Canada Français*, 1895 .
I. AUVRIÈRE, *La tragédie du peuple acadien*, 1927 .
CHESNEL, *Histoire de Cavalier de La Salle*, 1900 .
PARKMANN, *The old regime in Canada*.
B. SULTE , *Le régiment de Carignan*, 1925 .
MARC D UVILLIER SD UTERRACE , *La découverte du Missouri et l'Histoire
du Fort d'Orléans*. 1925 .
GAGNON, *Louis Jolliet, découvreur du Mississipi*, 1913 .
PIGEONNEAU, *La politique coloniale de Colbert*.

CHAPITRE VI

L'EXPANSION COLONIALE A U XVII e SIÈCL E

En 1664, le roi nommait « lieutenant dans toute l'Amérique méridionale et septentrionale, tant par terre que par mer », le marquis de Tracy; dans les instructions qui lui avaient été données par Colbert se relèvent le rétablissement de l'autorité royale dans les îles et l'installation, ainsi que le développement, de la Compagnie des Indes dans les mers des Antilles.

Parti du port de Brouage, en mars 1664, avec quatre vaisseaux de ligne, portant nombreux équipages et 650 colons, le marquis de Tracy commença par aller débarquer à Cayenne quelques soldats qui n'eurent point de peine à faire rendre aux Hollandais le fort occupé par eux; une garnison française commandée par Lefebvre do Lezy y fut laissée. Aux Antilles, M. de Tracy « alla d'île en île procéder à l'installation des nouveaux gouverneurs nommés par le roi sur la présentation de la Compagnie des Indes. C'étaient d'anciens officiers d'une bravoure à toute épreuve : à la Martinique Robert Le Trichot du Friches de Cladoré, à la Tortue, Bertrand d'Ogeron, tous deux capitaines au régiment de la Marine; à la Guadeloupe du Lion, à la Grenade Vincent, capitaine au régiment d'Orléans; à Marie Galante M. de Théméricourt, jeune

mais « savant dans tous les arts sans les avoir appris ». L'an d'après, l'agent général de la Compagnie, M. de Chambray, répétait la même opération dans les îles cédées par l'Ordre de Malte : Saint-Christophe, Sainte-Croix, Saint-Martin et Saint-Barthélemy où il confirma dans leur emploi le commandeur de Sales et les autres gouverneurs nommés par cet Ordre militaire'. »

La Compagnie n'était guère aimée; son monopole apparaissait comme une entrave à l'essor de nos Antilles et y était détesté par les colons; le marquis de Tracy dut user de toute son autorité pour mener à bien la tâche qui lui était confiée. Ce fut lui qui soutint le choc « en retour » de la guerre contre l'Angleterre. Mains combats locaux, où l'héroïsme français se tailla des pages nouvelles de gloire, se déroulèrent dans les archipels des mers antillaises. A Saint-Christophe, par exemple, dont une partie était terre anglaise, le courage du gouverneur de Sales, mort au champ d'honneur, permet d'enrayer les attaques en 1666; son successeur de Poincy refoule avec trois cents braves une petite armée de quinze cents Anglais dont un tiers de flibustiers commandés par le célèbre corsaire Morgan; de Poincy fut tué, mais notre vaillance libère toute l'île de Saint-Christophe. Grâce à des renforts venus de France, les nôtres peuvent à leur tour assaillir les colonies britanniques, disséminées parmi les archipels des Antilles. Une flotte anglaise, commandée par l'amiral Willoughby, ne peut agir ni à la Martinique, ni à la Guadeloupe et se trouve bientôt détruite tant par le feu de nos colons que par les cyclones tropicaux; nos colons et nos marins enlèvent d'assaut les îles d'Antigoa, de Tabago,

de Montserrat. En mai 1667, un violent combat naval eut lieu près de l'île de Neris; un mois après les Anglais tentent de débarquer « un régiment métropolitain de trois mille cinq cents hommes » qui se l'ait culbuter par les volontaires français aidés de quelques compagnies de ligne. A la Martinique, l'amiral Lefebvre de La Barre résistait à une puissante flotte anglaise commandée par John Harman, qui fracassa les bâtiments français ancrés dans les ports, mais ne put débarquer. La flotte britannique, remontant à Cayenne, force noire colonie à évacuer l'établissement et à se réfugier à Surinam, terre hollandaise et pays allié à cette époque.

La lutte ne se termine que par le Traité de Breda (31 juillet 1667) qui stipule la restitution réciproque des colonies entre Anglais et Français ; nous obtenions, en outre, la confirmation de la prise des îles Montserrat, Antigoa et de la partie anglaise de Saint-Christophe.

Les mers des Antilles et, par conséquent, nos possessions dans cette région, furent également un théâtre d'opérations au cours de la lutte soutenue par la France contre la Hollande à laquelle n'avaient pas tardé à s'allier l'Espagne, les Impériaux et même les Danois. La politique antihollandaise était inspirée dans une forte mesure par l'âpre concurrence maritime et coloniale de ces Messieurs des Etats Généraux. De Brienne, dans ses Mémoires, ne déclare-t-il pas, « courtiers et maquignons do toute l'Europe, crocheteurs et messagers de l'océan, les Hollandais mesurent tous les étrangers à qui ils ont à faire, à l'aune de leur lucre et de leur profit. Ils les adorent ou les méprisent à proportion de l'utilité ou du dommage qu'ils en reçoivent. Les antennes de leurs vaisseaux qui courent incessamment de l'un à l'autre monde gémissent

plus sous leur avarice qu'elles ne le font sous l'ha-leine des vents » ? En opérant le « renversement des alliances », Versailles espérait, grâce à l'appui anglais, détruire la puissance maritime néerlandaise qui menaçait toute notre vie commerciale colo-niale. Londres y voyait, de son côté, une occasion d'annihiler une concurrente en vue de porter ultérieu-rement tout le poids de ses efforts sur la France.

La première partie de la lutte maritime engagée contre la Hollande se déroula sur les mers euro-péennes, entre de grands chefs comme Ruyter, Tromp, Duquesne, et d'Estrées; il y eut aussi quelques escarmouches dans les mers lointaines. Désireux de frapper un coup droit, l'amiral néerlan-dais Ruyter se décidait, au printemps de 1674, d'attaquer et de s'emparer de la Martinique. La défense de cette colonie, menacée par les 45 vais-seaux de Ruyter, est une de nos gloires coloniales. Le gouverneur de Baas sut animer les milices locales d'un ardent désir de vaincre et, malgré les canons et 8.000 hommes aguerris de la flotte enne-mie, les Hollandais mis à terre ne purent rompre nos rangs. L'attaque eut lieu au Fort-Royal en juil-let 1674. Un héros martiniquais qui, par suite d'étrange hasard, s'appelait Guillaume d'Orange, parvint « à coup de rocs de pierre », à enrayer seul l'assaut d'un passage entre deux falaises. Les troupes de débarquement, après une lutte de deux jours, duront regagner les navires. L'amiral Ruyter, renonçant à poursuivre plus avant sa tentative d'occupation des Antilles françaises, cingla vers Amsterdam.

« Les Hollandais ne voulurent point demeurer sous la honte du retentissant échec de Ruyter aux Antilles. Mais quand de l'attaque massive ils pas-sèrent aux coups de mains isolés, partout une

foudroyante riposte les arrêta'. » Celle riposte ce fut le vice-amiral d'Estrées qui la fournit. Les Hollandais ne cessaient, en eilet, de nous harceler ; l'escadre de Jacob Binckes prenait Cayenne et Marie Galante et tentait de s'emparer de la Grenade, de nos ports de Saint-Domingue; la flotte française, parvenue dans les eaux américaines en décembre 1676, commence par reprendre Cayenne, puis rallie la Martinique où d'Estrées concentre ses forces, appelle les milices, rassemble les flibustiers, français pour aller attaquer dans la baie de l'île de Tabagé, l'amiral Jacob Binckes. L'attaque se fit le 3 mars 1677, elle se fit par terre et par mer et fut terrible la flotte hollandaise fut anéantie et la colonie détruite.

Quelques mois après, sans même revenir en Europe, d'Estrées fait voile sur Gorée, base des opérations navales et commerciales des Hollandais, aussi bien vers l'Amérique du Sud que vers le cap de Bonne-Espérance. La prise du port sénégalais est complétée par celle d'Arguin faite par Ducasse. Revenant sur Tabago, d'Estrées enlève le fort qui résistait encore, tenu par l'amiral Binckes, puis à l'aide d'une flotte accrue de nouvelles unités navigue vers Curaçao, mais va échouer malheureusement sur les rochers des îles Aves.

La paix de Nimègue avait détruit la force maritime hollandaise : ne restait aux Antilles comme puissance adverse que l'Espagne; les flibustiers de la Tortue et de Saint-Domingue, encouragés du reste par les autorités françaises, effectuèrent de brèves et brutales incursions sur les villes côtières du Venezuela; leurs forces étaient évaluée à 17 navires, 328 canons et près de 2.000 hommes. Conduits parfois par des chefs d'escadre comme

de, Pointis ou des gouverneurs comme Jean-Baptiste Ducasse, ces aventuriers participent à des attaques et des expéditions fort importantes, comme la prise de Carthagène des Indes, en 1697.

Louis XIV et Colbert tinrent à continuer la lutte répressive engagée contre l'audace des pirates barbaresques et à libérer la Méditerranée de la terreur inspirée par les bateaux corsaires algérois. L'amiral Duquesne ne cessa de mener dure vie aux flottilles maures, secondé par Châteaurenault et Valbelle, Jean Bart lui-même poursuivit jusque devant Salé des vaisseaux marocains, alors que notre flotte bombardait Chio, en juillet 1681, et bloquait Tripoli. C'est à cette époque que Louis XIV ordonnait de faire subir à Alger un terrible bombardement de représailles en réponse à la piraterie algérienne. Un an après, l'opération fut reprise et dirigée par Duquesne; Tourville, son second, obtenait du Dey, en avril 1684, un traité de paix dont les clauses contiennent « la remise en possession incommutable des places du Bastion de France, La Calle, Cap do Rose, Bonne, Staros, le Collo, Bougie, Gigery ». Ainsi s'affirme notre politique traditionnelle vis-à-vis des « pieds à terre » que nous avons su ménager sur la côte algérienne dès Henri II. Les actions maritimes effectuées sous Louis XIV sur les côtes barbaresques annoncent donc notre future conquête et comme telles doivent être mentionnées dans l'Histoire coloniale.

La Compagnie des Indes Occidentales devait, dans l'esprit de Colbert, faire face à une double mission. La première était relative à la mise en valeur des diverses îles antillaises où nous nous étions établis par suite de différentes circonstances, la seconde consistait à étendre le rayonnement économique des comptoirs africains déjà fondés, à

favoriser la création de nouveaux et surtout à établir un courant régulier de traite d'esclaves destinés aux « habitations des Isles d'Amérique ». Une solidarité d'intérêt unissait donc nos Antilles à nos loges africaines.

Dès 1666, la Compagnie des Indes Occidentales fait explorer la côte ouest africaine et on n'avait pu lui signaler comme véritable comptoir que celui de Saint-Louis du Sénégal, à la suite des voyages d'études faits par d'Elbée et ensuite par Villault de Bellelond. La Compagnie, malgré le capital de 4 millions, obtenus avec peine d'ailleurs, s'engagea dans des armements par trop étendus et ses affaires ne tardèrent pas à périr. Colbert avait, du reste, reconnu nécessaire, vers 1668, l'adoption d'une formule d'exploitation coloniale moins étroite et penchait vers la liberté commerciale. En 1672, la Compagnie fut mise en liquidation et on vendit ses installations du Sénégal à une compagnie nouvelle en novembre 1673.

La Compagnie, héritière de la grande société liquidée, obtenait du roi l'envoi d'une escadre sous le commandement du vice-amiral d'Estrées qui s'empara de l'île de Gorée, alors aux mains des Hollandais; un des directeurs de la Compagnie, Jean-Baptiste Ducasse, qui devint gouverneur de Saint-Domingue et amiral, se rendit maître de Rufisque, de Portudal et de Joal; l'année suivante (1673) le même Ducasse prenait Arguin et pénétrait dans la rivière de la Gambie, puis, avec une petite armée, parcourait le Baol et le Cayor; des traités furent signés, assurant à la France la propriété de la côte entre le cap Vert et la Gambie sur trente lieues de longueur et six de profondeur. Un an après, la Compagnie obtenait, ce qui était fort important pour ses finances, « le monopole de la fourniture des nègres en Amérique ».

Ainsi, se réalisait cette communion nécessaire d'intérêts entre les Antilles et nos possessions africaines. Des difficultés imprévues, pertes de navires et de cargaisons, entraînent la liquidation de la Compagnie, à laquelle succéda du reste, en 1681 une autre Compagnie du Sénégal qui reçut le privilège de commercer depuis la baie d'Arguin jusqu'au cap de Bonne-Espérance et celui de vendre des nègres en Amérique jusqu'en 1711. Mais les difficultés n'épargnèrent pas cette dernière qui avouait, en 1687, avoir à faire face à un déficit d'un million de livres. On put néanmoins réunir de nouveaux fonds; son trafic était par an, en 1703, par exemple le suivant :

1.000 nègres (valeur 200 livres par tête) ..	200.00	0 livres.
40.000 cuir (valeur 30 sols par cuir).00.00		0 —
150.000 livres d'ivoire 90.00		0 —
250.000 livres de gomme à 10 livres le cent . 25.00		0 —
100.000 livres de cire à 50 livres le cent... . 50.00		0 —
Or, ambre, plume	s.25.00.....	0 —

Malgré ce trafic, les dépenses étaient trop fortes et l'affaire fut mise en liquidation en 1705. Les actionnaires passaient la main à un sieur Mustellier et ses associés, tous notables commerçants qui constituèrent la quatrième Compagnie du Sénégal. Celle-ci, bien gérée, fit de bonnes affaires et vendit sa concession à la Compagnie d'Occident, en décembre 1718, et moyennant le prix de 1.600.000 livres.

Les différentes Compagnies qui se succédèrent sur la côte ouest d'Afrique eurent la chance d'avoir sous la main des agents remarquables, à la fois marins et militaires, diplomates et commerçants, comme Ducasse et André Brié.

André Brié représente le type que notre histoire coloniale a mis en relief, celui de « l'Africain » réalisant les plus vastes programmes avec les plus petits

moyens. Brûe avait déjà effectué des voyages chez les Barbaresques où il fut prisonnier à Tripoli, lorsqu'il fut appelé par la Compagnie Royale du Sénégal à diriger ses comptoirs. Arrivé à Saint-Louis en 1697, Brûe commença par rétablir la discipline dans tous les comptoirs et à étudier les moyens de commercer à l'intérieur. Il explora le Cayor en vue d'établir une route terrestre entre Saint-Louis et Rufisque. Arrêté par le damel Soukabé, il fut sauvé à temps par ses agents, après avoir découvert la route du fleuve; aussi, remontant quelques mois après le Sénégal jusqu'à Podor, il prend contact avec les tribus riveraines et atteint, allant à pied, la région du Foula central. L'année suivante André Brûe remonte, à la période des hautes eaux, le Sénégal et parvient au delà du confluent de la Falémé, à 900 kilomètres de Saint-Louis et parcourt la région de Kayes. L'arrière-pays de Saint-Louis est donc désormais connu, des postes de traite établis. Brûe alors tourna son activité vers la côte et les bassins de la Gambie, de Casamance et du Rio de Cachéo. Lorsqu'il revint en France, en 1702, il avait donné un élan de premier ordre aux affaires commerciales de la compagnie.

André Brûe était « attiré » par l'Afrique et obtint, après douze ans de séjour en France, de repartir diriger à Saint-Louis les intérêts de la troisième Compagnie du Sénégal. Saint-Louis comprenait déjà une population de 1000 Français et Brûe se décida à intensifier notre action vers le Nord c'est-à-dire en pays Maures, du côté d'Arguin. Ce dernier point était occupé par les Hollandais qui durent abandonner leur fort en présence de l'attaque dirigée sur lui par les marins du capitaine de Salvert; Arguin fut reprise par une armée maure alliée des Néerlandais, mais était à nouveau enlevée par le même capitaine de Salvert. André Brûe

quitta Saint-Louis en 1725, laissant le souvenir d'avoir été le vrai fondateur de notre colonie du Sénégal.

Rien ne donne une idée plus précise de l'œuvre utile réalisée par André Brüe que les détails suivants : le total des dépenses faites par Brüe s'élevait en 1723 à 900.000 livres, le total des recettes dépassait 7.200.000 livres; les frais généraux de la compagnie s'élevant à 200.000 livres, c'était un bénéfice de 800% qu'elle réalisait, surtout grâce à la vente de la gomme, des cuirs verts, de la cire, de l'ivoire. André Brüe avait, sans éclat peut-être mais avec un effort persévérant, entrepris la mise en valeur rationnelle de nos établissements sur la côte ouest d'Afrique. On a beaucoup reproché à Brüe d'avoir écoulé force eaux-de-vie; les Hollandais ne cessèrent de protester à ce sujet, oubliant d'avouer ce que leurs traitants faisaient eux-mêmes et cachant la vérité à savoir, par exemple, que de 1722 à 1725 les ventes d'alcools faites par Brüe ne dépassaient pas 120 hectolitres par an.

En créant la Compagnie des Indes Orientales par édit daté d'août 1664, Colbert voulait, d'une part, assurer à notre marine marchande une place dans le mouvement commercial de plus en plus considérable des Indes et des mers de Chine et, d'autre part, reprendre, pour lui donner tout le développement désirable, la tentative de Flacourt au sud de Madagascar. La petite colonie, malgré les secours envoyés par le maréchal de La Meilleraye, était bien malade même après l'extraordinaire fortune du soldat Dain Pousse, Le Vacher de La Rochelle de son vrai nom, qui épousa la reine de la province d'Amboule. Aussi la Compagnie envoya d'urgence en 1665 une mission qui, dirigée par le président même du Conseil de la Compagnie, Pierre de Beaune, éleva un fort

dans la baie d'Antongil et prit possession de l'île Bourbon. Il était temps de venir secourir les rares Français encore groupés à Fort-Dauphin autour de leur chef, le sieur Champmargon.

Pendant ce temps, la Compagnie des Indes Orientales créait sur les côtes bretonnes, dans la baie de Robellec-bec-er-Roheu, un port destiné à devenir le centre de ses opérations maritimes, le port de Lorient. Celui-ci n'était pas terminé, loin de là, lorsqu'en mars 1666 partit une forte escadre de dix navires de la Compagnie, ayant à bord près de 2.000 hommes, des vivres, du matériel pour aller à Fort-Dauphin et ensuite vers le Japon. C'est de La Rochelle que cette flotte appareilla sous la conduite de deux directeurs de la Compagnie, François Caron et de Faye; les colons et les militaires qui devaient s'établir à Madagascar, l'île Dauphine, selon le terme de l'époque, étaient commandés par le comte de Montdevergue. Louis XIV ne cachait pas son désir de voir se fonder une colonie prospère dans le sud de Madagascar et l'hôtel des Monnaies frappait une médaille à ce sujet.

La flotte, qui avait quitté La Rochelle au printemps de 1666, mit un an pour parvenir à Fort-Dauphin : le mauvais temps, le climat, des conflits entre les chefs avaient retardé sa marche. Aussi Champmargon ne l'attendait plus, rien n'était préparé pour recevoir tant de colons. Il fallut tout improviser; l'ardeur et l'énergie de Montdevergue parvinrent à surmonter ces obstacles. On fortifia Fort-Dauphin, on commença à en défricher les alentours et de bonnes relations furent entretenues avec les indigènes. Des rapports défavorables faits par de Faye sur les ressources malgaches amenèrent la Compagnie à rappeler fort brutalement Montdevergue ; une nouvelle expédition était toutefois envoyée à Fort-Dauphin avec Jacob

de La Haye qui débarquait, le 6 décembre 1670, alors que son prédécesseur était ramené en France entre quatre gardes. Le comte de Montdevergue, qui avait fait les plus louables efforts pour relever Fort-Dauphin, mourut de chagrin deux ans après dans une cellule du château de Saumur. Jacob de La Haye, désireux de ne faire de ce territoire qu'un simple comptoir et dont la brutalité souleva les indigènes, quitta quelques mois après la Grande Ile pour l'île Bourbon puis pour Surate et Ceylan.

Les Hovas massacrèrent à la Noël 1672 les colons de Fort-Dauphin, dont les rares survivants purent être recueillis par l'amiral de La Brestèche qui les transporta à Bourbon.

Bien qu'ayant été évacuée, notre colonie du sud de la Grande Ile ne cessa d'être considérée comme faisant partie de notre domaine colonial. Louis XIV proclama, du reste, en 1684, nos droits sur Fort-Dauphin. Mais ce ne fut qu'en 1750 que de nouvelles tentatives d'occupation effective furent faites.

L'amiral Jacob de La Haye prenait à Saint-Denis de Bourbon en mai 1671, d'une façon officielle, le titre de vice-roi en tous les pays des Indes et rattachait l'île à la couronne. En 1666, Colbert avait envoyé dans cette île vingt-quatre couples formés de « vingt-quatre jeunes, vigoureux et intelligents artisans de divers métiers » et « vingt-quatre orphelines bien portantes, actives et capables de faire de bonnes ménagères ». Ce furent les premières familles de ce peuplement, si français, et qui a donné tant d'hommes de valeur, de notre colonie de la Réunion.

C'est aux Indes que Louis XIV chercha, dès le début de son règne, à atteindre la puissance coloniale et maritime des Pays-Ras. Les Hollandais avaient peu à peu accaparé tout le commerce entre les

Indes et l'Europe; vers 1660, la domination portugaise était fort diminuée et se cantonnait sur quelques points de l'immense péninsule : Goa, l'île Diu, Damao, Margào; déjà des Danois s'étaient établis à Trinquébar; une compagnie suédoise avait créé quelques établissements ; un protestant français, Tavernier, cherchait à donner au Grand Electeur un comptoir. Mais l'action la plus vive dans ces parages était celle des Hollandais ; ils avaient chassé les Portugais de l'île Ceylan en 1657, s'étaient établis à Mazulipatam en 1660, à Gochin en 1663. Quelques vaisseaux anglais avaient fait leur apparition à Surate, une Compagnie des Indes britannique s'était fondée et, dès 1708, deux établissements militaires anglais existaient : Madras et Pondichéry.

De nombreux voyageurs français avaient parcouru les Indes, visitant les villes de la côte, les principaux centres et le fameux Empire Mongol alors en pleine décadence; parmi ces voyageurs on peut citer entre autres Thevenot, Tavernier, Brenier. Colbert, sur les indications de ces derniers, activa la constitution de la Compagnie des Indes Orientales qui avait pour principal objet l'exploitation des richesses commerciales des Indes. C'est dans ce but que la Compagnie, secondée par Louis XIV, chargeait l'amiral de La Haye d'une vaste exploration sur les côtes indiennes; un Hollandais passé au service de la France, Caron, avait organisé déjà notre premier comptoir à Surate et faisait parcourir, par ses agents, les contrées avoisinantes. « Ainsi l'Inde s'ouvrait à nous dans le même temps que la Perse où le capucin Honoré d'Auxerre obtenait un traité de commerce, en même temps que l'Indochine où le roi de Siam recevait une lettre de Louis XIV. » C'est en 1671 que l'amiral de La Haye parvint dans les eaux indiennes avec 5 vaisseaux de ligne et

3 flûtes, jetant l'ancre devant Bombay et Goa, puis cinglait sur Ceylan. L'amiral voulut prendre possession de la baie de Trinquemale, mais en fut empêché par Caron qui joua ici un rôle assez trouble. En juillet 1672, les troupes de débarquement de l'escadre de La Haye enlèvent d'assaut San Thomé, ville appartenant au roi de Golconde. Ce succès eut un grand retentissement aux Indes; attaqué par les forces du roi de Golconde et par les Hollandais, le vice-amiral français repoussa cet assaut. Quelques mois plus tard, les agents de la Compagnie, laissés avec François Martin à San Thomé, subirent un siège de vingt-six mois mené par la flotte néerlandaise de Rickloff. Martin dut évacuer la place, mais put se retirer à Mazulipatam où il obtenait du nabab de Gondehour cession de Pondichéry dans le Carnatic. Un autre Français, Bouneau-Deslandes, établit un comptoir au Bengale où il parvenait à acheter pour 400 roupies la ville de Chandernagor. Nous avons pris pied aux Indes.

Les événements d'Europe eurent aux Indes comme dans le reste de nos colonies d'alors leur répercussion; les Hollandais cherchèrent à nous évincer; l'habile politique indigène de François Martin, son influence grandissante dans le Carnatic leur paraissaient dangereuses. Une escadre attaqua donc, en 1693, Pondichéry, acculant ses défenseurs à la capitulation. La paix nous restituait cette ville qui comptait à la mort de Martin, en 1706, près de 50.000 habitants et était devenue un centre commercial important et un port actif. Martin fonda également un comptoir à Calicut; ses tractations avec les chefs locaux, son habileté à se servir pour ses desseins des luttes entre princes indous, constituèrent comme un corps de doctrine que ses successeurs mirent à profit pour le développement des

intérêts de la Compagnie des Indes et de l'influence française dans ces riches contrées.

BIBLIOGRAPHIE

- AZÉMA, *Histoire de l'île Bourbon*, 1867 .
- BERLIOUX, *André Brûc ou les origines de la colonie française du Sénégal*.
- CASTOSNET-DESFOSSÉS, *L'Inde française avant Duplex*, 1892 .
- LE PÈRE LABAT , *Nouvelle relation sur l'Afrique Occidentale*, 5 vol .
Collection des ouvrages anciens parus sur Madagascar (8 vol. parus 1903-1913).
- CULTRU, *Histoire du Sénégal*, op. cit.
- DELAT, *La Première Escadre française dans l'Inde*, 1875 .
- BARCHEMONT DE PENHOET , *Histoire de l'Empire anglais dans l'Inde*, 1840 .
- DUCAM, *Les Français dans l'Inde au xvii^e et xviii^e siècle*, 1886 .
- GUET, *Les origines de Bourbon*, 1885 .
- KOEPELIN, *La Compagnie des Indes Orientales et François Marlin*.
- MALLESSON, *Histoire des Français dans l'Inde*, 1860.
- MALOTTET, *Etienne de Flacourt*, 1898 .
- Le P. de L. A VAISSIÈRE , *Histoire de Madagascar*, 1884 .
- MADROLLE, *Les premiers voyages français à la Chine. La Compagnie de Chine (1698-1715)* , 1902 .
- MASSON, *Histoire des Etablissements français dans l'Afrique barbaresque (1560-1793)*, 1903 .
- PAULIAT, *Madagascar sous Louis XIV*, 1886 .
- LANIER, *ÉTUDE historique sur les Relations de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703*, 1883 .

CHAPITRE VII

LA VIE DANS LES COLONIES AU XVII^e SIÈCLE

Au fur et à mesure que les colonies passaient des mains des compagnies concessionnaires à celles de l'administration directe du pouvoir royal, c'est-à-dire s'incorporaient étroitement avec l'organisation métropolitaine, les institutions françaises étaient transportées outre-mer. C'est au Canada que l'on constate, après la déchéance de la Compagnie des Indes Occidentales, cette évolution tendant à faire de cette région lointaine une province de France; on y retrouve la même législation, celle dite de la Coutume de Paris, le même gouverneur représentant le roi, le même intendant qui avait surtout des attributions financières et judiciaires; c'est Colbert qui créait dans nos colonies un Conseil souverain jouant le rôle qui était dévolu aux Parlements, juridictions en dernier ressort, chargés de l'enregistrement des lois et ordonnances, des prises d'arrêts de règlement; ces Conseils furent en effet institués au Canada dès 1663, à la Martinique en 1679, à Saint-Domingue en 1685 et, ensuite, au fur à mesure du développement pris par notre domaine colonial à la Guyane, aux Indes, à Bourbon.

Au point de vue financier, tant que fonctionna le régime des Compagnies, les budgets de nos possessions se confondirent avec ceux des Compagnies

elles-mêmes ; ensuite, lors du passage sous l'autorité royale, on institua les mêmes impôts que ceux du royaume, affermé comme en France.

A la mort de Colbert on comptait près de 12.000 Français au Canada, 23.000 blancs dans les îles antillaises, 45.000 noirs esclaves et quelques milliers d'engagés de trois ans, ces derniers se transformant rapidement en « habitants ». Quant à l'élément indigène, il n'était représenté dans les îles que par quelques tribus caraïbes en voie de disparition rapide et, au Canada, par les Iroquois, Hurons, Alouguins et autres « sauvages » dont on ne connaissait point l'effectif. Dans les comptoirs situés sur la côte ouest d'Afrique, à Madagascar ou aux Indes on ne comptait guère que quelques centaines de blancs, agents de compagnies, militaires et engagés.

Les marins normands et bretons formèrent les premiers contingents de colons tant aux « Isles » qu'au Canada ; la petite noblesse de ces deux provinces jointe à celle de Saintonge et de Guyenne fournirent les cadres. C'étaient surtout les Antilles qui attiraient et aussi se peuplèrent-elles avec rapidité alors que le Canada, au climat rude, ne voyait que lentement progresser ses effectifs. Le colon canadien cherchait avant tout à pratiquer la traite de la fourrure avec les Indiens ; c'était une vie d'aventure dans la sylvie qui plaisait aux jeunes gens nobles ou de petite naissance ; les uns et les autres ne tardaient pas à se muer peu à peu en « coureurs de bois », luttant contre les Peaux-Rouges, montant sans cesse soit vers le Nord, jusqu'au Labrador et à l'Alaska, ou descendant vers le Sud par delà les Grands Lacs dans le bassin du Mississipi. Ce genre d'existence entraînait des conditions de vie spéciales. « Il part d'ici tous les

ans des coureurs des bois qui portent en canot de la marchandise chez toutes les nations sauvages. J'en vis revenir, il y a sept ou huit jours, vingt-cinq ou trente, chargés excessivement. Ils étaient demeurés un an ou dix-huit mois en voyage. Si ces voyageurs se sont fatigués dans une si longue course, ils s'en donnent à cœur joie au retour. Ceux qui sont mariés sont ordinairement plus sages; il vont se délasser chez eux et ils y portent leurs profits; mais pour les garçons, ils se plongent dans la volupté jusqu'au cou. La bonne chère, les femmes, le jeu, la boisson, tout y va. Tant que les castors durent, rien ne coûte à nos marchands. Vous seriez même étonnés de la dépense qu'ils font en habits. Mais la source est-elle tarie, le magasin est-il épuisé? Adieu dentelles, dorures, habillements, adieu l'attirail du luxe. On vend tout. De cette monnaie on négocie de nouvelles marchandises; avec cela ils se remettent en chemin et partagent ainsi leur jeunesse entre la peine et la débauche. »

On comptait que pour 1000 francs de pacotille de traite on rapportait 8000 francs de fourrure. Le prix des denrées était fort élevé, le coût de l'existence fort cher. Les commerçants et les usuriers y faisaient de rapides fortunes. Peu à peu, une population se fixa « au sol », mais elle n'était pas très nombreuse vers 1715.

Aux Antilles, dès 1640, on se mit à cultiver; la terre donnait du tabac de plus en plus recherché, de l'indigo, du cacao, du sucre de canne : c'étaient cultures riches et rémunératrices. Les forêts antillaises abondaient en essences de plus en plus demandées en France, bois de rose, bois d'acajou, de citronnier. Les facilités que les Compagnies offraient, par ailleurs, aux roturiers de gagner des titres nobiliaires en passant aux îles étaient égale-

ment une cause d'expatriation; ces titres se complétaient par des concessions terriennes qui consistaient en véritables seigneuries.

L'institution des engagés fut indiscutablement un élément de peuplement utile. L'engagé était recruté en France parmi la population pauvre; les paysans étaient alors fort malheureux; l'appât d'un voyage gratuit, la promesse d'être bien nourri et d'être assisté en cas de maladie et surtout la possibilité de pouvoir, leur temps d'engagement fini, s'établir dans la colonie et y tenter fortune, étaient pour beaucoup de paysans jeunes, de citadins, gagne-petits plus ou moins miséreux, autant d'attraits. De fait, et en raison aussi de l'obligation imposée aux Compagnies de colonisation de transporter un nombre déterminé d'engagés par an, le peuplement blanc bénéficia beaucoup de cette institution. Dans une ordonnance de 1686 on peut lire à ce sujet cette indication intéressante : « Sa Majesté étant informée que ce qui a le plus contribué à l'augmentation de la colonie de la côte de Saint-Domingue est le grand nombre d'engagés qui y sont passés et dont plusieurs se sont faits « habitants », qui dans la suite du temps y ont fait même des habitations considérables. » Le système de recrutement de jeunes filles pour être dirigées aux Iles et s'y marier fut l'objet des soins particuliers de Colbert.

Le clergé était fort actif aux colonies ; l'action des missions des Récollets et des Jésuites au Canada facilita la tâche de la colonisation bien qu'enserrant celle-ci dans un réseau un peu étroit. Il en fut de même aux Antilles. Il n'empêche que l'esprit de tolérance régnait partout, à l'exception du Canada où les Jésuites s'efforcèrent de faire disparaître toute trace de l'œuvre réalisée par les protes-

tants qui furent parmi les premiers fondateurs de la Nouvelle France. Ailleurs, une certains liberté fut laissée aux réformés dont plusieurs jouèrent un rôle important, et même aux juifs. Du reste, il aurait été difficile de se montrer rigoriste dans ce milieu colonial où l'on côtoyait des aventuriers de toute sorte. Ces derniers, dont selon une heureuse expression, beaucoup avaient jeté « la plume au vent », constituaient une étrange troupe qui forma ces contingents de corsaires prêts à tous les coups d'audace et connus sous le nom de flibustiers ou de « Frères de la côte de Saint-Domingue ».

Les flibustiers avaient fait de l'île de la Tortue située aux flancs de Saint-Domingue leur quartier général; ils se rencontraient principalement parmi les boucaniers qui erraient dans les savanes dominiquaines, armés d'un long fusil et de sabres d'abatis, chassant et boucanant les bœufs sauvages dont ils vendaient le cuir aux capitaines hollandais fréquentant ces parages. Las de courir les halliers, certains boucaniers s'étaient joints aux pirates qui naviguaient dans les mers antillaises, cherchant à enlever quelque galion espagnol lourdement chargé. Ces corsaires, les uns bretons, les autres bayonnais ou normands, étaient, dès 1550, la terreur des équipages hidalgo. L'appât du gain, le goût de l'aventure amenèrent à se joindre aux boucaniers, devenus flibustiers, maints fils de famille qui avaient plus ou moins de raisons à s'éloigner d'Europe, comme Montbard l'Exterminateur, le chevalier de Gramont, le chevalier du Plessis, Ravenau de Lussan.

La flibuste formait une bien étrange société qui vivait respectueuse de la sévère Coutume de la Côte, empreinte du plus grand sentiment de la liberté et du respect intégral des « chasse-parties » signées

avant le départ de chaque expédition et réglant minutieusement la part des bénéfiques et le montant des indemnités pour les blessures. Les flibustiers étaient « amatelotés deux à deux », ayant tout en commun jusqu'aux femmes; le dévouement de ces hommes pour leurs chefs, nommés à l'élection parmi les plus braves, leur permit de réaliser de fantastiques exploits. De retour à la Tortue ou à la Jamaïque, centre des flibustiers anglais, quelques jours suffisaient à faire disparaître par le jeu et les plus folles libéralités des prises considérables.

Lorsque les flibustiers furent en nombre suffisant ils s'attaquèrent aux ports espagnols du golfe du Mexique, enlevant Maracaïbo, Veragua de Costa Rica, Santiago, et maintes autres cités maritimes. Les villes étaient brûlées, pillées, les hommes tués, les femmes emmenées à la Tortue. Quelques flibustiers cherchèrent même à traverser de part en part le continent américain pour atteindre le Pacifique. L'amiral de Pointis les emmena, en 1697, enlever avec l'aide du gouverneur Jean-Baptiste Ducasse qui, vivant au milieu d'eux, savait manier, chose difficile, ces contingents turbulents, la ville de Carthagène des Indes. Le comte d'Estrées ayant à conduire des opérations maritimes contre l'Espagne utilisa également leurs services.

Après 1700, l'amirauté française, d'accord avec celle d'Angleterre, chercha, à faire disparaître la flibuste, refusant l'octroi de lettre de marque pour la course et traitant les équipages flibustiers en pirates. Le nombre de ces aventuriers ne tarda pas à diminuer; de 3000 qu'ils étaient vers 1690, ils tombèrent à quelques centaines. Plusieurs d'entre eux se fixèrent à Saint-Domingue où, du reste, le gouverneur Ducasse avait donné à leurs chefs, comme de Gallifet par exemple, un commandement

territorial et contribuèrent au peuplement de la plus riche de nos possessions de l'Ancien Régime.

Certains flibustiers s'établirent à Darien et firent alliance avec les Indiens Bravos. D'autres descendirent sur Madagascar et firent la course dans l'océan Indien.

A côté de l'œuvre considérable accomplie par Colbert en faveur de la colonisation et de l'appui très effectif apporté aux entreprises de son ministre par Louis XIV en personne, une place doit être faite aux divers propagateurs de l'idée coloniale en France. Il fallait intéresser le grand public à souscrire aux actions offertes par les Compagnies en voie de création, créer un courant d'émigration, développer le trafic avec les pays d'outre-mer. L'élite de la société répondit à l'appel royal et nous voyons entrer dans les conseils des Compagnies des hommes comme de Thou, ancien président du Parlement de Paris, Lamoignon, Premier Président du Parlement, des maîtres de requêtes du roi comme Pussort, de La Reynie, et de nombreux membres de la Cour des Comptes et de la Cour des Aides ; le président de la Compagnie du Sénégal est le secrétaire du roi d'Appougny ; les administrateurs de la Compagnie des Indes Occidentales sont François Berthelot, commissaire des poudres et salpêtres, Béchameil, directeur des Finances du roi. En province, les présidents des Parlements locaux dirigent la propagande coloniale. Le clergé ne craint pas de faire des mandements pour intensifier les souscriptions et les évêques sont fort zélés. Le haut commerce a répondu également aux conseils de Colbert ; en 1664, par exemple, « neuf des plus fameux négociants et manufacturiers du royaume » présentent un

Mémoire pour demander, la création de la Compagnie des Indes Orientales. « Des commerçants vont eux-mêmes aux Indes comme agents de la Compagnie pour choisir et instituer des comptoirs. D'autres, comme Crozat en 1708, comme plusieurs Malouins en 1712 se substituèrent aux Compagnies devenues insuffisantes. D'autres encore, comme le célèbre Fernand de Rouen et le sieur Jourdain prennent l'initiative de Compagnies nouvelles, la première et la seconde de Chine par exemple. On peut dire en toute vérité que rarement le commerce français a été aussi intrépide qu'à cette époque ; ajoutons aussi patient. Malgré des entraves de toute nature, dont la plus grave était le régime même des Compagnies, malgré les tergiversations du pouvoir qui tantôt monopolise un commerce et tantôt le déclare libre, malgré les impôts écrasants et les guerres ruineuses, la Révocation de l'Edit de Nantes et toutes les folies d'un règne trop admiré, les commerçants osent risquer des capitaux énormes pour l'exploitation des pays qu'on leur offre. S'ils n'ont pas mieux réussi ou plutôt s'ils n'ont pas continué leurs succès ce n'est pas à coup sûr leur faute. Ils n'ont pas marchandé leur coopération »

L'attention du public sur les efforts réalisés outre-mer fut, en outre, maintenue en éveil par une littérature assez abondante. Les « relations » publiées par les ordres missionnaires et plus spécialement par les Jésuites furent, toutefois, moins nombreuses que sous Louis XIII. Par contre les « voyages » furent toujours fort en vogue : les Indes et Madagascar constituèrent la nouveauté en la matière. Le *Voyages dans le Levant* du célèbre voyageur

Jean Thévenot qui avait parcouru la Turquie, la Perse, les Indes, n'eut pas moins de cinq éditions, de 1665 à 1684. Le médecin Bernier eut le plus grand succès par la publication de son *Histoire de la Révolution des Etats du Grand Mogol* qui fut traduite en anglais et en allemand. Le grand voyageur Tavernier, qui visita toute l'Asie, écrivit une collection de Voyages qui connut de multiples éditions, ainsi que ceux rédigés par Chardin qui vécut longtemps en Perse et aux Indes. Ces différents ouvrages firent connaître les prestigieuses richesses des Indes. C'est, du reste, Thévenot qui introduisit l'usage du café en France que Dufour, négociant érudit en relations avec Lamoignon, importait d'Arabie.

M^{lle} de Scudéry fit paraître les *Instructions morales d'un père à, un fils* qui furent traduites dans toutes les langues. Les Compagnies de colonisation publiaient de leur côté maints tracts et maintes gravures où l'on signalait les possibilités économiques des Terres nouvelles. Dans une « affiche » destinée à recruter des colons pour Madagascar, on y lit la promesse d'un bon climat, de fruits savoureux, de concessions gratuites de terre; on y signale que l'on pourra se livrer à la sériciculture, aux cultures du coton, du poivre, de la canne à sucre : « Ceux qui auront connoissance de la Culture de ces sortes de marchandises y profiteront extraordinairement. »

Les poètes « officiels » sont appelés à prôner également l'essor colonial. Boileau écrivait au bas d'un portrait de Tavernier, ces vers :

De Paris à Delhy, du Couchant à l'Aurore,
Ce fameux voyageur courut plus d'une fois.
De l'Inde et de l'Hydaspe il fréquenta les rois
Et sur les bords du Gange on le vénère encore.

En tous lieux sa vertu fut son plus sûr appui.
Et bien qu'en nos climats de retour aujourd'hui
En foule à nos yeux il présente
Les plus rares trésors que le soleil enfante
Il n'a rien rapporté de si rare que lui l.

Fénelon, dans *Télémaque*, glorifie Salente, ville du commerce colonial, qui désigne Amsterdam. Et La Bruyère dans son chapitre de la République, démontre la nécessité du commerce d'outre-mer. Vauban, dans sa *Dîme Royale*, déclare que « le commerce est désirable en tout et partout, dedans et dehors le royaume ». C'est également Vauban qui écrivit un remarquable Mémoire sur les colonies où il signale que les colonies, observant des règles générales, de liberté commerciale, d'étude préalable des pays, de peuplement régulier, constitueront des « établissements nobles et nécessaires ». « Nobles en ce qu'il n'y va pas moins que de donner naissance et accroissement à deux grandes monarchies qui, pouvant s'élever au Canada, à la Louisiane et dans l'île Saint-Domingue, deviendront capables de balancer un jour celle de l'Amérique et de procurer de grandes et immenses richesses aux successeurs de Sa Majesté; nécessaires parce que si le Roi ne travaille pas vigoureusement à l'accroissement de ces colonies, à la première guerre qu'il aura avec les Anglais et les Hollandais qui s'y rendent de jour en jour plus puissants, nous les perdrons, et pour lors nous n'y reviendrons jamais et nous n'aurons plus en Amérique que la part qu'ils nous en voudront bien faire par le rachat de nos denrées, auxquelles ils mettront le prix qu'il leur plaira, et notre marine, manquant pour lors d'occupation, tombera d'elle-même et deviendra à rien. »

Ce Mémoire si plein de **Avisions** lointaines porte la date de 1699.

Les critiques contemporaines portent, comme sous Richelieu, non sur le système de l'Exclusif mais sur les monopoles accordés aux Compagnies et nous en retrouvons l'écho dans Fénelon, chez Boisguilbert et quelques économistes précurseurs des philosophes du xviii^e siècle. D'autres esprits, épicuriens ennemis de l'effort, souscrivent, d'autre part, aux pensées du versatile Boileau écrivant dans son Dialogue de Perse entre l'Avarice et le Paresseux :

« N'importe, lève-toi. — Pourquoi faire, après tout?
Pour courir l'Océan de l'un à l'autre bout,
Chercher jusqu'au Japon la porcelaine et l'ambre,
Rapporter de Goa le poivre et le gingembre.
Mais j'ai des biens en foule et je puis m'en passer.

Boileau comptait deux hommes en lui, le propriétaire d'Auteuil, l'auteur des vers précités et Boileau, historiographe du roi et faisant de la propagande coloniale en écrivant dans son *Discours au Prince* :

... Nos vaisseaux, domptant l'un et l'autre Neptune
Nous aller chercher l'or, malgré l'onde et le vent
Aux lieux où le soleil le forme en se levant.

L'esprit public s'intéressait donc aux questions coloniales; on réclamait des précisions, des détails; les académiciens étudient les ouvrages comme ceux du P. du Tertre sur les Antilles, envoient des prêtres fort savants accompagner la mission de M. de Chaumont au Siam, commentent les comptes rendus adressés de Québec ou de Fort-Dauphin. Les jeunes gens s'enthousiasment à la lecture du livre du médecin hollandais Oexmelin sur la *Vie*

des Flibustiers et les gourmets discutent sur les propriétés du café qui, selon la phrase célèbre de la marquise de Sévigné, était passé aussi vite que les tragédies de M. Racine. La mode s'empara du voyage à la Cour des ambassadeurs siamois qui fut un véritable événement mondain et les étoffes des Indes, les « curiositez » exotiques connurent le plus grand succès.

A la mort de Louis XIV, le domaine colonial de la France s'étendait sur environ 10 millions de kilomètres carrés comprenant, en Amérique du Nord, tout le bassin du Saint-Laurent et des Grands Lacs : mais le Traité d'Utrecht nous avait enlevé Terre-Neuve, les pays de la baie d'Hudson, et l'Acadie. La colonisation du vaste bassin du Mississipi est commencée.

Dans les Antilles, tout un chapelet d'îles est français : Guadeloupe, Martinique, Grenade, les Grenadines, Saint-Barthélémy, Marie Galante, la Désirade, Saint-Martin, la Tortue, une partie de Saint-Domingue, Tabago, Sainte-Lucie. Le Traité d'Utrecht donne Saint-Christophe aux Anglais.

En Amérique du Sud, l'île de Cayenne et la terre ferme de Guyane qui était quasi sans limite, s'étendant fort loin jusqu'à l'Amazone. Le Traité d'Utrecht reconnaît aux Espagnols jusqu'à la rivière Vincent Pinçon.

Sur la côte d'Afrique, nos établissements comportaient ceux de Saint-Louis, la côte depuis le banc d'Arguin jusqu'au Sierra Leone, les comptoirs de Guinée à Madagascar, Fort-Dauphin et l'île Sainte-Marie, l'île Bourbon.

Aux Indes, les villes de Surate, Pondichéry, Mazulipatam, un comptoir à Trinquebar à Ceylan et au Bengale Chandernagor et Ougly, Kazumbazar, Cabripatam.

Ce vaste empire était l'objet de la convoitise anglaise et par le Traité d'Utrecht une première atteinte lui fut portée.

Le mouvement commercial se chiffrait par un trafic de 70 millions par an, ce qui en monnaie actuelle représenterait près de 250 millions. L'Amérique du Nord importait des pelleteries et des morues, les Antilles fournissaient du sucre, du cacao, du tabac, des bois rares et la Compagnie des Indes Occidentales évaluait à 40 millions par an le chiffre de son trafic; le Sénégal donnait près de 7 millions grâce à la vente des gomme, peaux et esclaves; Madagascar, les Indes surtout, exportèrent des toiles de coton, des soies, des tapis, de l'indigo, du café, le tout représentant 12 millions.

La marine profita de cet essor et, grâce aux mesures prises par Colbert, l'armement français connut une période de prospérité; on estime à 400 le nombre des bâtiments de commerce qui assuraient le trafic colonial.

BIBLIOGRAPHIE

- D**SLÈRE , *Manuel de Législation Coloniale*, 1914 .
GIRAULT, *Principes de Législation Coloniale*, 1922 .
PETIT, *Gouvernement des colonies françaises*, 1771 .
CHAILLEY, *L'administration d'une colonie sous l'Ancien Régime, Saint-Domingue*.
DE L A VAISSYÈRE , *Saint-Domingue*, 1907 .
R. LOMIEUX , *Les origines du droit franco-canadien*, 1900 .
MOREAU SAINT-MERY , *LOIS ET constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le Vent*.
OEXMELIN, *La tragique aventure des flibustiers*, 1770 .
Maurice **B**ESSON , *Vieux papiers du temps des Isles*, 1925 .
Maurice **B**ESSON , *Les « Frères de la Coste » flibustiers et corsaires, 1928 (bibliographie sur les flibustiers)*.
DESCHAMPS, *HISTOIRE de la question coloniale en France*, 1891 .
SATINEAU, *Histoire de la Guadalupe sous l'Ancien Régime*, 1928 .
Albert **D**UCHÈNE , *La politique coloniale de la France*, 1928 .
Henri **M**ALO , *Les Iles de l'Aventure*, 1929 .

CHAPITRE VIII

LA GUERRE COLONIALE DE 1713 À 1733

Les historiens canadiens appellent la période qui s'écoule depuis la conclusion du Traité d'Utrecht (1713) jusqu'à la guerre de Succession d'Autriche (1744) la « Grande Paix ». Pendant ces trente ans et malgré le premier morcellement qui lui avait été infligé, le Canada se développe au point de vue économique ; la Nouvelle France devient une réalité dont le peuplement commence à s'individualiser par une stabilité au sol, par une lente acclimatation et par un attachement profond.

Par un heureux hasard, qu'il faut noter car le fait est rare dans nos annales coloniales, le Canada pendant cette « Grande Paix » n'a connu que deux gouverneurs généraux : M. de Vaudreuil qui exerça ses fonctions de 1701 à 1725 et qui, arrivé en 1685 à la colonie, en avait une parfaite connaissance, et le marquis de Beauharnais qui administra avec tact et perspicacité la Nouvelle France de 1725 à 1746. Par ailleurs, l'intendant Talon eut des successeurs distingués, aussi larges d'esprit qu'administrateurs avisés, et parmi eux il faut citer Michel Begon et Gilles Hocquart. Le personnel était également fort actif et ne s'élevait en ce qui touche à l'administration directe qu'à 288 agents ! La vie provinciale s'intensifiait, du reste, et les seigneurs nommaient

les juges de bailliages et les membres des assemblées de notables; l'armée régulière peu nombreuse, ving-huit compagnies en tout, trouvait dans les milices, dont faisaient partie tous les hommes de 15 à 60 ans, une force intéressante. Le « budget canadien » était léger et l'immense colonie ne coûtait à la métropole que 500.000 livres dont 150.000 livres représentaient les dépenses d'entretien des unités de l'armée détachées à la Nouvelle France. Le clergé régulier, Jésuites, Récollets, Sulpiciens, se consacrait à l'œuvre des missions, alors que le clergé séculier était chargé de la question spirituelle et dans une forte mesure temporelle des 82 paroisses canadiennes.

Le peuplement canadien s'effectuait malheureusement à un rythme assez lent, surtout comparé à celui des colonies anglaises voisines : péniblement en vingt ans arrivèrent 5.000 chefs de familles. La colonie y suppléait par un effort de natalité remarquable, permettant de compter de nombreuses familles de 12 enfants. La population française atteignait, en 1730, environ 34.000 âmes, en 1742 elle avait atteint 42.700 âmes. Québec comptait à cette époque près de 7.000 habitants, Montréal 4.000; le reste de la population était fort disséminé et surtout fort instable; nos colons préféraient toujours les aléas de la traite des pelleteries au défrichement des terres qui, pourtant, ne demandaient qu'à donner des céréales et des légumes; l'élevage, plus facile, prenait plus d'extension. Il ne faut pas oublier que le service des milices, les guerres, la lutte contre les Indiens arrachaient du sol les cultivateurs que l'on se plaît à représenter tenant le fusil d'une main et de l'autre la charrue. Les industries du bois, l'extraction du minerai de fer prenaient de l'extension. Sur le golfe du Saint-Laurent jusqu'au cap Breton des

pêcheries se développaient, le commerce s'intensifiait entre la métropole et Québec toujours représenté à l'exportation principalement par les fourrures. En 1743, la balance commerciale était à peu près égale : 1.700.000 livres par an.

Les coureurs des bois étaient poussés par le besoin d'étendre leurs opérations de traite toujours plus loin vers « la mer de l'Ouest ». On se demandait en même temps si l'on ne trouverait point une terre nouvelle que d'aucuns dénommaient déjà la « Bourbonie » qui joignait l'Amérique à l'Asie. Comment traverser la grande prairie que, d'ailleurs, les Sioux gardaient jalousement, ou comment, passant par le Nord, atteindre l'océan Pacifique?

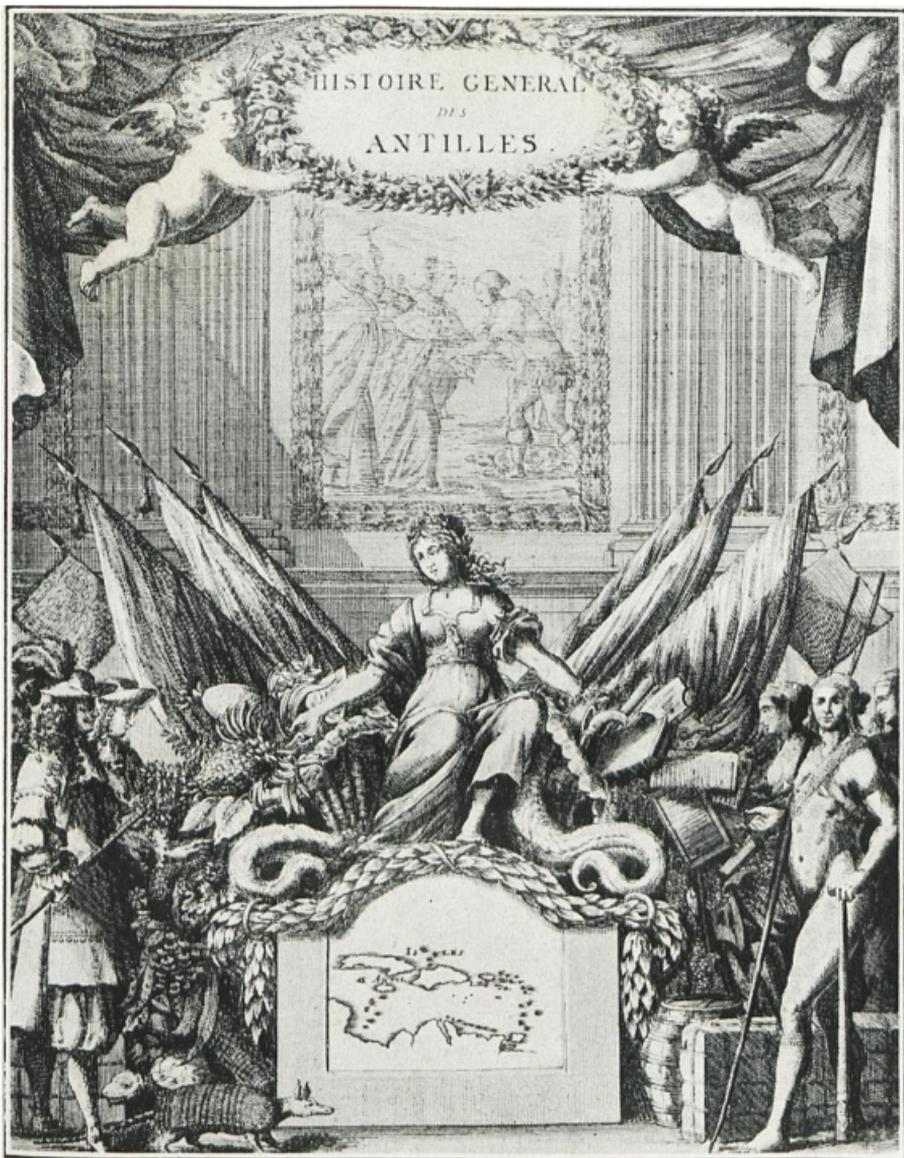
Ce fut grâce à l'énergie d'un officier de fortune, Gautier de Varennes, seigneur de La Verendrye, qui, aidé de ses fils, réalisa ce projet en plusieurs étapes, s'échelonnant sur plus de dix ans d'efforts. S'avancant peu à peu, établissant des postes, assurant en même temps toute une vaste entreprise de traite, luttant contre les Sioux qui massacrèrent un de ses fils, de Varennes de La Verendrye parvenait, en 1637, à Winnipeg, explorant tout l'actuel Manitoba. L'action de pénétration par rayonnement se poursuivit alors et on s'attaqua à la découverte des Montagnes Rocheuses qui fut effectuée par les fils du hardi pionnier. Des traitants parvinrent ensuite à compléter ces efforts par l'envoi de missions commerciales.

En cédant à l'Angleterre, à la suite du Traité d'Utrecht, ses établissements de la baie d'Hudson, de Terre-Neuve et de l'Acadie péninsulaire, la Couronne perdait des pays « à fourrures et à pêches ». Une compensation était à chercher, on la trouva dans une occupation effective de l'île Saint-Jean et de l'île Boyale ou du Cap-Breton, boulevard avancé de la Nouvelle France. Dès 1715, on songea donc à

réaliser ce plan qui offrait l'avantage d'assurer un refuge aux pêcheurs de Terre-Neuve chassés par les Anglais. Le gouverneur de Costebelle, énergique et actif, fut chargé de fonder dans l'île Royale un centre, Louisbourg. De nombreux Acadiens y émigrèrent et bientôt la population citadine s'éleva à 5.000 âmes, mais le peuplement de l'île proprement dite fut faible malgré les encouragements donnés. Par contre, l'île Saint-Jean dont le sol est fertile attira des colons de France que conduisait le comte de Saint-Pierre qui établit sa résidence au port La Joie, et qui surent mettre en valeur cette riche contrée.

Le Traité d'Utrecht avait laissé sous silence la question de la délimitation des frontières de l'Acadie ; la partie continentale restait française et les conflits étaient constants, les tribus indiennes molestées. Quant aux Acadiens péninsulaires dont l'effectif ne dépassait guère 2.500 âmes, ils subirent sans se plaindre l'emprise anglaise mais refusèrent de prêter le serment d'allégeance dont la formule était la suivante : « Je jure et promets fidélité au roi d'Angleterre. Ainsi Dieu me soit en aide. » Les Acadiens décidèrent de ne jurer le serment d'allégeance que sous condition d'être exempts de combattre leurs compatriotes ou les tribus indiennes alliées de la France. Beaucoup, faisant état de l'article 14 du Traité d'Utrecht qui leur donnait la liberté d'émigrer, se résolurent à partir pour l'île Royale. Les Anglais craignaient fort ce départ qui fortifierait les établissements français au détriment de la Nouvelle-Ecosse ; par tous les moyens ils s'efforcèrent d'enrayer l'exode acadienne.

La déclaration de guerre contre l'Autriche, l'Angleterre et la Hollande transforma l'état de lutte latent sur la frontière acadienne en un conflit ouvertement avoué ; toute une série de coups de mains



L'Exotisme littéraire sous Louis XIV :
Frontispice du célèbre ouvrage de l'ère de Louis XIV.

montés tant du côté français que de celui des Anglais se succéda, malgré la « neutralité scrupuleusement observée par les Acadiens » ; celle-ci fut cause de l'échec du raid tenté par Duquesnel contre Annapolis. De Boston partait une forte expédition organisée par les colons de la Nouvelle Angleterre contre Louisbourg; une escadre anglaise appuyait cet effort. Louisbourg n'était gardé que par quelques miliciens et 560 soldats. Ceux-ci luttèrent 47 jours et ne se rendirent qu'avec les honneurs de la guerre, le 17 juin 1745.

La perte de Louisbourg fut vivement ressentie en France. Une vaste expédition fut préparée à La Rochelle en vue de s'emparer de l'Acadie et de ravager Boston. Outre le personnel maritime 3.000 hommes furent embarqués et placés sous le commandement du duc d'Anville. Mais le mauvais temps, la peste qui fit perdre plus de 1.200 soldats, des erreurs commises par des chefs d'escadre, transformèrent ce projet en un désastre. Un an après, en 1747, le gouverneur de La Jonquière, chargé de reprendre Louisbourg avec une flotte de six vaisseaux de ligne, six frégates et de nombreux transports, fut attaqué et défait au cap Finisterre d'Espagne par les escadres anglaises.

Les clauses coloniales du Traité d'Aix-la-Chapelle (18 octobre 1748), inspirées des directives de Louis XV qui voyait les choses « en roi et non en marchand », se firent sur la base de réciproques concessions ; c'est pourquoi Louisbourg et le Cap-Breton furent échangés contre la Présidence de Madras aux Indes, que nous venions de conquérir.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle n'était qu'une trêve : les autorités canadiennes ne l'ignoraient point et pressaient dans la mesure du possible la mise en défense de la colonie. Le gouverneur La Galisson-

nière chercha à relier par une ligne de fortins la Nouvelle France à la Louisiane par la vallée de l'Ohio, où nous avons pénétré. Les milices furent renforcées, Québec pourvu de nouveaux travaux de défense. De leur côté, les Britanniques créaient en Acadie un centre de peuplement où l'on attira des Suisses, des Allemands et des réfugiés protestants, chassés parla révocation de l'Edit de Nantes; une ville, Halifax, fut fondée. Une lutte sourde, où les tribus indiennes étaient seules mises en avant, se maintint donc en Acadie, alors que, dans la vallée de l'Ohio, Anglais et Français s'évertuaient à se devancer mutuellement. Des forts furent surpris par des partis des deux nations et c'est au cours de ces « incidents de frontières » que Washington, alors géomètre au service du roi d'Angleterre, tendit une embuscade à un des nôtres, de Jumonville, qui y fut tué. Son frère, Coulon de Villiers, enlevait par représailles, en 1754, le fort Nécessité. Maintes escarmouches avaient lieu dans la sylve américaine et tout indiquait une reprise des hostilités définitives.

Le Cabinet de Saint-James envoyait de nombreux renforts placés sous le commandement du général Braddock, alors que Versailles expédiait 3.000 hommes commandés par Dieskau. La guerre de Sept Ans allait avoir un théâtre d'opérations militaires de plus : le Canada. La flotte anglaise de l'amiral Boscawen s'emparait, sans que la guerre fût déclarée, de deux vaisseaux de ligne ancrés dans le Saint-Laurent et capturait 300 navires marchands. Les hostilités étaient ouvertes.

Le général Braddock tombait, en juillet 1755, dans une embuscade; un mois après, c'était le tour de Dieskau; la guerre canadienne ne ressemblait point à celle d'Europe : c'était avant tout une lutte de surprises. En Acadie, les Anglais ayant fait occu-

per les forts Gaspereau et Beauséjour, préparaient la déportation des malheureux Acadiens avec une perfidie qui restera comme une tache ineffaçable de l'histoire coloniale anglaise. Après avoir fait enlever les armes et les embarcations, les Anglais décidèrent de déporter, après septembre, pour profiter de la moisson engrangée, toute la population acadienne. « La capture de la population de Grand Pré et des villages environnants, écrit un historien canadien, est restée tristement célèbre et caractérise toutes les autres. Après avoir entouré l'église d'un cordon de troupes, on signifia aux malheureux Acadiens qu'ils devenaient prisonniers de guerre, que tous leurs biens étaient confisqués au nom du roi et qu'ils seraient aussitôt déportés de la province. » Les scènes les plus navrantes marquèrent cette déportation qui jeta 7 à 8.000 Acadiens vers la Caroline; pendant plusieurs mois les troupes anglaises traquèrent des familles entières dans les bois et rasèrent les villages et les habitations. La « tragédie du peuple acadien » détermina un douloureux écho en Europe dont le célèbre poème *Évangéline* de Longfellow.

Les Anglo-Saxons d'Amérique, plus résolus que jamais à en finir avec le Canada français, concentrèrent toutes leurs forces vives dans ce but et cela durant quatre années. Les jeunes colonies américaines furent de plus en plus secondées dans leurs efforts par la Grande-Bretagne qui, voyant les forces françaises s'épuiser dans les plaines du Hanovre ou de Bohême, jugea que l'heure était venue d'anéantir le domaine colonial français.

Le Canada n'avait, en 1756, pour contenir l'assaut britannique que des forces militaires réduites, composées de quelques troupes régulières, des milices canadiennes et des contingents d'auxi-

liaires indiens. Le tout représentait un effectif de 10.000 combattants environ, commandés par le marquis de Montcalm.

Le maréchal de camp de Montcalm représentait fort bien l'esprit des troupes de l'Ancien Régime : doué d'un allant irrésistible, ayant combattu depuis l'âge de quatorze ans, homme de guerre consommé mais trop impétueux et volontaire. Ce caractère entier ne tarda pas à se heurter à celui des chefs canadiens restés « très terroir », dont le gouverneur de Vaudreuil était le prototype; il eut aussi à pâtir des malversations de l'intendant Bigot. Par contre, de Montcalm fut entouré d'officiers remarquables : le chevalier de Levis, son premier lieutenant, était un esprit froid, stratège distingué et doué d'une volonté de fer; de Bougainville, son aide de camp, lut un précieux conseil, fort avisé, ayant beaucoup de relations à la cour et qui savait discerner les hommes et les choses. Les officiers subalternes, Pouchot, Desandrouin, Drucom et leurs camarades, firent l'impossible pour « tenir », secondés par l'audace des canadiens, constitués en corps francs sous la conduite de braves comme Rigaud de Vaudreuil, de Langy, de Villiers, de Langlade, des Ligneris.

En face des forces ennemies considérables, de Montcalm crut que la meilleure tactique était d'attaquer et, transformant la guerre canadienne en guerre de rase campagne à l'euro péenne, Montcalm manœuvra, dès 1756, avec une remarquable habileté, portant sans cesse des coups de boutoirs qui déconcertaient les Anglais et par leur impétuosité et par leur mobilité. Le général français commença par emporter le fort d'Oswego qui coupait notre liberté de communications avec la Louisiane. Le butin fut considérable et ne comportait pas moins de 122 bou-

ches à feu. L'hiver 1756-57 fut marqué par une reprise de la lutte dans les forêts et par un raid heureux contre le fort William Henry.

La campagne du printemps de 1757 fut encore à l'avantage des troupes de Montcalm qui, par des marches audacieuses, parvinrent à encercler le fort George. La garnison, forte de 3.000 hommes, dut capituler ; le massacre de plusieurs centaines de prisonniers britanniques par les Indiens assombrit l'éclat de cette victoire. A l'orée de l'hiver 1757, de Belestre, avec 300 coureurs des bois canadiens, dévasta la frontière de l'Etat de New-York. Sur tous les points les Anglais avaient subi des échecs ; repoussés de Louisbourg, chassés du fort George et du territoire des Iroquois, toutes les avenues vers les Grands Lacs et la vallée du Mississippi leur étaient fermées.

Le premier ministre Pitt, inquiet des défaites de son allié le roi de Prusse et convaincu que la prise du Canada français constituerait une « décision utile » fit intensifier la lutte dans l'Amérique du Nord, envoyant 20.000 hommes de troupes et faisant lever 20.000 recrues dans les possessions anglaises. Montcalm ne pouvait opposer que 5.800 soldats de ligne ; les Canadiens, mal armés, ne pouvant ensemencher leurs terres, se voyaient réduits à la famine ; le matériel de guerre faisait défaut et les divers contingents trop disséminés sur un immense territoire. Il ne s'agissait plus d'attaquer mais de contenir.

En juin 1758, la flotte de l'amiral Boscawen s'embossait devant Louisbourg, débarquait 12.000 hommes munis de tout le matériel de siège voulu. La défense comprenait 6.000 hommes dont la moitié de partisans ; elle lutta pendant un mois mais, à bout de munitions, la garnison, commandée

par Drucom, fut obligée de mettre bas les armes.

Le marquis de Montcalm, sans chercher à venir dégager Louisbourg assiégé, décida de frapper directement l'ennemi dans l'armée que celui-ci concentrait près du lac George; c'était un groupement de force considérable pour une guerre coloniale (15.000 hommes). Le général anglais d'Abercromby, sachant que les Français se retranchaient sur une éminence proche, dite le fort de Carillon, ordonna d'enlever cet ouvrage; c'est ce que désirait Montcalm qui attendait de pied ferme l'attaque ayant Levis à sa droite et Bourlamaque à sa gauche. Les troupes britanniques se brisèrent devant l'obstacle et la victoire de Carillon retarda d'un an l'invasion du Canada par le Sud.

Cette victoire n'empêcha pas les Anglais de s'emparer des forts Frontenac et Duquesne; les défenses latérales du Canada avaient cédé, seul le fort du lac Champlain tenait ferme. La situation de la colonie devenait critique au début de 1758. Montcalm envoyait Bougainville à Versailles plaider la cause de la défense mais, malgré l'appui de M^{me} de Pompadour, qui se montra favorable à un repli sur la Louisiane, il ne put obtenir comme secours que 328 soldats. L'encerclement anglais se précise durant l'été de 1759; le général Wolfe, à peine âgé de trente-trois ans et seconde par trois brigadiers généraux Monckton, Murray, Townshend et l'amiral Saunders, concentre ses forces sur Québec. Montcalm, laissant à quelques centaines d'hommes le soin de harceler l'ennemi, se prépare à défendre Québec dont l'armée anglaise commence le siège le 26 juin 1759. Le défenseur du Canada repousse en combattant, aussi loin que possible de la ville, plusieurs attaques anglaises, mais l'armée se ravitaillait difficilement, les miliciens désertaient pour

aller faire la moisson et revenaient prendre part à la lutte. Le 10 septembre, le général Wolfe parvenait à se masser sur les hauteurs d'Abraham. Montcalm part au-devant des forces anglaises avec 4.000 hommes qu'il jette le 13 au matin avec une trop grande précipitation sur le front anglais. Le combat tourna à l'avantage des troupes de Wolfe. Celui-ci, blessé à mort, expirait sur le champ de bataille, murmurant, apprenant la défaite française : « Merci, mon Dieu, je meurs en paix. » Le marquis de Montcalm grièvement blessé fut transporté à Québec où il mourut le 14 septembre. Québec qui avait subi 68 jours de bombardement, capitulait au moment même où le chevalier de Levis, ralliant l'armée française, marchait sur Québec pour lutter encore.

Levis se replia sur Montréal et y passait l'hiver en organisant une campagne nouvelle pour le printemps. La ténacité de Levis mérite les plus grands éloges : avec une armée en guenille et en sabots, sans vivres, et 312 boulets en tout dans les coffres, il parvenait à culbuter les troupes du général Murray à Sainte-Foy et à mettre le siège devant Québec ! L'arrivée d'une escadre anglaise sauva les Britanniques malgré l'héroïsme des deux seules frégates françaises commandées par Vauquelin, l'*Atalante* et la *Pomone*. Le chevalier de Levis dut lever le siège et se replier sur Montréal où il fut encerclé par plusieurs armées anglaises; il ne lui restait que 2.000 hommes à opposer à 25.000 soldats abondamment équipés!

Le fait dominant de l'action coloniale de la Régence fut l'œuvre de colonisation de la Louisiane. Depuis les explorations de Cavalier de La Salle il n'avait été rien entrepris pour mettre en valeur cette immense plaine de 2 millions de kilomètres,

arrosée au centre par l'énorme Mississippi qui la traverse sur 4.000 kilomètres, et possédant comme affluents de grands fleuves comme l'Ohio, l'Illinois et le Wisconsin; toutes les zones climatiques s'y rencontrent, toutes les productions s'y trouvent. Quelques trappeurs, quelques missionnaires parcouraient seuls ces espaces considérables soudés par la région des Grands Lacs à la Nouvelle France.

Cavalier de La Salle n'avait pu retrouver, en 1699, le delta du Mississippi; de Tonty et le sieur de Raimonville s'étaient contentés, faute de moyens suffisants, d'organiser quelques postes de traite dans le haut du fleuve. Le comte de Maurepas, alors ministre de la Marine, qui avait suivi les efforts de Cavalier de La Salle, résolut de jeter les fondements d'une véritable colonie dans la région du bas Mississippi et en chargea un marin remarquable, le capitaine d'Iberville, canadien qui avait fait ses preuves. Une flotte fut armée et, en mars 1699, d'Iberville découvrait l'embouchure du grand fleuve. Il en explorait l'intérieur, remontant jusqu'aux territoires des Natchez où, aidé de son frère Le Moyne de Bienville, il organisait un premier poste, dénommé Maurepas, première pierre de la Nouvelle-Orléans. L'œuvre de colonisation de la Louisiane commençait.

Le Moyne de Bienville explorait l'hinterland, s'alliait des tribus indiennes et fondait un premier établissement agricole à Mobile; remarquablement actif, de Bienville, qui n'avait que vingt-quatre ans, fut chargé du gouvernement alors que d'Iberville, la guerre de Succession d'Espagne ayant éclaté, allait attaquer les Antilles britanniques. Les premières années de la colonie furent difficiles, mais grâce à l'arrivée de colons canadiens, descendus par la voie fluviale, on sortit de la période des premiers tâtonnements. Malheureusement, des querelles de

personnes, si vives dans les milieux coloniaux, arrêterent l'essor de la colonie naissante qui ne tarda point à languir faute de tout appui de la part de la métropole.

A la Régence, des financiers, cherchant avant tout a réussir une belle affaire, s'emparèrent du projet louisianien et envisagèrent la complète transformation de l'entreprise qui, d'agricole, devenait purement commerciale. Le financier Crozat, secondé par le gouverneur Lamothe-Cadillac, crée la Compagnie de la Louisiane qui, dotée d'un monopole de douze ans, devait faire fortune grâce à la traite des pelleteries et à l'exploitation des mines; le monopole de tous les échanges lui était concédé mais devant les prix prohibitifs imposés, les colons canadiens abandonnèrent leurs habitations, remontant vers le Canada. Les opérations de traite s'arrêterent et c'était la ruine de la Compagnie que Crozat céda au banquier Law. Celui-ci fonde une nouvelle Compagnie dite d'Occident, ayant pour objet l'exploitation de mines plus ou moins imaginaires. Nous verrons avec quelle habile réclame l'affaire fut montée, entraînant un courant d'émigration considérable tel qu'il n'en s'était jamais produit; plus de 900 personnes, artisans et gentilshommes, partirent dans la seule année 1718 pour la Louisiane; les actions de la Compagnie connurent une prospérité inouïe, les postes de colonisation se multiplièrent; la gestion d'une possession en voie de développement si rapide devenant de plus en plus difficile, la Compagnie d'Occident fit appel à de Bienville.

De Bienville se montra administrateur habile, qui sans se laisser émouvoir par les projets de Law, continua à s'efforcer de faire de la colonisation agricole, bâtissant les premières demeures de la Nouvelle-Orléans située dans une plaine fertile. Il lutta

pendant la guerre contre l'Espagne, contre des forces venues du Mexique et pacifia maints territoires indiens. Attaqué par des envieux, de Bienville fut appelé à Versailles et la Compagnie nomma M. Perrier, bon officier, mais sans expérience coloniale. Le nouveau gouverneur dut combattre les tribus indiennes et entreprendre une longue guerre contre les Natchez, en 1729.

L'absence de mines, l'agiotage et ses conséquences funestes obligèrent la Compagnie des Indes de l'Occident à rétrocéder la Louisiane au roi. Louis XV désigna comme gouverneur de Bienville qui reprit pour la troisième fois les rênes gouvernementales en 1733. Les menées des tribus indiennes entravant la colonisation, de Bienville fut amené à engager toute une série d'opérations contre les Chicachas. Il quitta la Louisiane en 1743, remplacé par M. de Vaudreuil, fils de l'ancien gouverneur du Canada. Bien en cour, de Vaudreuil put obtenir de Versailles un contingent de 2.000 hommes qui permit de contenir les tribus indiennes. Mais les alertes constantes, jointes aux attaques anglaises, empêchaient tout essor réel.

Le sort des colonies françaises dans le Nord Américain s'était joué sur les champs de bataille de l'Europe. Le Traité de Paris abandonnait à l'Angleterre la rive gauche du Mississipi et le bassin de l'Ohio.

Dès que la défense du Canada fut virtuellement terminée, l'amirauté britannique prit toutes mesures utiles pour réduire les Antilles françaises dont les corsaires ne cessaient d'entraver la liberté d'action sur l'Atlantique. La Martinique était le pivot de ces attaques incessantes. On comptait, rien que pour l'année 1761, plus de 300 prises faites par des corsaires armés aux Antilles.

Une escadre anglaise, partie de Boston, commença,

en janvier 1762, toute une série d'opérations destinées à anéantir nos Etablissements antillais. Un corps de débarquement anglais emporta d'assaut les retranchements de Fort-Royal et en quelques semaines eut raison des détachements de miliciens de l'île. La ville de Saint-Pierre dut, après bombardement, capituler et, fin février, la Martinique était entièrement sous la domination anglaise. Aucun secours ne fut envoyé de France, les arsenaux et nos ports de guerre étant vides.

Au cours des années 1759 à 1763, des forces navales anglaises occupèrent tour à tour Tabago, la Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, la Dominique. Seul Saint-Domingue déjà fortement peuplé ne fut qu'inquiété par les vaisseaux du roi d'Angleterre. La Guadeloupe résista trois mois en 1762, mais succomba faute d'être soutenue.

La domination britannique ne porta point préjudice au développement de ces îles; la Martinique en profita pour nouer des relations économiques avec les Etats américains et la Guadeloupe reçut de forts contingents d'esclaves et la fondation de la Pointe-à-Pitre fut due à l'initiative anglaise.

La Convention de Paris ne nous rendit que la Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie.

Notre situation dans les Antilles était donc amoindrie, d'autant plus que, par un traité signé en 1733, nous avons vendu l'île Sainte-Croix au Danemark, pour 138.000 livres.

BIBLIOGRAPHIE

RENAUT, *Etude sur le Pacte de famille et la Politique coloniale française* (Revue de l'Histoire des Colonies, 1923).

GUENIN, *Montcalm*, 1898.

LAUVRIÈRE, *Histoire du Peuple Acadien*, 1923.

SCHELLEY, *L'Expansion de l'Angleterre*.

DE BONNECHOSE , *Montcalm et le Canada français 4e édition, 1881* .

GASGRAIN, *Montcalm et Lévis, 1891* .

MARC D EVILUEU S D UTERRACE , *Histoire de la fondation de la Nouvelle Orléans, 1917* .

MARC D EVILLIER S D UTERRAGE , *La découverte du Missouri, 1925* .

CHAPITRE IX

LA FRANCE DANS L'OCÉAN INDIEN MADAGASCAR ET LES INDES

Louis XIV avait, par un édit, réuni l'île de Madagascar à son domaine privé « ainsi que les forts et habitations en dépendant, pour en disposer selon son bon plaisir en toute propriété, seigneurie et justice ». Cependant la colonie de Fort-Dauphin était virtuellement abandonnée dès 1674. Le maintien des droits de la couronne sur la Grande Ile, affirmés par des édits publiés en 1711, 1719, 1720 et 1725, avait pour raison principale la nécessité d'assurer à nos possessions des Mascareignes, Bourbon et l'île de France, un terrain privilégié pour recrutement d'esclaves. D'autre part, Madagascar était sur la route des Indes par la voie du cap de Bonne-Espérance.

Au début du XVIII^e siècle, Sainte-Marie de Madagascar servait de refuge à de nombreux flibustiers qui, venus des Antilles où les marines anglaise et française les pourchassaient, vivaient en Frères de la Côte, se faisant tour à tour pirates ou négriers. Des aventuriers comme Grosse et le caporal Labigorne se taillèrent vers 1750, en épousant des princesses malgaches, de petits domaines et restèrent en liaisons commerciales avec l'île de France.

Des initiatives privées cherchèrent, d'autre part,

à secouer l'indifférence des bureaux de la Marine en faveur d'un effort colonisateur à Madagascar. Il a fallu au comte de Maudave beaucoup de ténacité pour obtenir de Choiseul l'autorisation de fonder un établissement nouveau à Fort-Dauphin. Maudave avait des intérêts dans l'Ile de France; il avait pris part à la lutte dans les Indes et c'était un esprit alerte. S'étant rendu acquéreur dans le sud de la Grande Ile d'un domaine de 9 à 10 lieues de superficie, de Maudave releva les ruines de Fort-Dauphin en 1768. Le plan envisagé par lui reposait en partie sur une collaboration avec les Mascareignes, mais par suite de jalousies des habitants de ces possessions, Maudave dut abandonner en 1770 son projet déjà fort avancé.

Quatre ans après, en mars 1774, débarquait un officier hongrois, Benyoski, brave, aimable et d'une incontestable prestance, passé au service de la France. Ce comte magyare, qui avait pris part à l'insurrection polonaise de 1669, fut exilé par les Russes au Kamtchatka d'où il s'évada, en capturant un voilier avec lequel il parvenait à Macao et, de là, à l'Ile de France où il eut vent des efforts du comte de Maudave et décida de lui succéder en quelque sorte à Madagascar. Arrivé en France, il sut s'imposer à la cour et obtint mission de fonder un établissement dans la baie d'Antongil. Il y arriva en février 1774 avec plusieurs officiers, mais ne sut rester en bons termes avec les autorités de l'Ile de France qui voyaient en lui un aventurier. Peu à peu entraîné dans des intrigues indigènes, Benyoski fit une politique anti-française ayant pour but de se tailler un royaume malgache avec l'aide de chefs indigènes et de quelques blancs. Venu en France pour recruter des agents, il éblouit de ses hâbleries et la cour et la ville, passa à Vienne pour offrir la Grande Ile à

l'empereur ; éconduit, il alla à Londres, mais n'y trouva point de capitaux, il part alors en Amérique où Franklin lui confie une grande cargaison pour la traite. Revenu à Madagascar en 1784, il continua à refuser tout contact avec les Français de l'Ile de France. Sommé de se rendre par un détachement envoyé pour le « faire rentrer dans la raison », il fut tué par un feu de salve. « On s'accorde communément, sur la foi de ses propres Mémoires, à faire de ce singulier personnage, écrit M. Henri Froidevaux, encore fort mal connu, une victime du gouvernement de l'Ancien Régime. Tout en reconnaissant que les administrateurs de l'Ile de France l'ont desservi de tout leur pouvoir, il nous semble bien difficile de voir en Benyoski autre chose qu'un aventurier sans scrupules doublé d'une très habile mystificateur. »

L'île de Madagascar fut, quelque temps après l'aventure du comte Benyoski, explorée de 1787 à 88 avec soin par le capitaine Lassalle, qui rapporta de nombreuses précisions que l'on utilisa postérieurement.

Les Mascareignes, Bourbon et l'Ile de France, ne cessèrent de se développer depuis que Colbert avait envoyé, à Bourbon, quelques couples de colons soigneusement choisis. L'Ile de France, cédée à la Couronne par la Compagnie des Indes en 1725, constitua un des bijoux de notre domaine d'outre-mer. Des gouverneurs éminents et des administrateurs prudents comme Etienne Regnault, Dumas, Mahé de La Bourdonnais, Poivre, assurèrent la plus heureuse prospérité à ces îles que le hasard protégea jusqu'à la Révolution des attaques anglaises. L'Ile de France devint, notamment sous l'habile gestion de Mahé de La Bourdonnais, notre centre économique et militaire de l'océan Indien.

Mahé en arrivant dans cette colonie, en 1735, dut

faire preuve d'une remarquable diligence pour mettre en valeur cette possession. Il commença par créer de toute pièce la ville de Port-Louis, creusant une rade, amenant l'eau, perçant des routes et donnant lui-même l'exemple en se faisant planteur. Les cultures de cannes à sucre se développèrent, des sucreries s'établirent, ainsi que de nombreuses plantations de manioc, de cacaoyers, d'indigotiers. Grâce à l'énergie de nos officiers de marine, l'Ile de France reçut des graines de poivriers et de girofliers ramenées des mers de la Sonde et réclamées par l'habile intendant Poivre, fondateur des célèbres jardins botaniques des Pamplouses. Mahé de La Bourdonnais introduisit dans l'Ile de France des colons nombreux et soigneusement choisis en France; le prestigieux essor de cette possession attirait de nombreux cadets de bonne famille et presque tous les officiers venus en service y restèrent, s'y établissant pour toujours.

L'effort militaire de La Bourdonnais ne fut pas moindre : des forts furent élevés, des bassins de construction établis et même des arsenaux et des fabriques de munitions. L'Ile de France se transformait en une véritable citadelle.

A la mort de François Martin, notre établissement de Pondichéry sur la côte de Coromandel comptait 40.000 âmes et son trafic représentait près de 50.000 livres. Son successeur Dumas avait une grande expérience des affaires indiennes; il avait été initié à la politique indigène de Martin faite d'avances heureuses aux princes hindous, d'arbitrages dans les querelles locales et de prestige du renom français. Le nouveau gouverneur qu'avait nommé le Conseil de la Compagnie des Indes pour gérer ses intérêts dans la grande péninsule hindoue, eut, dès 1710, à faire face à des difficultés politiques, favorables d'ailleurs à une action française étendue.

En 1707, était mort, en effet, le Grand Mogol, le célèbre Aureng-Zeb, qui avait su maintenir la puissance de l'Empire malgré les germes de dissociation y apparaissant de toute part. L'agitation des tribus islamiques des Mahrattes annonçait de graves événements que la mort d'Aureng-Zeb précipita. Pendant plusieurs années, le nord de l'Inde fut mis à sac par les hordes mahrattes; en 1739, celles-ci entamaient la zone du Dekkan massacrant Dost-Ali, vice-roi du Carnatic. Les princes hindous implorèrent alors le secours de Martin, envoyant à Pondichéry leurs femmes et leurs biens. Dumas n'hésita pas à prendre le parti des princes contre les Mahrattes, dont des bandes menacèrent Pondichéry, mais cédèrent devant les propositions conciliantes des Français, qui payèrent leur départ par le don de fûts d'alcool.

L'influence de Dumas fut alors considérable dans le Dekkan et lui permit d'obtenir du Grand Mogol (qui malgré l'état de féodalité progressive des Indes restait l'autorité morale capable d'investir nababs et princes) le titre de nabab, le droit de commander une armée indigène et de battre monnaie. Ainsi nos comptoirs indiens se transformaient en puissance territoriale hindoue, qui comprenait à la mort de Dumas, en 1741, les villes et les alentours de Pondichéry, de Chandernagor et de Karikal, les comptoirs d'Ayanoum, du Rajmindon, de Ballassor et du Rattek et des établissements en pleine prospérité à Dakka, Patna, Carinbazar, Calicut, Mahé et Surate.

Fils d'un directeur de la Compagnie des Indes, fermier général de Landrecies, François-Joseph Dupleix partit à Pondichéry en 1721, à la suite de désaccords avec son père, fort acariâtre. Esprit remarquablement doué, bon mathématicien, bon mu-

sicien, réaliste et artiste, Dupleix sut dès son arrivée aux Indes regarder autour de lui; il explora le *pays*, en étudia les richesses et entra en contact avec les milieux indigènes. De l'ensemble de cette étude Dupleix en tira d'utiles conclusions dont il fit part à son père; pour lui, si la Compagnie des Indes végétait c'était qu'elle ne faisait qu'acheter des produits locaux, payés comptant sur place, et les revendait en France avec un bénéfice réduit; Dupleix préconisait, au contraire, d'intensifier le commerce intérieur des produits français ou indiens à l'aide de capitaux de France. La Compagnie le révoqua, mais aidé par son père, Dupleix mena pour son compte, et basée sur les principes qu'il défendait, toute une série d'opérations qui l'enrichirent. La Compagnie, devant les résultats obtenus par son ex-agent, lui confiait le comptoir de Chandernagor. Dupleix y resta dix ans et développa ce comptoir dont les affaires s'étendirent jusqu'à la côte ouest, au Japon, dans les ports de la mer Rouge.

Le choix de Dupleix comme remplaçant de Dumas se légitimait donc pleinement.

Devenu gouverneur de Pondichéry et de l'ensemble de nos territoires indiens, Dupleix s'efforça de réaliser la constitution d'un vaste empire indien français. L'obstacle n'était point l'opposition indienne mais la rivalité anglaise; la prépondérance portugaise était chose passée, la menace hollandaise bien faible déjà. Réduit à ses seules ressources, faisant une politique personnelle, Dupleix se devait de s'assurer un puissant concours indigène; continuant la tradition de Dumas, le gouverneur s'attira la pleine sympathie des princes hindous, leur promettant son concours contre les Mahrattes.

Pondichéry, de simple emporium, se mua en centre

de défense, doté de forts avancés ; une armée de cipayes fut organisée. Par une incessante action politique (habilement secondé par sa femme, la princesse Jeanne), vivant en nabab plus qu'en Français, à l'effet de faciliter les rapprochements avec les milieux hindous, Dupleix ne tarda pas à prendre un ascendant remarquable sur les princes environnants.

La guerre de la Succession d'Autriche eut une immédiate répercussion aux Indes. Les Anglais, inquiets de nos progrès dans la Péninsule, attaquèrent certains de nos comptoirs. Dupleix, livré à ses seules ressources, ne peut guère lutter et lance un appel de détresse au gouverneur de l'Ile de France et de Bourbon, Mahé de La Bourdonnais, qui, avec une énergie extraordinaire, arme une flotte complète que parfait l'arrivée de cinq unités expédiées de Lorient. La Bourdonnais, se hâtant de gagner Pondichéry, se heurte à une forte escadre anglaise à la hauteur des côtes de Coromandel : il la défait et pénètre, le 8 juillet 1745, dans la rade où Dupleix l'attend avec anxiété.

Le moment était venu d'attaquer Madras, réduit de la défense anglaise. Dupleix en charge Mahé de La Bourdonnais ; mais celui-ci se dérobe soudain ; pressé par Dupleix, Mahé obéit à contre-cœur. Son escadre disperse la flotte de l'amiral Barnett qui couvrait Madras ; la ville elle-même est bientôt prise ; la capitulation signée par La Bourdonnais portait remise de Madras aux Anglais au lendemain de la paix en Europe, moyennant une indemnité de 10 millions. Dupleix refusa de sanctionner une pareille clause et ordonna au chef d'escadre de rester à Madras. Un cyclone ayant détruit la flotte française, Mahé de La Bourdonnais abandonna Madras sous ce prétexte et, après avoir touché barre

à Pondichéry, gagna l'Ile de France où il reçut l'ordre de rendre compte à Versailles de sa conduite aux Indes. En cours de route, le chef d'escadre fut fait prisonnier par un vaisseau anglais qui le conduisit à Londres, où on lui fit fête. Remis en liberté, il vint en France où il fut jeté à la Bastille. Acquitté, après un jugement assez troublant, de La Bourdonnais s'éteignit dans la solitude, suspect à tous.

Cette rivalité du Dupleix et de La Bourdonnais fut un grand malheur pour La France. Si ces deux hommes, si bien faits pour se compléter l'un l'autre, avaient combiné leur action au lieu de compromettre leur succès par de mesquines questions d'amour-propre, l'Hindoustan ne serait peut-être pas anglais à l'heure actuelle. Dupleix, de fait et de droit chef de l'amiral, eût été la tête et La Bourdonnais le bras ; mais ce dernier ne sut pas ou ne voulut pas sacrifier ses prérogatives à l'intérêt général et les Anglais restèrent maîtres du sol de l'Inde.

Dupleix, qui n'avait cessé d'espérer enlever un jour Madras aux Anglais, fit l'impossible pour ne pas perdre les fruits de la victoire menacés par l'attitude de La Bourdonnais; faisant diligence, il atteignit la ville que les Britanniques n'avaient pas encore réintégré. Ceux-ci, dirigés par lord Clive, s'efforcèrent d'attirer les concours de princes indigènes. Le caractère de la lutte anglo-française aux Indes était essentiellement un conflit entre indigènes alliés, les deux Compagnies des Indes ne voulant pas envoyer de grandes forces militaires dans la péninsule, et Versailles comme Saint-James considérant les événements qui se déroulaient là-bas comme une affaire de rivalité commerciale. Lord Clive parvenait donc à rallier à la cause de la Com-

pagnie Anglaise des Indes le nabab d'Arcade et à le charger de chasser les Français de Madras. L'armée du nabab, forte de 40.000 hommes encadrés de quelques centaines d'Anglais, se heurta aux forces blanches de Dupleix, 900 hommes, dans la plaine de San Thomé ; leur discipline au combat eut vite raison des hordes hindoues ; celles-ci, surprises sur les bords d'une rivière, alors qu'elles cherchaient à se reconstituer, par l'ingénieur Paradis et 250 hommes, furent chargées impétueusement et mises en pièce. La victoire de San Thomé eut dans tous les États indiens un retentissement énorme ; Dupleix était respecté et craint de tous. Aidé de quelques éléments européens supplémentaires, il pouvait chasser définitivement les Anglais de la Péninsule.

Mais le conseil de la Compagnie ne voulait pas se laisser entraîner dans les frais d'une guerre et refusait d'envoyer aux Indes les hommes et les subsides réclamés. Dupleix ne devait compter que sur ses seules ressources. Par contre, bien que faiblement au début, la Compagnie anglaise des Indes accorda à Lord Clive l'aide demandée et ses efforts furent complétés par l'appui du gouvernement lui-même.

Au cours de l'année 1748, Dupleix pouvait espérer faire capituler la petite garnison anglaise de Madras réfugiée dans la place forte de Saint-David ; cette force prise, dernier espoir des Britanniques, la Compagnie des Indes de Londres devait plier bagages, n'ayant plus pied dans la Péninsule. Paradis dirigeait avec activité le siège de Saint-David et déjà la garnison était à bout de souffle, lorsque parut devant Pondichéry une formidable flotte de secours commandée par l'amiral Boscawen. Elle comprenait 20 vaisseaux de ligne, 12 transports

et amenait près de 7.000 hommes de troupe, de l'artillerie, des munitions. Dupleix dut faire abandonner le siège de Saint-David, jeta hardiment dans Madras d'Espréménil avec quelques compagnies et confia à Paradis la défense de Pondichéry.

Mettant à profit la lenteur de Boscawen dans ses opérations de débarquement, les troupes de Paradis ne cessèrent d'effectuer des sorties, bousculant les Anglais, enrayant leur avance. Pendant ce temps Dupleix, secondé par sa femme, la princesse Jeanne, multipliait ses efforts pour vaincre l'adversité : « Il s'improvisa général, artilleur, chef de l'intendance et sut conserver un calme et une sérénité qui devinrent contagieux. L'attention qu'il donnait aux mesures de défense, l'habileté avec laquelle il fortifiait les points trop faibles, réparait ceux que l'ennemi avait entamés, créèrent autour de lui une telle foi en sa capacité qu'elle se convertit en enthousiasme. Les indigènes de Pondichéry s'associèrent à la défense dans une admirable communauté de vaillance. » Dupleix, averti du plan d'assaut général ordonné par l'amiral Boscawen, put y résister et profita des ouragans de la mousson d'hiver qui furent fort sévères pour la flotte anglaise. La fièvre jaune s'étant mise dans le camp ennemi, Boscawen dut lever le siège en octobre 1748. Pondichéry était sauvé, l'armée anglaise regagnait péniblement Saint-David.

La résistance victorieuse de Dupleix lui ramena les Hindous, le Grand Mogol ne cacha point son admiration. Malheureusement le Traité d'Aix-la-Chapelle rendait Madras aux Anglais en échange de la restitution de l'Acadie.

Dupleix reprit sa politique indienne ; laissé sans secours, il se créa des ressources en exploitant certains territoires, des troupes en armant des

cipayes, des alliés en opposant des chefs d'états indigènes aux princes affiliés aux Anglais. Le meilleur artisan de cette politique fut le marquis de Bussy qui, envoyé par Dupleix dans le Carnatic, contrée formant l'arrière-pays des territoires français de Pondichéry et de Karikal, lutta contre les Mahrattes établis sur le plateau du Dekkan, et s'efforça, en ruinant la puissance du soudadhar Nazir Young, d'atteindre le prestige des Anglais, dont celui-ci était l'allié. Des exploits extraordinaires furent réalisés par le marquis de Bussy, enlevant la forteresse de Gingy quasi imprenable, et par de La Touche culbutant avec 800 hommes et 700 cipayes une armée de 150.000 Hindous. Dupleix fit proclamer roi du Dekkan Mouzaffer, le fils de Nazir Young qui s'était révolté contre son père, et ajouta Mazulipatam et Yanaon aux possessions de la Compagnie. Seule, la monnaie de Pondichéry fut admise dans la Soubabie; les princes, enfin, offrirent le Carnatic en toute propriété à Dupleix.

Des intrigues anglaises suscitèrent un adversaire, Ghazdiouzi, au soubab Mouzafer, qu'il fallut soutenir, notamment contre les Mahrattes, commandés par Baladgi et dont Bussy, avec 300 hommes seulement, parvint à détruire une armée de près de 100.000 combattants.

Le Dekkan et le Carnatic, soit près de la moitié de l'Inde, tombaient au pouvoir de Dupleix; près de 40 chefs Hindous reconnaissaient sa suprématie. Dupleix réalisant son programme, effectua la conquête des Indes par les Indiens, sans le concours ni de la métropole, ni même des actionnaires de la Compagnie. Dans un mémoire qu'il adressait en 1753 à Paris, Dupleix exposait les résultats de sa politique et ne cachait pas qu'elle reposait de l'exploitation des territoires hindous dépendant de

notre souveraineté, sur le Carnatic et notre protectorat sur le Dekkan.

Les Anglais ne tardèrent point à soulever une partie du Dekkan contre nos protégés et à exécuter une attaque contre le Carnatic, opération menée par Lord Clive et Laurence. La capitale du Carnatic, Arcate, mal défendue par Law de Lauriston, fut prise par les troupes anglo-indiennes. Bussy répondit à ce coup de bouitoir par une menace contre Madras. Law de Lauriston essaya un échec à Trichonopoly, puis se laissa encercler dans l'île de Seringham, où il capitula. Lord Clive, de son côté, obligeait d'Autheuil, un des meilleurs lieutenants de Dupleix, à se rendre.

Dupleix fit tête à ce nouvel assaut; ralliant même les Mahrattes à ses desseins, il battit Clive à Gingi, extermina les contingents anglais à Trichonopoly. Tout en combattant, il lançait appels sur appels à Paris qui lui répondit par l'envoi de deux bâtiments et 500 soldats recrutés hâtivement et n'ayant de militaire que l'habit. La Compagnie s'alarmait des dépenses de Dupleix et jalousait ses succès et sa fortune privée. Sa politique indigène ne se comprenait pas et beaucoup pensaient, comme le contrôleur général Silhouette, « qu'il ne convenait pas à la Compagnie de se rendre dans l'Inde une puissance militaire, qu'elle doit se borner aux objets du commerce ». Le chancelier Machault inclinait au rappel de Dupleix et chargeait Godeheu, qui avait séjourné aux Indes, de le remplacer, après être allé à Londres proposer à la Compagnie des Indes Anglaises un accord. Godeheu, arrivé en août 1754, à Pondichéry, exécutait les ordres reçus et faisait rapatrier Dupleix. Celui-ci tenta de justifier sa conduite et d'obtenir le remboursement des sommes considérables qu'il avait avancées sur sa cassette

Pl. VI .

pour entretenir la lutte qu'il avait soutenue. Dupleix mourut en 1763, en plein procès contre la Compagnie et en disgrâce.

Godeheu devait éviter toute nouvelle guerre aux Indes. Les actionnaires réclamaient des dividendes et non des victoires. Ne l'avaient-ils pas envoyé à Londres négocier avec la « Vieille Dame de la Tour » une sorte de compromis ; ces directives peuvent seules expliquer le triste traité signé par Godeheu à Madras le 26 décembre 1754, par lequel la Compagnie acceptait de ne pas s'immiscer dans les affaires hindoues, renonçant de ce fait à disputer aux Anglais l'empire des Indes ; les deux Compagnies abandonnaient tous les droits souverains donnés par les princes hindous, mais ces droits, seule la Compagnie française, grâce à Dupleix, avait su les obtenir ; les Anglais ne perdaient rien n'ayant rien.

Pendant la guerre de Sept Ans, Bussy, qui était resté dans le Dekkan « en partisan », put reconquérir la plus grande partie du Carnatic, mais Lord Clive occupa Chandernagor et s'installa dans le Bengale en 1757. L'amiral d'Aché amenait, cependant, en avril 1758, un renfort de 3.000 hommes. C'était l'expédition de Lally Tollendal, qui avait persuadé à Louis XV qu'une diversion du côté des Indes pouvait soulager l'effort canadien contre les attaques anglaises. En un mois le comte de Lally Tollendal récupère le sud de la côte de Coromandel, enlève Saint-David, intimide Madras ; malheureusement Lally, officier de valeur mais caractère hautain, était peu familiarisé avec la politique indienne ; il indispose les princes alliés et s'aliène les anciens collaborateurs de Dupleix comme de Bussy qu'il considère comme un « pillard ». Une « colonne » faite dans le Tandjour se termine par une retraite sur Kariikal ; attaquant Madras, Lally ne peut qu'enlever d'as-

saut les faubourgs et, devant l'arrivée d'une escadre britannique, doit lever le siège. Dans le Dekkan, dont de Bussy avait été rappelé, nous perdons Mazulipatam; notre flotte ancrée à Pondichéry n'agit pas; d'Aché, peu manœuvrier, n'ose se mesurer avec les forces navales anglaises. Nos troupes sont peu à peu refoulées sur Pondichéry; de Bussy est prisonnier au cours du combat de Vandavacpi. Malgré des prodiges de valeur personnelle, Lally Tollendal est, après un an de siège, obligé de se rendre, n'ayant plus de vivres, plus de munitions, plus de troupes en état de continuer un combat par trop inégal. La capitulation fut signée le 18 janvier 1761. Mahé succombait un mois après.

Bentré en France, Lally Tollendal fut accusé de trahison et décapité le 9 mai 1766, après un procès sur lequel la lumière n'est point encore faite malgré la belle défense de Voltaire.

Le Traité de Paris sanctionnait la victoire anglaise aux Indes ne nous laissant, et encore en qualité de villes ouvertes c'est-à-dire sans défense, que Pondichéry, Mahé, Yanaon, Karikal et Chandernagor, soit à peine cinquante mille hectares.

BIBLIOGRAPHIE

- TRAMOND, *Manuel d'Histoire maritime de la France*, 1916 .
 DESCHAMPS, *Histoire de la question coloniale en France*, 1801 .
 POUGÉ D E SAINT-ANDRÉ , *La colonisation de Madagascar cl Maudave*.
 CULTRU, *Un empereur de Madagascar au xviiiè siècle*. Bicoswky, 1893..
 BARCHOU D E PENHOET , *Histoire de la conquête et de la fondation de l'Empire anglais dans l'Inde*, 1880 .
 MARTINEAU, *Dupleix et l'Inde française*, 1927 .
 CULTRU, *Dupleix*, 1901 .
 J . GUET , *Origines de l'Inde française*. Jane Begum (Mme Dupleix).
 B . ORME , *History of the military transtation of the Bristish Empire in India*.
 Pierre CRÉPIN , *Mahé de la Bourdonnais*, 1922 .

CHAPITRE X

LA CONVENTION DE PARIS ET LA VICTOIRE COLONIALE ANGLAISE

Le duel franco-anglais, qui s'était élevé après l'effondrement de l'activité coloniale espagnole et portugaise, s'était terminé par le Traité de Paris, c'est-à-dire par la destruction de notre Empire d'outre-mer, déjà « grignoté » par le Traité d'Utrecht (1713). L'acte diplomatique de 1763 nous enleva le Canada, le cap Breton, la Grenade et les Grenadines, Tabago, le Sénégal. Par le ridicule traité de Madras que Godehcu, agissant au nom de la Compagnie des Indes apeurée, avait signé, en 1754, le « domaine indien », créé par l'habileté politique de Dupleix et l'art stratégique de Bussy s'effondrait et le Traité de Paris confirmait notre abandon militaire aux Indes. En 1764, nous offrions à l'Espagne, par application de ce Pacte d'Alliance contracté avec Madrid dans l'espoir de lutter avec plus d'efficacité contre la Grande-Bretagne, la Louisiane en compensation de la prise de la Floride par les Anglo-Américains. Cette cession « à titre bénévole » compléta malencontreusement la ruine de notre domaine colonial. L'abandon à l'Espagne de la Louisiane ne fut connu (preuve que Versailles en ressentit toute l'erreur) que par une simple lettre de Louis XV au gouverneur de la Nouvelle-Orléans,

M. d'Abbadie, et, pendant quatre ans, jusqu'en 1768, la Louisiane resta administrée par nos agents.

Le Traité de Paris ne nous laissait que l'île de Gorée sur la côte ouest d'Afrique. Nous gardions un « droit de regard » sur les choses algériennes par notre maintien au Bastion de France ; nous pouvions commercer à Pondichéry et dans les Loges. En Amérique, il nous restait Saint-Pierre et Miquelon, des droits sur Terre-Neuve et, aux Antilles, la Martinique, Sainte-Lucie, la Guadeloupe et Saint-Domingue, de plus en plus prospères grâce à l'arrivée d'émigrés coloniaux échappant à la domination anglaise. En Amérique du Sud, la Guyane, dans l'océan Indien, l'Ile de France et Bourbon, quelques comptoirs de la côte est malgache, demeuraient français. Mais en signant cette paix, Choiseul avait bien l'arrière-pensée que celle-ci n'était qu'une trêve et que, sur le terrain colonial, la lutte reprendrait. Il s'y préparait, d'ailleurs, par des plans d'attaque comme par des missions plus ou moins secrètes.

On a attribué la perte quasi totale de notre Empire colonial à l'indifférence de Louis XV et de ses ministres et on a répété la parole dite par Berryer, alors ministre de la Marine, à de Bougainville envoyé du Canada par le marquis de Montcalm pour obtenir des secours : « Lorsque le feu est à la maison on ne s'occupe pas des écuries. » En fait, l'indifférence dont il s'agit avait surtout pour origine l'impossibilité pour la France de faire face aux forces coalisées, alors que les Anglais avaient sur le continent des Alliés qui se battaient pour eux ; ils pouvaient donc concentrer tous leurs efforts dans les luttes coloniales. Quand Lally Tollendal demandait, en 1759, des secours en soldats à la Cour, nous n'avions pas moins de quatre armées sur le continent, à maintenir, à équiper, à armer. Comme

le font connaître les Mémoires de Bougainville, la marquise de Pompadour, saisie d'un projet de débarquement de 4.000 hommes sur les côtes de Caroline, pour dégager le Canada de l'étreinte anglaise, chercha à faire agréer ce projet. « Il ne fut plus question que de trouver les fonds nécessaires à l'armement; les coffres du Roi étaient vides. M^{me} de Pompadour fit son possible pour trouver 2 millions en s'engageant elle-même pour cette somme. Ses efforts furent infructueux et le projet nul. » Des ministres, comme Choiseul, s'efforcèrent de seconder l'action défensive aux colonies par la diplomatie, et le Pacte de Famille signé avec l'Espagne le prouve. D'autre part, il ne faut pas oublier que notre premier empire colonial avait été fondé sans l'intervention directe du pouvoir central et sans obérer le Trésor; les événements des Indes furent donc considérés comme des questions intéressant bien plus la Compagnie des Indes que la nation.

La faiblesse du domaine colonial de 1760 résidait dans l'absence d'une population européenne nombreuse, surtout par rapport à la population des colonies britanniques. Au Canada nous n'étions parvenus qu'à implanter 60.000 colons, plus ou moins pauvres et peu enclins au travail agricole, préférant la vie du trappeur et les avantages de la traite des fourrures. Forcés de faire le coup de feu comme miliciens, nos Canadiens perdaient goût à la vie des champs, n'ayant souvent pas le temps de tenir la houe et la charrue. Par ailleurs, la concussion entravait l'œuvre de défense; Montcalm ne cachait pas la honte que lui causaient les malversations de l'intendant Bigot et l'âpreté de maints chefs de service. Enfin, nous nous étions éparpillés dans l'Amérique du Nord sur une formidable étendue, disproportionnée à nos moyens.

Aux Antilles, les restrictions imposées aux « habitants » par les Compagnies en vue de conserver certains monopoles comme celui du tabac, l'abandon de cultures vivrières pour se livrer à des cultures riches, cannes à sucre, roucou, coton, étaient autant de causes de faiblesse. Certes le peuplement y fut beaucoup plus rapide qu'au Canada, mais ces « Nouvelles Frances » dépendaient de notre puissance maritime. Celle-ci était-elle sur son déclin comme pendant la guerre de Sept Ans? Nos Antilles se trouvaient alors en péril et nombre d'entre elles arrachées à la mère patrie.

La royauté commit une faute qui ne facilita pas le développement de la population aux colonies : la fermeture de ces territoires aux protestants, qui avaient pris une si grande part à l'essor colonial du début et qui, à la révocation de l'Edit de Nantes, demandèrent à passer au Canada et aux Antilles. Devant ce refus, nombre d'entre eux allèrent se fixer en Nouvelle Angleterre dont ils furent l'un des éléments de sa grandeur.

Les actionnaires des Compagnies étaient pressés de toucher des dividendes avantageux. Les notables commerçants qui souscrivirent aux diverses Compagnies de colonisation désiraient que les agents envoyés sur place fassent du commerce et non de la colonisation dans le sens le plus large du mot. C'est ce qui explique l'abandon de Dupleix par les directeurs de la Compagnie des Indes, comme du reste le succès prestigieux de la Compagnie du Mississipi, lancée par Law, et l'indifférence à l'égard de la Louisiane, remise à titre de pourboire, pour ainsi dire, à l'Espagne, lorsque la rue Quincampoix se fut vidée de ses agioteurs. Parmi les colons eux-mêmes, on voulait réaliser vite une fortune; à Saint-Dominique, habitations, villes, tout était provisoire au

xviii^e siècle; on ne parlait que de l'époque du retour en France où, selon la fortune faite aux Isles, on reviendrait jouir de la vie à la Cour, à la Ville ou dans quelque cité provinciale. M. Paul Leroy-Beaulieu a écrit à ce sujet ces lignes : « En repassant notre histoire coloniale au Canada, à la Louisiane, à Madagascar, aux Indes, en voyant combien de nobles et grandes intelligences, combien de vies et de bras ont été inutilement gaspillés dans ces vastes entreprises dont il reste à peine trace aujourd'hui, nous ne pouvons que nous écrier : le principal obstacle au succès et à la grandeur coloniale de la France, ç'a été l'esprit exagéré de l'aventure, l'impatience des résultats progressifs et lents, la dissémination des forces sur un territoire trop indéfini. » A ces causes nombreuses, il faut rattacher ces querelles entre chefs qui semblent éclore spontanément dans l'ambiance coloniale et que le manque de plan directeur a permis de se développer plus facilement. Il y a lieu d'ajouter, comme nous le verrons plus loin, l'hostilité d'une partie de l'élite intellectuelle de la France du xviii^e siècle qui, partant de concepts philosophiques et se faisant un jeu de négliger certains facteurs économiques, quoiqu'Economistes, ne détestaient point les paradoxes aux facettes brillantes. On oubliait les misères des colons en sabots luttant sans secours pour conserver à la France « quelques arpents de neige » où demain des champs de blé se lèveraient.

Depuis que l'amiral d'Estrées avait chassé, en 1676, les Hollandais de Cayenne et depuis que la Guyane était devenue terre royale, la concession de cette colonie ayant été retirée à la Compagnie des Indes Occidentales, la possession vivait assez médiocrement. Il n'empêche que la Guyane ne cessait d'intéresser le roi et la cour. Colbert s'oc-

cupa de la colonie et de ses ressources en envoyant le père Grillet et ensuite l'explorateur Bechamel étudier ces contrées. Le gouverneur d'Orvilliers chargeait, quelque temps après Pierre Barrère, un médecin doublé d'un naturaliste, de publier des travaux scientifiques sur la Guyane, destinés à attirer l'attention métropolitaine sur les rives du Maroni. Ces ouvrages furent l'*Essai sur l'Histoire Naturelle de la France Equinoxale* et une *Relation sur l'Histoire de la France Equinoxale*. L'académicien La Condamine parcourut la Guyane et en rapporta à Paris maintes précisions utiles, en 1740.

La perte du Canada fut, contrairement à ce que l'on pense généralement, fort sensible; on chercha à la réparer en fondant en Amérique une nouvelle colonie de peuplement. Le ministre Choiseul ne cessait de recevoir force mémoires sur la Guyane dont on lui vantait les ressources, et l'idée de tenter clans cette colonie un effort prenait corps. Avant de prendre une décision définitive, Choiseul chargeait le botaniste Fusée Aublet d'y faire une mission d'études. Sur l'avis favorable qui découla de la lecture des rapports d'Aublet une grande expédition fut organisée en 1764.

Ce fut le frère du contrôleur Turgot qui fut mis à la tête de l'entreprise, dont le second organisateur était M. de Chauvalon. On réunit hommes et argent, mais le chevalier Turgot ne vit dans l'affaire qu'un moyen de s'enrichir rapidement par de honteuses prévarications. On dirigea sur la Guyane, sans qu'aucune mesure préparatoire n'eut été prise sur les bords du Maroni, 15.000 colons recrutés par une habile propagande. Jetés littéralement sur le rivage dans la plaine du Kourou, ils furent en peu de semaines décimés par le climat, le manque de

vivres et l'absence même des soins les plus élémentaires. « Ils étaient conduits par des agents sans expérience; on les avait embrigadés et répartis sous les noms divers de seigneurs, vassaux et manants, écrit Leroy-Beaulieu; on n'avait fait aucune élude préparatoire des localités; on ne s'était même pas entendu avec les autorités de Cayenne; ces bandes de mendiants sans industrie manquèrent d'abris et de vivres; il en mourut plus de 12.000; 20 ou 30 millions de francs furent engloutis dans ce gouffre. » Le « désastre du Rourou » porta un discrédit sur la Guyane, qui demeure encore attaché à cette colonie. L'impréparation, la légèreté des chefs, les malversations empêchèrent la Guyane d'entrer dans la voie de prospérité de sa voisine, la Guyane hollandaise.

Dans quelle mesure la France a-t-elle été appauvrie par suite des lourdes pertes coloniales que lui imposa le Traité de Paris de 1763? La question n'est pas sans intérêt, car, comme le prouve l'histoire de la colonisation moderne, l'importance de la possession de tel ou tel domaine colonial se mesure au rendement économique que l'on peut en tirer; l'enclave de Hong-Kong a une valeur considérable comparée aux immenses territoires encore en jachère de l'Angola portugais. L'Empire colonial français de 1760 représentait-il donc une puissance économique ou bien Voltaire et ses contemporains du monde des lettres eurent-ils raison de considérer que, les colonies ne rapportant pas ce qu'elles coûtent, leur perte n'était point un malheur national?

Le Canada, trop peu peuplé par rapport à son étendue et où les colons s'adonnaient avant tout à la traite des pelleteries avec les tribus indiennes, fournissait bien peu de blé encore, une moyenne de 80.000 minots de farine, ce qui représentait en

calculant au prix moyen de 7 livres 10 sous, une exportation de 200.000 livres. Les mines et leur exploitation ne donnaient point encore de profits. Les colons vivaient chichement, le coût de la vie (tout venant de France) était fort élevé et la métropole devait transporter les vivres nécessaires aux troupes et souvent à la population. Le commerce, vu l'incertitude des temps, était contrarié par le change qui atteignait 16 %. Jusqu'en 1720, les exportations ne dépassaient pas 300.000 livres; cette somme et 400.000 livres environ que le gouvernement y dépensait chaque année, constituaient toutes les ressources pour solder les arrivages. Dans le court intervalle des deux dernières guerres, temps le plus florissant pour la colonie, le maximum des exportations s'éleva à 2.650.000 livres. Les finances canadiennes ne percevaient guère plus de 260.000 livres par an, obtenues tant pour droit de Quint sur les fiefs que par les contributions des citoyens de Montréal et de Québec pour les frais de la défense et les taxes douanières établies à la sortie ou à l'entrée. La Couronne, par contre, vit ses dépenses augmenter sans cesse, passant, par exemple, de 1.700.000 livres en 1750 à 13.000.000 de livres en 1760.

Le Canada ne donnait donc point de bénéfices matériels n'étant point encore colonie de commerce et de culture, et les contemporains de Montcalm ne pouvaient se douter de l'avenir économique réservé à cette région de l'Amérique, surtout lorsque le Canadien, livré à lui-même, soucieux de vivre une vie indépendante des pouvoirs publics anglais, sut se pencher sur la glèbe et lui faire rendre tout ce qu'elle recélait. On comprend que Mirabeau ait écrit dans son *Ami des Hommes* ces mots : « Ecoutez le commerce et apprenez d'après son

estime l'importance de vos colonies; le Canada lui paraîtra la dernière de toutes. C'est la plus pauvre, dira le commerçant, on n'en peut tirer que quelques bois et des pelleteries de peu de rapports, et il ne la considérera que comme servant de barrière aux entreprises des Anglais. » Cette barrière ayant cédé, Voltaire se croyait en droit de déclarer : « Si la dixième partie de l'argent englouti dans cette colonie avait été employée à défricher nos terres incultes en France, on aurait fait un gain considérable. »

Ce ne fut qu'en 1720 que la Louisiane reçut les premiers éléments d'un effort colonisateur réel ; jusqu'à cette date on n'y comptait pas plus de 380 personnes, la plupart agents ou ouvriers à la solde de la Compagnie. C'est en 1718 qu'on traça les plans de la Nouvelle-Orléans et dix ans après seulement quelques demeures en briques s'élevèrent. D'après un recensement fait au cours de l'année 1745, il n'y avait dans tout l'immense territoire de la Louisiane que 2.200 blancs, 800 soldats et 2.000 nègres; vers 1750, la population oscille entre 4.000 et 5.000 blancs et un nombre égal de noirs. Le trafic était réduit ; la canne à sucre ne fut introduite qu'en 1745 et les plus réels profits consistaient dans la contrebande effectuée sur la frontière mexicaine. Les pelleteries et les cuirs constituaient le principal des exportations avec l'indigo ; le chiffre total du commerce extérieur était, au moment de la cession de la colonie à l'Espagne, d'environ 1.500.000 livres par an. Le Trésor y dépensait bon an mal an environ la même somme.

La Louisiane, pour laquelle une réclame habile et considérable fut faite par Law et les promoteurs de la Banque du Mississipi, ne pouvait, à l'époque

où elle fut perdue pour nous, être considérée comme représentant une valeur économique effective. Faute de colons sérieux, d'agriculteurs en nombre suffisant, les richesses naturelles de cette contrée n'étaient qu'à peine effleurées. Barbé-Marbois qui, après avoir été déporté sous la Convention à la Guyane, eut l'occasion de visiter la Louisiane, ne cacha point à Bonaparte, qui le consultait sur l'intérêt d'une vente de la colonie aux Etats-Unis, que « la souveraineté de la Louisiane, un des plus beaux pays du monde, ne fut d'aucune utilité à la métropole et même lui fut toujours à charge ».

On a parfois exagéré la valeur économique de nos terres américaines perdues lors du Traité de Paris; elles étaient, certes, pleines de promesses mais nous n'en étions qu'à la période de début et nous n'avions pas su y pratiquer une féconde politique de peuplement. Les Anglo-Américains étaient près d'un million d'hommes, rudes planteurs, et le mouvement commercial des Etats de la Nouvelle Angleterre se chiffrait en 1764 par 70 millions dont 42 à l'importation et 28 à l'exportation, sans compter le trafic fort actif fait avec les Antilles et même avec l'Amérique du Sud.

Nos Antilles présentaient incontestablement un plus puissant intérêt économique. Saint-Domingue commençait à prospérer d'une façon intéressante; elle vendait du café, du coton, du sucre, de l'indigo pour 180 millions de livres; ses ports, dont Port-au-Prince, étaient très actifs; la métropole faisait parvenir à la colonie des farines, du vin, des étoffes. Au môle Saint-Nicolas une sorte de « port franc » avait été établi qui permettait l'échange avec l'étranger; on y vendait et achetait des bois, de la viande sur pied, des tafias. La population vers 1763 était de 18.000 blancs, 200.000 esclaves et 7.000

hommes libres de couleur. Il y avait trois mille cinq cents indigoteries, deux cents sucreries en blanc et deux cents en brut. La vente du tafia atteignait la valeur de 4 millions par an.

On considérait, avant le Traité de Paris, Saint-Domingue n'ayant pas pris son essor définitif, que la Martinique était « la plus belle, la plus riche et la plus florissante des colonies françaises ». « On y compte, spécifie le *Dictionnaire du Commerce* de Savary (1750), plus de 10.000 blancs et près de 20.000 nègres; on estime que, année commune, il sort de France pour les Iles françaises environ pour 4 millions de livres de toutes les denrées, manufactures et marchandises, et qu'on en rapporte pour près de 7 millions de livres. » Le port de Saint-Pierre était jusqu'en 1763 le port « régulateur » de toutes les Antilles françaises : « aussi la ville jouissait d'une renommée commerciale telle qu'un véritable enthousiasme éclata à Londres lorsqu'elle tomba pour la première fois aux mains des Anglais ». De Choiseul batailla pour retirer la Martinique de la liste noire des colonies remises en 1763 à la Grande-Bretagne. Le mouvement commercial de cette colonie était de près de 42 millions de livres par an dont 19 millions à l'exportation.

La Guadeloupe, peuplée de près de 10.000 blancs, 80.000 esclaves, avait un mouvement commercial de près de 35 millions de livres presque également réparti aux entrées et aux sorties.

La Guyane était faiblement peuplée, à peine 3.000 Européens et 45.000 nègres; son trafic était très réduit.

Bourbon et l'Ile de France entraient dans une période de grande activité grâce à l'action économique de ses gouverneurs. Nous verrons quels résultats Mahé de La Bourdonnais et Poivre en ob-

tinrent, mais ces efforts ne furent surtout connus en France qu'après 1760.

Pour les Indes, leur valeur économique se traduisait par les seuls bilans de la Compagnie des Indes et ceux-ci n'étaient pas très brillants. D'autre part, nos manufactures se plaignaient de la vogue prise par les étoffes indiennes et obtenaient des prohibitions d'entrée et des interdictions de confectionner des vêtements avec ces étoffes. Il en fut de même quand la Compagnie importa des étoffes de Mossoul, dites mousselines. Enfin, tous les potiers d'étain s'efforcèrent, en vain du reste, de « boycotter » les porcelaines importées, les célèbres porcelaines des Indes, pour enrayer une mode qui leur causait de graves préjudices.

La traite des nègres était fort rémunératrice et c'est surtout pour cette raison que la perte du Sénégal, en 1763, frappa durement les armateurs nantais et bordelais qui s'étaient spécialisés dans ce genre de transport.

En définitive, on a peut-être exagéré les répercussions du démembrement de notre Empire colonial en 1763 sur la vie économique de l'époque, d'autant plus que la Martinique, Saint-Domingue, les Mascareignes, vraiment riches et en plein essor, restaient terres françaises. Mais, est-ce à dire que l'idée coloniale s'était définitivement éteinte dans le royaume ? Il n'en était rien ; la pensée, au contraire, s'est mieux concentrée à la suite des humiliations et des pertes imposées par la victoire anglaise, sur les conditions nécessaires à la mise en valeur des terres qui restaient encore entre nos mains. L'opinion publique a compris plus nettement l'utilité nationale d'un domaine colonial et ces mouvements ont facilité la revanche tentée, et en partie menée à bien au cours de la guerre d'Indépendance.

Les problèmes coloniaux ont été fort discutés en France dès 1710, et ce n'est point seulement l'élite qui s'attachait à les étudier mais même « l'homme de la rue », ainsi qu'en témoignent l'extraordinaire succès qui répondit aux appels dithyrambiques de la Compagnie du Mississipi, l'influence prise à la Cour comme à la Ville par Law et l'engouement qui amena près de 20.000 personnes à partir en compagnie du chevalier de Turgot pour la malheureuse expédition de la Guyane. De nombreux publicistes, (la liste des Mémoires publiés sur les colonies à cette époque est longue) cherchent à démontrer au grand public, l'utilité de la colonisation; tous paraphrasent la formule suivante donnée par un officier aux gardes suisses, qui écrivait en 1774 1 : « Sans colonies point de commerce excentrique. » On était d'accord pour reconnaître que le développement de la marine, l'extension du mouvement commercial, la puissance même de l'Etat pouvaient tirer le plus grand profit de l'existence de possessions lointaines. Les idées de Colbert devenaient presque des idées générales, s'imposant à tous et prenant de ce fait une vigueur jusqu'alors insoupçonnée.

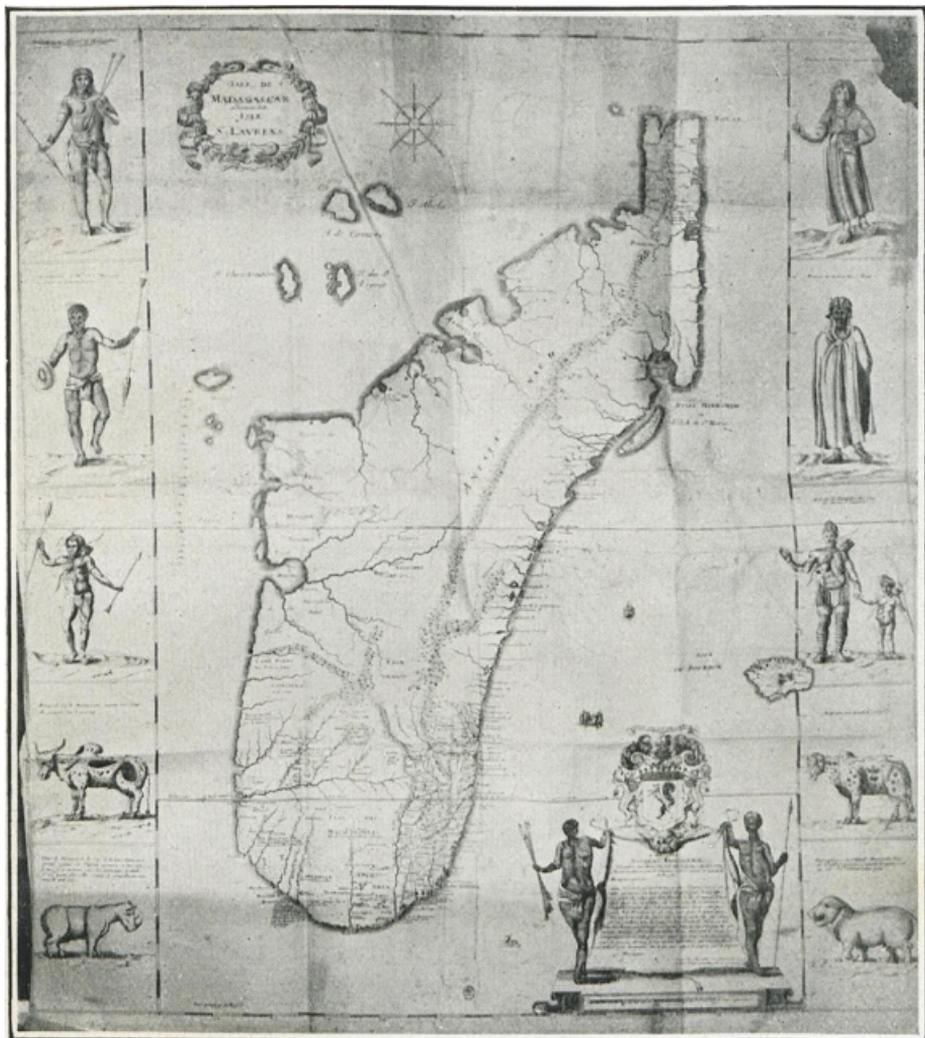
La guerre d'Amérique permit à beaucoup d'esprits d'espérer réaliser pratiquement les propositions relatives à la fondation de nouvelles colonies. « Les idées de luttes et de revanches donnèrent lieu naturellement à une foule de projets et de propositions ayant pour objet des établissements nouveaux. Tout le monde veut acquérir des colonies ou peupler celles qui existent déjà². » La prise de la Grenade par le comte d'Estaing fut saluée comme un fait mémorable, comme le point de départ d'une nouvelle période d'expansion coloniale.

1. *Mémoires généraux*, t . XXIV , n. 4 . Archives des Colonies.

2. DESCHAMPS ; *op. cit.*, p . 277 .

Le succès de l'exotisme littéraire, dont les romans célèbres de *Manon Lescaut* et de *Paul et Virginie* sont les prototypes, a eu pour origine cette diffusion de l'esprit colonial dans la Société du xviii^e siècle. Le public s'est passionné pour les *Histoires des voyages* à la Bernardin de Saint-Pierre et pour une floraison de romans plus ou moins philosophiques dont le cadre, les personnages, étaient empruntés aux pays d'outre-mer. « On ne voit que contes orientaux, persans, indiens, mogols, chinois, japonais, africains dont les auteurs ne sont pas moins variés que les aventures : comte de Caylus, M^e Moreau, M^e Le Prince de Beaumont, l'abbé Coyer, Moulley, Montaif, chevalier de La Morlière. Il y a là un genre nouveau qui est en grande faveur et qui attire les écrivains. Il n'est pas un des romans de Voltaire, et c'est tout dire, qui n'offre cette particularité remarquable de mettre en scène des contrées ou des peuples exotiques. » Montesquieu a obéi à cette mode. *L'Histoire philosophique des Indes*, de l'abbé Raynal est une vaste étude coloniale et le chancelier de Brosse acquiert la renommée en publiant en 1756 une *Histoire de la Navigation dans les mers Australes*.

La littérature coloniale proprement dite est fort riche et l'on peut citer parmi les ouvrages qui ont eu une vogue considérable le *Nouveau Voyage aux îles d'Amérique* du P. Labat, *L'Histoire de la Nouvelle France* par le P. Charlevoix, les *Nouveaux Voyages faits aux Indes Occidentales* par le chevalier Bossu, le *Célèbre Voyage autour du Monde* de Bougainville. On s'intéresse aux Indes, à l'Amérique et on discute avec passion les différents mémoires des grands acteurs de la tragédie coloniale, Dupleix, Lally, de Bussy, de La Bourdonnais. « Mais il y a plus encore. Des grandes



Carte de l'île de Madagascar (xviii e siècle),
Biblioth. Nationale.

œuvres qui ont eu le retentissement et l'action morale que l'on sait, *l'Esprit des Lois*, *le Siècle de Louis XIV*, *le Siècle de Louis XV*, *l'Essai sur les Mœurs*, *l'Encyclopédie*, les *Discours* de Rousseau, il n'en est aucune qui n'aborde explicitement ou implicitement le problème colonial sous ses différentes formes. » Libelles, mémoires, articles, écrits sur les questions coloniales sont publiés par la presse d'alors : *le Mercure*, *le Journal des Savants*, *le Journal étranger*, *le Journal de Trévoux*.

L'ambiance coloniale était, par ailleurs, complétée par la présence en France à la Cour et en province, de nombreux créoles qui se retiraient après fortune faite aux Iles. Les familles les plus nobles comptaient de nombreuses alliances avec des jeunes filles originaires de la noblesse coloniale. Dans les cités maritimes comme Lorient, Nantes, Saint-Malo, Bordeaux, Marseille les contacts avec nos colonies étaient constants ; dans la vallée de la Loire les réfugiés acadiens participaient à maintenir la flamme de l'espoir d'une revanche américaine que préparaient avec ardeur des ministres comme Choiseul, Vergennes et Sartine.

Ainsi le désastre colonial de 1763 n'atteignit point la foi de la nation dans ses destinées colonisatrices ; il semble même l'avoir développée en quelque sorte.

BIBLIOGRAPHIE

- CHINARD, *L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au xvii^e et au xviii^e siècle*, 1923 .
 DESCHAMPS, *La question coloniale*, 1891 .
 DAURIGNY, *Choiseul et la France d'outre-mer après le Traité de Paris*, 1892.
 DE VAYSSIÈRE , *Saint-Domingue. La Société et la vie créole sous l'ancien régime*.
 SOTTAS, *Histoire de la Compagnie des Indes Orientales*, 1905 .
 TRAMOND, *Le régime commercial des Antilles au XVIII^e siècle*, 1929 .

CHAPITRE XI

LA REVANCHE COLONIALE DE 1778 ET LA GUERRE D'INDÉPENDANCE AMÉRICAINE

La participation de la France à la lutte soutenue par les « insurgents » américains contre l'Angleterre devait avoir une répercussion directe aux colonies. Oubliant que c'était en grande partie à l'effort des colons nord-américains que nous devons la perte du Canada, l'opinion publique accueillit avec la plus grande faveur l'alliance signée en 1778 avec les Etats révoltés; on y vit le moyen de prendre sur l'Angleterre une revanche coloniale qui tenait de plus en plus à cœur à la nation tout entière, preuve manifeste du progrès des idées de colonisation vers la fin du XVIII^e siècle. Mais cette revanche était limitée aux Antilles et aux Indes, points qui n'intéressaient pas les Américains. L'article 6 du traité d'alliance ne porte-t-il point que « la France renonce à posséder jamais les Bermudes ni aucune partie du continent de l'Amérique Septentrionale qui, avant le Traité de Paris de 1763 ou en vertu du traité ont été reconnus comme appartenant à la couronne de la Grande-Bretagne ». Le Cabinet de Paris promettait donc de ne pas revendiquer le Canada,

Dès les premières opérations navales de 1778, le marquis de Bouillé avait été envoyé dans les mers des Antilles et enlevait la Dominique aux Anglais. Ce

premier geste de « reprise » fut l'objet de commentaires enthousiastes dans nos ports, où s'armaient de nombreux corsaires. En octobre 1778, l'escadre de l'amiral d'Estaing croisait dans les Antilles où Bouille « assiégeait » Sainte-Lucie. Au début de l'année suivante, la flotte d'Estaing s'empara de la Grenade dont l'assaut par terre fut des plus brillants, et de Saint-Vincent. A Versailles, l'occupation de la Grenade par nos troupes fut saluée comme un événement fort important. D'heureux combats navals, dont celui du chef d'escadre La Motte Picquet, se déroulèrent dans la mer des Caraïbes qui apparut alors comme l'un des points stratégiques de l'attaque française contre la puissance maritime anglaise.

L'amirauté britannique envoyait contre les flottes franco-espagnoles l'amiral Rodney. L'action de ce dernier n'empêcha point la jonction des escadres alliées en rade de La Havane, grâce à l'énergie de Guichen. Rodney, ayant ravagé les côtes de la Guyane hollandaise pour punir le gouvernement de La Haye d'avoir voulu défendre le droit des neutres à la liberté maritime, et fait main-basse sur la colonie antillaise de Saint-Eustache, se voyait enlever ses prises par La Motte Picquet et Bouillé.

En avril 1781, une flotte française, organisée par les soins diligents du ministre de la Marine de Castries, réoccupait Tabago. En février 1782, Bouillé, continuant ses opérations de reprise des Antilles perdues en 1763, enlevait l'île de Saint-Christophe; la Guyane hollandaise, secourue par nous, voyait l'évacuation des troupes anglaises, alors que les Espagnols refoulaient les Britanniques de la Louisiane. La défaite de l'amiral de Grasse aux Saintes (avril 1782), fut pour l'amiral Rodney incomplète en ce sens qu'il ne put reprendre aucune des îles antillaises déjà évacuées par les forces anglaises.

Des vaisseaux français ravagèrent les établissements anglais clans la baie d'Hudson.

Le Traité de Paris de 1763 n'avait laissé flotter le pavillon français que sur Pondichéry et Chandernagor, Yanaon, Karikal, Masulipatam, villes ouvertes et dont le trafic demeurait important. Mais nous avons conservé de fidèles amitiés parmi les princes hindous. Des « chefs départi », officiers venus chercher fortune, organisaient des corps franco-indigènes se battant pour le compte des potentats locaux, voire même du Grand Mogol. Il y avait le « parti » de Madec, de Sombre, de Bussy, l'ancien collaborateur de Dupleix, de Maudave, et bien d'autres qui restaient en correspondance avec Versailles et qui ne cessaient de faciliter les mouvements de rébellion de certains chefs indigènes dont le sultan du Maïssour, Haïder-Ali.

Maître de vastes territoires situés au sud de l'Inde, Haïder-Ali, secondé par les conseils du vieux de Bussy et profitant des événements de la guerre d'Indépendance, était parvenu, en 1780, à chasser les Anglais du Carnatic. En 1781, on apprit en France que le Bengale s'était soulevé contre le gouverneur Hasting. Des projets d'intervention aux Indes furent soumis à Louis XVI; les Britanniques, prenant le devant, attaquèrent nos alliés hollandais encore établis aux Indes, et leur détruisirent non seulement les villes de la côte de Coromandel où ils étaient installés, mais aussi l'excellente base maritime de Trinquemale à Ceylan. Contenu dans le Carnatic, intimidé par la destruction des comptoirs néerlandais, le sultan Haïder-Ali était prêt à mettre bas les armes, désespérant d'une aide française vainement sollicitée par ses émissaires. Mais une occupation des villes françaises des Indes obligea Versailles à agir dans l'océan Indien. Le bailli de Suffren, avec une forte

escadre, reçut l'ordre de dégager la possession hollandaise du cap de Bonne-Espérance et y parvenait en avril 1781; en mai, Suffren était à l'Ile de France d'où il s'efforça de préparer l'expédition aux Indes, qu'il sentait imminente. Ce fut avec les ressources locales que le bailli assura à sa flotte la puissance combative voulue; manquant de troupes de débarquement, il trouva trois mille volontaires dans les Mascareignes. Au début de 1782, il est en vue des côtes indiennes et parvient à réoccuper Pondichéry; des troupes de débarquement sont mises à la disposition de Bussy et d'Haïder-Ali. La flotte anglaise lui livre combat devant Madras et, le suivant à Trinquemale sur la côte cinghalaise, est obligée de se retirer tant fut énergique la défense du bailli. Revenu dans les environs de Madras, Suffren se mesure deux fois encore avec les forces navales britanniques, devant Gondelour et devant fort Saint-David. Le bailli, reprenant encore le chemin de Ceylan, s'empara enfin de Trinquemale en juillet 1782. Pendant ce temps des contingents franco-indiens poursuivaient une série d'opérations contre les forces anglaises.

Le sultan Haïder-Ali mourut en décembre 1782, laissant à son fils Tipou-Saïb la tâche de continuer la campagne. L'armée indienne, que Bussy commandait, ne comprenait que quelques centaines d'européens et fut refoulée sur Gondelour, attaquée de terre et de mer par l'amiral Hughes. Le bailli de Sull'ren, qui avait pu reconstituer sa flotte, la portant à treize vaisseaux de ligne et deux bâtiments de cinquante, dégagea Gondelour, obligeant, le 20 juin 1783, l'amiral Hughes à battre en retraite avec ses seize vaisseaux de haut bord. Les forces anglaises étaient à leur tour bloquées par les contingents de Bussy, la cavalerie de Tipou-Saïb, et l'escadre de

Suffren. La signature de l'armistice arrêta les opérations qui auraient été un désastre pour la puissance anglaise aux Indes.

Le Traité de Versailles du 3 septembre 1783 nous restituait Pondichéry, Mahé, Chandernagor. L'action si remarquable du bailli de Suffren dans les mers indiennes fut largement soutenue par les efforts des populations des Mascareignes et par des ressources de toute nature fournies par ces îles. Par contre, le déplorable esprit que le corps des officiers de la Marine n'avait cessé de manifester durant la campagne à l'égard du bailli, menaça plusieurs fois d'enrayer le succès des attaques préparées par Suffren. Celui-ci, qui, à son retour, en France, reçut les justes récompenses d'une gloire vaillamment acquise, fut probablement tué en duel, en 1788, par un officier voulant se venger de la discipline nécessaire que le bailli avait dû imposer à ses équipages.

Au Sénégal, une flotte commandée par de Vaudreuil mouilla devant Saint-Louis, des troupes furent mises à terre sous la direction du duc de Lauzun. Le gouverneur anglais, Sir Robert Stormon se rendit peu après, le 30 janvier 1779. Gorée, qui était restée française, fut fortifiée et reçut des renforts.

L'Extrême-Orient n'avait cessé d'intéresser les directeurs de la Compagnie des Indes Orientales; les renseignements fournis par les Jésuites qui avaient pu pénétrer en Chine, les précisions rapportées par l'ambassade de M. de Chaumont à la cour de Bangkok, les conclusions rapportées d'un voyage à Poulo-Condor par Regnault, en 1721, les données obtenues de missionnaires français instadés en Annam amenèrent le comte de Maurepas à autoriser des commerçants lyonnais à s'établir dans la baie de Tourane. Les Annamites,

dirigés par les empereurs N'guyen étaient à cette époque maîtres d'une grande partie de la péninsule indochinoise ; en contacts fréquents avec nos missionnaires, les lettrés annamites les laissèrent libres de leur action, la cour de Hué n'y étant point, au surplus, hostile. L'influence d'un jeune et remarquable missionnaire, Pigneau de Behaine, ne cessant de croître, un vicariat apostolique fut constitué en Cochinchine et donné à ce religieux qui avait dû abandonner le Siam devant l'hostilité de certains partis indigènes. En Cochinchine, Pigneau de Behaine, devenu évêque d'Adran, put s'attirer l'amitié du jeune empereur N'guyen-An chassé par des rebelles Taï-Son. Les événements ayant permis à N'guyen-An qui avait pris le nom de Gia Long de refouler ses adversaires, celui-ci se réinstalla à Hué et chercha des appuis européens pour compléter ses premiers succès. Désireux de conserver et de développer sa puissance, l'empereur Gia Long chargea l'évêque d'Adran de négocier une alliance avec la Cour de France. Louis XVI accueillit favorablement ces avances et signa, le 28 novembre 1788, un traité d'amitié franco-annamite aux termes duquel la France s'engageait à fournir à Hué des techniciens, du matériel de guerre, dix frégates, des subsides, moyennant l'acquisition en toute propriété de la baie de Tourane et de l'île de Poulo-Condor.

Les autorités de Pondichéry, qui devaient faciliter l'exécution de cet accord, s'y opposèrent et il fallut toute l'insistance et l'autorité de l'évêque d'Adran pour obtenir l'envoi à la cour de Gia Long de quelques officiers, ingénieurs et médecins de marine, parmi lesquels Chaigneau, Dayot, Barissy, Despeaux. La Révolution empêcha de donner une suite plus intéressante et plus utile à cette première

œuvre de collaboration franco-annamite. L'influence dès officiers français fut néanmoins profonde à Hué et leur science permit à l'empereur Gia Long de recouvrir en 1792 la Cochinchine et ensuite le Tonkin.

On ne peut nier que, dans une certaine mesure, le Traité de Versailles de 1783 apportait quelques consolations à ceux qui avaient souffert du désastre colonial de 1763; ces compensations étaient à vrai dire surtout d'ordre moral, elles redonnaient une confiance nouvelle, et par la remise entre nos mains du Sénégal, rétablissaient notre situation sur la Côte Ouest d'Afrique. Par ailleurs, il semblait que de nouveaux champs d'action se dessinaient pour l'essor d'outre-mer de la France : c'était le Pacifique et ses archipels dont les voyages de La Pérouse, effectués de 1783 à 1787, venaient de révéler la beauté ; c'était également sur les bords de cette cinquième partie du monde, jusqu'alors presque inconnue, en Annam, que l'Empereur Gia Long venait de nous concéder la baie de Tourane.

Ce qui demeurait de notre Empire colonial, au lendemain de la Convention de Paris, était en plein développement économique, notamment Saint-Domingue dont la prospérité était sans cesse accrue et ne comptait pas moins de 300.000 âmes dont 80.000 de race blanche. Le reste des Antilles françaises, dont Tabago rendue par les Anglais en 1783, représentait un peuplement au moins égal. Saint-Pierre et Miquelon restait un centre fort vivant de grande pêche où près de 8.000 marins français se rendaient chaque année, pépinière de matelots hardis qui formèrent, tant pendant les luttes maritimes de la Guerre d'Indépendance que celles de la Révolution, des équipages de premier ordre. La Guyane n'attendait qu'une exploitation

rationnelle pour étendre ses cultures de cannes à sucre.

Les Mascareignes, Bourbon, l'Ile de France, étaient deux véritables bastions français dans l'océan Indien, comme la guerre de course de la Révolution et de l'Empire ont permis de le constater. C'étaient des centres commerciaux de premier ordre, dotés d'une vigoureuse et remarquable population française de 30.000 colons; les Mascareignes demeuraient comme des pistolets braqués sur l'Inde anglaise et s'affirmaient comme des jalons nécessaires à toute expansion française à Madagascar, terre où nos droits ne cessaient d'être proclamés par le Cabinet de Paris.

Au Sénégal, nos comptoirs reprenaient leur trafic; le traite des noirs était de plus en plus prospère et assurait de larges bénéfices aux 2.000 agents établis à Saint-Louis, Gorée et Rufisque.

La vie économique de nos différentes possessions lointaines prenait donc une importance graduelle dans le mouvement général de l'industrie et du commerce de la métropole; on estimait, à la veille des événements révolutionnaires, que 3 millions de personnes vivaient en France du trafic colonial. Dans la métropole même, « de puissantes industries transformaient les matières premières exportées par nos colonies et il semblait à beaucoup qu'il y eût là un lien d'intérêt puissant et durable. En 1788, les fabricants de la métropole firent sur la revente des sucres raffinés et des mélasses un bénéfice d'environ 20 millions de livres. On a estimé, en étudiant les origines de notre industrie cotonnière, que nos manufactures normandes de filature et de tissage importaient vers la même date environ 90.000 quintaux de cotons provenant de Saint-Domingue et de Cayenne: la vente des tissus de cette région à

l'étranger représentait annuellement 8 à 10 millions de livres' ».

Le Bureau de la Balance du commerce donnait pour l'année 1787 les renseignements suivants sur le mouvement commercial colonial :

*Importations des colonies en France
(en Livres).*

Sucre brut. 16.857.05	5 livres .
— raffiné. 2.66	4 —
— terre. 40.117.15	3 —
— tète. 4.381.58	<u>1 —</u>
Total de la production sucrière . .	61.358.45 3 livres .
Café. 53.153.05	8 livres .
Indigo. 15.388.65	9 —
Sirope t tafi a. 10.000.00	0 —
Coton. 8.938.79	7 —
ISpices. Caca o	
Gingembre	36.421.000
Rocou.	
Divers	
Total général de s Importation s en France .	123.901.514 livres .

Exportations de France aux colonies.

Nègres' (14.900 par an à 1.700 fr. l'un) .	25.330.000 livres .
Morues e t salaison s d e St-Pierr e e t Miquelon e t réexpédiée s au x colonies	19.528.000
Farines	
Vins	22.327.000 livres .
Produits manufacturé s	
Total général de s Exportation s d e France su r le s Colonie s	67.185.000 livres .

Les chiffres généraux du commerce franco-colonial, importations et exportations réunies, se montaient à 258.826.967 livres, auxquels il faut ajouter

le trafic direct des colonies avec l'étranger autorisé par l'Edit de 1784 et représentant 33.848.000 livres (20.008.000 livres d'importations étrangères et 13.840.000 livres d'exportations sur l'étranger). La balance du commerce complétait ces données par les éléments suivants :

Echanges à la Côte d'Afrique ..	17.000.000 livres.
Pêcheries	25.000.000 —
Commerce des Indes	<u>60.000.000 —</u>
Total	102.000.000 livres.

Le commerce général des colonies françaises en 1787 atteignait donc 436.674.000 livres. Le baron d'Allarde déclarait à la Constituante, en octobre 1789, que l'on pouvait évaluer que nos possessions exportaient bon an mal an pour plus de 100 millions de produits coloniaux.

Ce mouvement entraînait une augmentation heureuse de notre marine marchande qui utilisait dans ce but, à l'époque dont il s'agit, 1.219 navires jaugeant 350.897 tonnes, et 92 bâtiments de 32.528 tonnes pour la traite des noirs, ainsi que 2.271 bateaux de grande pêche jaugeant 69.888 tonnes. Cet armement représentait un tonnage total de 452.303 tonnes et composé de 3.582 unités; la navigation des Indes, monopolisée, comportait l'utilisation de 11 bâtiments.

La marine royale, si réduite au lendemain de la guerre de Sept Ans et que, précédemment, les cardinaux Dubois et Fleury avaient laissée à l'abandon, s'était relevée grâce aux efforts très effectifs du ministre de Sartines. Alors qu'en 1763 nos unités de guerre ne dépassaient pas un effectif de 54 navires en état de combattre, en 1770 notre flotte

I. La traite se faisait de Nantes généralement où les esclaves achetés en Afrique étaient concentrés .

comportait près de 185 bâtiments bien armés et bien commandés.

Le Trésor Royal bénéficiait du développement économique de nos possessions d'outre-mer et encaissait par exemple, en 1789, une somme de 10 millions de livres, complétée par les plus-values des droits d'aides et de ferme provenant du trafic colonial s'élevant à 160 millions de livres sur l'ensemble fourni, soit 827 millions.

C'étaient surtout les populations côtières qui s'intéressaient au développement économique des territoires d'outre-mer. « La connaissance précise de nos colonies était bornée à la population de nos provinces maritimes et de quelques régions industrielles. Nantes avait la primauté parmi les ports qui se livraient aux opérations de la traite. La même ville, puis Bordeaux, Marseille, Dieppe, Orléans et Paris étaient en relations grâce à leurs puissantes raffineries avec les colonies de plantation de cannes à sucre. Marseille joignait à son trafic traditionnel du Levant et d'Algérie d'actives négociations avec l'Inde, le Sénégal et le Royaume de Juda en Guinée; Bordeaux traitait aussi des gommes de Guinée, Dieppe et Rouen recevaient les cotons de Saint-Domingue et de Cayenne. De nos ports de Normandie et de Bretagne partaient les flottilles de pêche à destination des bancs de Terre-Neuve. »

Les abandons territoriaux de 1763, en forçant la France à concentrer son activité économique sur un petit nombre de colonies, ont obligé à en tirer le maximum de rendement et pour cela à modifier les conceptions générales qui inspiraient la politique coloniale de l'Ancien Régime concrétisée par la formule de Colbert, dite de l'Exclusif colonial. A l'exploitation au seul bénéfice de l'Etat

colonisateur s'est substituée l'idée de l'exploitation commerciale réclamée par les colons et par les économistes libéraux, ralliés aux doctrines d'Adam Smith, mises à la mode et âprement défendues dans les Conseils du gouvernement royal par le ministre Turgot.

Il a fallu de vives luttes pour obtenir, comme l'avaient vainement demandé au siècle précédent Bodin et Vauban, une réduction des privilèges des Compagnies. Montesquieu lui-même déclare dans son *Esprit des Loix* : « Il est encore reçu que le commerce établi entre les métropoles n'entraîne point une permission des colonies qui restent toujours en état de prohibition. Le désavantage des colonies qui perdent la liberté du commerce est visiblement compensé par la protection de la métropole qui les défend par les armes ou les maintient par ses lois. » L'illustre écrivain ajoute, tout en reconnaissant l'utilité de la colonisation : « Des peuples plus raffinés trouvèrent que les colonies étaient un objet de commerce; ils se sont conduits avec tant de sagesse qu'ils ont donné l'empire à des compagnies de commerçants, qui gouvernant ces Etats éloignés uniquement pour le négoce, ont fait une grande puissance accessoire, sans embarrasser l'Etat principal. . . . L'objet de ces colonies est, en effet, de faire le commerce à de meilleures conditions qu'on ne le fait avec les peuples voisins, avec lesquels tous les avantages sont réciproques. Nos colonies des Antilles sont admirables, elles ont des objets de commerce que nous n'avons ni ne pouvons avoir; elles manquent de ce qui fait l'objet du nôtre. » Montesquieu n'admet, contrairement à Adam Smith qui prône la création de « peuples coloniaux », que les colonies de commerce et déclare à ce sujet dans sa célèbre Lettre Persane,

n. CXXI : « L'effet ordinaire des colons est d'affaiblir les pays d'où on les tire sans peupler ceux où on les envoie. »

Ces idées trouvèrent des échos chez Bernardin de Saint-Pierre qui n'a vu, semble-t-il, dans les colonies que le côté « artistique » et que, d'ailleurs, certains déboires coloniaux ont aigri ; aussi s'explique-t-on sa préface au *Voyage de l'Île de France* : « Je croirai avoir rendu service à ma patrie si j'en empêche un seul honnête homme d'en sortir et si je puis le déterminer à y cultiver un arpent de plus dans quelque lande abandonnée. » Bernardin, qui avait voulu participer avec M. de Maudavel à la colonisation de Fort-Dauphin et qui, en raison de son mauvais caractère, s'était attiré la réprobation de tous les colons de l'Île de France, de M. de La Bourdonnais et même de l'intendant Poivre, s'est vengé en écrivant ces lignes fameuses : « Cette colonie fait venir sa vaisselle de Chine, son linge et ses habits de l'Inde, ses esclaves et ses bestiaux de Madagascar, une partie de ses vivres du Cap de Bonne-Espérance, son argent de Cadix et . . . son administration de France. Il y a la moitié de l'île en friche, un quart cultivé, un autre quart en pâturages bons et mauvais. M. de La Bourdonnais voulait en faire l'entrepôt du commerce de l'Inde, une seconde Batavia. On regarde encore l'Île de France comme une forteresse qui assure nos possessions de l'Inde. C'est comme si on regardait Bordeaux comme une citadelle de nos colonies d'Amérique. » Ainsi, malgré l'esprit de dénigrement de cette argumentation, le rayonnement économique de l'Île de France apparaît entre ces lignes.

Jean-Jacques Rousseau, s'appuyant sur les fâcheu-

1. L'auteur a réuni à ce sujet de très précieuses et très curieuses .

ses expériences de Bernardin de Saint-Pierre, n'a vu dans la colonisation que la transformation fâcheuse du Bon Sauvage en un Mauvais Civilisé.

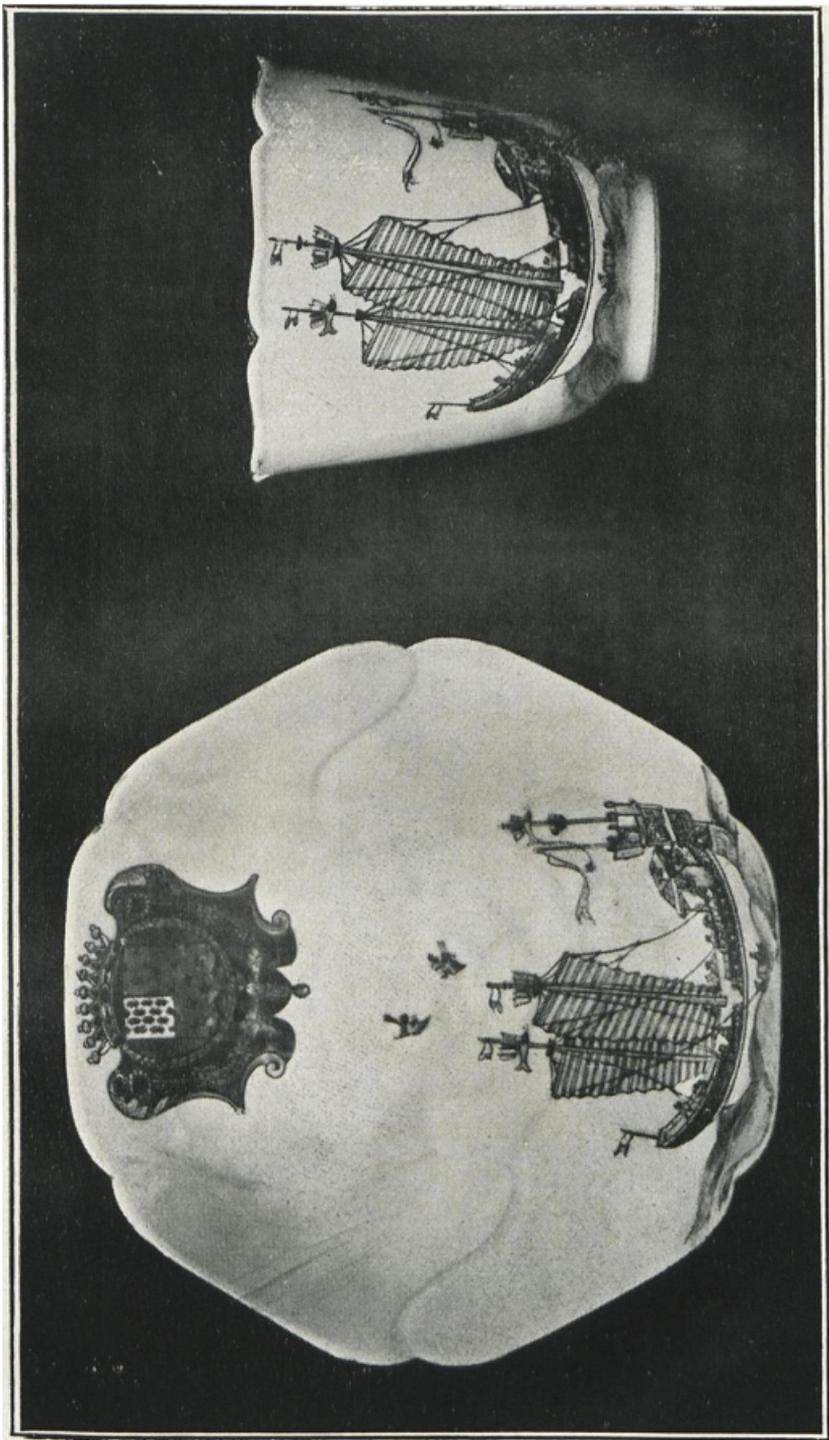
Par contre, les Encyclopédistes, Moullet, Condillac, Turgot, Baynal n'ont cessé d'appuyer les revendications des colons en faveur de la liberté commerciale et de prôner le rôle utile de la colonisation. Moullet, dans l'*Encyclopédie*, affirme, à l'article « Compagnie », que « les colonies anglaises d'Amérique, en vingt ans de liberté relative, ont quadruplé leurs richesses, leur commerce, leur population ». S'appuyant sur les théories de l'économiste Adam Smith, le ministre Turgot dit, dans son *Mémoire au Roi sur la guerre d'Amérique* : « Il faut consentir de bonne grâce à laisser aux colonies une entière liberté de commerce en les chargeant des frais de leur défense et de leur administration... C'est alors qu'on apprendra la valeur exacte des colonies appelées par excellence colonies du commerce. » Les députés, que les colonies ne cessaient d'envoyer en France, appuyaient de leurs réclamations ces théories. « Tout Etat maritime sans colonies est, quand il plaît à ses voisins, sans commerce. Conservons donc et favorisons ce qui reste des colonies françaises puisque la France ne peut se passer de commerce. » Les deux ouvrages de Dubuc : *le Pour et le Contre* et les *Lettres à M. Raynal*, suscitérent de vives polémiques et ne furent point sans influence sur l'apparition d'un arrêt, publié en 1784, qui permit, battant en brèche le système de l'Exclusif, aux navires étrangers d'importer dans les Antilles françaises un certain nombre de produits étrangers (bois, bestiaux, cuirs, salaisons) et d'en exporter des rhums et quelques autres marchandises à destination de pays étrangers.

Au point de vue administratif, l'organisation dont fut doté durant le xviii^e siècle le domaine d'outre-mer, fut, dans son ensemble, inspirée du principe de l'assujétissement. C'était par la voie d'actes royaux, ordonnances, édits, lettres patentes que se faisait jour la législation coloniale dont la base demeurait la Coutume de Paris. Des arrêts locaux, rendus par les gouverneurs et les conseils souverains, réglaient, en outre, nombre de points.

Après la mort de Richelieu, les affaires coloniales furent rattachées au département de la Marine, fort tâtilon d'ailleurs, et Colbert, ainsi que ses successeurs, crurent nécessaire de s'ingérer dans les moindres détails de la vie des colonies.

Au fur et à mesure que les Compagnies de colonisation abandonnaient leurs privilèges, les colonies devenaient territoires royaux et étaient administrées par un gouverneur, un intendant, un conseil souverain avec des attributions judiciaires ; mais les colons ne tardèrent pas à réclamer des libertés locales et la création d'assemblées coloniales comparables aux Etats de la métropole. En 1759, nous voyons se constituer aux Antilles des Chambres d'agriculture et de commerce qui désignaient un « député » chargé de défendre les intérêts de la colonie à Paris. Aux Mascareignes existaient des assemblées de notables. En 1787, prenant modèle sur l'organisation des assemblées provinciales, il fut institué des « Assemblées Coloniales » mi-partie élues et chargées de fixer le montant des impôts et de gérer certaines affaires de la colonie.

La Société coloniale du xviii^e siècle ressemble fort à celle du siècle précédent ; on continuait à y envoyer des « engagés » de trente-six mois et ceux-ci formaient d'excellents « habitants » ; ils repré-



Tasse à café de la Compagnie des Indes, aux armes de la famille de La Pallice.

sentaient l'élément des « petits-blancs ». Cadets venus de France, officiers et fonctionnaires partis pour remplir des postes aux colonies et restés là-bas, alimentaient la « noblesse des isles » dont la porte était fort largement ouverte du reste ; leurs filles allaient faire leur éducation en France et nombre d'entre elles apportèrent à la Cour le charme des beautés créoles. Enfin, l'esclavage prenait dans les Antilles et aux Mascareignes une importance de plus en plus considérable au fur et à mesure que les plantations se développaient. Colbert avait beaucoup favorisé, d'ailleurs, la traite grâce à des primes élevées touchées à l'importation de chaque nègre qui valait, vers 1760, près de 1.500 livres. C'était un commerce prospère, car les demandes des colons étaient toujours fort nombreuses : « Des nègres et des vivres pour des nègres voilà toute l'économie des colonies », déclarait Dubuc.

Le Code Noir de 1685 avait réglementé étroitement l'esclavage et, comme on l'a fait souvent remarquer, était une législation moins cruelle que les coutumes anglaises et espagnoles. Mais le souffle libéral des dernières années du xviii^e siècle ne tarda pas à ébranler les arguments « économiques » des planteurs en faveur des nobles raisons humanitaires dont Montesquieu fut l'un des premiers avocats. Les « Philosophes » de l'époque ne peuvent admettre que le Code Noir assimile un nègre à un « meuble meublant » et que la loi fasse litière de la dignité humaine. Les idées d'affranchissement en masse prennent corps ; Turgot voit une solution dans un affranchissement progressif ; Raynal conseille... la rébellion des esclaves et le pasteur Schwartz préconise l'abolition pure et simple facilitée par un morcellement des grandes

propriétés. Malouot, homme d'expérience et un des meilleurs gouverneur de Saint-Domingue, est d'avis de maintenir l'esclavage mais en modifiant le Code Noir.

La question de l'abolition de l'esclavage est de plus en plus agitée à mesure que l'on s'approche de la Révolution. Dans les clubs, dans les assemblées, dans les cahiers des Etats généraux, on la discute, la commente et la réclame. Les mulâtres, résidant en France, fondent la Société des Amis des Noirs qui plaide généreusement et avec ardeur la cause antiesclavagiste; les plus grands noms des partis « des réformes » figurent dans les comités de la Société des Amis des Noirs.

BIBLIOGRAPHIE

- DOMIOL, *HISTOIRE de la participation de la France à l'Etablissement des Etats-Unis d'Amérique*, 5 vol. , 1885 .
- CARAVAY, *Le marquis de La Fayette et la Révolution d'Amérique*, 1903 .
- DE NOAILLES, *Marins et soldats français en Amérique pendant la guerre d'Indépendance*, 1903 .
- J. BARDOUX , *La jeunesse de La Fayette*, 1892 .
- CALMAN-MAISON, *L'Amiral d'Estaing*, 1910 .
- GAUTHIER, *Les Français au Tonkin, 1787-1884*, 1884 .
- MAYBON, *Histoire moderne des pays d'Annam, 1592-1820* .
- RAYNAL, *Histoire philosophique des Indes*.
- LEROY-HEAULIEU, *De la colonisation chez les Peuples modernes*, 1895 .
- LACOUR-GAYET, *La marine militaire de la France sous le règne de Louis XVI*, 1908 .
- LA VAYSSIÈRE , *Saint-Domingue*.
- JOUCLA, *Les Conseils coloniaux*, 1928 .
- DESCHAMPS, *Lés Colonies pendant la Révolution*.
- BOISSONNADE, *Saint-Domingue à la veille de la Révolution*.

CHAPITRE XII

LES COLONIES SOUS LA RÉPUBLIQUE ET L'EMPIRE

La Révolution ne fut pas « anticoloniale » mais, au contraire, partisane d'une active politique d'expansion avec des formules nouvelles, et qui auraient pu donner des résultats heureux. Cette œuvre coloniale révolutionnaire fut entravée, d'une part, en raison de la lutte farouche que les Anglais menèrent contre nos terres lointaines pour anéantir les effets de la « revanche coloniale de 1783 » et, de l'autre, par suite de l'émigration d'une notable partie des colons et des officiers de la marine, armature de la société coloniale de 1789.

Dès son début, le mouvement révolutionnaire n'a pas négligé l'idée coloniale et nous en trouvons la preuve dans la lecture des fameux « Cahiers de 1789 ». Comme le dit un historien qui s'est appliqué à étudier cette période au point de vue colonial, M. Deschamps : « Nombre de cahiers exprimaient nettement l'idée qui a été, depuis Henri IV et sera, pendant la Révolution, répétée à satiété, que sans colonies il n'est pas de commerce, pas de marine ni de défense... C'est assurément un honneur, pour cette génération surmenée d'a priori, d'avoir, en cette matière, établi son jugement sur l'expérience. »

Deux questions coloniales s'imposèrent tout de suite à l'attention de la Constituante, questions qui avaient fait l'objet de discussions passionnées durant les années qui précédèrent la prise de la Bastille : le problème de l'esclavage et celui de la liberté commerciale. En cherchant des solutions à ces questions on ébranlait, certes, la vie économique de toutes nos possessions, y déterminant les troubles les plus grands ; c'est pourquoi constate-t-on avec quelle prudence la Constituante a cru devoir aborder le problème de la libération des Noirs. Rien ne fut décidé sans prendre l'avis des Assemblées locales et, en 1791, dans les deux séances où la question fut agitée par plus de cinquante orateurs, on résolut de ne donner le titre de citoyens actifs « qu'aux Noirs libres et propriétaires, fils de père et de mère libres ». Par ailleurs, en ce qui concerne la liberté commerciale, la porte fut simplement entr'ouverte par la Constituante, qui décréta, en avril 1790, la liberté du commerce des Indes avec l'obligation pour faciliter les opérations du fisc, d'utiliser les seuls ports de Lorient et de Toulon, puis supprima, en 1791, la plupart des taxes d'entrée et de sortie sur les produits originaires ou allant vers les Antilles. C'est la Constituante qui formula le principe suivant, plein de belles espérances : « Le commerce des colonies est un commerce entre frères, un commerce de la Nation avec une partie de la Nation. »

La Constituante, répondant aux vœux qui lui étaient envoyés d'outre-mer, appela des députés coloniaux à siéger et, à participer à la confection des lois, et, dans les colonies même, intensifia la vie politique locale. En proclamant que les « colonies faisaient partie intégrante de l'Empire Français » mais « n'étaient pas comprises dans la Consti-

tution », l'Assemblée préparait des mesures spéciales à prendre pour nos possessions et qui consistaient à donner des pouvoirs étendus aux Assemblées locales. Devant les troubles graves qu'engendrèrent l'élément mulâtre et noir des Assemblées antillaises, la Convention ordonna, en 1792, que les corps élus coloniaux seraient placés sous l'autorité des commissaires envoyés de France; ceux-ci pouvaient, s'il y avait lieu, dissoudre lesdites assemblées. Paris n'admettait aucune menée séparatiste, preuve nouvelle que, malgré la parole de Robespierre, déformée du reste, la Révolution n'avait pas pour politique coloniale le célèbre « périssent les colonies plutôt qu'un principe ».

C'est justement la crainte de ces tendances, dont les faits passés à la Réunion montraient tout le vrai danger, les commissaires ayant été chassés de l'île, qui incita la Convention à faire une politique d'assimilation plus étroite. « Les colonies, dit la Déclaration des Droits, font partie intégrante de la République et sont soumises aux mêmes lois constitutionnelles. Elles sont divisées en départements. » La Convention supprima la traite des noirs et, le 4 février 1794, abolit l'esclavage « par acclamation » : l'Assemblée ne devant pas se déshonorer en discutant le principe même de la dignité humaine. Ce faisant, beaucoup de conventionnels espéraient faire cesser des luttes intestines qui s'étaient élevées dans nos diverses possessions entre planteurs, petits-blancs, mulâtres et noirs, luttes dont les plus certains bénéficiaires étaient les Anglais. C'est pourquoi la Convention n'hésita pas, si imbue qu'elle fût, en matière commerciale, des idées libérales des économistes à revenir en arrière en proclamant l'Acte de Navigation de 1793. Celui-ci, obligeait tout le commerce colonial à se faire par le pavil-

Ion français. C'était une mesure pour lutter contre l'Angleterre, diminuer ses profits et, si possible, recréer, but que la Révolution a tant cherché sans l'atteindre, une marine nationale. A ce propos Barréré enleva le vote de l'Assemblée par un pressant appel où on lit ces mots qui prouvent que le Comité de Salut Public avait conservé la « foi coloniale » : « La navigation des colonies est infinie par les détails immenses et par l'étendue qu'elle donne à nos colonies. Vous voulez une marine; car sans marine point de colonies et sans colonies point de prospérité commerciale. » Richelieu et Colbert auraient applaudi à ce discours.

Le Directoire n'a rien innové en matière de politique coloniale, se contentant de faire maintenir l'ordre dans ce qui nous restait encore de terres lointaines où flottait le drapeau tricolore et d'intensifier les mesures douanières susceptibles de donner quelques avantages au commerce franco-colonial et gêner le négoce anglais.

Les événements révolutionnaires parurent à la Grande-Bretagne comme éminemment propices à une nouvelle et définitive destruction de tout ce qui pouvait donner à la France le droit de conserver des espérances coloniales. Le Cabinet de Saint-James, où dominait si fortement William Pitt, sentait que les hommes de la Révolution avaient conservé cette tradition d'expansion lointaine qui avait, du reste, brillé d'un lustre certain au déclin de la monarchie. Il s'était inquiété de voir la Constituante charger d'Entrecasteaux d'exploration dans le Pacifique et n'ignorait point l'approbation donnée à Paris à la mission de découverte vers les Marquises, organisée par les Marseillais et conduite par le capitaine Marchand. On suivait de près, également, à Londres, l'œuvre de réorganisation de notre marine de guerre

poursuivie par le conventionnel Jean Bon Saint-André. On n'ignorait pas non plus les efforts faits pour obtenir des États-Unis une alliance contre l'Angleterre. Par ailleurs, « il n'est pas de preuves plus éclatantes du désir des Assemblées révolutionnaires de maintenir la tradition coloniale française, de revendiquer notre domaine dans son intégrité que les actes des commissaires envoyés à l'île de France, à la Réunion et à Madagascar. La mission donnée à Lescallier par l'Assemblée Constituante est particulièrement significative' ».

Quatre commissaires furent envoyés, en effet, pour intensifier notre essor colonial dans l'océan Indien sur la côte de Coromandel. Lescallier avait mission de « visiter l'île entière de Madagascar » où il devait former une colonie. Il débarqua, du reste, à Foulpointe, en août 1792, passant des accords avec les chefs indigènes.

L'amirauté britannique craignait, en outre, que nos Antilles, si elles demeuraient « parties intégrantes du territoire de la République », ne se transformassent en un nid de corsaires qui porteraient de graves préjudices à la marine marchande. Tout concordait donc à ce que la Grande-Bretagne se décidât à anéantir, enfin, les derniers vestiges de notre puissance d'outre-mer.

La guerre maritime que l'Angleterre ne cessa de mener contre nous avec la plus grande vigueur de 1793 à 1802, n'eut point d'autres buts. Malgré l'héroïsme de nos marins et des populations créoles, le plan de Pitt fut en grande partie réalisé, favorisé aux Antilles, du reste, par les profondes dissensions entre blancs et noirs.

A Saint-Domingue la concession de droits poli-

tiques aux mulâtres détermina des troubles graves; les « planteurs » ne purent contenir les passions, malgré l'énergie d'hommes comme le colonel de Mauduit. Petits-blancs et mulâtres ne tardèrent point à lutter eux-mêmes contre les noirs et ne parvinrent pas à chasser les quelques contingents anglais appelés par les grands planteurs. En juin 1794, la colonie se vit partagée entre les Espagnols qui occupèrent toute la région nord et les Anglais qui s'emparèrent des zones sud et ouest. C'est alors qu'apparut « le Bonaparte noir », Toussaint Louverture, qui, ralliant les noirs à la cause de la liberté, bouscula les forces anglaises et refoula celles des Espagnols. Les représentants du Directoire appuyèrent cet effort mais ne tardèrent point à voir leur influence de plus en plus pâlir devant la popularité de Toussaint Louverture. Le général d'Hédouville, envoyé de France, en 1798, ne put demeurer que quelques mois dans l'île. La plupart des blancs durent émigrer vers Cuba ou en France. Dès la fin de 1798, Toussaint Louverture était maître de Saint-Domingue, annihilant la dernière force qui s'opposait à son despotisme, le mulâtre Rigaud et occupant même toute l'île, grâce aux clauses de Traité de Bâle du 2 juillet 1795 par lesquelles l'Espagne cédait à la France le nord de Saint-Domingue. Parodiant les institutions révolutionnaires, Toussaint Louverture organisait une assemblée coloniale, décrétait une constitution et gouvernait en tyran, se déclarant plus ou moins ouvertement indépendant de la France, mais réorganisant la vie économique.

A la Guadeloupe, l'action anglaise fut, tout d'abord, secondée par les terribles luttes entre les éléments blancs et de couleur qui se groupaient, le premier dans la « Société des Colons », le second dans celle

des « Amis des Noirs ». Appelés par les « habitants », les Anglais s'installèrent, dès la fin de 1793, à Sainte-Lucie, à la Désirade, à Marie Galante, à Saint-Martin, et à la Guadeloupe même. La Convention envoyait alors un Commissaire, un « véritable organisateur de la victoire », Victor Hugues, marseillais ardent, ayant fait bien des métiers et doué d'une énergie peu commune. Victor Hugues, parvenu à se faire « jeter sur la côte guadeloupéenne », galvanisa la foi patriotique, leva des troupes, assaillit les Anglais et les força à se rembarquer par une série de faits d'armes plus extraordinaires les uns que les autres, soutenant entre autres un terrible bombardement de la flotte de l'amiral Jeris et refoulant un assaut furieux tenté au Morne. La Guadeloupe devint le centre de la résistance française aux Antilles ; Victor Hugues et le capitaine Pelady parvinrent à faire prisonnière une armée anglaise dirigée par le général Graham, en septembre 1794 ; des corsaires surgirent de chacune de ses anses et, d'attaquée, la colonie devint assaillante, enlevant Saint-Lucie et préparant une descente sur la Jamaïque.

À la Martinique des événements semblables se déroulèrent ; le gouverneur, M. de Behague, effrayé par les massacres des blancs exécutés par les noirs crut sauver la colonie en la remettant aux mains des Anglais. Rochambeau lutta encore pendant trois mois contre les troupes de débarquement anglaises, mais dut capituler en avril 1794.

La Guyane ne fut point attaquée par les Anglais ; mais, déchirée par les querelles entre petits-blancs et grands-blancs, vécut une vie plus que précaire. La sollicitude de la métropole ne se manifesta que par l'envoi de déportés politiques dont des prêtres

insermentés, et quelques royalistes, le chansonnier Ange Pitou entre autres. Elle reçut aussi des conventionnels dont Collot d'Herbois, Billaud Varennes, arrêtés lors de la réaction thermidorienne, ainsi, qu'ultérieurement Pichegru et Barbé-Marbois. Ces députés moururent pour la plupart dans les camps fameux de Sinnamary. Et à la triste renommée du désastre du Kourou sous Choiseul, la Guyane ajoutait celle de la « guillotine sèche ».

L'Angleterre s'efforça d'enlever Saint-Louis sur la côte ouest d'Afrique, escale nécessaire des convois dirigés soit vers les Antilles, soit vers l'Océan Indien. Elle ne put y parvenir; la garnison française ayant repoussé de 1793 à 1794 pas moins de trois attaques. Par contre, Gorée succomba après une belle défense.

Aux Indes, les Britanniques réprimaient peu à peu les progrès réalisés par Tipou Saïb, de moins en moins soutenu par nous. Par ailleurs, « des mesures hâtives prises contre l'ancienne Compagnie des Indes, une réorganisation politique mal adaptée aux mœurs indigènes, des querelles de préséance entre Pondichéry et Chandernagor, paralysèrent tous les éléments de la résistance. Était-il prudent de briser une organisation comme celle de la Compagnie, de disperser des administrateurs rompus aux pratiques de la vie indigène, des officiers habitués à la guerre de course, au recrutement des auxiliaires, au jeu si délicat des relations avec l'île de France et Bourbon? » Les Anglais purent donc aisément obtenir la capitulation de Pondichéry qui céda après un mois de siège à l'attaque de l'amiral Floyd, en août 1793, malgré la terrible guerre de course menée par les marins de l'île de France conduits par Surcouf.

A l'aube du xix^e siècle, toutes nos possessions lointaines étaient perdues, à l'exception des Mascas-

reignes, Bourbon, et l'Ile de France. Cependant la « foi coloniale » subsistait comme le témoignent le projet de descente en Irlande que Hoche devait effectuer et l'expédition d'Egypte : la République n'admettait point la victoire coloniale anglaise.

L'expédition d'Egypte, qui sort du cadre que nous nous sommes tracés, porte néanmoins la marque coloniale. Elle a été faite, comme nul ne l'ignore, dans le dessein d'atteindre ultérieurement les Indes; c'est une « contre-offensive » portée à l'assaut britannique de ce qui demeurait encore de notre domaine extérieur. Coloniale, celte expédition nous a mis pour la première fois en contact avec le Nord-Afrique, avec l'Islam ; déjà Bonaparte ébauchait la formule de « protectorat » en pays musulman, et notre armée prenait, avec ses corps spéciaux, dont le fameux régiment des Dromadaires et l'utilisation de corps indigènes, une première allure de la légendaire armée d'Afrique. Les savants, qui accompagnèrent le corps expéditionnaire, développèrent nos connaissances orientales, et, sans s'en douter, facilitèrent l'avenir français sur le Continent Noir. L'expédition d'Egypte a donc eu les plus heureuses conséquences en maintenant et en développant nos traditions coloniales et en les « spécialisant » en quelque sorte dans les questions politiques, sociales, ethniques et géographiques relatives à l'Islam nord-africain.

Ce que l'héroïsme déployé dans nos diverses colonies, lors des guerres de la Révolution, n'avait pu obtenir, les victoires sur le Vieux Continent le donnèrent par la conclusion de la Paix d'Amiens du 6 germinal an X. La Paix d'Amiens obligea les Anglais à nous restituer les territoires occupés par eux depuis 1793. L'Espagne nous avait cédé, en 1795, la partie nord de Saint-Domingue et rendu

par le Traité de Saint-Ildefonse, signé en 1801, la Louisiane. La France de 1802 retrouvait donc la France coloniale que lui avait laissée en héritage le gouvernement de Louis XVI. Mais si les territoires avaient la même étendue territoriale, combien étaient-ils amoindris dans leur valeur économique ! Les Antilles ruinées par l'abolition de l'esclavage, Saint-Domingue dévastée par le fer et le feu de la guerre civile, les Mascareignes, toutes à l'œuvre de défense, voyaient périliciter leurs cultures si riches et la menace anglaise restait suspendue encore sur notre domaine d'outre-mer.

Le Consulat essaya de remettre à flot les colonies que le Traité d'Amiens venait de nous rendre. Bonaparte, qui ne cessa de s'intéresser à une reprise de l'activité coloniale, chercha, tout d'abord, à remettre de l'ordre dans la maison. Une loi du 30 floréal an X, déclara que pendant dix ans le régime des colonies sera assuré par des règlements du gouvernement; la Constitution de l'an VIII avait décidé que la législation métropolitaine ne serait pas applicable de plein droit aux colons; d'un trait de plume elle abolissait la suppression de l'esclavage en décidant que « l'état des personnes sera régi par les lois et règlements en vigueur en 1789 », c'est-à-dire rétablissait l'esclavage et le Code Noir. On supprima la représentation coloniale et, tout ce que l'on admit, ce fut le rétablissement des Chambres d'agriculture envoyant à Paris des délégués qui formaient un conseil chargé de l'étude des questions coloniales.

Mais un tel retour en arrière ne fut point sans déterminer une nouvelle crise sociale aux colonies, que compléta le retour à un système commercial basé sur les principes généraux du système de Colbert. Au point de vue administratif, le Premier

Consul ressuscitait l'organisme d'avant la Révolution, changeant quelques appellations simplement, et l'on revoit le gouverneur doté des mêmes pouvoirs que sous l'Ancien Régime avec le titre de « capitaine général », et l'intendant a pris nom de « préfet colonial ». Toutefois, le personnel judiciaire ne fut point confondu avec les « autres pouvoirs » ; en effet, un « grand juge » était chargé de toutes les attributions judiciaires. Le commissaire du gouvernement, Saint-Jean d'Angély, chargé de soutenir le projet de la loi réorganisant l'administration des colonies, devant le Corps législatif, interprète de la pensée du Premier Consul, déclarait : « Il n'a pu vous échapper, sans doute, que le gouvernement, éclairé par les déplorables suites des innovations tentées dans les colonies, a voulu, en y rétablissant le régime de 1789, les ramener strictement aux mêmes institutions qui jusqu'alors avaient suffi et même contribué à leur prospérité. » Le Premier Consul n'abandonnait point l'espoir, loin de là, d'une politique coloniale utile et Napoléon eut, sans nul doute, porté ses soins à une pleine et entière réorganisation du domaine colonial français à l'effet d'en intensifier la vie économique, si les circonstances lui eussent permis de mener à bien cette tâche. Les deux obstacles qui barrèrent la route à l'Empereur furent l'échec de l'expédition du général Leclerc à Saint-Domingue, motivant l'abandon définitif de l'Ile, et les préoccupations de la guerre continentale.

A Saint-Domingue, le Premier Consul, résolu à briser l'indépendance prise par Toussaint Louverture, négocia d'abord avec le chef noir, acceptant la constitution haïtienne de 1801, qui l'instituait gouverneur à vie. Mais, dès octobre de la même année, Bonaparte nommait capitaine général de Saint-Domingue, son beau-frère, le général Leclerc, et

sitôt après la signature des préliminaires de Londres, réunissait à Brest une flotte nombreuse placée sous le commandement des amiraux Villaret-Joyeuse, Linois, Latouche-Tréville. 20.000 hommes de troupes étaient répartis sur 80 vaisseaux. Toussaint Louverture, sommé de céder ses pouvoirs au général Leclerc et d'accepter le poste d'adjoint du général, refusa et en appela aux armes.

Le débarquement du corps français s'effectua à la fin janvier 1802, dans la baie de Samana. Les troupes envoyées de France étaient composées de soldats de l'armée du Rhin, restés fort attachés aux principes républicains et qui n'avaient connu ni l'ivresse de la campagne d'Italie, ni l'attrait de celle d'Egypte ; des contingents polonais étaient également présents. Dans les premiers jours de février, la ville du Cap fut emportée d'assaut; les « vieux Mayençais » enlevèrent ensuite l'un des centres de résistance, la « Ravine aux Coulevres » ; quelques jours après le « Fort de la Crête à Pierrot » était pris ; pourchassé de mornes en mornes, pendant deux mois, Toussaint Louverture dut déposer les armes; ses lieutenants Christophe et Dessalines l'avaient précédé. Un compromis fut accepté de part et d'autre; le général Leclerc laissait les forces noires commandées par leurs chefs; Toussaint Louverture seul dut abandonner tout commandement. La révolte était brisée, mais l'œuvre de pacification non encore abordée au fond.

Ce fut dans ces conditions que les populations de couleur de Saint-Domingue apprirent la promulgation du décret du 27 avril 1802 qui rétablissait l'esclavage à la Guadeloupe. La nouvelle propagée dans tout le pays souleva une émotion d'autant plus intense que l'on ne cachait pas que l'application du décret avait été la cause de terribles mesures représ-

sives. Toussaint Louverture, voulut reprendre les armes; on l'arrêta et il fut envoyé en France où il mourut en 1803. Une épidémie de fièvre jaune frappa notre corps expéditionnaire qui, décimé par la maladie, dut céder la région montagneuse aux rebelles. Le général Leclerc, le général Richepanse, furent atteints mortellement par le terrible fléau.

Le général Rochambeau, nommé gouverneur à la place de Leclerc, chercha à maintenir son autorité par la violence; négligeant l'entraide politique de l'élément mulâtre, il commit la faute de le laisser s'allier avec l'élément noir. Toussaint Louverture absent, la défense fut assumée par Dessalines. Nos troupes, aux effectifs squelettiques, ne conservaient encore que les villes du Cap, Port-au-Prince, l'enclave espagnole. Le 18 novembre 1803, le général Rochambeau signait avec Dessalines une convention portant évacuation par les troupes françaises de l'ouest de Saint-Domingue. Les noirs rebelles proclamaient alors leur indépendance le 1^{er} janvier 1804 et constituaient la République de Haïti. La perte de Saint-Domingue était virtuellement consommée.

Les difficultés considérables rencontrées dans la lutte contre Saint-Domingue, l'inquiétude des Etats-Unis contre toute reprise d'expansion française sur le Continent américain et leur insistance pour le règlement de créances maritimes, incitèrent le Premier Consul à liquider nos droits dans le bassin du Mississipi. Conseillé par Barbé-Marbois, Bonaparte proposait, en avril 1803, aux Américains, de leur vendre la Louisiane pour la somme de 80 millions, ce qui fut accepté par Monroé alors ministre plénipotentiaire à Paris et chargé de liquider cette question des dettes pendant depuis plusieurs années.

De légers avantages commerciaux marquaient cet

abandon définitif. L'effort colonial français s'était détourné des riches contrées américaines. Ce faisant, Bonaparte obéissait aux tendances qui se faisaient jour d'une expansion vers le Levant, en Egypte, en Turquie et, si possible, aux Indes. La lutte contre l'Angleterre demeurait le pivot de cette nouvelle orientation. « Bonaparte tenait à son dessein colonial d'atteindre l'Inde par le Levant, d'opposer à la tyrannie maritime l'occupation des routes de terre et des isthmes. » Ces considérations expliquent l'alliance turque négociée à Constantinople par le général Sébastiani, et la préparation intensive faite par le général Decaen, dans l'Ile de France, d'un vrai plan d'attaque de l'Inde.

Tout un travail secret fut poursuivi, du reste, pour compléter le succès de l'attaque de l'Inde, par un effort russe, dont les premiers jalons furent jetés en 1801. Au cours de l'année 1808, le souci d'attaquer l'Angleterre avec le concours des Russes se marque encore dans les résolutions de Napoléon 1^{er}. Après Tilsitt, il s'applique à préparer la guerre maritime et par là même la reprise de l'expansion coloniale dont le prélude obligé était et restera longtemps l'humiliation de l'Angleterre.

C'est dans le même but que Napoléon chargeait le général Gardane d'obtenir le traité d'alliance avec la Perse, signé en mai 1807, et qu'il soutenait secrètement les Français « partisans » qui, comme Perron, Bourquien, dirigeaient les opérations de chefs indigènes en lutte contre l'autorité britannique aux Indes.

Devant ces menaces, l'Angleterre avait rapidement réagi et, prenant les devants, attaqua une fois de plus nos diverses colonies, réservant un effort particulier pour faire sauter le dernier maillon dangereux de la résistance française : les Mascareignes.



**Uniformes des troupes coloniales (1780) (Bibl. Nat.)
Bourbon, Pondichéry, Guadeloupe.**

Maison de René Caillé à Tombouctou.

Aux Indes, la rupture rapide de la Paix d'Amiens n'avait même pas permis la restitution de nos comptoirs, mais Bonaparte avait, cependant, déjà chargé le général Decaen d'une mission aux Indes en mars 1803. Celui-ci ne put pas atteindre la péninsule indienne, mais ne cessa de préparer une formidable expédition contre les Anglais de l'Inde. Napoléon s'efforça de constituer des forces adéquates à ce projet. Mais Manille, terre espagnole, s'alliait aux Anglais et les difficultés de la guerre européenne contrecarraient tous les plans préparés. Par contre, Lord Minto, gouverneur général des Indes, se décidait à écraser l'Ile de France, point stratégique de l'expédition indienne projetée. Les Mascareignes sont bloquées, l'île Rodrigue occupée en mai 1809, l'île Bonaparte-Réunion, l'ex-île Bourbon, se voit obligée de se rendre, aux troupes du colonel Katingen en juillet 1810. Restaient l'Ile de France et le général Decaen; l'amiral Duperré avait pu, par une offensive maritime hardie, reculer l'heure de l'attaque. Défendue par 2.000 hommes, l'Ile de France résista pendant plusieurs jours (23 novembre au 2 décembre 1810) contre des forces anglaises considérables commandées par Bertie et débarquées à Mapon. Complètement entouré par 23.000 Britanniques, acculé à la baie des Tombeaux, le général Decaen obtint une capitulation très honorable, qui garantissait aux habitants leurs lois, leurs propriétés, leur religion; la garnison française de l'île ne fut pas prisonnière mais rapatriée dans la métropole aux frais du gouvernement anglais.

A Madagascar, le général Decaen avait envoyé Sylvain Roux, commerçant hardi, fonder un établissement militaire à Tamatave. En février 1810, Sylvain Roux repoussait les attaques d'une frégate anglaise mais, un an après, manquant de vivres et

de poudre, devait capituler devant un nouvel assaut de l'adversaire.

L'assaut anglais donné à l'ensemble du domaine colonial français de 1802 était couronné d'un plein succès; le drapeau impérial ne flottait sur aucune terre lointaine, mais ces pertes ne semblaient, tant la foi coloniale demeurait ancrée, que provisoires, simples épisodes de la guerre, car *le Moniteur* signalait à ses lecteurs, en enregistrant la capitulation du général Decaen : « Les colonies reviendront à la paix. » Cette prophétie fut en partie vraie puisque le Traité de Paris de 1814 nous rendait ces terres, à l'exception, toutefois, de l'Ile de France, de Tabago, de Sainte-Lucie et des Seychelles.

BIBLIOGRAPHIE

- DuBOIS et TERRIER , *Un siècle d'expansion coloniale*, 1902.
 GAFFAREL , *La politique coloniale de la France de 1792 à 1830*, 1905.
 L. DESCHAMPS , *La Constituante et les Colonies*, 1888.
 BOISSONNADE , *Saint-Domingue à la veille de la Révolution*, 1906.
 BRELEY , *Saint-Domingue et ta Guadeloupe pendant la Révolution* (Revue Révolutionnaire, 1889).
 METRAL , *Histoire des Français à Saint-Domingue*, 1828.
 Colonel NEMOURS , *Toussaint Louverture*, 1927.
 Maurice BESSON , *Vieux Papiers du Temps des Isles*, 1927.
 TESSIER , *Le général Decaen aux Indes* (Revue historique, 1881).
 PRENTOUT , *L'Ile de France sous Decaen*, 1901.
 BARBÉ-MARBOIS , *Histoire de la Louisiane et de sa cession*, 1829.
 VILLIERS D U TERRAGE , *Les dernières années de la Louisiane française*, 1904.
 Triers , *Le Consulat et l'Empire*.

OUVRAGES GÉNÉRAUX SUR L'ANCIEN RÉGIME

- Jean DARCY , *Cent années de rivalité coloniale*, 1904.
 DERBAUX , *Histoire sommaire de la colonisation*, 1894.
 Marcel DUBOIS , *Systèmes coloniaux et peuples colonisateurs*, 1835.
 P. GAFFAREL , *Les colonies françaises*, 1908.
 GIRAULT , *Principes de législation coloniale*, 1er volume, 1927.
 DE LANESSAN , *Principes de colonisation*, 1897.
 LEGENDRE , *Notre épopée coloniale*, 1900.
 P. LEROY-BEAULIEU , *La colonisation chez les peuples modernes*, 1902.
 HARDY , *Histoire de la Colonisation française*, 1828.
 C. MORRIS , *The hislory of Colonisation*, 1900.
 Alfred RAMBAUD , *La France Coloniale, introduction historique*, 1 à 40.
 HARMAND , *Domination et colonisation*, 1910.
 CL. HANOTAUX , *Histoire Coloniale*, 1930.

HISTOIRE GÉNÉRALE

- DE LARONCIÈRE, *Histoire de la Marine française.*
LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale du **ix** siècle à nos jours.*
MALET, *Histoire de France.*
PETIT, *Histoire de France.*
SOREL, *L'Europe et la Révolution française.*
VANDAL, *L'avènement de Bonaparte.*

REVUES

- Revue l' Histoire des Colonies, fondé e e n 1911 .**
Nova Francia, fondé e e n 1924 .
Revue historique des Antilles, fondé e e n 1928 .
Revue historique.
Revue diplomatique.
Revue des questions historiques.

DEUXIÈME PARTI E

**LES COLONIES FRANÇAISES
DE 1814 A 1870**

CHAPITRE I

LA POLITIQUE COLONIALE DE LA RESTAURATION

Au Congrès de Châtillon, les alliés avaient préconisé le retour aux frontières de 1792 et l'Angleterre, en faisant la paix pour ainsi dire au nom de Louis XVIII, pouvait difficilement, parlant de restauration, ne pas restituer les diverses colonies que la couronne de France possédait à la veille de la Révolution. Le Traité du 30 mai 1814 comporte donc toute une série de clauses coloniales et l'article 8 de ce document diplomatique est ainsi rédigé : « Sa Majesté Britannique, stipulant pour elle et ses alliés, s'engage à restituer à Sa Majesté très chrétienne les colonies, comptoirs, pêcheries et établissements de tout genre que la France possédait au 1^{er} janvier 1792 dans les mers et sur les continents de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Asie, à l'exception toutefois des îles de Tabago et de Sainte-Lucie et de l'île de France et de ses dépendances, nommément Bodrigue et les Seychelles. » Pour qu'il n'y ait point d'erreur, l'article 9 déclare que la Guadeloupe, dont le Cabinet de Saint-James avait fait don à Bernadotte pour prix de sa volte-face, nous serait rendue par la Suède; pour la Guyane, que les Portugais occupaient, l'article 10 la remettait entre nos mains. En vertu des articles 11

et 14 du traité, tous ces établissements devaient nous être restitués dans l'état où ils se trouvaient et cela dans un délai de trois mois ou de six mois, suivant qu'ils étaient situés en deçà ou en delà du cap de Bonne-Espérance. Les Anglais, qui craignaient une reprise de nos visées sur l'Inde, firent insérer un article 12 d'après lequel il nous était défendu de fortifier nos établissements de l'Inde; les diplomates français, fidèles à une tradition de notre politique coloniale de l'Ancien Régime, firent, par un article 13, reconnaître nos droits de pêche à Terre-Neuve, remontant au Traité d'Utrecht. La France, de son côté, rendait à l'Espagne la partie de Saint-Domingue que lui avait octroyée le Traité de Bâle de 1795.

Notre Domaine colonial d'avant 1789 était donc reconstitué; les cinq villes indiennes (Chander-nagor, Yanaon, Pondichéry, Karikal et Mahé) avec leurs annexes et quelques loges redevenaient françaises; dans l'océan Indien, nous récupérions l'île Bourbon, mais nous perdions un des joyaux de notre ancien empire d'outre-mer, l'île de France, devenue territoire britannique sous le nom d'île Maurice. Dans l'Amérique du Nord, Saint-Pierre et Miquelon, aux Antilles, la Martinique, la Guadeloupe et ses dépendances (les Saintes, la Désirade, Marie-Galante), en Amérique du Sud, la Guyane, passaient à nouveau sous notre domination. Nous réoccupons le Sénégal et insistions pour que le gouverneur de l'île Maurice, Sir Robert Farquhar, qui considérait Madagascar comme faisant partie des dépendances de l'île de France, nous remît les établissements de l'île Sainte-Marie et de Tintingue.

La France pouvait ainsi reprendre sa tradition coloniale et faire figure à nouveau de puissance colonisatrice; certes, cette restitution n'était pas

une victoire car il s'agissait d'un domaine fort éparpillé et complètement à la merci des événements extérieurs. « Séparées par des distances énormes, ses diverses parties ne s'enchaînent point de façon à fournir aux vaisseaux qui vont dans les plus lointaines des relâches commodités dans les plus rapprochées. Les frontières de la Guyane sont, en outre, dangereusement indécises et le Sénégal, avec ses postes espacés et précaires mérite à peine le nom de colonie. Enfin et surtout, l'étendue de ce que possède la France ne peut être mise en balance avec les territoires que détiennent d'autres peuples : les Espagnols d'abord, maîtres de la majeure partie de l'Amérique du Sud et d'archipels entiers en Extrême Asie; les Portugais, souverains du Brésil et d'une partie des côtes d'Afrique; les Anglais qui, sans parler de nombreuses colonies éparses, ont le Canada et commencent à dominer vraiment les Indes; les Hollandais qui viennent de perdre le Cap et Ceylan, mais conservent encore, outre leurs Antilles et la Java, Sumatra, une partie de Bornéo et des îles voisines. La France ne vient qu'au cinquième rang et, comme le Danemark ou la Suède ne comptent guère, c'est proprement le dernier'. »

Les autorités royales se hâtèrent de rendre effectives les clauses coloniales du Traité de Paris de 1814. Il fallait pour cela effectuer, d'une part, les reprises de possession et préparer, en même temps, une réorganisation administrative correspondant à ce régime nouveau qui prit nom de Restauration. C'est pourquoi on peut lire dans la Charte, octroyée le 4 juin 1814, un article 73 ainsi conçu : « Les colonies sont régies par des lois et des règlements particuliers. » Le système républicain de l'assimi-

lation administrative était de ce fait nettement abandonné; la formule adoptée par Louis XVIII permettait de parer au plus pressé et laissait le ministre de la Marine, le baron Malouet, agir au mieux des intérêts généraux. Or, ce qu'il importait, c'était de procéder aux réinstallations des autorités françaises que des « règlements » composèrent d'un gouverneur et d'un intendant. Il fut entendu, toutefois, que le Code Civil resterait en vigueur. En outre, il fallait réunir les effectifs militaires et les agents de tous ordres et opérer rapidement, ce qui ne fut pas facile.

On dépêcha à Saint-Domingue, en juillet 1814, le colonel Dauxion Lavaysse, qui ne tarda pas à se heurter au mauvais vouloir de Petion et de Christophe, successeurs de Dessalines et qui craignaient fort le rétablissement de l'esclavage. L'expédition destinée à la Guyane fut retardée pour attendre les décisions de la cour de Lisbonne réfugiée à Rio au Brésil. Pour le reste des colonies à restituer, le Cabinet de Saint-James multiplia les difficultés, soulevant maintes questions, notamment celles des exceptions pour les bateaux anglais à l'application de l'Exclusif en matière de trafic maritime et des restrictions sévères à l'égard de la traite des noirs.

La Martinique vit flotter le drapeau blanc le 12 décembre 1814 et reçut son gouverneur, un ancien émigré, le comte de Vaugiraud; l'ex-député de l'île à Paris, M. Dubuc, en était l'intendant. C'était, par contre, un officier impérial, le vice-amiral Durand de Linois, qui s'en alla gouverner la Guadeloupe, accompagné du royaliste de Guilhaemy comme intendant, et prenait possession de la colonie le 7 décembre 1814. Un ami de Georges Cadoudal, Bouvet de Lozier, était désigné comme gouverneur de l'île Bourbon, secondé par Marchand,

ex-agent de l'Empire. Restaient encore d'autres expéditions de reprise à organiser lorsqu'éclata le retour de l'île d'Elbe.

La rentrée de l'Empereur à Paris vient modifier une fois de plus le sort des colonies et, la coalition se reformant, les Anglais allaient pouvoir reprendre pied sur ces territoires qu'ils n'avaient abandonnés qu'à regret. Ce retour, appris aux colonies avec de longs retards, en raison des distances, détermina tout d'abord des conflits et des difficultés et « une longue série d'incidents, rarement tragiques, généralement bouffons ». Ordres et contre-ordres se succédèrent, en effet, émanant de l'autorité impériale et datés de Paris ou de la Cour de Gand. Les instructions royales parlaient de conserver coûte que coûte les colonies au roi et d'agir au mieux dans ce sens, ordres portés par le moyen de bateaux anglais. Les instructions impériales, inspirées d'un libéralisme voulu, interdisaient la traite et ordonnaient aux agents de se rallier purement et simplement au régime nouveau. A la Martinique, malgré les efforts du comte de Vaugiraud, les troupes acclamèrent l'Empereur, et le gouverneur crut préférable de les renvoyer en France¹. La colonie, veuve de défenseurs, le Comte de Vaugiraud signa avec l'amiral anglais, Sir James Leith, le 23 mai 1815, une convention aux termes de laquelle les Anglais occuperaient « à titre d'alliés » l'île de la Martinique; l'opération eut lieu le 5 juin.

La Guadeloupe, de son côté, apprit avec joie le retour de l'Empereur et le populaire força la main à l'amiral Linois pour arborer le drapeau tricolore. Le comte de Vaugiraud que de Gand, le roi avait

1. Maurice B ESSON, *Vieux Papiers du temps des Isles. La Martinique pendant les Cent Jours.*

investi d'un commandement général sur les Antilles, déclara Linois rebelle et chargea les Britanniques de réprimer cette révolte. L'escadre anglaise fit un premier débarquement aux Saintes, puis ensuite à Marie Galante et, le 8 août, attaqua les forts de la Guadeloupe; l'île dut capituler. La garnison embarquée pour la métropole, l'amiral Leith déclara la conquête de la Guadeloupe faite au nom du roi d'Angleterre.

A Bourbon, « trois mois après Waterloo », le gouverneur de l'île Maurice, sir Robert Farquhar fit établir un blocus et, malgré les efforts de Bouvet de Lozier, l'île allait succomber lorsqu'un vaisseau apporta la nouvelle de la chute de l'Aigle. Le reste de nos établissements, n'ayant point été encore l'objet d'opérations de reprise de possession, vit simplement l'occupation ennemie se prolonger.

Le Congrès de Vienne ne fit qu'une place fort restreinte aux problèmes coloniaux; Londres, de son côté, maintenait formellement son désir de voir enregistrer par la France l'abolition de la traite; le traité du 20 novembre 1815 reproduisit les stipulations de celui de 1814. Nous retrouvons notre Domaine colonial de 1789 et le gouvernement de la Restauration devait, pour une seconde fois, faire effectuer toute une série d'opérations de récupération de territoires.

L'extrême mauvaise grâce avec laquelle les autorités anglaises nous restituèrent nos colonies perdues, est une preuve de plus du long dessein qu'avait caressé le cabinet de Saint-James d'abattre jusqu'aux derniers vestiges de notre puissance maritime et coloniale d'autrefois. Aux Antilles, sous prétexte du paiement de certaines indemnités de guerre, les autorités militaires ne quittèrent la Martinique que le 27 avril 1816, la Guadeloupe que

le 24 juillet 1816. Saint-Domingue, de son côté, refusait de traiter avec les envoyés du roi, malgré des conditions libérales. A la Guyane, les Anglais, qui occupaient la colonie au nom du Portugal, ne partirent de Cayenne que le 8 novembre 1817; le cabinet de Paris dut insister vivement pour obtenir à Vienne « un acte de reconnaissance » de nos droits sur ce territoire jusqu'à la rivière Oya-pock. Les choses traînant en longueur, une force navale fut envoyée devant Cayenne « activer la remise » de la colonie entre nos mains.

Fort du terme du Traité de Paris de 1814 relatif à l'abandon par nous de « l'Ile de France et de ses dépendances », le gouverneur de Maurice, Sir Farquhar, émit la prétention d'englober Madagascar au nombre de ces dernières. Louis XVIII fit de justes observations à Londres et obtint, non sans peine, un désaveu de lord Bathurst en mars 1818, mais le Ministère anglais limitait notre droit de reprise « aux établissements que la France possédait à Madagascar le 1er janvier 1792 ». Toute une manœuvre politique fut alors engagée par Sir Farquhar qui déclarait le chef des Hovas, Radama, « roi de Madagascar », et opposait ses titres aux nôtres. La fermeté de notre représentant à l'île Sainte-Marie et la volonté fort nette du duc de Richelieu de ne pas céder sur ce point, eurent une action heureuse sur le gouvernement anglais qui envoya à Sir Farquhar l'ordre de céder, et, le 15 octobre 1818, l'officier de marine de Mackau, reprit possession de Sainte-Marie.

Au Sénégal, le colonel Schmaltz rencontra dans l'accomplissement de la tâche qui lui avait été confiée toute une série de difficultés. Tout d'abord l'expédition de reprise que cet officier amenait avec lui, en juin 1816, fut assaillie par la tempête et la

frégate la *Méduse* échoua sur le banc d'Arguin. Les récits de ce naufrage, dont l'histoire tragique du radeau, sont légendaires. Sauvé grâce à la solidité d'un canot, le colonel Schmaltz se heurta au refus du commandant anglais de Saint-Louis de restituer cette place, faute d'ordre de son gouverneur M. Mac-Carthy, qui prétendait attendre l'arrivée des autres bâtiments de l'expédition, l'*Echo*, la *Loire* et l'*Argus*. Aucun soin ne fut donné aux naufragés et l'hôpital de Goréc fermé pour eux. Jeté à la côte en août 1816, le colonel Schmaltz ne put faire observer les stipulations du Traité de paix par les autorités locales anglaises (qui avaient tenu nos troupes campées dans les lieux les plus malsains des environs de Dakar) que le 25 janvier 1817! Et encore fallut-il un blâme adressé par lord Bathurst au commandant anglais Bureton.

Dans l'Inde, on nous chercha noise pour des questions de limites territoriales relatives aux comptoirs. A Saint-Pierre et Miquelon, la population qui avait été évacuée, ne put être reconduite dans cette colonie qu'en juin 1816. Sur la demande des négociants de Marseille, le gouvernement rappelait, en même temps, au dey d'Alger, nos droits commerciaux sur la côte algérienne et nos établissements de la Calle étaient réinstallés.

Le gouvernement de Louis XVIII fit donc un effort réel pour reprendre possession de l'ensemble, fort modeste, de nos colonies retrouvées après la tourmente de la Révolution et de l'Empire. Ce faisant, il se montrait résolu à ne pas laisser périliter nos traditions de grandeur coloniale et il répondait, en agissant de la sorte, aux aspirations, plus ou moins nettement précisées, de la Nation.

Faire à nouveau flotter le drapeau français sur ces terres lointaines qu'un si long passé de gloire et

de communes souffrances rattachaient à nous n'était qu'une première manifestation de cette reprise d'une politique coloniale. Il fallait réorganiser ces possessions, en fixer le régime économique, déterminer dans quelle mesure et dans quel sens il était possible d'en développer les ressources et même, comme pour le Sénégal et Madagascar, engager une œuvre nouvelle de colonisation. Il fallait, en un mot, reprendre la trame interrompue de notre expansion d'outre-mer avec des moyens faibles, sous l'étroite surveillance anglaise, et guidé par une doctrine assez floue. Il y eut donc une période de recueillement d'environ quinze ans, période qui ne fut point perdue, car elle permit aux artisans de la reprise de notre action coloniale de fortifier l'outil qui était entre leurs mains, d'écarter, comme pour Saint-Domingue, les espoirs irréalisables et de préparer l'opinion publique par une utile politique économique.

Dès la signature du Traité de Paris de 1814, le ministre de la Marine chargé des colonies, le baron Malouet qui, grâce à l'article 3 de la Charte établissant le régime des règlements, pouvait réorganiser à sa guise nos domaines extérieurs, remit en vigueur les règlements d'avant la Révolution. Homme d'expérience, ayant servi à Saint-Domingue et à la Guyane sous l'Ancien Régime, propriétaire de plantations, préfet sous l'Empire, droit et probe, Malouet chercha avant tout à réparer les ruines accumulées et, pour reconstituer la prospérité commerciale des îles, à intensifier la traite en augmentant l'effectif des esclaves. La hâte avec laquelle Malouet envoya des expéditions de rétrocession, ses projets de reconstitution de nos forces maritimes et des plans du côté de l'Inde, montrent que la question coloniale n'était point considérée

comme close, au contraire. Le baron Malouet avait su imprimer un élan nouveau à l'œuvre de colonisation et, après sa mort survenue avant les Cent Jours, et après Waterloo, ses successeurs continuèrent la tâche entreprise.

Les colonies, réoccupées une seconde fois, bénéficièrent de l'heureuse gestion du baron Portai qui, pendant six ans, eut la possibilité de les administrer d'abord comme directeur des affaires coloniales à la Marine, puis, en décembre 1818, comme ministre, fort laborieux et compétent. Le baron Portai, méridional, ayant longtemps travaillé à Bordeaux comme négociant armateur, appelé au Conseil d'Etat par l'Empereur, conservé par la Restauration, était fort averti des questions coloniales et se devait de s'atteler au grand problème économique résultant de la suppression de la traite imposée par l'Angleterre dans le secret espoir de ruiner nos colonies, et de mettre au point avec les nécessités de la vie du début du **xix**e siècle, les survivances administratives de l'Ancien Régime.

Le baron Portai se trouvait en face de grosses dépenses à faire pour l'outillage économique des colonies : ports, routes, bâtiments, tout devait être refait et le budget ne pouvait point ne pas consacrer quelques crédits, les ressources locales étant insuffisantes; pour satisfaire les « armateurs », il protégea les produits coloniaux tout en observant les règles du monopole du pavillon afin de lutter contre tout trafic maritime étranger. On alla du reste fort loin dans l'ordre d'idée mercantile du Système colonial, jusqu'à faire fermer quatre tanneries ouvertes à la Martinique, « car les colonies doivent servir de débouchés aux industries de France ».

Le baron Portai ne tarda point à apporter plus de libéralisme dans ses directives générales à l'égard des colonies : le retour à l'Administration telle

qu'elle fonctionnait aux îles dut être tempéré de mesures utiles. Les anciennes juridictions furent supprimées, on établit des cours comme en France; le système municipal avec communes, maires et conseils municipaux fut étendu aux colonies, des comités consultatifs de commerce et d'agriculture furent constitués; telles furent les innovations consacrées par les ordonnances de 1816 et 1819; gouverneurs et intendants, reprenant l'ancienne coutume, étaient partout en lutte ouverte, aussi on supprima, dès 1817, le poste d'intendant; la besogne administrative était dévolue à un commissaire ordonnateur simple agent d'exécution, secondé par un directeur de l'Intérieur. Les dépenses étaient étroitement contrôlées par Paris. Ces réformes eurent d'heureux résultats et, faisant état des progrès réalisés en France par la solide organisation napoléonienne, donnèrent aux colonies une administration équilibrée, susceptible de seconder l'effort des planteurs.

Restait la question si capitale de la main-d'œuvre. Nous avons pris des engagements formels avec l'Angleterre pour la suppression de la traite; on les respectait, mais le baron Portai s'évertuait à pallier à « la crise de l'esclavage » ou plutôt de « main-d'œuvre servile » qui menaçait nos Antilles et Bourbon. Il fallut, tout d'abord, pour assurer une production régulière, modifier les méthodes de travail servile et mieux utiliser chaque nègre; on essaya de faire appel à la main-d'œuvre jaune, à employer des forçats, des enfants assistés; à rallier les « émigrés bonapartistes » qui partaient en Amérique; mais il était difficile de donner corps à ces divers projets.

Au travail ministériel de réorganisation administrative et économique correspondait un intérêt croissant de l'opinion publique à une politique d'ex-

pansion coloniale. « Les caractères généraux de l'opinion coloniale sous le Régime de la Restauration, se dégagent avec une singulière netteté des débats soulevés chaque année dans la Chambre des députés par la discussion du budget de la Marine. Chaque vote est le prétexte d'une lutte oratoire où prennent part les parlementaires les plus écoutés, Roy, Benjamin Constant, Duvergier de Hauranne, Portai, Manuel. En 1817, M. Neel-Lavigne ose, en dépit d'une opposition puissante, démontrer l'absolue nécessité des colonies « si la France veut se placer à la hauteur des destinées où l'appelle sa position géographique ». En 1818, Molé, ministre de la Marine, combattant une réduction des crédits de son ministère, démontrait éloquemment l'« étroite solidarité du commerce, de la marine et des colonies ». En 1821, un ministre, Lainé, déclarait à la tribune : « Sans doute la France a perdu beaucoup d'établissements qui lui étaient à la fois chers et utiles ; mais c'est précisément parce qu'il lui en reste peu qu'elle doit tenir davantage à ceux qu'elle possède encore et si, pour les conserver, des sacrifices sont nécessaires, quel est le Français qui ne soit disposé à les faire ? Je crois que la France doit chercher tous les moyens d'avoir d'autres colonies, dût-elle les établir sur des bases différentes et dans un but autre que celui qui a dirigé nos colonisations, dût-elle, en suivant des exemples récents, les acquérir ; car la possession des territoires qu'on acquiert est plus sûre et plus stable que la possession conquise. »

Le gouvernement royal était donc résolu à poursuivre une politique expansionniste et, dès 1817, envisageait une vaste entreprise à Madagascar. On avait sous la main un homme fort averti des questions malgaches et dont l'attitude résolue prise par

lui devant les menaces et les intrigues du gouverneur anglais, Sir Robert Farquhar, avait été pleinement approuvée à Paris, Sylvain Roux; on avait bien réoccupé Sainte-Marie et Tamatave, mais il fallait faire plus. Sylvain Roux reçut à Paris, où il était de passage, une mission et quittait la France en juin 1821, à destination de la Grande Ile. Parvenu à Madagascar, Sylvain Roux chercha à combattre l'influence anglaise exercée à Tananarive et obtint, en mars 1822, une alliance avec douze chefs. Radama, poussé par l'or britannique, déclara cet acte nul et fit occuper Foulpointe, mais ne put empêcher notre agent d'agir auprès de plusieurs tribus. La mort de Roux à Sainte-Marie arrêta pour quelque temps notre effort de pénétration malgache. Radama, prince énergique, était un adversaire puissant; secondé par des Anglais et «le sergent Robin», qui avait servi sous l'Empereur, il parvint à assurer la domination hova; son modèle était Napoléon. Il s'efforça de civiliser les populations, mais se conduisit en tyran implacable.

Au Sénégal, le colonel Schmaltz, une fois en possession de nos établissements de Gorée et de Saint-Louis, chercha à développer vers l'hinterland nos postes et surtout à faire œuvre de colonisation agricole selon des instructions fort nettes et fort détaillées reçues de Paris; du matériel et du personnel furent envoyés de France; des accords avec le «roi des Wallo» facilitèrent notre politique, nous autorisant à construire un fort à Dagana et des centres agricoles furent installés dans le Oualo. Les Maures, inquiets de nos progrès, s'associèrent aux tribus Braknas et au damel du Cayor pour nous attaquer en 1819; on organisa à Saint-Louis une colonne qui ne tarda pas à faire reculer Maures et

Braknas. Devant ce résultat, le chef des Trarzas signait, en juin 1821, un accord formel avec nos autorités de Saint-Louis; un accord identique fut parafé par Hamet Dou, chef des Braknas. Un poste français était édifié à Bakel qui devint rapidement un centre de traite de gomme. Le ministre de la Marine faisait, d'autre part, étudier et expérimenter la formation de contingents noirs encadrés de Français, premier élément de notre force noire.

A la demande même du ministre Portai, on s'efforça de créer des entreprises agricoles dans les environs de Saint-Louis et de Richard Toll; on envoya des plants de la Guadeloupe et on créa des jardins d'essai. Mais ce fut la culture du coton qui donna des résultats; en 1822, l'exportation du coton égréné s'élevait à 6.784 kilogrammes, en 1824 à 21.752 kilogrammes, en 1825 à 14.877 kilogrammes.

Le Sénégal intéressait sans nul doute l'opinion publique, la preuve en est l'institution d'un prix pour le premier européen qui arriverait à Tombouctou la mystérieuse; on craignait à ce sujet d'être devancé par les Anglais: premier acte de la course au clocher dont le Continent Noir allait être témoin. En attendant, il avait fallu faire encore le coup de feu contre les Trarzas et pendre à Richard Toll un « prophète maure », Mohamed Amar, obligeant les tribus de cette race à signer un traité de soumission en 1829.

C'est en janvier 1818 qu'un jeune agent, Mollien, venu avec le colonel Schmaltz au Sénégal, partait découvrir les sources du Sénégal et revenait à la côte par Bissao. C'est également la même année qu'un jeune homme, René Caillé, commençait sa belle série d'explorations en visitant la région de Boudou. De retour au Sénégal, il visitait les tribus maures en 1824, et, ayant appris l'intérêt que l'on

portait à la découverte de Tombouctou, partait, avec l'aide de ses seules ressources, pour l'est et la cité mystérieuse où le major Laing avait été massacré quelque temps auparavant. L'exploration faite par René Caillé fut des plus remarquables et commença notre épopée africaine. Caillé quittait, en mars 1826, la côte de la Sierra Leone et après avoir traversé le Fouta Djallon atteignait le Niger à Kouroussa où il séjournait; enrôlé dans une caravane, il montait jusqu'à Djenné et parvenait à Tombouctou en avril 1828; de là, à travers le Sahara, toujours se faisant accepter dans des caravanes, il gagnait le Maroc passant à Fez puis à Tanger où notre consul le recueillait, épuisé et sans ressources. Le récit de cet extraordinaire voyage eut le plus grand retentissement en Europe; la Société de Géographie de Londres donna à Caillé le prix qu'elle avait institué. Le Monde Noir s'ouvrait à la curiosité des milieux savants et à l'attention des diplomates et des peuples colonisateurs.

De vastes projets furent élaborés pour la mise en valeur de la Guyane; notes, rapports, propositions s'accumulaient à ce sujet dans les cartons du ministère de la Marine. Un esprit brillant, mais peu pondéré, entreprenant et imaginatif, Catineau-Laroche, mit sur pied un projet de colonisation de cette contrée. Le baron de Laussat, gouverneur de la colonie, fut chargé de préparer la réception de nombreux colons; le Parlement accorda un crédit de 400.000 francs et on expédia à la Guyane quelques familles et quelques anciens militaires dans un vaste centre agricole, « La Nouvelle-Angoulême ». Le climat, la paresse de certains colons, ne tardèrent point à faire échouer cette entreprise et, en mai 1827, le ministre de la Marine, de Chabrol, reconnaissait l'insuccès de cette tentative. Les

débris de la colonie agricole de la Nouvelle-Angoulême furent recueillis par M^{me} Javouhey, supérieure des sœurs de Saint-Joseph de Cluny qui amenait des sœurs et des cultivateurs ; ces derniers ne tardèrent point à revenir en France.

Dans les Antilles, les autorités locales firent surtout une besogne administrative à la Guadeloupe et à la Martinique; dans cette dernière île, le maintien de l'esclavage causa de graves révoltes entraînant des massacres et la destruction de plantations, rébellions qui furent durement réprimées en 1822 et 1824. Restait Saint-Domingue qui demeurait toujours dans l'esprit de tous ceux qui avaient connu sa prospérité d'avant 1789 comme la terre privilégiée des Antilles françaises. Nous savions que l'Angleterre ne s'opposerait point à une réoccupation effective. Mais il fallut négocier encore avec le gouvernement noir; l'expérience de l'expédition du général Leclerc nous rendait, par ailleurs, fort circonspects dans le choix des moyens à employer pour réduire l'île. Aussi les directives données par Paris étaient assez déconcertantes. « Persévère-t-on dans la politique du ministère Richelieu qui se désintéressait à peu près de la colonie perdue, étant satisfait d'y avoir sauvegardé les intérêts des négociants? Revient-on, au contraire, aux desseins agressifs de la première Restauration qui, pour complaire aux colons, rêvait de reconquérir? Ni tout à fait l'un ni tout à fait l'autre. » De fait, on comprenait de plus en plus que nous ne pourrions évincer les pouvoirs insurrectionnels qui trouvaient des appuis dans la révolte des colonies espagnoles de l'Amérique du Sud; on négocia donc avec le président Boyer et le ministère de Villèle ne chercha qu'à voiler sous des formules diplomatiques un plein abandon. Une ordonnance royale

datée du 17 avril 1825, « accorda » aux citoyens de Saint-Domingue leur indépendance, geste représenté comme un octroi généreux de la part de la royauté. Une loi du 30 avril 1826 régla les modalités du versement de 150 millions donnés par le gouvernement haïtien en vue d'indemniser les anciens colons et accepta la réduction des droits de douane à l'entrée à Saint-Domingue, offerte par Port-au-Prince.

Sous le ministère Martignac, et malgré les polémiques ardentes que suscitaient parmi les libéraux les questions de la traite et de l'esclavage, de nouveaux efforts furent tentés pour trouver au commerce « d'autres débouchés extérieurs ». C'est à cette époque que furent constitués les premiers éléments de notre véritable armée coloniale ; jusqu'alors c'étaient des régiments métropolitains, dont des contingents étaient désignés tour à tour pour servir outre-mer. Une ordonnance du 17 août 1828 décida que, désormais, trois régiments, le 16^e léger, les 45^e et 53^e de ligne formeraient « la garde des colonies » ; des ordonnances de la même année constituèrent des corps autonomes de gendarmerie et de génie coloniaux et précisèrent que ce serait l'artillerie de marine qui assurerait le service de ces forces d'outre-mer.

Au point de vue économique, nos colonies américaines et Bourbon durent subir le contre-coup du développement de l'industrie du sucre de betterave. « Or, si l'on se souvient que les colonies avaient été expressément fondées et maintenues pour procurer à la métropole les produits qui lui manquaient, on peut tenir à bon droit l'apparition du sucre indigène pour un événement vraiment capital et, de fait, ce seront les sucriers métropolitains qui contribueront surtout à jeter bas le vieux système

dogmatique contre lequel économistes et politiciens auront brisé leur éloquence et leurs calculs. » Le système colonial de l'Exclusif ne correspondait plus à rien, seule la tradition le soutenait.

Il était de plus en plus évident que la disparition de l'esclavage que l'on sentait prochaine, l'abandon de Saint-Domingue, les échecs des tentatives guyanaises, la concurrence nouvelle de l'industrie betteravière étaient autant d'éléments défavorables pour le développement économique de nos Antilles. Si, comme on le laissait entendre en haut lieu, on voulait créer des « débouchés coloniaux nouveaux », c'était vers le Continent africain, vers Madagascar, et même vers l'Extrême-Orient et le Pacifique qu'il fallait se tourner.

Du côté du Continent Noir, le voyage de René Caillé amenait d'autres voyageurs, des commerçants, des officiers, à préparer de nouvelles explorations vers le Niger. A Madagascar, l'hostilité des Hovas s'affirmait lorsque nous nous refusions à admettre, la thèse anglaise de la souveraineté de Radama sur l'île entière ; nos agents établis à Sainte-Marie poursuivaient une politique indigène habile, mais ils manquaient de ressources de toute nature. Devant la lutte engagée par Radama contre notre influence, le ministre Hyde de Neuville crut utile de faire préciser nos droits dans l'Ordonnance de 1825 réorganisant Bourbon, par un article 190 ainsi conçu : « Les dépendances de l'île Bourbon sont l'île de Sainte-Marie et les établissements français de Madagascar. » On décida, en outre, d'occuper Tintingue et Port-Dauphin. Une expédition fut préparée et concentrée à Bourbon; on en confia le commandement au capitaine du vaisseau Goubeyre. Un corps de débarquement fut amené devant Tamatave en juillet 1829; la reine Ranavalona

Bougainville.

(*Coll. Besson.*)

Le bailli de Suffren.

qui venait de succéder à Tananarive à Radama, refusa toute concession territoriale aux Français. Goubeyre fit alors occuper Tintingue et en octobre s'emparait de Tamatave, mais échouait dans l'entreprise dirigée contre Foulpointe; il bousculait par contre les Hovas à Pointe-à-Jarie. Un contingent fut établi à Tamatave et des renforts furent demandés à Paris, car ce n'était pas avec 70 artilleurs et 400 hommes du 16^e de ligne que l'on pouvait entreprendre des opérations de vaste envergure. Des troupes furent alors envoyées, fin 1829, à Bourbon, pour réaliser un plan sérieux d'occupation territoriale à Madagascar.

L'influence prise par nos missionnaires en Indochine, l'action personnelle de M^r Pigneau de Behaine, évêque d'Adran, auprès de l'Empereur d'Annam Gia Long, le rôle de nos officiers envoyés en mission à la cour de Hué, amenèrent le ministère de la Marine à chercher à renouer cette tradition et à développer notre action sur les côtes annamites. Les armateurs s'intéressaient à ces tentatives mais Gia Long étant mort en 1820, nous nous heurtâmes à l'hostilité du nouvel empereur Minh-Mang qui expulsait les « techniciens » français en 1824 et refusait de recevoir, en 1825, le capitaine de Bougainville envoyé en mission.

C'est sous la Restauration qu'apparaît, enfin, des projets encore vagues, il est vrai, d'établissements français dans le Pacifique. Un nommé Thierry de Ville d'Avray proposa au cabinet Villèle de céder la Nouvelle-Zélande, territoire qu'il prétendait lui appartenir, moyennant la promesse d'en être nommé gouverneur. Tout en prenant en considération ce projet, le gouvernement chargea le capitaine de frégate Dumont d'Urville qui allait parcourir l'Océanie à bord de l'*Astrolabe*, de faire une enquête sur ce

projet. Les renseignements furent défavorables, mais l'idée d'un établissement en Océanie prenait de plus en plus figure et le gouvernement français ne fut pas étranger à la constitution par le Pape, en 1830, de la Mission d'Océanie confiée à M. de Solage vicaire apostolique de Bourbon.

C'est à la fin de la Restauration que les « bureaux » du ministère de la Marine élaborèrent et firent promulguer les mesures d'administration générale qui modelèrent en quelque sorte la physionomie de la législation coloniale moderne. Une Ordonnance constitutive, signée le 21 août 1825 pour Bourbon, puis étendue en 1827 et 1828 à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Guyane, établit un gouverneur assisté de trois chefs de service responsables, un commissaire ordonnateur, un directeur général de l'intérieur, un procureur général, et organisa un conseil privé et un conseil général de 24 membres nommés par le roi sur une double liste dressée par les conseillers municipaux et les hauts patentés. Un député représentant la colonie était nommé par le roi sur une liste de trois membres désignés par le conseil général. Momentanément l'Inde, le Sénégal, Saint-Pierre et Miquelon restèrent soumis à des règles spéciales.

Parallèlement à ce double effort colonial, expansion et réorganisation, les ministres de la Marine de la Restauration eurent à cœur de réparer le désastre maritime de l'Empire. Le personnel est augmenté; les flottes sont reconstituées. A mesure que les escadres reprennent vie, « leur répartition est faite de manière à réserver l'avenir de l'expansion coloniale et en consultant la carte de nos stations navales, en 1829, au moment où les relations devenaient difficiles avec Alger, on devine déjà un plan rationnel de protection de nos intérêts com-

merciaux qui est aussi un plan d'expansion aux colonies ».

BIBLIOGRAPHIE

- DUBOIS et TERRIER , *Un siècle d'expansion coloniale*, 1902 .
 GAFFAREL, *La politique coloniale en France de 1789 à 1830*, 1907 .
 Christian SCUEFER , *La France moderne et le problème colonial, 1815-1830*, 1924 .
 TRAMOND et REUSSNER , *Eléments d'histoire maritime et coloniale contemporaine*, 1925.
 BRUNET, *La France à Madagascar, 1815-1865*.
 CULTRU, *Histoire du Sénégal du xve siècle à 1870*.
 HARDY, *La mise en valeur du Sénégal de 1817 à 1854*, 1920 .

CHAPITRE II

LOUIS-PHILIPPE ET LA QUESTION COLONIALE

Au moment de sa chute, le gouvernement de la Restauration préparait une expédition à Madagascar, mais les ministres de Louis-Philippe, soucieux de ne pas déplaire à l'Angleterre, cherchèrent à éviter tout incident dans la Grande Ile. L'opposition libérale, toujours anticoloniale, demandait même l'évacuation de l'île Sainte-Marie et cela en termes fort nets. L'amiral Duperré, alors ministre de la Marine, s'y opposa, « les intérêts des colons qui s'y étaient établis sur la foi des promesses du gouvernement ne pouvant être ainsi sacrifiés ». Nous restâmes donc sur cette petite partie de la côte malgache, ne développant point notre action. Les Anglais étaient, d'autre part, en raison de l'extension prise par la colonisation des Indes et l'occupation de Singapour, fort inquiets de tout effort tenté par nous à Madagascar et, pour le prévenir, ne cessaient d'intriguer à la cour de Tananarive.

La reine Ranavalona, hostile à l'influence des missionnaires et ennemie de toute pénétration européenne, après toute une série de mesures hostiles, publiait, en 1845, un édit au terme duquel la loi malgache s'appliquait désormais à tous les Européens et où il était interdit pour eux de sortir de

Tamatave et de commercer avec l'intérieur. On devait se soumettre dans un court délai sous peine de voir les marchandises confisquées, livrées au vol ou pillées et les intéressés embarqués de force. C'était un affront qui visait aussi bien les Anglais que les Français. Le commandant des forces navales françaises dans l'océan Indien envoya sur les lieux une corvette alors que les autorités anglaises y expédiaient un bâtiment de guerre. On recueillit les expulsés et le commandant Desfossés, venu avec une frégate devant Tamatave, essaya un débarquement qui échoua, circonstance qui ne fit que fanatiser les Hovas, leur permettant d'exposer à Tananarive même les têtes des soldats européens qui avaient été tués dans le combat.

Le ministère de la Marine, d'accord avec l'amiral de Hell, gouverneur de Bourbon, fort désireux d'avoir dans l'océan Indien une base maritime vraiment protégée, fit explorer en 1833 la baie de Diego Suarez. Sur le rapport favorable du capitaine de vaisseau Jehenne, on détacha de l'île de la Réunion le capitaine Passot, qui signait avec la reine de Nossi-Bé et de Nossi-Comba un traité de cession des deux îles ainsi que d'une partie de la côte. Le 5 mai 1841 eut lieu la remise officielle de ces territoires à la France. Le capitaine Passot avait, d'autre part, obtenu du sultan de Mayotte l'abandon de cette île où nos couleurs furent arborées en juin 1843 par le commandant de la *Lionne*, Protet. Ce dernier passait, en outre, un traité d'amitié avec le sultan Salim maître de l'île d'Anjouan. Du côté de Zanzibar, le capitaine de vaisseau Romain Desfossés concluait, en novembre 1844, un accord avec le sultan de cette riche île.

Cette série d'opérations semblait annoncer une politique de réelle expansion à la côte orientale

d'Afrique et, en tous les cas, donnait à la France des sentinelles postées autour du monde hova. Une ordonnance de 1847 relative à l'organisation judiciaire, dénomme ces diverses possessions d'Établissements français du Canal de la Mozambique.

Alors que la Grande-Bretagne ne cessait d'entraver notre action en Méditerranée et dans le Pacifique, malgré la « cordiale entente » prônée par le Gouvernement de Juillet, le cabinet de Saint-James ne s'occupa pas des efforts individuels faits de 1830 à 1848 par nos officiers de terre et de mer dans la zone sénégalaise et le long de la côte ouest d'Afrique. Les Anglais ne s'intéressaient pas encore à cette partie du Continent Noir ; c'est en partie grâce à cette indifférence que nos gouverneurs du Sénégal purent asseoir sur de solides bases notre établissement du Sénégal, matant la révolte des Maures Trarzas en 1832 et leur imposant, en 1835, une paix utile. Une ordonnance de 1833 avait réorganisé le gouvernement de la colonie. Au point de vue de la colonisation proprement dite, si on abandonna les cultures du coton et de l'indigo, les opérations de traite de la gomme et de l'arachide prirent chaque année une ampleur plus grande ; le caractère commercial du trafic sénégalais apparaît de plus en plus marqué et c'est pour protéger nos traitants que les autorités locales de Saint-Louis furent conduites à effectuer plusieurs opérations de police à l'intérieur. De nombreux traités furent signés, vers 1840, avec les chefs indigènes en vue de protéger et de développer notre commerce entre autres avec l'almany du Fouta, le chef de Podor, des Damanhour, les rois des Braknas et celui des Trarzas.

Ce qui importait, c'était d'assurer la liberté de navigation sur le fleuve Sénégal et nous n'osions

encore nous aventurer dans l'intérieur. Cependant le gouverneur Bouët-Willaumez chargeait, en 1843, le commissaire de la marine Raffenel d'explorer le bassin de la Famelé; celui-ci remonta jusqu'à Boulebarié, parvint aux mines d'or de Kéniéba et rentra quelques mois après à la côte par la Guinée anglaise. Deux ans après, Raffenel essaya de gagner le Nil par le centre africain, dépassa Bakel et pénétra dans le Kaarta, mais ne put aller plus loin et rapporta des documents fort utiles sur les pays bambaras.

Beaucoup plus nombreuses furent, par contre, les explorations sur la côte et nos officiers de marine qui y prirent part posèrent les premiers jalons de nos futures colonies de la Casamance, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et du Bassin congolais. En mars 1835, notamment, le capitaine Dagorgne obtenait du roi de Boudhié, en Casamance, la concession « en toute propriété » du village de Seguiou; une autre convention nous faisait donner l'île de Dhinbeing; l'avis *l'Erèbe*, en 1839, établissait plusieurs postes sur les rives de la Casamance.

« Dans la zone des rivières du Sud, Fleuriot de Langle, en 1842, Baudin en 1845, surent lier à notre intérêt par des conventions fort habilement rédigées les chefs du Rio-Nunez et des Nalous; à la promesse de seconder notre action contre les négriers étaient joints des engagements politiques et commerciaux de haute portée. » A la Côte d'Ivoire nous avons déjà des intérêts; des traités furent signés avec les chefs indigènes et le capitaine de vaisseau Bouët-Willaumez coordonnait ces efforts par une croisière, en 1842, au cours de laquelle il contresignait plusieurs actes de cession :

l'abandon de Grand Bassam par le roi Peter, la cession de la rivière de Ganowaz par le roi Black-Will. En 1843, Fleuriot de Langle hissait notre drapeau sur Assinie; l'année suivante, un « commandant des comptoirs de la Côte d'Or » était institué, Boyer, et des traités passés avec les chefs locaux : la colonie de la Côte d'Ivoire était née. Des postes provisoires furent établis dans les boucles du Niger.

Le capitaine de vaisseau Bouët-Willaumez, soucieux de faciliter la répression de la traite, était entré en relations avec certains chefs de la côte du Gabon. En 1839, il avait conclu une alliance avec un roi nègre, Denis, qui concédait à la France des terrains sur la rive gauche du fleuve; cet accord fut complété, en 1843, par Bouët grâce à un traité avec le roi Louis, visant des terrains situés sur la rive droite. Nous avons ainsi une première base maritime au Gabon.

« Par ce réseau de postes possédés en toute propriété et de territoires soumis à notre protectorat, nous étions prêts à l'expansion vers l'intérieur lorsque les grands voyages scientifiques en auront démontré la valeur. »

Au point de vue commercial, il ne s'agissait que d'escales encore; quant au Sénégal à proprement parler, l'échec des cultures tropicales enraya son essor. Cependant, grâce à la traite de la gomme, le chiffre de son trafic général augmentait, passant de 11 millions en 1840 à 23 millions en 1846.

On peut dire que, jusqu'au milieu du xix^e siècle, il ne fut pas question du partage politique du Pacifique; les archipels océaniques entre autres n'étaient guère considérés que comme des terres fort lointaines où ne pouvait se poursuivre qu'une œuvre d'évangélisation. Cette « période des missions *D* dura de 1795 à 1840 et n'entraîna de complications d'ordre

Proclamation des Droits de l'Homme à Saint-Domingue. [*Bibl. Nat.*]
Pl. XI .

politique qu'à la suite de compétitions entre missionnaires. Ce fut la Société des Missions de Londres qui, fondée en 1795, prit pied la première en Océanie, à Tahiti, aux Tonga et aux Marquises. Les missionnaires anglais étaient encouragés par le gouvernement de Londres, désireux de trouver de nouvelles colonies en compensation de la perte récente de l'Amérique. La jeune république américaine envoya de son côté des missionnaires aux Hawaï. Quant aux missions catholiques françaises, elles n'apparurent en Océanie qu'au lendemain de la Révolution de Juillet ; la Société de Picpus reçut le vicariat de l'Océanie orientale et la nouvelle Société de Marie celui de l'Océanie occidentale. Nos missionnaires s'établirent, en 1834, aux Gambier, en 1836 à Tahiti et aux Marquises, et aux Wallis en 1838 ; ils entamaient immédiatement une lutte d'influence contre les missions protestantes anglaises, lutte qui n'allait pas tarder à se transformer en conflit d'influence politique.

L'attention du gouvernement français était, en outre, vers 1835, attirée vers le Pacifique où, notamment, des offres de cession de la Nouvelle-Zélande avaient été faites et qui nous échappa que de fort peu. Ce fut pour nous dédommager de cet échec, dû à une indiscretion d'un commandant de vaisseau et qui permit aux Anglais de nous devancer¹, que le ministère de la Marine ordonna la croisière océanienne faite, par l'amiral, alors capitaine de vaisseau, Dupetit-Thouars. L'incident qui amena une première intervention française à Tahiti fut l'expulsion, par la reine Pomaré IV, sur l'instigation du missionnaire Pritchard, consul anglais et « émi-

1. Maurice BESSON, *Vieux papiers du temps des Isles. L'annexion des Marquises par l'amiral Dupetit-Thouars.*

nence grise », de deux missionnaires catholiques français. La venue d'un bâtiment de guerre, la *Vénus*, en rade de Tahiti, obligea la reine Pomaré à signer, le 4 septembre 1838, une convention garantissant la liberté la plus complète aux Français à Tahiti et installant un consul, M. Morenthout; quelques jours après, l'amiral Dumont d'Urville mouillant à son tour devant Papeete avec *l'Astrolabe* et la *Zélée*, fit de légitimes remontrances à la reine.

Notre petite escadre n'était pas éloignée depuis longtemps que Pritchard, intrigant à nouveau, faisait prendre par Pomaré IV un édit déclarant la religion protestante religion d'Etat et obtenait une demande de protectorat anglais. Nous devons donc intervenir à nouveau; la frégate *Artémise* arriva à Tahiti en 1839 et son commandant, Laplace, forçait la reine à reconnaître la liberté du culte catholique. Bien que dans cette dernière convention « il y fut expressément spécifié que les Français catholiques ne pouvaient s'immiscer sous aucun prétexte dans les affaires religieuses du pays, Pritchard prit peur : il crut l'influence anglaise très sérieusement menacée et, bientôt, il partait à Londres pour agir directement auprès de son gouvernement' ».

Le départ de Pritchard n'apaisa pas les esprits, au contraire; des résidents britanniques soulevèrent les Tahitiens contre nous, allant jusqu'à laisser la police indigène frapper à mort la femme de notre consul. À Londres, le missionnaire Pritchard faisait adresser à la reine Pomaré IV par lord Palmerston une lettre d'acceptation de protectorat. Dupetit-Thouars exécutait alors les opérations de prise de possession des îles Marquises que sous la Révolution déjà, du reste, le capitaine marseillais Mar-

chand avait déclarées terres françaises. Du 1^{er} mai au 27 août 1842, l'amiral procédait à cette opération, annexant successivement les différents archipels des Marquises, lorsqu'il fut averti des graves incidents de Tahiti; le 8 septembre 1842, la division navale était devant Papeete et un ultimatum était adressé à Pomaré, aux termes duquel la reine se devait de respecter les traités et de remettre comme garantie 10.000 piastres; l'amiral ne cachait pas qu'en cas de refus de rigoureuses sanctions seraient prises.

Les chefs indigènes, Pomaré en tête, prirent peur et sollicitèrent sans délais notre protectorat, sous la seule condition que leur autorité serait sauvegardée en même temps que la liberté de conscience et que le droit de propriété seraient garantis à chacun. L'amiral accepta le traité offert et le signa le 9 septembre 1842. L'archipel de Tahiti était placé sous notre protectorat, un gouvernement provisoire institué et l'île dotée d'un pavillon spécial : celui de la France avec dans un angle le drapeau tahitien. Les étrangers ne purent que s'incliner devant le fait accompli. Paris ratifia le 25 mars 1843 l'acte passé à Papeete, nommant le commandant Buat gouverneur de nos établissements dans l'Océanie. Le cabinet de Saint-James ne contesta pas la légitimité de nos droits.

En février 1843, un bâtiment de guerre anglais, la *Vindicté*, capitaine Toup Nicholas, ramenait Pritchard à Papeete. Dès ce moment, l'histoire de Tahiti ne fut plus qu'une longue lutte entre les intrigues de Pritchard et de Toup Nicholas et le gouvernement provisoire installé par Dupetit-Thouars. A peine débarqué, Pritchard agit auprès de la reine Pomaré pour obtenir une annulation du traité de protectorat et demander l'aide britannique; Toup

Nicholas allant plus loin, écrit à l'amiral Dupetit-Thouars qu'il ne peut pas reconnaître « la validité d'une convention établie contre la volonté de Pomaré ». L'officier anglais amena la reine à substituer au pavillon de protectorat l'ancien pavillon tahitien et enjoignit aux résidents de sa nation de ne plus reconnaître l'autorité de la France.

L'amiral Thouras commandant la station anglaise du Pacifique, jugea que son subordonné dépassait la mesure; celui-ci dut quitter Tahiti le 5 août 1843, mais il ne cessa pas ses intrigues. L'amiral Dupetit-Thouars résolu à faire exécuter le traité et installer Buat auprès de Pomaré, revint à Tahiti faisant comprendre à la reine que l'ère des violations des engagements était finie. Par deux fois l'amiral chercha une formule conciliatrice; la reine se montrant toujours intransigeante, notamment pour le pavillon, un débarquement eut lieu le 6 novembre et Dupetit-Thouars prenait possession au nom du roi de l'île de Tahiti, déposédant la reine Pomaré et nommant Buat gouverneur de la nouvelle colonie. La reine protesta auprès de Louis-Philippe et Pritchard fomenta une révolte qu'il fallut mater par la force et, l'état de siège étant proclamé, Pritchard fut expulsé de l'île en mars 1844.

Le nouvelle de la prise de possession ne fut connue en Europe qu'au début de 1844. Fort incliné à respecter la politique d'entente cordiale, le gouvernement de M. Guizot blâma l'amiral et désavoua sa conduite. En Angleterre, l'opinion fut d'autant plus montée contre nous que Pritchard agit à Londres; il y fut accueilli comme un martyr et les journaux parlèrent « d'affront public et national »; notre chargé d'affaires dans la capitale anglaise, Jarnac, expédiait à Paris des dépêches alarmantes. « L'affaire Pritchard » apparaissait comme une

véritable cause de guerre entre les deux pays, mais le cabinet de Saint-James qui ne voulait pas s'engager seul dans une telle entreprise, préféra obtenir le rappel de Dupetit-Thouars et une forte indemnité pour Pritchard, indemnité qui, d'ailleurs, ne fut accordée par la Chambre qu'à une faible majorité au cours de longues discussions où la politique anglophile du cabinet Guizot fut violemment prise à partie par l'opposition.

La révolte indigène fut difficilement réprimée et, en 1847, il fut nécessaire de prendre d'assaut le réduit de Fautama; la reine Pomaré qui s'était réfugiée à Raiatea fut réintégrée à Papeete et signait, en août 1847, un nouveau traité de protectorat. Les îles de Tahiti, de Moorca et dépendances formaient les îles de la Société, terres protégées par la France, et Pomaré IV respecta toujours depuis lors les termes du traité en question.

Un des derniers actes de Pritchard fut de nous enlever l'archipel des Iles sous le Vent qui furent déclarées par un traité signé, le 19 juin 1897, entre la France et l'Angleterre, pays indépendant de Tahiti et ne devant faire l'objet d'aucune prise de possession. Ce fut qu'en 1887 que cette convention fut abrogée en raison des compétitions européennes dans le Pacifique. On a appelé cet accord « Convention de Jarnac », du nom de notre chargé d'affaires à Londres et non sans une certaine réminiscence historique.

C'est en 1844 qu'un des officiers de notre station navale du Pacifique prit possession des Gambier et passa un traité d'amitié avec le roi des Wallis. C'est en 1843, d'autre part, que notre vaisseau le *Bucéphale* amenait des missionnaires Maristes en Nouvelle-Calédonie et y arborait le drapeau français; mais Guizot, craignant des complications avec l'An-

gleterre, envoyait en 1846 une corvette, la *Seine*, enlever ce pavillon ; la *Seine* s'échoua sur la côte calédonienne et ce ne fut qu'un an après que la corvette la *Brillante* vint reprendre l'équipage du bâtiment perdu.

BIBLIOGRAPHIE

- DUBOIS e t TERRIER , *Un. siècle d'expansion coloniale*, 1902 .
 TRAMONDE t REUSSNER , *Eléments d'histoire maritime et coloniale contemporaine*, 1925 .
 Chr. SCHEFER , *La Monarchie de Juillet et l'expansion, coloniale. (Revue des Deux Mondes , 1912.)*
 Maurice BESSON , *Vieux papiers du Temps des Isles*, 1925 .
 LE P . D E VAYSSIÈRE , *Histoire de Madagascar*, 1885 .
 AZEMA, *Histoire de l'Île Bourbon depuis 1848 jusqu'au 30 décembre 1848*.
 ROUSSIER, *Le partage de l'Océanie*, 1912 .
 GAFFAREL, *La Politique coloniale de la France de 1789 à 1830*, 1907 .
 P. DESCHANEL , *La Politique française en Océanie*, 1894 .

CHAPITRE III

LA CONQUÊTE DE L'ALGÉRIE'

Ni les divers traités « d'amitié », ni les différentes expéditions maritimes dirigées au XVIII^E siècle et au début du siècle dernier n'étaient parvenus à réduire l'audace des pirates algérois. C'est ainsi qu'au lendemain de la campagne d'Egypte, notre diplomatie avait repris auprès de la Porte une politique amicale qui était de tradition ; le dey d'Alger apposait sa signature à un « traité de bonnes relations » le 30 septembre 1800, acte renouvelé à la suite d'incidents de piraterie le 17 décembre 1801. Mais il fallut que le gouvernement français fasse en 1803 de nouvelles représentations. Le Premier Consul envoyait même une lettre personnelle à Moustafa. « Je vous écris cette lettre directement, signale Bonaparte, parce que je sais qu'il y a de vos ministres qui vous trompent, qui vous portent à vous conduire d'une manière qui pourrait vous attirer de grands malheurs. Cette lettre vous sera remise en mains propres par un adjudant de mon palais. Elle a pour but de vous demander réparation prompte. » Une fois de plus, le dey s'inclina devant la menace et autorisa le « sultan de feu », Bonaparte, à faire réoc-

I. Nous renvoyons les lecteurs à l'HISTOIRE D'ALGÉRIE, publié e dan s la collection « Les Vieilles Provinces de France » (Boivin et Cle), par M M. GSELL, MARCAI Se t YVER; c e chapitre n'es t qu'u n rappe l de ce t excellent ouvrage. I l nous étai t difficile, toutefois, dan s u n travai l d'ensemble su r l'histoir e coloniale français e de n e pa s « recense r » les faits principau x d o la conquête de l'Algérie .

cuper nos établissements de la Galle, proches de Bône. La présence d'une flotte française en Méditerranée était, par ailleurs, la meilleure garantie de la paix. Mais lorsque notre puissance navale fut pour ainsi dire anéantie à Trafalgar, les Algériens, non seulement rompirent tous les engagements précédents, mais encore vendirent, en 1807, à l'Angleterre les concessions françaises de la côte algérienne. Napoléon fit, malgré la pénurie de ses moyens maritimes, préparer une expédition contre Alger, chargeant le capitaine du génie Boutin d'examiner les conditions du débarquement d'un corps expéditionnaire. Cet officier, dans le remarquable rapport qu'il remit à l'empereur, désigna la plage de Sidi Ferruch et ce conseil fut suivi en 1830.

On discuta au Congrès de Paix des mesures d'ensemble à prendre contre les pirates barbaresques. Mais les Anglais s'opposèrent à des mesures semblables, craignant qu'elles permirent à la France de redevenir en Méditerranée une puissance maritime trop forte.

Le gouvernement de la Restauration, poursuivant sa politique de reprises coloniales, avait chargé, dès 1817, notre Consul à Alger, Deval, de faire le nécessaire pour la restitution par la Régence des établissements de la Calle. Conformément aux traités cette restitution comportait le paiement par la France au dey d'une redevance annuelle de 17.000 francs. Le Dey Hussein exigea 60.000 francs, ce que Deval accepta. « Deux ans après Hussein déclara qu'il fallait opter entre la cessation immédiate de notre privilège de pêche ou une redevance de 200.000 francs. Deval, au lieu de refuser se soumit à cette nouvelle exigence. Ce fut une pure perte. Hussein, en 1826, accordait à toutes les nations ce droit de pêche qui nous était réservé et, par une sin-

gulière contradiction, prétendait nous forcer à lui donner encore la redevance de 200.000 francs. Cette fois, l'affaire resta pendante ; elle ne devait être tranchée que par la conquête¹. »

Le règlement de cette question ne se faisant pas assez vite au gré du Dey Hussein, celui-ci se laissa aller à frapper en présence du corps consulaire, au cours des fêtes du Beïram, notre consul Deval, le 27 avril 1827. Le Cabinet de Paris ne pouvait pas ne pas agir et, après un blocus provisoire, organisait une forte expédition militaire. Ce fut au Ministère de Polignac qu'incomba la tâche de mener cette affaire ; on ne pouvait reculer davantage, surtout après l'insulte nouvelle que les batteries algéroises infligèrent au brick la *Provence*, le 30 juillet 1829. S'étant, d'autre part, assuré la neutralité des Cabinets de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Madrid comme ceux des petits États, la Hollande, le Portugal et la Sardaigne et passant outre les remontrances du gouvernement anglais, le prince de Polignac ordonnait au ministre de la Guerre, le lieutenant général de Bourmont, de réaliser le plan d'attaque arrêté et qui devait nous livrer Alger.

La flotte de l'amiral Duperré débarquait l'armée française à Sidi Ferruch, le 14 juin 1830 ; les retranchements de Torrè Chica furent enlevés et la presqu'île mise en état de défense. Attaquées le 19 par les 50.000 hommes de l'agha Ibrahim, nos divisions non seulement résistèrent au choc mais enlevèrent le plateau de Staouéli. Le 28 juin, les hauteurs de la Bouzareah, étaient prises et nos batteries bombardèrent les défenses d'Alger, le Fort l'Empereur et les forts avancés. Le 4 juillet, le Fort l'Empereur

1. GAFFAREL , *La Conquête de l'Algérie jusqu'à la prise de Constantine.*

sauta, alors que durant les jours précédents l'investissement de la ville s'était accentué. Le feu de nos canons ouvrit de nombreuses brèches sur les remparts; dans Alger des troubles se produisirent et, le 5 juillet, le Bey signait l'acte de capitulation.

La prise d'Alger n'avait demandé que vingt jours ! Elle était due à la valeur du commandement, à la vaillance des troupes et à sa longue et minutieuse préparation. Mais le Ministère de Polignac ne prenait que le 20 juillet la décision de « rester à Alger » ; huit jours après, la Révolution de Juillet rappelait le maréchal de Bourmont auquel succédait comme général en chef Clauzel. Celui-ci fit dégager la ville en faisant occuper Blidah et Médéah, mais Paris alarmé n'osa poursuivre et Clauzel dut venir en France montrer quelle était la situation et discuter avec la vigoureuse opposition qui s'était fait jour contre notre maintien à Alger. Du reste la réalisation de ce programme était assez vague. A Alger quatre généraux s'étaient succédé à la tête du corps d'occupation, Berthezène, Savary de Rovigo, Voirol, Drouet d'Erlon; chacun apportait des méthodes et des conceptions différentes et cependant l'œuvre de conquête et la mise au point des divers organismes se poursuivaient.

C'est au cours de cette période d'indécision et de contre-ordre qu'Abd-el-Rader prit dans la région de Tlemcen et de Mostaganem une influence que la défaite de nos colonnes dans les défilés de la Macta fortifia encore. Louis-Philippe chargeait alors Clauzel de prendre en mains, en qualité de gouverneur général, les affaires algériennes. Le nouveau gouverneur général chercha à rétablir notre prestige en Oranie, débloquent Tlemcen mais ne parvenant pas à atteindre d'une façon efficace Abd-el-Kader. Se tournant ensuite vers l'Est,

Clauzel organisait une expédition contre Constantine. Celle-ci mal engagée, mise en route trop tard dans la saison, en novembre, aboutit à un désastre ; l'armée battit en retraite dans les plus mauvaises conditions et si elle ne fut pas anéantie, c'est grâce à son arrière-garde, commandée par Changarnier. Clauzel abandonna son poste et fut remplacé, le 12 février, par le général Damrémont.

Le premier soin du nouveau général en chef fut de réparer l'échec de Constantine; pour avoir les mains libres vers l'Oranie, il conseillait à Bugeaud revenu en Algérie comme gouverneur d'Oran, de signer avec Abd-el-Kader le Traité de la Tafna, le 30 mai 1837. Par cet acte, qui était sans conteste une faute, l'Emir était reconnu comme ayant autorité sur les tribus d'Oran, d'Alger, la France ne gardant comme zone d'action directe que le Sahel algérien, la plaine de la Mitidja, Oran et sa banlieue, les villes d'Arzeu, Mostaganem et Mazagran. Le général Damrémont réunit donc une forte expédition avec un matériel de siège considérable et des officiers de premier ordre et s'en allait en personne attaquer Constantine. Celle-ci était enlevée le 13 octobre 1837 après quelques jours de siège, mais étaient tués le gouverneur général et le général Combes.

Le général Vallée devenait le chef de la Colonie mais pas pour long temps, le maréchal Bugeaud ayant pu faire triompher devant la Chambre ses vues d'un vaste plan d'occupation étendue, qui sont développées dans son célèbre Mémoire sur notre établissement dans les provinces d'Oran. « Peupler l'Algérie », tel est le cri d'alarme lancé en 1840. Thiers accepta ces conceptions, qui passaient alors pour hardies, et nomma Bugeaud gouverneur général.

Sans entrer dans une étude de l'œuvre colonisatrice de Bugeaud et de son rôle comme pacificateur

de l'Algérie, il y a lieu de rappeler qu'il organisa solidement le terrain conquis grâce à la colonisation, militaire et civile, et qu'il ne cessa d'étendre notre zone d'occupation grâce à sa tactique, « l'occupation qui marche », tactique reprise par nos coloniaux modernes, Galliéni, Lyautey, tant au Tonkin qu'à Madagascar.

C'est ainsi que le maréchal Bugeaud réalisa, de 1841 à 1847, ce plan d'occupation étendue dont il fut au Parlement l'ardent défenseur. Créant des colonnes mobiles, allégeant le soldat, constituant des corps indigènes, spahis et tirailleurs, utilisant les « goums », le « père Bugeaud » fut l'organisateur de la conquête de l'Algérie. Secondé par d'excellents officiers dont, outre les vieux africains, le duc d'Aumale, Randon, Péliissier, Bosquet, Canrobert, le Maréchal fit harceler l'Emir par ses colonnes volantes; non seulement il enleva Mascara et Tlemcen, mais il transforma ces places fortes en centres d'attaque; la plaine de la Mitidja fut pacifiée et les farouches Hadjoutes complètement matés; les abords de l'Ouarsenis et le massif lui-même furent réduits à accepter notre tutelle; des postes furent créés à Tiaret et Haad, à Orléansville. En mai 1843 le duc d'Aumale, avec 600 cavaliers enleva la Smala d'Abd-el-Kader, faisant 5.000 prisonniers, capturant la famille et le trésor de l'Emir. Batna et Biskra furent pris par le jeune prince. Tout l'Aurès fut cerné; en une pointe hardie, Marey atteignait Laghouat. La conquête de la Grande Kabylie était commencée en 1844 et Dellys devint une de nos bases d'opération de ce côté.

Abd-el-Kader, après la perte de sa smala, passait en territoire marocain et parvenait à intéresser le sultan Abd-er-Rhaman à la lutte qu'il poursuivait contre nous. Des contingents marocains apparurent

alors en Oranie; le général La Moricière, attaqué par eux à Lalla Marnia les repousse sur la Moulouya. Une guerre contre le Maroc s'ouvrait; le gouverneur général Bugeaud s'empara d'Oudjda, puis se porta en avant vers l'armée chérifienne en août 1844. Sur la côte, l'escadre du prince de Joinville bombardait Tanger et Mogador. C'est sur les bords de l'Isly que la colonne de Bugeaud, forte de 8.400 fantassins et de 1.800 cavaliers, rencontra le 18 août 1844 l'armée marocaine; le dispositif du maréchal lors de la bataille d'Isly est célèbre : ce fut la « hure de sanglier », triangle de feu qui, tout en faisant des salves meurtrières, s'avancait avec ses bagages et sa cavalerie, jusqu'au camp du sultan, brisant les masses de la cavalerie chérifienne, transformée en cohue; Abd-el-Rhaman ne put que s'enfuir, laissant son camp entre nos mains et perdant 2.800 hommes alors que nous ne comptâmes que 27 morts. La victoire d'Isly eut un énorme retentissement, mais de crainte de blesser la susceptibilité de la Grande-Bretagne, le gouvernement français ne demanda aucune indemnité au sultan qui fut libre de donner asile à Abd-el-Kader. Un traité de paix fut signé à Tanger, le 10 septembre 1844. Le général de La Rue opéra, d'accord avec les autorités chérifiennes, une délimitation de la frontière algéromarocaine suivant le tracé turc, qui laissait malheureusement au Maroc l'oasis de Figuig.

Abd-el-Kader, revenu en Algérie, prêcha la guerre sainte aussi bien en Kabylie que dans le Dahra où un marabout, « Bou Maza », fut l'âme de la résistance. L'Emir parvint à entourer à Sidi Brahim les chasseurs à pied du colonel de Montagnac qui firent l'héroïque défense connue de tous. Le général Pélicier, de son côté, enfermait dans les grottes du Dahra les fidèles de Bou Maza. L'Emir

massacrait à Aïn Temouchent la garnison française y compris les malades. Cerné par dix-huit colonnes qui tenaient toutes les issues de Mascara à l'Ysser, il put se glisser entre elles et gagner en 1847 le Maroc par le Sahara. Le général Bedeau avait pacifié l'Aurès; en avril 1845, Bou Maza s'était rendu au colonel de Saint-Arnauld; des postes nouveaux comme ceux de Nemours et d'Aumale étaient fondés. La « tache d'huile » de l'occupation étendue se développait avec méthode. Restaient la capture de l'Emir et la pacification de la Kabylie et l'œuvre était complète. Le maréchal duc d'Isly, Bugeaud, résolu à pénétrer au Maroc pour poursuivre Abd-el-Kader, ne fut point soutenu par Louis-Philippe qui craignait une aventure grosse de conséquences. Bugeaud quitta alors (septembre 1847) son poste de gouverneur général; le duc d'Aumale lui succéda.

Quelques mois après Abd-el-Kader, dont la présence sur son territoire gênait le sultan du Maroc, non tant en rebelle contre la France qu'en tant que chef religieux susceptible de se transformer en rogui, fut mis « hors la loi » par Abd-el-Rhaman et sommé de quitter ses Etats. Attaqué par les Marocains, l'Emir, repoussé vers Sidi-Brahim, fut surpris, à la fin de décembre 1847, par les spahis de La Moricière et demanda à se rendre au duc d'Aumale. Bien qu'il eut souhaité d'être déporté en Syrie le gouvernement l'interna d'abord à Toulon, puis au château de Pau, enfin à Amboise; il ne fut mis en liberté qu'en 1852, par le prince Louis Bonaparte.

La Révolution de 1848 obligea le duc d'Aumale à démissionner, en mars de cette année, après avoir passé ses pouvoirs au général Cavaignac; mais la conquête de l'Algérie était en fait réalisée, sauf le centre de la Kabylie et les régions désertiques du Sud.

BIBLIOGRAPHIE

- ROUSSET, *La conquête de l'Algérie, 1899* .
GSELL, MARCAIS , YVER , *Histoire de l'Algérie, 1927* .
ESQUER, *Les commencements d'un Empire, la conquête d'Alger, 1926* .
DARCY, *CENT années de rivalités coloniales. L'Afrique, 1904* .
Paul AZAN , *L'Emir Abd-el-Kader, 1925* .
DEMONTES, *La colonisation militaire sous Bugeaud, 1918* .

CHAPITRE IV

LES COLONIES EN 1848 . LA POLITIQUE COLONIALE DU SECOND EMPIRE

Les événements de la Révolution de 1848 entraînèrent des complications « internes » profondes, qui ne laissèrent ni au Gouvernement Provisoire, ni au gouvernement républicain, le temps de poursuivre le développement du plan d'expansion coloniale qui avait pris corps sous la Monarchie de Juillet, tant par l'enchaînement logique des choses que par l'effet des initiatives privées. Cependant, c'est sous l'empire des sentiments humanitaires qui animaient les « hommes de 48 » que se réalisa d'une façon définitive l'abolition de l'esclavage noir. La loi du 30 floréal an X rétablit l'esclavage, mais après les Cent Jours et sous la pression du gouvernement anglais toute une série de mesures avaient été prises pour réprimer la traite. C'est ainsi qu'une ordonnance du 8 janvier 1817 instituait la confiscation du navire; les noirs trouvés à bord étaient placés comme esclaves de l'Etat dans les ateliers coloniaux; d'autres textes furent pris pour réagir contre la traite, notamment la loi du 8 mars 1831, qui rendait libres les noirs saisis à bord d'un négrier, sous la réserve d'un engagement de sept ans au service du gouvernement. Des conventions signées avec l'Angleterre en 1831 et 1833 permirent aux bâtiments

Bataille d'isly par Horace Vernet.
Musée de Versailles.

Photo Braun .

de guerre un droit réciproque de visite ; enfin la navigation des négriers fut presque jugulée par une sévère police des mers organisée par une Convention datée de 1845.

L'esclavage était toutefois maintenu malgré une active campagne de presse et cette coutume ne cessait d'être stigmatisée par d'ardents parlementaires dont Schoelcher. Le problème était complexe : supprimer l'esclavage, c'était acculer à la ruine nos colonies sucrières, c'était, craignait-on, rouvrir cette période de troubles si profonds qui déchirèrent nos possessions antillaises sous la Révolution. On chercha à procéder par étapes vers un but que chacun savait impossible à reculer ; une ordonnance de 1832 rappelait notre vieille législation de droit public qui déclarait libre *de piano* tout esclave mettant pied en France. Les formalités d'affranchissement furent simplifiées et les cas de mise en liberté augmentés. Par ailleurs, on s'efforçait de rendre moins sévère la condition des esclaves : la peine de la mutilation et la marque furent interdites en 1833, l'état civil fut organisé pour les esclaves en 1839 ; enfin, en 1841, le propriétaire jusqu'alors libre d'infliger une peine d'emprisonnement illimitée vit son droit de punition réduit à 15 jours. On se plaignait beaucoup dans les milieux antiesclavagistes que les propriétaires fussent, en cas de crimes commis sur des esclaves, déférés à la justice ordinaire qui, composée de créoles, était nettement partielle. Une loi du 9 août 1847 constitua une cour spéciale pour juger ces cas.

Ce fut, cependant, la loi du 18 juillet 1845 qui facilita la réforme complète en établissant l'obligation de la constitution d'un pécule et du rachat forcé. Par la formation du pécule on chercha à créer cette petite propriété rurale, seul remède à une crise

née de l'abolition de l'esclavage; en effet, la loi donnait à chaque esclave un lopin de terre et l'autorisait à le travailler; un salaire journalier devait être versé à l'esclave et le Conseil colonial en fixait le montant : désormais l'esclave peut posséder et économiser. D'autre part, il fut décidé, loi du 19 juillet 1845, que chaque année le Budget comporterait une dotation pour le rachat des esclaves : 126 noirs étaient rachetés en 1846, 218 en 1847.

La Révolution de 1848 hâta l'évolution de ces mesures. Le gouvernement provisoire chargeait l'apôtre de l'émancipation, Schoelcher, de réaliser son oeuvre. Aidé par les travaux des nombreuses commissions qui s'étaient depuis des années efforcées d'apporter des solutions utiles, Schoelcher, nommé sous-secrétaire d'Etat des Colonies, fit décréter le 27 avril 1848 l'abolition de l'esclavage. Mais il fallait éviter que, du jour au lendemain, les esclaves fussent réduits à la misère : on créa donc des ateliers nationaux aux colonies; pour arrêter les scènes de meurtre et de pillage, des sanctions sévères furent prévues contre le vagabondage; enfin, les vieillards et les malades devaient être conservés « sur les habitations », une indemnité étant versée au colon. Restait la délicate question de l'indemnité due aux propriétaires qui, brusquement, supportaient une perte considérable ou se trouvaient en face de charges nouvelles pour leur exploitation. Une loi du 30 avril 1849 accorda un crédit de 6 millions en numéraire et de 4 millions de rente; ces sommes devaient être réparties entre les anciens propriétaires d'esclaves. On constitua, enfin, des banques coloniales de prêts et d'escomptes dont le premier capital fut constitué par un prélèvement sur cette indemnité.

Des troubles éclatèrent parmi les libérés qui,

désaxés en quelque sorte, se laissèrent entraîner à maints excès; les anciens esclaves se refusèrent en grand nombre à travailler pour gagner leur vie; il fallut prendre des mesures énergiques; à la Guadeloupe il fallut même aller jusqu'à établir l'état de siège. Partout, on fut obligé de sévir contre l'affranchi errant en vagabond et à le poursuivre comme tel. À la Réunion les incidents dus à l'affranchissement en masse furent moins graves, les affranchis restèrent en grande partie sur les plantations en qualité de travailleurs libres.

Le Gouvernement Provisoire, dès le 4 mars 1848, adressait une proclamation aux Algériens où il affirmait sa volonté de développer la colonie naissante. Il se déclarait donc partisan de l'expansion d'outre-mer, la chaîne n'était pas rompue. « La coupable incurie du gouvernement déchu, sa pusillanimité peut-être ont empêché le développement de la colonie où vous n'avez pas craint de transporter, dès les premiers jours, vos familles et vos capitaux. La République défendra l'Algérie comme le sol même de la France. » Fidèle à la doctrine révolutionnaire de l'assimilation politique entre la métropole et les colonies, faisant table rase de la différence de races, de civilisation, le Gouvernement Provisoire ne cachait pas « qu'il voulait réaliser l'assimilation progressive des institutions algériennes à celles de la métropole ». Le gouverneur général perdit « ses pouvoirs forts », les provinces furent divisées en départements avec préfets, sous-préfets, conseils généraux et conseils de préfecture.

Le gouvernement républicain inquiet, d'autre part, par le nombre croissant des sans travail et

désireux de diminuer la crise ouvrière qui sévissait en Franco, chercha à créer parmi les gens des faubourgs parisiens et lyonnais un mouvement d'émigration vers l'Algérie. Il se flatta de constituer une colonisation agricole prospère avec ces éléments. Un décret du 23 septembre 1848 ouvrait dans ce but un crédit de 50.000 francs ; des concessions agricoles étaient alors offertes et en trois mois plus de 13.000 colons avaient débarqué en Algérie; ils avaient été répartis en 42 centres. Mais cette colonisation agricole par des ouvriers ne donna guère que des mécomptes. L'Assemblée Nationale, avant de voter de nouveaux crédits, envoya une commission d'enquête qui conclut à l'envoi de colons vraiment ruraux. Une loi du 30 juillet 1850 décida alors que « les colons seront choisis sur les désignations faites par les conseils de préfecture parmi les anciens soldats ayant servi en Algérie, les cultivateurs d'Algérie mariés, les cultivateurs de France mariés ». Une population rurale de près de 10.000 âmes put être constituée ; le régime de concession fut perfectionné et, les demandes affluant, il fallut songer à étendre la partie du domaine à concéder.

L'abolition de l'esclavage et la création d'une colonisation rurale en Algérie furent les deux faits saillants de la politique coloniale de la République de 48 qui, par ailleurs, fut, au point de vue de l'organisation administrative de nos colonies, toute imprégnée des doctrines assimilatrices de la Révolution.

Le Second Empire a une place importante dans l'histoire de l'expansion coloniale; rompant avec une traditionnelle politique économique, délaissant

pour des territoires nouveaux nos anciennes colonies, Napoléon III et ses ministres jetèrent les fondements de notre Empire d'outre-mer moderne, dont la clé de voûte est l'Algérie. Des méthodes nouvelles furent mises en oeuvre, et la conception actuelle de l'extrême diversité des procédés d'administration ou d'exploitation, prit corps ; on s'aperçut qu'on ne pouvait traiter les populations sénégalaises ou bien arabes comme des populations créoles et si l'assimilation avec les institutions de la métropole était possible aux Antilles et à la Réunion, elle était une erreur de psychologie coloniale ailleurs. Ce fut ce principe de bon sens qui détermina le gouvernement impérial à publier le Sénatus-Consulte du 3 mai 1854, actuellement encore en grande partie notre charte coloniale, qui distingue les colonies, non en raison de leur importance mais de leur degré de civilisation et de développement, laissant l'organisation et la législation des « jeunes colonies » aux soins du Pouvoir Exécutif par voie de décrets simples.

Dans le domaine économique l'Empereur, féru des doctrines libres échangistes, donna les derniers coups de pic au régime vermoulu de l'Exclusif ou Pacte colonial. « Ce serait jouer sur les mots que de s'étonner de voir un régime de liberté politique, comme la République de 48, désirer le maintien du privilège des nationaux français aux colonies, tandis qu'un régime monarchique comme le Second Empire mit en pratique les principes de la liberté commerciale dans les rapports entre la France et son Empire colonial. Il n'y a là qu'une contradiction verbale et apparente ; la résolution d'ouvrir le marché national, dont les colonies sont une partie, au négoce étranger peut être et a été souvent prise par des gouvernements autoritaires tandis que les

Etats républicains ont restreint cette liberté des importations étrangères quand ils l'ont crue dangereuse pour l'agriculture ou l'industrie de la nation. Les exemples en sont nombreux, à commencer par celui de la République de 1848 avide de franciser les colonies par l'assimilation et rêvant de trouver en Algérie la guérison de la crise ouvrière, pendant que l'Empire comptait sur l'afflux des capitaux et des produits étrangers pour hâter la mise en valeur de cette même Algérie¹. »

La politique « coloniale » de Napoléon III, du moins au début, fut inspirée du légitime désir de partager avec l'Angleterre le commerce mondial et sans pour cela susciter de nouvelles rivalités ; le libre échange parut être la « monnaie d'échange » offerte au gouvernement anglais. La prospérité industrielle qui, d'autre part, s'affirmait dès 1855 avec tant de vigueur dans l'Empire, était une raison de plus de pratiquer une politique commerciale coloniale fort libérale dans l'esprit de ses défenseurs et de transformer rapidement l'Algérie en une sorte d'Amérique ou d'Australie. Le « Pacte colonial » était donc condamné du fait même des traités commerciaux de 1860 et, en effet, la loi du 3 juillet 1861 décida que les marchandises étrangères pouvaient entrer dans les colonies aux mêmes tarifs douaniers qu'en France ; nos possessions d'outre-mer étaient largement ouvertes au trafic étranger et le cabotage était seul réservé au pavillon national. On alla plus loin dans la voie de l'autonomie en décrétant (Sénatus-Consulte du 4 mai 1866) qu'aux Antilles et à la Réunion les conseils généraux étaient libres de fixer leurs tarifs de douane. Mais ces mesures appropriées à de vastes

1. DUBOIS et TERRIER, *op. cit.*, p. 257.

pays de peuplement comme le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ne contribuèrent que fort peu à empêcher nos « colonies à sucre » de subir la concurrence de la betterave européenne et ne pouvaient atteindre utilement l'Algérie alors à peine au début de son peuplement.

L'opinion publique sous le Second Empire fut donc favorable à la colonisation. Dans les milieux militaires on y voyait l'occasion de campagnes brillantes et le gouvernement n'y était pas défavorable; la marine, grâce à des hommes comme Ducos, Hamelin et Chasseloup-Laubat, bénéficia de l'action coloniale en y collaborant d'une façon vigoureux.

La Monarchie de Juillet n'avait jamais donné à nos établissements de la côte occidentale d'Afrique une place importante dans ses préoccupations coloniales, tournées plutôt vers l'océan Indien et surtout vers le Pacifique. Quelques explorations hardies, la fondation de postes côtiers, permettaient de se rendre compte que nous étions en présence d'immenses pays susceptibles un jour de se transformer en riches territoires coloniaux. Mais, depuis les essais malencontreux de centres agricoles, le ministère de la Marine se désintéressait du Sénégal où, du reste, seul Saint-Louis, sa banlieue, quelques escales et leurs environs immédiats sur le fleuve étaient occupés; on se contentait de quelques opérations de traite qui facilitaient les paiements de tributs à certains chefs indigènes. Cette période de stagnation aurait pu continuer encore sans l'intervention d'une vigoureuse personnalité: celle du général Faidherbe. L'œuvre coloniale de la France est comme jalonnée de ces figures qui, par leur énergie et leur véritable prescience, forcèrent la main, façonnant en quoique sorte notre Empire.

L'Afrique Occidentale Française doit son existence à l'action de Faïdherbe.

C'est l'armée d'Afrique qui, sans conteste, donna au lieutenant de génie Faïdherbe cette claire vision d'une saine politique indigène et le transforma en colonial habitué aux responsabilités, faites de décisions promptes, basées sur des plans vastes et mûrement réfléchis. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1840, à vingt ans, lillois froid et pondéré, Faïdherbe servit en Algérie de 1842 à 1847 sous les ordres de Bugeaud, précieux apprentissage qui marquera toute sa vie. Revenu en Algérie en 1849, il fut utilisé dans les luttes âpres, sans gloire peut-être mais singulièrement éducatrices, des expéditions montagneuses dans le Djurdjura et la Kabylie. Faïdherbe fit un séjour de deux ans à la Guadeloupe et fut chargé d'une mission en Guinée au cours de laquelle il organisa la défense de Dabou près de Grand Bassam. L'année 1853 le trouva au Sénégal servant en qualité de sous-directeur du Génie.

Dès son arrivée à Saint-Louis Faïdherbe, étudiant le milieu indigène, comprit qu'un danger menaçait la colonie : l'assaut des islamisés noirs conduits par El Hadj Omar, et Faïdherbe vit qu'on ne « tiendrait » sur le Sénégal qu'en tenant l'arrière-pays fort peu connu encore, mais que par un merveilleux instinct il jugeait être la clé de voûte de tout l'édifice. Nommé gouverneur du Sénégal à la demande même des commerçants et malgré qu'il ne fût que capitaine, Faïdherbe décida d'agir sans délais, car les populations noires du Sénégal étaient menacées d'une double attaque musulmane, celle du Nord, menée par les Maures en relations avec les confins marocains, celle de l'Est conduite par les Mandingues qui s'étaient infiltrés jusqu'à l'em-

bouchure de la Gambie et commerçaient activement avec Tombouctou. Pour lutter contre ce danger il fallait, tout d'abord, asseoir solidement notre situation sur les deux rives du fleuve Sénégal et, pour cela, supprimer tout tribut payé aux chefs pour prouver notre prestige. « Nous devons être, écrivait le jeune gouverneur au ministre, les suzerains du fleuve. » Les tribus Trarzas et Braknas furent refoulées sur la rive droite après toute une série d'opérations, qui débutèrent en 1854 par une première campagne où fut établie une ligne de fortins : Podor, Saldé, Matam. En 1855, nous occupâmes l'Oualo dont la reine fut déclarée déchue et dont le territoire fut annexé au Sénégal; le Gayor fut dégagé également. En 1857, Faidherbe infligea une sévère leçon aux tribus Trarzas qui avaient repris les armes et bientôt ces dernières se soumettaient, reconnaissant, par un traité signé le 20 mai 1858, « que les territoires du Oualo et voisins appartiennent à la France ». Se retournant du côté des Braknas, quelques opérations de police les obligeaient à signer en juin 1858 à Podor un traité analogue. Depuis, et selon les précisions mêmes de Faidherbe, « grâce à la bonne volonté des chefs et à l'appui que nous leur prêtons, nous sommes parvenus à mettre la rive gauche à l'abri des brigandages des Maures, même au-dessus de Podor ».

Fin 1858, nous nous trouvons face à face avec El Hadj Omar. Chef de race toucouleur, puissant marabout, il parvenait à notre frontière entouré d'un grand prestige. Depuis 1848, il se préparait à islamiser le Sénégal et surtout à jeter à la mer les Européens; en 1854, El Hadj Omar avait une forte armée et envahit le Bambouk. Le Sénégal était menacé. Faidherbe, qui avait fortifié Bakel, décida de bâtir un poste avancé, celui de Médine, qu'il confia à un

vieux commerçant mulâtre Paul Holl, auquel il adjoignait sept soldats blancs et quelques tirailleurs. Le marabout essaya de fomenter la révolte dans le Cayor et le Fouta, mais l'activité de Faidherbe parvint à enrayer l'agitation. Là fut la plus redoutable difficulté de l'œuvre de Faidherbe; il devait mener de front la pacification des rives du fleuve, à bonne distance des escales, et la lutte contre le prophète toucouleur aidé des contingents des régions nigériennes et du Fouta Djalon. Faidherbe aimait à le rappeler plus dans l'intérêt de ses collaborateurs qu'en vue de rehausser son mérite : « Ceux qui pendant six ans, avec des moyens bien bornés, ont fait face à ces deux besognes, passant la saison sèche à batailler contre les Maures et la saison des hautes eaux à faire des expéditions dans le haut du fleuve et qui ont malgré cela établi leur domination sur le Sénégal, peuvent avoir la conscience d'avoir rendu un grand service à leur pays. »

Les bandes d'Omar, plus pillardes que guerrières, se heurtèrent aux places fortes établies par le gouverneur. Le siège de cent jours subi par Médine en mai 1857, l'héroïsme de Paul Holl, la marche forcée effectuée par la colonne commandée par Faidherbe qui dégagea le poste, des échecs successifs subis sur le haut fleuve, affaiblirent la puissance des bandes toucouleurs. D'agresseur El Hadj Omar passait à la défensive; la province de Bambouk lui échappa, le poste de Gueinou fut pris par nos troupes et, après une année de luttes vers la région de Nioro, le Prophète préférait faire la paix avec les Français; en août 1860, un traité était signé, établissant le Bafing comme frontière depuis Bafoulabé jusqu'à Médine. Omar abandonnait la partie et, retournant vers l'Est, combattait les peuples du Niger.

Toute une série d'expéditions amenèrent une extension progressive de notre Sénégal. Le Fouta fut conquis par Jauréguiberry et le colonel Martin (1862-1863). Vers le Sud, le Siné et le Saloum étaient soumis et à la même époque (1864) le commandant Pinet-Laprade faisait la paix avec les tribus de la Casamance. On explorait les confins sahariens et le capitaine Vincent parcourait dans l'Adrar, malgré les plus grands dangers, un itinéraire remarquable, représentant la moitié du tracé qui sépare le Sénégal du Maroc. La conquête définitive du Cayor suscita maintes difficultés jusqu'en 1869.

Ayant solidement établi notre domination au Sénégal et refoulé le danger islamique, non seulement Faidherbe réalisa une action militaire remarquable qui, en définitive, constitua la colonie du Sénégal mais il montra que c'était par l'occupation du Soudan que nous pouvions créer un solide domaine. De plus, avec une méthode heureuse, le général hâta le développement économique du Sénégal. Saint-Louis, jusqu'alors simple bourgade, fut transformé en une cité dotée de rues, de quais, de ponts; l'état sanitaire fut amélioré. Une féconde politique indigène, basée sur une collaboration économique avec les populations, permit d'assurer la mise en valeur des terres autrement que par une colonisation blanche, impossible à cause du climat; la doctrine coloniale de Faidherbe fut essentiellement humaine et c'est ce qui explique qu'avec cinq compagnies d'infanterie de marine il put combattre El Hadj Omar et pacifier tout le Sénégal. Ce fut Faidherbe qui organisa les premières compagnies de tirailleurs sénégalais qui, encadrés par des officiers, imbus des vues si larges et si fécondes du « grand gouverneur », poussèrent jusqu'aux extrêmes limites les bornes de notre Empire de l'Ouest Africain. Pour

créer une élite indigène capable de participer à nos côtés à l'œuvre civilisatrice entreprise dans ces régions, le gouverneur institua une Ecole des Otages ; pour lutter contre la famine, des organismes de prévoyance furent créés; les différents postes de la colonie furent reliés entre eux par de bonnes routes. Populations et pays s'ouvrent à la vie moderne et cet éveil d'un Monde est dû à l'énergie et à la clairvoyance de Faidherbe.

Le gouverneur pouvait écrire en 1860 : « L'importance du commerce du Sénégal est d'environ 12 millions de francs, celle du commerce de Gorée s'élève à près de 10 millions et comme, en outre, beaucoup de marchandises s'expédient directement de France pour la côte occidentale d'Afrique, nous croyons que l'importance du commerce total de la France sur cette côte approche annuellement de 30 millions de francs. Or ce chiffre ne peut et ne fait qu'augmenter; aussi nos possessions sur la côte occidentale d'Afrique sont peut-être de toutes nos colonies celles qui ont le plus d'avenir et elles méritent toute l'attention et toute la bienveillance du gouvernement. » C'est ainsi qu'en 1848, selon les statistiques officielles, le total du trafic commercial du Sénégal s'élevait à 12.827.000 francs (7.824.000 francs aux importations et 5.003.000 francs aux exportations) alors qu'en 1869 il atteignit 37.231.000 francs dont 20.032.000 francs aux importations et 17.209.000 francs aux exportations.

Faidherbe voulait diriger nos efforts vers le Niger. Doutant, cependant, d'une jonction possible avec l'Algérie « par-dessus le Sahara », l'illustre gouverneur déclarait : « Dans notre opinion la grande chose à entreprendre relativement à l'Afrique Centrale, si la France veut tourner de ce côté son activité et ses vues, ce n'est pas de chercher

à rétablir à travers un pays maudit des voies commerciales impossibles. Il faut, après avoir repoussé El Hadj Omar du bassin du Sénégal s'il ose s'y présenter à nouveau, aller fonder un établissement vers Bammakou sur le Haut Niger, en le reliant à Médine par une série de postes distants de 25 à 30 lieues... puis s'emparer de la navigation du Niger par l'embouchure, de concert avec les Anglais. » Toute l'histoire de notre conquête de l'Ouest Africain est contenue dans ce plan.

L'Afrique Noire s'ouvrait, du reste, de plus en plus à nos connaissances. On pénètre dans l'Adrar, le Sahara; l'importance du voyage de Mage, en 1863, dans le bassin du Niger, où il atteignait le Macina fut considérable pour la marche vers l'Est prévue par Faidherbe.

Sur la côte, nos officiers de marine continuaient l'œuvre de Bouët-Villaumez; dans la région des Rivières du Sud, le successeur de Faidherbe comme gouverneur du Sénégal, le colonel Pinet Laprade, assura le développement des escales et conclut un traité de protectorat avec le roi des Nalous, « chef du pays qui s'étend sur les deux rives du Rio-Nunez ». A la Côte d'Ivoire, grâce à une laborieuse croisière du lieutenant de vaisseau Martin des Pallières, toute une série de conventions fut signée avec les roitelets de la côte, en 1852, l'année suivante c'est Faidherbe qui dirigeait en personne la fortification de Dabou; d'autres traités de protectorat furent obtenus en 1867 et 1869. A cette dernière date un « commandant supérieur des comptoirs de la Côte d'Or » fut institué. C'est entre 1848 et 1870 que nous jetâmes les bases définitives de notre colonie du Dahomey où nous avons pris pied dès le xvi^e siècle; en 1864, notamment, le célèbre Glé-Glé roi d'Abomey, nous cédait le territoire de Cotonou

« sans aucune exception ni réserve ». Les tribus Minas nous vendaient vers la même époque la plage de Grand Popo; en 1863 « pour éviter une attaque des Anglais qui s'étaient emparés de Lagos », le roi de Porto-Novo se plaçait sous notre protection, malgré les menaces britanniques.

En 1850, nos établissements du Gabon prennent une réelle importance; l'hinterland est exploré par le chasseur Paul du Chaillu qui signale son intérêt; le ministre de la Marine chargeait alors le contre-amiral Didelot d'acquérir les bouches de l'Ogooué; des officiers remontent vers l'Ogooué, la Komo est reconnue par Braouzec; Serval et Genoyer parcourent une partie du bassin de l'Ogooué et, en 1867, le lieutenant de vaisseau Aymès ouvre la région à nos commerçants. A la fin de l'Empire, ces divers établissements étaient placés sous la direction d'un contre-amiral nommé « Commandant des Etablissements français de la Côte d'Or et du Gabon ». La voie était libre pour les explorations de Savorgnan de Brazza.

« En somme la politique du Second Empire aboutit dans l'Afrique Occidentale à un mouvement d'expansion; le Sénégal était dégagé et avait franc accès vers les pays baignés par le Niger, tandis que d'importantes amorces nous étaient acquises dans la région des débouchés marins de la Guinée 1.»

Dans l'océan Indien, les relations restaient tendues avec les Hovas. Ceux-ci, fiers du succès remporté à Tamatave sur la colonne d'assaut de l'amiral Romain Desfossés en 1845, et fort mécontents des traités de commerce et de protectorat passés en 1840 avec les chefs des îles Mayotte, ne cessèrent de nous susciter des difficultés. Malgré

1. DUBOIS et TERRIER, *op. cit.*, p.

les mesures d'exception prises à l'égard des Européens, trois Français, de Lastelle, Laborde et Lambert purent s'établir à Tananarive ; de Lastelle ayant su capter la confiance de la reine Ranavalona, possédait de vastes exploitations sur la côte ; avec l'aide de Laborde, esprit fort industriel, il avait construit à Mantasoa de vastes ateliers où l'on fondait des canons, forgeait des fusils, et où on fabriquait de la poterie, du savon, des étoffes. En s'associant avec la reine, de Lastelle développa le rendement d'une sucrerie installée en 1825 à Tamatave, la faisant exploiter par quinze cents noirs dirigés par dix Français. Un commerçant de l'île de la Réunion, Jean François Lambert, vint les aider et, d'accord avec de Lastelle et Laborde, chercha à créer en France une vaste compagnie d'exploitation. Le gouvernement impérial crut utile d'en aviser le cabinet anglais et de lui demander de collaborer à cette entreprise ; ce dernier, au lieu d'accepter, envoya à Tananarive un missionnaire protestant, Ellis, qui, signalant à la reine l'influence « pernicieuse » prise par les Français sur son fils Rakoto, obtenait leur expulsion de l'île en 1857. Rakoto, devenu roi sous le nom de Radama II, à la mort de la reine en 1861, rappela de Lastelle et Laborde et chargea Lambert de le représenter en Europe et de réaliser son projet de constitution d'une société de Madagascar. Les statuts de cette compagnie furent publiés en 1863. Une mission de **savants et d'ingénieurs fut réunie pour mener une** vaste enquête sur place. Paris n'osa toute fois proclamer le protectorat malgache malgré les instances de Radama, mais un représentant du ministre de la **Marine, le capitaine de vaisseau Dupré, passa à** Tananarive, avec le roi, un « traité d'amitié » concédant aux Français la faculté d'acheter, de vendre, de prendre à bail, d'exploiter les terres dans la

Grande Ile. Les missionnaires anglais, dirigés par Ellis, fomentèrent alors des troubles qui furent appuyés par le « parti vieux hova ». En mai 1863, le roi Radama était assassiné, nos agents forcés de fuir, alors que les missionnaires anglais, forts de l'appui de la nouvelle reine Rassherina, obtenaient de grands avantages. Laborde, revenu à Tananarive en qualité de consul, parvint à remonter le courant et facilitait la signature, en 1868, d'un nouveau traité d'amitié passé avec Ranavalô II.

De Lastelle, Lambert et Laborde ont, malgré l'action des agents britanniques, implanté notre influence sur les plateaux de l'Émyrne et ont été les artisans de la colonisation moderne de la France à Madagascar.

Animateur de la construction du canal de Suez, Napoléon III n'apprit pas sans déplaisir l'installation des Anglais à Aden. Notre consul dans ce port, Henri Lambert, ayant rendu service à un sultan de la région de Tadjourah par l'intermédiaire de l'amiral Mequet, fut chargé par ce chef indigène d'offrir à la France la rade de Ras-Ali. Une mission partit étudier la valeur de ce don et Lambert, qui en faisait partie, fut assassiné par un parti de Somalis. Le commandant Fleuriot de Langle châtia les assassins et obtint la possession des ports et rades d'Obock et du territoire allant depuis le ras Domneirah au Nord jusqu'au ras Ali au Sud moyennant 50.000 francs. On prit officiellement possession de ce territoire en 1862, mais aucun établissement n'y était fondé.

C'est sous le Second Empire que les ébauches d'établissements en Indochine, remontant à la fin de l'Ancien Régime et à l'influence de l'évêque Pigneau de Behague sur l'empereur Gia Long prirent corps.



Amiral Benard .



Amiral Charrier .

Coll. Besson.)

Là encore, le gouvernement fut timide et eut la main forcée par l'allant de nos officiers de marine qui cumulèrent, pour le plus grand profit de l'expansion coloniale française, les fonctions de négociateurs et de conquérants. Grâce à l'esprit de décision de ceux-ci, nous acquîmes la Cochinchine et étendîmes notre protectorat sur le Cambodge. La guerre de l'Opium menée par les troupes franco-anglaises en Chine, en 1860, permit d'utiliser en Cochinchine une partie du corps expéditionnaire. « Quelle fut la pensée directrice du gouvernement impérial quand il entreprit l'expédition de Cochinchine? Obéissait-il au dessein de reprendre la tradition inaugurée par l'évêque d'Adran et de faire valoir des droits datant des dernières années de l'ancienne monarchie? Ou bien était-il seulement soucieux en Indochine comme en Chine de faire de la politique catholique et de protéger les missionnaires, fidèle à la doctrine qui l'avait guidé dans son intervention en Syrie? » On rappelle à cette occasion que les puissances européennes commençaient, au milieu du siècle dernier, à s'intéresser à l'ouverture des marchés économiques de l'Extrême-Orient. La première guerre de l'Opium » avait eu comme conséquences la cession de Hong Kong à l'Angleterre (1842), la liberté d'accès et de création de postes consulaires, le traité de Wanghia avec les Etats-Unis et de Whampoa avec la France (1844). Guizot ne cachait point que l'heure était venue pour nous d'avoir un établissement dans les mers de Chine. « La France ne possède actuellement dans ces mers aucun point où les bâtiments qui composeront cette station permanente puissent se ravitailler, réparer leurs avaries, déposer leurs malades, c'est donc à la colonie portugaise de Macao ou à rétablissement anglais de Hong-Kong, ou enfin à l'arsenal de Cavite, dans l'île espagnole de

Luçon, que la division française devrait demander un point d'appui, un point de refuge, un point de ravitaillement. Cela n'est pas possible. Il ne convient pas à la France d'être absente dans une aussi grande partie du monde lorsque les autres nations de l'Europe y possèdent des Etablissements. »

Où se fixer? La Monarchie de Juillet ne se décida pas; Napoléon III, sur les renseignements des Missions, proposa l'Annam et la baie de Tourane; un envoyé spécial, M. de Montigny, parvenu à la cour de Hué ne put rien obtenir de l'empereur Tu Duc. On demandait à ce dernier l'ouverture de l'Annam au commerce français et la cession de Tourane; on lui réclamait surtout la fin de la persécution religieuse. L'empereur Tu Duc répondit par des actes d'hostilité et en faisant assassiner l'évêque de Hué, M^r Diaz. Une intervention franco-espagnole fut jugée nécessaire; l'amiral Rigault de Genouilly se présenta à Tourane avec une escadre et 3.000 hommes de troupe. La forteresse fut prise d'assaut le 31 août 1858, et on en rasa les fortifications. Pour, selon l'expression même de l'amiral « ne pas rester inactifs au fond d'une rade qui n'aboutissait nulle part », l'escadre descendait en Cochinchine et pénétrait dans les bouches du Mékong en février 1859. Saïgon fut occupé par une petite garnison franco-espagnole commandée par le capitaine de vaisseau d'Ariès. Profitant des événements de la guerre de Chine, l'empereur Tu Duc fit encercler la garnison de Saïgon par une forte armée annamite; le siège dura huit longs mois; la flotte française arriva, au début de 1861, à s'emboîser devant Saïgon et l'amiral Charner parvint à débloquent la ville et à briser le cercle des tranchées annamites. Son successeur, l'amiral Bonnard, dégageant

Saigon prenait Bien Hoa en 1861 et Vinh-Long en mars 1862. Un sévère blocus, établi dans la rivière de Hué, obligeait bientôt l'empereur d'Annam à signer le traité du 5 juin 1862, promulgué en France par un décret du 15 juillet 1865. Ce texte cédait à la France les trois provinces de Bien Hoa, de Saigon et de Mytho, et l'île de Poulo Condore ; nous avions libre accès sur le Mékong, une indemnité de guerre et le droit de commercer dans les ports de Tourane, Balat et Quang An. La liberté du culte catholique devait être respectée en Annam.

Si Tu-Duc avait traité avec nous, c'est qu'il devait l'aire face à une grave révolte au Tonkin dirigée par Le Phang. Celui-ci représentait la dynastie Le qui avait été dépouillée par les Ngyen dont l'empereur descendait. Aussi dès que Tu-Duc sentit qu'il pouvait mater cette révolte, son attitude à notre égard changea et il fallut faire preuve d'énergie. L'amiral Bonnard rentra en France en mai 1863 ; quelques mois après arrivait à Paris une ambassade annamite qui venait réclamer la restitution des trois provinces cochinchinoises moyennant le versement de 40 millions. L'entourage de Napoléon III, favorable à une occupation restreinte, appuya ces propositions ; il fallut toute l'énergie du ministre de la Marine, de Chasseloup-Laubat, pour arrêter ces tentatives. Des ordres furent alors donnés pour l'organisation de notre nouvelle colonie, dont le contre-amiral de La Grandière recevait le gouvernement.

La Grandière dut réduire diverses révoltes et, en 1867, une série d'opérations militaires nous permirent d'occuper la basse Cochinchine, repaire de rebelles ; nous tenions bien en mains les places fortes de Vinh-Long, de Chaudoc et de Hatien. A l'Est notre protectorat sur le Cambodge consolidait

notre position et ainsi nous avons acquis les frontières naturelles de la Cochinchine.

C'est à Doudart de Lagrée que nous devons l'établissement de notre protectorat sur le Cambodge ; ce royaume, menacé par le Siam et l'Annam se tourna vers nous et le roi Norodom accepta volontiers la présence de Doudart de Lagrée, officier savant, épris de sinologie, qui commandait l'avisio *Gia-Ding*; les Siamois, qui allaient s'installer en maîtres à Pnom-Penh, durent plier devant l'énergie de Doudart de Lagrée, refusant d'être expulsé; afin d'affermir la souveraineté de Norodom vis-à-vis la cour de Siam, Doudart remontant le Menam occupait Oudong en mars 1863 et ramenait Norodom, le mettant sous la protection française.

Sous la vigoureuse impulsion de La Grandière, la Cochinchine s'organisait peu à peu, une administration complète était créée, des routes, des centres étaient ouverts, le trafic maritime de Saigon s'affirmait. En un mot la colonie prenait corps.

C'est à cette époque que Doudart de Lagrée mettait sur pied une mission dont le but était de voir si la vallée du Mékong ne serait pas « la route idéale » de pénétration vers la Chine Méridionale. La mission Doudart de Lagrée, dont le second était le lieutenant de vaisseau Francis Garnier, partit de Pnom-Penh en juin 1866. En janvier 1867, elle était à Bassac, puis elle traversait le Laos et atteignait Louang Prabang. Arrivée là, la mission reconnut l'impraticabilité du Mekong, mais continuant leur route, Doudart de Lagrée et ses compagnons poursuivirent vers le Nord; les difficultés ne firent que s'accroître, les rapides barrèrent la route; sans ressources, minés par la fièvre, les explorateurs parvenaient à la frontière chinoise le 18 octobre 1867. La mission pénétrait ensuite dans

le Yunnan et se rendait compte alors que la route commerciale indochinoise vers les plateaux de Yunnanfou était la haute vallée du fleuve Rouge. On décidait de descendre le fleuve ; mais la mission était épuisée : depuis plus d'un an elle n'avait cessé d'aller toujours plus avant. Doudart de Lagrée était porté en civière et atteint d'une tumeur au foie. Francis Garnier, qui avait dû prendre le commandement effectif, décidait de revenir par le Yang-tsé-Kiang et Shanghai ; on avait bien repéré le haut fleuve Rouge, mais on ne pouvait songer à une nouvelle exploration. Doudart mourut, le 12 mars 1868, et la mission, ramenant le corps de son chef, s'embarquait sur le Yang-tsé-Kiang ; de Shanghai elle était conduite à Saigon où elle arrivait le 29 juin 1869.

Grâce à cette magnifique exploration l'idée d'une action française au Tonkin prenait corps au déclin de l'Empire. L'effort national en Indochine, appuyé sur la base solide d'une Cochinchine pacifiée et en plein essor économique, allait désormais se porter au nord de la Péninsule. Il appartiendra au compagnon de Doudart de Lagrée, le lieutenant de vaisseau Francis Garnier, de poser les premiers jalons de l'expansion coloniale française au Tonkin.

BIBLIOGRAPHIE.

- Durois et TERRIER**, *Un siècle d'expansion coloniale*, 1902 .
TRAMONDE et REUSSNER, *Eléments d'histoire maritime et coloniale*, 1914 .
CULTRU, *Histoire du Sénégal du xve siècle à 1870*.
FAIDHERBE, *Le Sénégal*.
CORDIER, *La France et la Cochinchine*, 1916 .
CULTRU, *HISTOIRE DE la Cochinchine française*, 1910 .
CORDIER, *L'expédition de Chine de 1857-1866*.
PALLU D E L A BARRIÈRE, *Histoire de l'expédition de Cochinchine*, 1864 .
DOUDARD D E LAGRÉE E t Francis GARNIER, *Voyages d'explorations en Indochine*, 1866-1868.
DESCHANEL, *La politique française en Océanie*, 1887 .
A. DUCHÈNE, *La Politique Coloniale de la France*, 1929 .

TROISIÈME PARTIE

L'EXPANSION COLONIALE SOUS
LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

EXPOSÉ

En 1871, l'ensemble des colonies comprenait, outre l'Algérie, le Sénégal tel que nous l'avait donné Faidherbe, des comptoirs disséminés sur la côte ouest d'Afrique, la Cochinchine, nos Anciennes Colonies, la Nouvelle-Calédonie, soit en tout une superficie de 1 million de kilomètres carrés avec une population de 5 millions d'âmes. En 1914, notre domaine coloniale s'étendait sur 7.319.097 de kilomètres carrés et son peuplement atteignait 42.146.900 âmes. En quarante ans environ, la France, grâce à la volonté de quelques énergiques, les uns hommes d'Etat, les autres officiers, explorateurs, administrateurs, et, malgré les convoitises des puissances rivales, est donc parvenue à se reconstituer un Domaine extérieur plus important encore que celui de l'Ancien Régime. Cette expansion a soulevé dans le pays même de vives critiques et ce n'est qu'au lendemain de la Grande Guerre que l'opinion publique a reconnu d'une façon quasi unanime que la colonisation était indispensable à la vie nationale. C'est dans l'effort prodigieux accompli avec des moyens limités, entravé souvent par la crainte des pouvoirs publics, en vue de doter la Patrie de vastes territoires lointains, que se forgèrent maints caractères et que la nation prit conscience de sa vitalité après la défaite de l'Année Terrible.

L'occupation de la Tunisie, la campagne du Tonkin soulevèrent de vives protestations. Gambetta, à l'occasion du vote de crédits pour la Tunisie en 1881, déclarait : « Est-ce que vous ne sentez pas que les peuples étouffent sur ce vieux continent », mais préconisait « une politique de conservation et de maintien de notre patrimoine ». Jules Ferry alla plus loin et sut, malgré une opposition acharnée, réaliser une politique d'expansion dont nul ne conteste plus le mérite : il avait vu grand et avait su discerner l'avenir réservé à l'œuvre coloniale de la France. Son mérite a été d'entraîner, comme malgré eux, le Parlement et le Pays, en soutenant les initiatives hardies et les courages individuels. C'est grâce à la foi coloniale de Jules Ferry que d'autres artisans de l'expansion d'outre-mer, Delcassè, Hanotaux, Etienne purent continuer à réaliser les plans qui se faisaient jour. « On peut dire, en résumé, que la difficulté de nous conduire que faisait naître pour la France le clairvoyant patriotisme d'un Jules Ferry, provenait du combat qui se livrait dans l'esprit de nos hommes d'Etat entre les traditions de notre histoire coloniale représentatives du tempérament de la nation et les conditions nouvelles de cette lutte pour la vie. Notre passé nous redisait la vitalité de la forte race que nous sommes, transplantée sur une terre fertile comme le Canada; il nous montrait les échecs subis par nos efforts d'expansion coloniale et nous laissait entendre que ce n'était pas là notre vocation. » Par contre, les « conditions nouvelles » de la lutte pour la vie, c'était l'âpreté de la concurrence commerciale mondiale, la nécessité d'avoir des marchés privilégiés de fournitures de matières premières et de débouchés pour les industries métropolitaines. Par ailleurs, la concurrence

coloniale en Afrique et en Asie nous a forcé à « des courses au clocher » ou à des expéditions importantes, pour sauvegarder nos droits et à prendre des garanties contre des ambitions rivales. « Ouvrir à nos produits manufacturés de larges marchés aux colonies, c'était donner à notre peuple, encore si essentiellement agricole, le moyen d'équilibrer ses forces productives par un supplément d'activité industrielle désormais gagée et sure de durer. Enfin la possession de colonies multiples et bien placées rendait possible la création de « points d'appuis » de la flotte. » Il s'est produit, en conséquence, une renaissance maritime « parallèle et solidaire » à notre renaissance coloniale ; les vérités proclamées par Colbert demeurent donc toujours l'expression de la réalité.

L'expansion d'outre-mer, de 1870 à 1914, a été le « grand fait » de l'histoire de la France de nos jours et les problèmes coloniaux, évoluant vers 1895 dans le sens de grandes questions internationales, ont été à l'origine des événements diplomatiques précédant et constituant les causes du conflit mondial. C'est l'ambition coloniale allemande qui fut une des raisons du rapprochement anglo-français et dont, si paradoxal que cela puisse paraître, les premières manifestations eurent pour terrain d'entente des arrangements territoriaux en Afrique et en Indochine.

Si, d'autre part, la formation de la Plus Grande France contemporaine paraît manquer de plan directeur, une étude plus attentive de son histoire nous permet d'en mieux apercevoir la trame. En Afrique du Nord, notre réussite algérienne devait nous amener à compléter la pacification de cette partie du Mogreb par une extension naturelle et logique en Tunisie et au Maroc. Notre pénétration,

partant du Sénégal vers le Niger et les tentatives d'extension de nos comptoirs côtiers vers l'hinterland, nous conduisirent à unir ces régions en un bloc, enclavant les possessions étrangères; de même, notre présence au Gabon, nous entraîna vers le Congo, puis vers le bassin du Tchad et il était logique que nous cherchâmes à opérer la jonction de l'Ouest Africain au Congo Français. En Asie, au cours de la colonisation de la Cochinchine, nous devions tôt ou tard nous heurter à la cour de Hué; à Madagascar, nos vieux droits sur la Grande Ile se devaient d'être défendus par leur extension même contre les tentatives étrangères de mainmise. L'expansion coloniale de 1871 à 1914 apparaîtrait donc comme l'aboutissement normal de faits qui remontent fort loin parfois dans le passé; les événements ont pu surprendre au moment même où ils survenaient, mais ils n'étaient qu'une suite. Nous n'en avons pris que peu à peu conscience, mais il semble bien que, déjà avant la Grande Guerre, la cause coloniale était gagnée en France. Le drame de 1914 a hâté l'éclosion de la foi nationale en notre destinée coloniale, parce qu'il a mis en relief l'étroite solidarité devant le péril commun de la métropole et de ses filles lointaines.

CHAPITRE PREMIER

L'AFRIQUE D U NOR D FRANÇAISE

1870-1914

Le Second Empire laissa à la Troisième République une Algérie en plein développement économique et complètement conquise. Aussi, la révolte qui éclata au lendemain même de la guerre franco-allemande ne fut point une cause de panique, car il était aisé de voir qu'elle n'était dirigée que par quelques exaltés. Des expéditions rapides eurent d'ailleurs raison de ce feu de paille et les mouvements ultérieurs, comme ceux des Oulad-Sidi-Cheik ou de Bou Amama furent également facilement circonscrits. La Troisième République, en nommant le premier gouverneur général civil, l'amiral de Gueydon, en 1871, eut la main heureuse car ce grand chef parvint à apaiser les esprits et à amorcer les premières réformes utiles. « Le souci constant des affaires algériennes, était entré dans nos mœurs ; peu de familles, riches ou pauvres, avaient échappé à l'attrait de la terre d'Afrique; la nation s'était initiée par le seul fait du séjour en Algérie d'une armée nombreuse et séjournant longtemps dans ce pays où la vie militaire avait encore quelque chose de nouveau et d'imprévu. »

La « question algérienne » au lendemain de l'Année Terrible était avant tout un problème administratif. On ne voulait plus du « royaume arabe » cher à Napoléon III et on tendait à une étroite

assimilation administrative ; l'Algérie devait se composer de trois départements. De là diverses mesures comme le Décret Crémieux naturalisant en bloc tous les indigènes israélites, ou, comme l'extension donnée aux assemblées locales, qui suscitèrent des troubles et des difficultés parce que prématurées. Il fallut adopter une politique de décentralisation. Celle-ci s'est manifestée dans l'organisation administrative et, notamment, en 1896 et en 1898, parla création des Délégations Financières et l'extension d'autorité donnée aux gouverneurs généraux, qui se virent dotés de « pouvoirs forts ». Ces mesures étaient complétées par la loi de finance de 1900 accordant à l'Algérie un budget autonome. Des esprits comme Laferrière, Revoil et Jonnart surent réaliser sur place ces réformes utiles qui permirent à l'Algérie de prospérer sans entraves inopportunes. Les hommes d'expérience comme les Burdeau qui, rompant avec des errements anciens, surent comprendre qu'à des contrées en plein essor il fallait une organisation souple, furent les artisans de cette prospérité vraiment impressionnante. Celle-ci est comme synthétisée par les chiffres du commerce algérien. Celui-ci est passé de 680 millions en 1906 à 1.400 millions à la veille de la guerre. Grâce à une politique indigène de plus en plus libérale, l'élément indigène, près de 5 millions d'âmes, collaborait chaque année davantage avec nous dans l'œuvre de mise en valeur qu'assuraient 560.000 citoyens français et 190.000 étrangers, espagnols, italiens ou maltais. Nous entreprenions, par ailleurs, la poursuite d'un vaste plan d'outillage économique, chemin de fer, routes, ports¹.

1. Voir pour l'histoire de l'Algérie et pour le développement de cette région africaine durant cette période, l'ouvrage de M. WAHL, *L'Algérie*, et dans la collection « *Les vieilles provinces de France* », Histoire de l'Algérie, par MM. GSELL, MARCAIS et YVER.

La révolte de 1871 montra que la sécurité complète de l'Algérie nécessitait l'occupation des confins sahariens. Nous avons occupé, en 1852, Laghouat à la suite de notre campagne contre le chérif Mohamed ben Abdallah qui avait soulevé les tribus sahariennes. C'est en poursuivant ce chérif que nos troupes entraient à Ouargla, puis à Touggourt. Nous avons pris contact avec le Sahara et ses oasis. De 1804 à 1870, nous dûmes faire face à de nombreux mouvements de révolte qui menacèrent même la région des Hauts Plateaux; de plus en plus nos services de renseignements étaient amenés à reconnaître que les agitateurs sahariens étaient soutenus du côté du Maroc. En 1870, le général de Wimpfen faisait effectuer diverses opérations qui conduisirent nos colonnes jusqu'au Haut Guir. Quelques années après, en 1881, éclatait la révolte de Bou Amama, l'homme à la chèvre, qui nécessita une forte expédition militaire, obligeant, pour assurer le ravitaillement des bases d'opérations, à pousser le chemin de fer de Saïda jusqu'à Mechéria, et à occuper le Mزاب. L'œuvre de pénétration saharienne était commencée : on fut, néanmoins, fort long à s'y décider; le massacre de la mission Flatters, le meurtre du marquis de Morès n'encourageaient pas à entreprendre la lutte contre les Touareg. Cependant, en 1898, la colonne Fourreau-Lamy n'avait-elle pas traversé tout le désert avant de se rendre sur les bords lointains du Tchad? El-Goléa étant prise, nous poussions le rail d'Oran jusqu'à Aïn Sefra et le capitaine Pein enlevait le douar d'In-Salah en janvier 1900; les oasis du Tidi-Kelt et de Gomara tombaient sous notre domination et de durs combats comme ceux de Timinoun et de Gharruin furent de sévères leçons pour les Ksouriens.

L'action pacificatrice restait difficile, les rezzou se

succédaient sans cesse et il fallut occuper la vallée de la Zousfana et de l'Oued Guir, ce qui n'empêchait pas des djicheurs d'attaquer en mai 1903 le gouverneur général Jonnart à Zenaga, oasis de Figuig. C'est alors que l'on fit appel au général Lyautey qui, avec la science profonde qu'il possède des problèmes indigènes et dont il avait fait preuve au Tonkin et à Madagascar, parvint, de 1903 à 1906, à pacifier l'Extrême-Sud. Les instruments de cette œuvre furent, d'une part, les compagnies sahariennes de méharistes et le rail, qui dépassant l'oasis de Figuig, parvenait à Colomb Béchar. Mais l'Algérie de 1906 restait toujours soumise au danger marocain, c'est-à-dire à la perpétuelle entr'aide apportée aux insurrections sahariennes par les fanatiques marocains; les confins algéro-chérifiens étaient en constant état de dissidence. Nous avons déjà connu les inconvénients du voisinage d'un pays indépendant où les idées xénophobes favorisaient les rebellions algériennes; la Tunisie devait pour cette raison être absorbée par notre expansion nord-africaine. C'est d'une façon inéluctable, parce que nous sommes allés en Algérie, que nous fûmes amenés à agir à l'est de notre clef de voûte africaine et à établir le protectorat tunisien; de même à l'Ouest, il a fallu entreprendre la conquête du Maroc et transformer l'Empire chérifien en un protectorat dont la vitalité est comme le fleuron de l'expérience coloniale de la France moderne.

Dès notre première prise de contact avec l'Algérie nous fûmes en rapport avec la Régence de Tunis. Nous avons à plusieurs reprises été, du reste, amenés à nous immiscer dans les affaires intérieures de la Tunisie. Nous eûmes des contacts avec Tunis sous la Révolution; la Monarchie de Juillet mit son veto à toute immixtion de la



La prise de Lang-Son par les Français.
(*Biblioth. Nationale.*)

Turquie dans les affaires de la Régence. Sous l'Empire, on agita souvent la question de l'occupation de la Tunisie. En 1871, notre représentant à Tunis, M. de Botmiliau, écrivait à Paris ces lignes : « Le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 21 de ce mois conclut à la nécessité d'occuper la Régence; je ne crois pas que cette occupation puisse être désormais évitée. »

L'état d'anarchie de la Régence était un danger permanent pour l'Algérie et on a compté, de 1871 à 1881, pas moins de 2.300 violations de frontières. Nous devions intervenir sans cesse au palais du Bardo, réclamer des indemnités et entamer des discussions sans fin.

C'est en raison même de ces interventions que l'on s'était habitué à voir la France jouer auprès, du Bey un rôle d'utile conseiller. C'est ce qui explique qu'au Congrès de Berlin de 1878, lord Salisbury pouvait faire savoir à notre représentant M. Waddington, que « le gouvernement de la reine acceptait d'avance toutes les conséquences que pouvait impliquer pour la destination ultérieure du territoire tunisien le développement naturel de notre politique » L'Angleterre ne s'opposait donc pas, et cela malgré certaines intrigues italiennes dirigées par le consul Maccio de Tunis, à une action plus directe de la France en Tunisie. Les révoltes qui avaient éclaté en Algérie au lendemain de la guerre de 1870 furent en partie aidées par les tribus tunisiennes qui, d'ailleurs, ne manquaient pas de venir razzier les douars algériens. C'étaient là des raisons majeures qui militaient en faveur d'une intervention française, d'autant plus que nous étions menacés de voir une puissance étrangère se substituer nous à Tunis. Or, comme le déclarait Jules Ferry : « La France ne peut sup-

porter dans la Régence ni l'anarchie, ni l'étranger. Un bon Français peut-il supporter la pensée de laisser à d'autres qu'à une puissance faible, amie ou soumise, la possession d'un territoire qui est, dans toute l'acception du terme, la clef de notre maison. » Par maison Jules Ferry entendait l'Algérie.

Les attentats et les violations de frontières dont les auteurs étaient les Kroumirs du massif tunisien, se multiplièrent durant les années 1878 et 1880 et, malgré toutes les remontrances que notre représentant M. Roustan, faisait à Tunis, cet état de choses subsistait. Il fallait faire cesser ces brigandages et prendre d'indispensables garanties; au printemps 1881, on réunit sur la frontière algéro-tunisienne un corps expéditionnaire de 28.000 hommes placés sous le commandement du général de Bostquénard. D'autre part, et sur les actifs conseils de Jules Ferry, la Marine reçut l'ordre d'agir vigoureusement, car, sous la pression de menées italiennes, le gouvernement tunisien cherchait à se dégager de toute influence française et nous étions sur le point de perdre le résultat d'une longue action politique. L'amiral Gonrad était donc envoyé d'urgence avec quatre cuirassés sur les côtes de la Régence et, le 25 avril, bombardait Tabarka puis se portait devant Bizerte qui se rendait à la première sommation. Cinq jours après se profilait à l'horizon la ligne des transports qui amenaient les 8.000 hommes du général Bréarl, qui avait opéré en Provence la concentration de ce corps expéditionnaire. Débarquée le 1^{er} mai, la colonne Bréart était le 12 sous les murs de Tunis et le Bey se hâtait de signer le Traité de protectorat du Bardo, le lendemain même.

Le Traité du Bardo ou de Kasar Saïd établis-

sait, en effet, le protectorat français sur la Régence; nous obtenions le droit d'occuper militairement la Tunisie et de représenter seuls ce pays vis-à-vis de l'étranger; le gouvernement de la République est « représenté auprès de Son Altesse le Bey de Tunis par un ministre résident qui veillera à l'exécution du présent acte et qui sera l'intermédiaire des rapports du gouvernement français avec les autorités tunisiennes pour toutes les affaires communes aux deux pays ».

Pour éviter certaines complications de politique intérieure, le gouvernement rappela en juin le corps expéditionnaire de Bréart. Ce fut une erreur car il fallut, dès l'automne, faire face à un soulèvement qui éclata dans la région de Sfax. Nous dûmes bombarder ce port, puis occuper les ports de Gabès, Monastir, Sousse et Djerba. D'autre part, nous effectuâmes la conquête de la Kroumirie et celle de la zone de Kairouan; il avait fallu faire appel à des contingents importants.

Le Traité du Bardo s'étant révélé trop peu précis, notre ministre résident, M. Cambon, obtint du nouveau Bey, Ali-Bey, le traité dit de la Marsa. Cet acte accentua nos droits sur la Régence et, outre ses dispositions financières, déclare que le Bey « s'engage à procéder aux réformes administratives, judiciaires et financières que le gouvernement français jugera utiles ». Ainsi nous pouvions transformer la Tunisie en un pays moderne et c'est à cette œuvre que s'attachèrent les premiers résidents généraux Paul Cambon, Massicault, Rouvier, René Millet et que continuèrent leurs successeurs. La souplesse même du régime du protectorat permit d'effectuer sans heurts d'utiles réformes, notamment en matière financière; la dette tunisienne était convertie et unifiée en 1884;

un budget créé en 1883. Grâce à l'organisation de tribunaux français et à la réforme de la justice indigène, les puissances renoncèrent à leurs droits capitulaires et fermèrent leurs tribunaux consulaires. Il faudrait plusieurs pages pour montrer l'œuvre de mise en valeur poursuivie par la France en Tunisie. Un réseau ferré était construit, nous agrandissions les ports de Tunis, de Sfax, de Sousse; nous transformions Bizerte en arsenal de premier ordre. La population passait de 800.000 indigènes en 1880 à 1.986.000 en 1927; l'élément français atteignait 700 en 1883 et 7.100 en 1927 et la population italienne qui était de 25.000 en 1885 s'élevait à 90.000 en 1927. La Tunisie, riche en produits agricoles (céréales, olives, vins) n'est pas moins bien dotée en produits miniers, phosphates, fer, zinc, plomb. Les chiffres du commerce général dépassaient 1.600 millions en 1926.

Il fallut attendre jusqu'en 1910 pour que la Turquie, qui était notre voisine en Tripolitaine, voulût bien délimiter la frontière tripolitaine-tunisienne. Cette frontière, l'Italie s'étant substituée en Tripolitaine à l'Empire Ottoman, fut maintenue après la guerre italo-turque.

La conquête de l'Algérie nous avait donné à plusieurs reprises l'occasion d'être eu contact avec l'Empire Chérifien; la guerre de 1844 et la victoire d'Isly avait bien établi une frontière dont la paix de Tanger et la Convention de Lalla Marnia avaient arrêté le tracé. Mais l'insécurité ne cessa guère de régner sur les bords de la Moulouya en raison même de l'état d'anarchie où se débattait le Maroc. Les luttes intestines où, tour à tour, semblait tel ou tel sultan et où tel ou tel rogui soulevait l'étendard de la révolte, faisaient du Maroc un voisin fort désa-

gréable pour l'Algérie. Nous dûmes même refouler les entreprises trop hardies des Marocains en 1844 et en 1859, date de l'expédition des Beni Snassem menée par le général de Martimprey. La France n'avait donc aucun intérêt à laisser se perpétuer l'anarchie chérifienne, mais il était évident alors que ni l'Angleterre, ni l'Espagne ne permettraient une action de grande envergure de notre part soit sur Fez, soit sur les ports marocains.

Les Espagnols, de leur côté, forts des droits qu'ils possédaient à Tétouan et à Melilla, y développèrent leur influence et opérèrent une occupation étendue. Nous devons de notre côté envisager la prise de garanties contre l'anarchie de plus en plus installée au Maroc. Mais l'Angleterre ne cachait pas qu'elle n'admettrait aucune prise de possession territoriale en face de Gibraltar, c'est-à-dire la côte de Tanger. C'est pourquoi la question marocaine, vers 1895, prenait l'allure d'une question internationale « si l'on entend par là que les Etats du Sultan de Fez étaient une menace continuelle pour les intérêts politiques ou économiques des puissances et qu'en exposant le Maroc comme une proie, sans défense à leurs appétits de conquête, elle entretenait une jalousie inquiète des puissances ». La France ne pouvait donc envisager au Maroc qu'une politique qui tiendrait compte de ces diverses considérations et qui tendrait, en somme, à la pacification du pays, et à son ouverture à la civilisation européenne sous la tutelle d'une puissance directement intéressée, mais qui reconnaîtrait le principe de l'égalité commerciale et économique entre toutes les puissances. Il était, du reste, grandement temps de raffermir l'autorité du Sultan et d'entreprendre une œuvre économique dans cette partie du Mogreb dont nous commençons, grâce aux explorations du Père de Foucauld, de Segonzac,

de Gentil, à connaître les richesses et les possibilités. C'est alors que des hommes comme Etienne, Paul Revoil préconisèrent la formule de la « pénétration pacifique » et c'est dans ces vues que l'on s'efforça d'obtenir du sultan Abd-el-Aziz d'indispensables et premières réformes. Mais c'était bâtir sur le sable, car les révoltes de palais ou les rébellions des tribus dissidentes ne cessaient d'éclater. Une première question s'imposait donc si l'on voulait agir utilement au Maroc : régler le statut international du Maroc avec les trois pays qui s'y intéressaient en tant que puissances désireuses du maintien de l'équilibre méditerranéen : l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne.

Profitant du désir italien de s'emparer de la Tripolitaine en vue de réparer l'échec colonial d'Abysinie, à la suite du désastre d'Adoua, le Cabinet de Paris, qui netrouvait plus à Rome devant ses avances l'hostilité de Crispi, signait le 1^{er} novembre 1902 un accord aux termes duquel nous déclarions à l'Italie qu'elle serait libre d'agir à l'est de la Tunisie, en Tripolitaine, la France, de son côté, pouvant poursuivre une politique d'expansion au Maroc.

En ce qui concerne l'Angleterre, la politique de rapprochement inaugurée en 1898 à l'occasion des rivalités dans l'Ouest Africain se vit confirmée grâce à l'influence heureuse du roi Edouard VII et de Lord Lansdowne et de la bonne volonté de M. Delcassé. Tout le vieux passé de compétitions coloniales, à Terre-Neuve, au Siam, aux Nouvelles-Hébrides, en Afrique Occidentale était liquidé dans l'esprit « d'entente cordiale » qui caractérise l'accord du 8 avril 1904. Pour la question marocaine la liquidation fut facilitée par suite de la liaison heureuse du problème marocain au problème égyptien. Nous abandonnions nos droits et nos espoirs en Egypte et, de son côté, le

Cabinet de Saint-James, après avoir obtenu qu'aucune fortification ne serait établie sur la côte marocaine entre Melilla et l'Oued-Sebou, laissait la France libre de transformer par toutes les mesures nécessaires l'Empire Chérifien en un Etat moderne. Nous allions pouvoir renouveler ainsi l'heureuse expérience tunisienne sous la réserve toutefois qu'un protectorat ellectif ne serait pas créé.

Restait l'Espagne, qui conservait l'espoir de trouver par la conquête de l'arrière-pays de ses présides marocains (Ceuta, Tétouan, Melilla) une revanche coloniale à la récente perte de Cuba et des Philippines (1896). Paris agit donc sur Madrid, secondé, du reste, par la diplomatie anglaise, pour que l'Espagne adhérât en quelque sorte aux clauses marocaines de l'Accord franco-anglais du 8 avril 1904. Il fallait offrir une coopération espagnole, et Paris reconnut à Madrid que le Maroc serait divisé en deux zones d'influence dont celle de l'Espagne comprendrait la région du Rif et, sur l'Atlantique, la région saharienne, s'étendant du Rio de Oro à Ifni.

Il semblait donc que le problème international du Maroc était réglé et que nous allions pouvoir entrer dans l'ère des réformes effectives, l'Allemagne ni aucune autre puissance ne s'étant opposées aux différents accords entre la France, l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne.

Alors qu'à Paris des dispositions étaient prises au début de 1905 pour organiser les moyens divers qui permettraient une modernisation de la vieille machine administrative marocaine et une répression de l'anarchie endémique, Berlin faisait observer brusquement que « le gouvernement allemand ignorait tout des tractations passées au sujet du Maroc par la France ». Quelques semaines après, le 31 mars, l'Empereur Guillaume II débarquait à Tanger et

prononçait les fameuses paroles bien connues : « Ma visite à Tanger a pour but de faire connaître que je suis décidé à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour sauvegarder efficacement les intérêts de l'Allemagne au Maroc. Je considère le sultan comme un souverain absolument indépendant et c'est avec lui que je désire m'entendre sur les moyens les plus propres à obtenir ce résultat. »

On a fait observer que le geste théâtral de Guillaume II visait moins les visées françaises au Maroc que la politique de rapprochement franco-anglaise et la menace d'une entente méditerranéenne d'où l'Allemagne était exclue. Par ailleurs, le voyage de Tanger se produisait quelque temps après la défaite russe de Moukden. L'Allemagne se servait donc de l'affaire marocaine pour essayer d'arrêter l'évolution des tendances d'une politique étrangère qu'elle jugeait dangereuse pour elle. La France était, du reste, seule attaquée. « Le 12 avril, M. de Bulow se chargea, par une circulaire aux puissances, de préciser la pensée de son maître : le programme de réformes que le gouvernement français méditait d'appliquer au Maroc était en contradiction avec le maintien du statu quo prévu par l'accord du 8 avril 1904 ; le dessein de la France étant manifestement de « tunisifier le Maroc » par « l'éviction complète des entreprises économiques non françaises », la réunion d'une conférence s'imposait où l'on débattait les mesures les plus propres à sauvegarder les droits des autres puissances. » Des accords passés avec les Etats méditerranéens la Wilhemstrasse faisait table rase.

Une lutte diplomatique fort vive s'engagea ; l'Allemagne jouait son jeu avec une brutalité telle que M. Delcassé, acculé à la guerre ou à la démission, préféra se retirer pour ne pas entraîner le

pays dans l'aventure. Le 8 juillet 1905, M. Rouvier acceptait qu'une conférence se réunisse à Algésiras pour l'élaboration du statut du Maroc. L'Allemagne ne trouva pas à Algésiras les appuis qu'elle escomptait pour « torpiller » l'action française au Maroc ; seuls lui furent fidèles, son brillant second, l'Autriche-Hongrie et le Maroc. L'Angleterre et l'Italie ainsi que l'Espagne n'acceptèrent pas de modifier leurs vues, par ailleurs les Etats-Unis étaient francophiles, enfin l'autorité et l'influence de nos deux représentants Revoil et Renault furent d'un grand poids malgré les entreprises du prince Radowitz et de M. de Tattenbach. Nous proclamions la nécessité de créer une banque d'Etat et d'organiser un corps de police marocaine commandé par des Français ; l'Allemagne affirmait que ces propositions n'avaient d'autres buts que de préparer « une tunisification » du Maroc. Il fallut se défendre pied à pied et la conférence qui s'était ouverte le 15 février 1906 ne prit fin que le 7 avril. « Ses décisions étaient en somme beaucoup plus avantageuses pour la France que celle-ci n'avait osé l'espérer sous l'impression des premières exigences de l'Allemagne : sans doute elle n'avait plus les mains libres au Maroc, puisqu'une surveillance jalouse et naturellement malveillante allait désormais s'exercer sur tous ses actes, mais ses droits spéciaux dans les confins algéro-marocains n'avaient pas été mis en question et elle avait, par ailleurs, réduit au minimum les inconvénients de l'internationalisation en partageant avec la seule Espagne l'organisation de la police des ports, tandis que ses alliances et ses amitiés fortifiées par les derniers événements lui assuraient une influence prépondérante dans le conseil d'administration de la Banque. » Le capital de cette dernière avait été réparti en 12 parts, et

nous en avions 2 malgré l'opposition allemande.

La main allemande se retrouve dans toutes les affaires du Maroc de 1906 à 1911. A Tanger, le chef de bandes Raissouli était soutenu par les agents de l'Allemagne et celle-ci favorisait l'extension des troubles de Marrakech et de Casablanca où plusieurs européens périrent; elle appuyait la lutte engagée par Moulay-Hafid contre Abd-el-Aziz qui était forcé d'abandonner Fez à son successeur en juin 1908. Nous étions obligés de débarquer quelques troupes à Casablanca pour protéger les Européens; la cité avait dû être enlevée de vive force par l'officier de marine Ballande. Le général d'Amade faisait occuper la Chaouïa, mais Paris, pour éviter toute réclamation, n'envoyait que des effectifs fort réduits, ce qui n'empêchait pas M. de Schœn de demander leur retrait. Les incidents se multipliaient donc; l'affaire de l'arrestation de légionnaires déserteurs munis de passeports par le consul allemand de Casablanca prouvait qu'à Berlin on cherchait « l'incident grave » d'où une guerre pouvait naître. L'affaire des légionnaires fut portée devant le tribunal d'arbitrage de La Haye dont la sentence fut en faveur de la France.

La diplomatie allemande chercha alors à pratiquer une politique de rapprochement sur le terrain marocain par l'accord du 8 février 1908 qui prévoyait une sorte de collaboration mutuelle. Trois ans d'expérience permirent de se rendre compte qu'une pareille association était impossible. Par ailleurs, en mars 1911, Moulay-Hafid était incapable à son tour de juguler la révolte qui s'était élevée dans tout l'Empire; il était enfermé avec le corps diplomatique à Fez. Il fallait aller à son secours et le général Moinier, successeur de d'Amade, réalisait en mai le déblocage de la capitale et

se repliait sur la Chaouïa. Mais l'Allemagne, dès que nos troupes eurent atteint Fez, déclara que nous « violions l'acte d'Algésiras » selon le terme du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Kiderlen-Wachter. L'empereur Guillaume, prenant pour faux prétexte, des troubles dans la région d'Agadir, y envoyait un navire de guerre la *Panther*. C'était une sommation brutale d'où devait sortir un conflit armé. L'attitude ferme de la France arrêta l'audace germanique et, le 8 juillet, le cabinet de Berlin faisait savoir à Paris qu'il acceptait de laisser la France agir au Maroc sous réserve de compensations territoriales au Congo. Nous verrons plus loin quels étaient les intérêts allemands dans le bassin congolais et ce que l'accord du 4 novembre 1911 leur octroya; en ce qui concerne le Maroc, cet accord nous reconnaissait sans le dire le droit d'établir un protectorat; deux entraves internationales subsistaient seules: le mode d'organisation de la Banque d'Etat et le droit à la survivance des tribunaux consulaires. Nous avions, enfin, carte blanche et pouvions réaliser cette œuvre de pacification pour laquelle depuis tant d'années nous étions à pied d'œuvre, mais cette liberté nous l'achetions au prix du morcellement de notre Afrique Equatoriale Française.

De lourdes hypothèques demeuraient, cependant, inscrites dans l'accord du 4 novembre et entravaient notre expansion marocaine: régime des étrangers, interdiction de construire aucun chemin de fer avant le Tanger-Fez, maintien d'une légation à Tanger.

Nous pouvions malgré cela, au lendemain de l'accord du 4 novembre, réaliser la principale et capitale réforme susceptible d'amener le calme et de permettre le développement rationnel du Maroc: l'établissement du régime du Protectorat. Notre délégué à

Fez, M. Regnault, obtenait le 30 mars 1912, une convention que signait le sultan et en vertu de laquelle la France établissait son Protectorat sur le Maroc.

Toutes les forces hostiles à l'œuvre de pacification et à l'expansion française au Mogreb s'unirent alors dans un dernier effort : un soulèvement éclata dont la plus dramatique conséquence fut le massacre à Fez des instructeurs français des troupes marocaines. Nos compatriotes furent de nouveau assiégés dans leurs maisons à Fez ; il fallut agir avec énergie, et on fit appel au général Lyautey qui fut nommé résident général le 28 avril 1912 ; un mois après, Fez était libéré.

L'expérience coloniale du général Lyautey va alors pouvoir donner sa pleine mesure; son nom restera attaché aux prestigieux résultats obtenus. Le général poursuit en même temps l'action pacificatrice et celle de la mise en valeur; sa méthode était celle qu'il avait adoptée au Tonkin et à Madagascar, à savoir l'expansion graduelle, en « tache d'huile », ménageant nos forces et consolidant les résultats déjà acquis; efforts militaires, efforts d'organisation, efforts économiques, tout est coordonné, se conjugue et concorde au but général. Tout marche en avant de l'armée et com-

Porte une organisation définitive, car « l'armée est l'organisation qui marche », apportant la paix et la prospérité. Derrière nos colonnes les chantiers s'établissaient, la colonisation s'installait. De 1912 à 1913, le Maroc était conquis; le sultan Moulay Hafid ne se sentant pas capable de nous seconder demandait à abdiquer et son frère Moulay Hioussef le remplaçait. Notre corps d'occupation tenait rapidement les principaux centres; en août-septembre 1912 le général Mangin brisait dans la région de Marakech la révolte du Sud, dirigée par

El Hiba; au delà de Fez des opérations heureuses nous donnaient Taza et ainsi s'établissait par Oudjda la liaison avec l'Algérie. Le général Lyautey, grâce à sa politique indigène de collaboration effective, ralliait à la cause française les caïds du Sud. Restaient à conquérir, à la veille de la guerre, les régions montagneuses de l'Atlas.

Au point de vue de la colonisation les résultats étaient des plus remarquables. Casablanca et Rabat étaient transformées en grandes cités européennes; l'élément européen passait de 10.000 âmes à 50.000 à la veille de la guerre; des fermes s'élevaient en Chaouïa et dans les pays du Doukkala; partout la population indigène développait sa production. Le mouvement commercial qui, en 1903, était de 93 millions, montait à 225 millions en 1913 et la part de la France passait de 32 % à 53 %.

BIBLIOGRAPHIE

- GSELL, MARÇAIS , YVER , *Histoire de l'Algérie*, 1928 .
 Ch. SCHEFER , *D'une guerre à l'autre (1871-1914)*, 1920 .
 DUBOISE t TERRIER , *Un siècle d'expansion coloniale*, 1902 .
 DARCY, *Cent ans de rivalité coloniale, l'Afrique*, 1904 .
 A. BERNAR D et LACROIX , *La pénétration Saharienne, 1830-1906*.
 A. BERNARD , *Les confins algéro-marocains*, 1911 .
 A. BERNARD , *Le Maroc*, 1921 .
 GAUTHIER, *La conquête du Sahara*, 1910 .
 D'ESTOURNELLE D É CONSTANT , *La politique française en Tunisie, 1851-1891*, 1891 .
 Henri LORIN , *L'Afrique du Nord*, 1908 .
 D* GASSER , *Rôle social de la France dans l'Afrique du Nord*, 1924 .
 Victor PIQUET , *Les civilisations de l'Afrique du Nord*.
 CULTRU , *Histoire de la Cochinchine française*, 1910 .
 P DOUMER , *Situation de l'Indochine, 1902-1907*.
 CORDIER, *Histoire des relations de la Chine avec les puissances orientales*.
 A. TARDIEU , *La Conférence d'Algésiras*, 1910 .
 MAURICE, *La politique marocaine et l'Allemagne*, 1910 .
 GIRAULD, *Législation Coloniale. L'Afrique du Nord*, 1928 .
Le Bulletin de l'Afrique Française.

CHAPITRE II

LA FORMATION DE L'AFRIQUE FRANÇAISE DE 1875 à 1914

Nous avons, au lendemain de la guerre de 1870, des bases d'action sur la côte ouest d'Afrique, bases historiques si l'on peut dire, puisque remontant aux découvreurs normands, à la Renaissance ainsi qu'aux compagnies à chartes de Richelieu et de Colbert. Ces bases qui s'étendaient de la baie d'Arguin à la Gambie permirent, pour la région sénégalaise, à André Brüe, d'établir un premier plan de pénétration, alors que plus tard des explorateurs isolés comme René Caillé se lançaient déjà vers le Niger et vers le désert saharien. De 1837 à 1854, d'autre part, nous avons vu les efforts des commandants des stations locales de la côte, comme Bouët-Willaumez et Baudin, multiplier les escales et passer des traités avec les roitelets indigènes, premiers jalons de nos colonies de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey.

L'œuvre de pénétration effectuée par Faidherbe, lors de son gouvernement du Sénégal de 1854 à 1865, avait réalisé non seulement une définitive consolidation du front de mer, mais avait assuré aussi notre domination sur tout le Sénégal, en refoulant les tribus Maures et anéantissant la force d'El Hadji

Omar. Développant encore cette action, Faidherbe amorça la marche de nos colonnes vers le Niger.

Ainsi, en 1875, nous étions à pied d'oeuvre pour effectuer la tâche difficile, — rendue plus ardue encore par suite de la précarité des moyens mis à la disposition des autorités locales et du commandement, — de la conquête des colonies africaines qui, réunies entre elles en un gouvernement général en 1895, constituent notre Afrique Occidentale Française.

La formation de notre Dominion de l'Ouest Africain s'est faite en quelques étapes qu'il est à première vue assez difficile de distinguer les unes des autres, car elles s'enchevêtrent et marquent des efforts identiques mais effectués sur des terrains éloignés, et accomplis pendant la même période. Néanmoins, on peut ainsi diviser l'histoire de la formation de l'Afrique Occidentale Française : tout d'abord la marche au Niger qui est terminée vers 1890; ensuite la conquête de la vallée du Niger qui se clôture en 1894 par la prise de Tombouctou; puis, — et ici apparaît le caractère complexe de notre action dans ces vastes régions du Continent Noir, — en même temps que nos officiers prenaient possession du Haut Niger, toute une série d'explorations et d'opérations militaires permettaient une pénétration des côtes du Benin, de la Côte d'Ivoire, des Etablissements des rivières du Sud vers le Soudan et le Niger, véritables exploits qui arrêtaient de 1890 à 1895 l'expansion étrangère et facilitèrent la soudure du groupe de colonies de l'A. O. F. Mais l'oeuvre n'était pas achevée : Anglais et Allemands, se rendant compte de l'orientation définitive de notre politique territoriale dans l'Ouest Africain, cherchèrent à l'annihiler en nous devançant dans la boucle du Niger. Ce faisant, on nous coupait par le Nord la Côte d'Ivoire et le Dahomey et on nous empêchait

toute jonction avec le Soudan. Ce rêve ne put point prendre corps grâce à l'audace et à l'énergie des nôtres qui, par une série de missions, déjouaient ce plan et, en 1897, l'avance étrangère était colmatée et la boucle du Niger était française.

Après la conquête de la boucle du Niger une nouvelle tâche s'imposait pour consolider notre position : nous rendre maîtres du Bassin du Tchad après nous être d'abord débarrassés de Samory. Atteindre le Tchad considéré comme le lieu idéal de la jonction des trois parties de notre Empire Africain, tel fut le « point de direction » vers lequel se rallièrent nos coloniaux. C'est sur les bords du lac Tchad qu'il fallait donc unir notre Afrique Occidentale à notre Afrique Congolaise et ce fut l'objet de plusieurs tentatives qui devaient permettre ultérieurement la marche concentrique de trois célèbres missions : l'une venue du Soudan, celle de Joalland Meynier, l'autre venant de Brazzaville et ayant remonté le Chari et que dirigeait Gentil, et, enfin, celle, descendant droit au Sud à travers le Sahara et conduite par Foureau et Lamy. Ces trois missions, dont la réunion à Kousseri le 20 avril 1901 est le symbole de notre expansion africaine, abattirent le dernier obstacle à la pacification de notre domaine noir, l'Almany Rabah. L'histoire de la formation de l'A. O. F. est pour ainsi dire terminée, l'œuvre pacificatrice et colonisatrice prend la première place. La conquête des régions sahariennes viendra seule compléter l'expansion territoriale et assurer la jonction entre le Mogreb français et la zone soudanaise.

Ce fut le gouverneur Rrière de L'Isle qui reprit la tâche entreprise par le général Faidherbe d'une occupation systématique du Haut Sénégal. Brière de L'Isle commença dès sa venue à Saint-Louis, en

1876, à reprendre en main les populations sénégalaises en vue d'asseoir définitivement notre domination ; des campagnes faites par le colonel Séguin en 1872 et 1875 dans le Cayor nous avaient débarrassés d'un agitateur, Ahmadou Cheikhou. En 1876 et les années suivantes, nous soumettions le Fouta et le chef des Bosseyabé, Abdoul-Boubakar, ainsi que le marabout Lat-Dior que poursuivit le commandant Dodds. Le poste de Bafoulabé était fondé; le Parlement vota les crédits nécessaires à la construction d'une voie ferrée allant de Médine à ce poste avancé ; nos colonnes en 1884, 85 et 86 réduisirent les chefs rebelles qui, comme Samba Loobe ou Lat-Dior ou Amar Saloum, roi des Trarzas, cherchaient à entraver notre action pacificatrice. Brière de L'isle pouvait donc, — ses bases étant assurées, — se lancer vers l'Est, c'est-à-dire vers le Niger; cette marche en avant va être sous l'impulsion de l'énergique gouverneur réalisée grâce aux « colonnes du Haut Fleuve ». Nous avons essayé, sans attendre la pleine pacification de la zone sénégalaise, de pénétrer dans le bassin nigérien grâce à des traités d'alliance avec les chefs indigènes; tel fut l'objet de la mission du capitaine Galliéni auprès du roi des Toucouleurs Amadhou Cheikhou, fils d'El Hadji Omar. On sait que cette mission, menacée sans cesse d'être massacrée, ne put dépasser le village de Nango proche de Segou-Sekoro où, au cours de 1880, elle resta presque prisonnière pendant dix mois. En 1881, le colonel Borgnis-Desbordes occupait Kita; de ce point il poussait l'année suivante jusqu'au Niger, pourchassant un chef du Ouassoulou. Samory. En janvier 1883, le colonel Borgnis-Desbordes, commandant supérieur du Haut Fleuve, refoulant en de durs combats toucouleurs et bambaras atteignait Bamako et y établissait un solide poste d'où nous chas-

sions par une série de rencontres les bandes hostiles à notre installation. Notre établissement à Bamako permettait au colonel Boilive, au commandant Combes ainsi qu'au colonel Frey de pacifier la région et de refouler un chef puissant et qui sera un ennemi acharné, Samory. Ces opérations s'étendent de 1883 à 1886.

Le successeur de Borgnis-Desbordes fut le commandant Galliéni qui prenait son poste au commencement de 1886. Dès son arrivée, il se trouva en présence d'un adversaire actif, le marabout Mamadou Lamine qui, levant l'étendard de la guerre Sainte, alla attaquer Bakel; Galliéni commença par chasser le marabout du Boundou, situé au sud du Sénégal, et il l'accula ensuite à la frontière nord de la Gambie où ce chef fut tué par un roi indigène rallié à nous; toutes les tribus du sud du Sénégal firent leur soumission et nous opérions la jonction entre la Casamance et le Saloun. En mai 1887, Galliéni obtenait de notre ennemi Ahamadou la signature du traité de Gouri qui établissait la libre navigation sur le Haut Niger; quelques semaines avant, en mars 1887, le capitaine Peroz forçait Samory à signer un traité de protectorat sur les territoires de la rive gauche du Niger jusqu'au confluent avec le Tankisso.

Après Galliéni, ce fut le colonel Archinard qui, en 1888, continua notre action dans ces régions. Le nouveau commandant du Haut Fleuve dut lutter contre Ahmadou qui avait repris les armes et le refoulait encore vers Nioro, tandis que, menaçant Samory, il en obtenait un traité par lequel nous avions le contrôle des territoires de la rive gauche du Niger au sud du Tankisso. Ce fut le colonel Archinard qui, dans sa campagne de 1889-90, occupait la capitale d'Ahmadou, la ville de Segou.

Ce fut une opération fort dure que compléta la prise de Konia kary, achevant ainsi la ruine du prestige d'Ahmadou, car nous nous emparâmes de ses états.

Ainsi, en cinq ans, par toute une série de campagnes entreprises durant les mois secs, nous nous établîmes sur le Niger en amont de Bamako et dégagâmes la région nord vers Nioro; la jonction entre le Sénégal et le Niger était chose faite et l'on pouvait songer à remonter plus haut dans la direction de Tombouctou. Mais avant de lancer des colonnes, il fallait explorer cette partie du fleuve. Le lieutenant de vaisseau Caron partait en 1887, avec la canonnière le *Niger*, atteignait Segou, parvenait à Bandiagara et, en août, était devant Kabara, le port de Tombouctou. Nous ne pûmes entrer dans la ville mais c'était un essai fort intéressant. L'année suivante, deux canonnières effectuèrent le même voyage sous les ordres du lieutenant de vaisseau Jayme. Par la voie de terre, un exploit plus remarquable encore devait être réalisé par le capitaine Binger : celui-ci, parti seul de Bamako, le 1^{er} juillet 1887, allait trouver l'almamy Samory qui assiégeait Sikasso; retenu prisonnier, il s'échappait et explorait le pays de Karaboko et parvenait, en octobre 1888 seulement, à Kong; de là, il visitait le pays Mossi allant jusqu'à la ville de Ouagadougou, revenait sur Kong par le Mampousi, le Goudja et signait avec le roi de Kong un traité de protectorat. Binger descendait alors la Comoë et traversait la Côte d'Ivoire pour atteindre Grand Bassam au mois de mars 1890. Grâce à cette extraordinaire exploration nous avons, non seulement des notions précises sur les différents territoires constituant la boucle du Niger, mais en outre nous y avons acquis des droits qu'il ne tenait qu'à nous de faire valoir.

En même temps que s'effectuaient ces premières étapes de la marche vers le Niger, nos officiers consolidaient notre situation dans les rivières du Sud et y élargissaient notre champ d'action. Par ailleurs nous dûmes prendre contact avec les Portugais établis en Guinée, les Allemands installés au Togo et les Anglais en Sierra Leone; ces contacts nous amenèrent à passer des conventions de voisinage : la convention franco-portugaise du 13 mai 1886 délimitant nos droits en Guinée, la convention franco-allemande du 24 décembre 1885 qui nous assurait Porto Seguro et Petit Popo, les conventions franco-allemandes du 28 juin 1882 et 10 août 1889. Ces négociations nous permettaient, d'une part, de libérer de toute concurrence anglaise, portugaise ou allemande les Rivières du Sud, mais encore, d'autre part, et moyennant des concessions modérées, nous donnaient les coudées franches en Guinée et au Fouta-Djalon.

Le splendide voyage de Binger avait détruit l'étrange erreur géographique de l'existence des monts de Kong et démontré l'intérêt de la possession de l'arrière-pays de la Côte d'Ivoire et du Dahomey. La ténacité de l'armateur Verdier restant à Grand Bassam après 1870, nous avait permis de commencer avec le capitaine Treich-Laplène l'occupation de l'intérieur. Au Dahomey, en 1878, l'officier de marine Paul Serval faisait signer au roi Glé-Glé et à quelques chefs dahoméens un traité de protectorat et la cession du port de Kotonou; en 1882 un décret déclarait notre protectorat sur le territoire de Porto-Novo; les accords diplomatiques passés avec l'Allemagne, le Portugal et l'Angleterre précisèrent nos droits territoriaux sur cette partie de la côte africaine. Le roi Glé-Glé, faisant litière du traité de 1878, ordonnait à ses guerriers de

réoccuper Porto-Novo. Il fallut charger M. Bayol, lieutenant gouverneur des rivières du Sud de trouver une solution; mais notre délégué qui était monté, non sans périls, jusqu'à Abomey, ne put rien obtenir; sur ces entrefaites Glé-Glé mourait et son successeur, Béhanzin, continuait sa politique anti-française. Une expédition fut nécessaire; nous dûmes dégager Porto-Novo et envoyer une petite escadre devant Ouidah; Béhanzin accepta en octobre 1890, de signer avec le capitaine Decœur un traité par lequel nos droits sur le royaume de Porto-Novo et sur Kotonou étaient nettement spécifiés et reconnus. M. Bayol organisait alors la région qui prenait nom d'Etablissements français du Benin.

C'est également de 1880 à 1890, qu'à la suite des missions Sanderval, Gaboriaud et Noiro, les autorités françaises prenaient pied dans le Fouta-Djalon, signant avec le roi du Timbo un traité d'amitié. Galliéni, de son côté, désireux de « donner aux rivières du Sud l'importance que la nature leur a préparée comme chemin de sortie du Soudan et pour relier nos deux voies de pénétration vers le Niger par la Gambie et le Bakoy », envoyait des missions d'études au Fouta; en 1888, le capitaine Audéoud occupait la région, et l'accord franco-anglais de 1889 reconnaissait notre protectorat sur la zone marécageuse du Fouta-Djalon.

Des mesures administratives furent prises au cours de cette période à l'effet de coordonner nos efforts et enregistrer nos progrès. C'est ainsi que l'on organisa un gouvernement spécial des Rivières du Sud, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey et que les pouvoirs administratifs furent dévolus au lieutenant-gouverneur du Sénégal; c'était un premier acheminement vers la formation de véritables colonies.

Les premières assises de notre future Afrique Occidentale Française se dégageaient donc, en 1890, tant de l'action de nos explorateurs que de l'oeuvre diplomatique qui allait peu à peu, non sans difficulté, réaliser le partage de l'Ouest Africain.

Les progrès effectués du côté de Bamako se devaient, en 1890, d'être élargis. C'est vers Nioro, où tenait toujours Ahmadou, que le colonel Archinard porta son attention; la campagne 1890-91 permit de refouler le fils d'Hadji Omar dans le Macina et d'occuper Nioro; nous avions, d'autre part, constamment sur les bras les guerriers de Samory : une colonne fut donc formée, en 1891, qui repoussa l'almany, occupant Kankan et Bissandougou; nous avançons vers l'Est. L'année suivante, campagne contre Samory qui, après avoir tenté de reprendre Kankan, dut s'enfuir et c'est en 1893, et 1894, de nouveaux coups de boutoir assésés par Archinard et le colonel Combes tant à Ahmadou qu'à Samory, campagnes qui nous donnaient le Macina et nous amenaient près de Tombouctou, rejetant, d'autre part, l'almany sur les confins de la Sierra Leone.

Ce fut, après ces opérations, le terrain étant déblayé, que le commandement songea à l'occupation de Tombouctou. Nous avons installé à Kabara en décembre 1893 des canonnières placées sous les ordres du lieutenant de vaisseau Boiteux; celui-ci, harcelé par les Touareg, eut plusieurs attaques à soutenir et demanda secours; la colonne Bonnier qui commençait de nouvelles opérations pour encercler Samory, dut se porter sur Tombouctou et entra dans la ville sans attendre l'arrivée des contingents amenés par le chef de bataillon Joffre, le futur généralissime. Entraîné par son ardeur, Bonnier se laissa surprendre, le 15 janvier, dans les dunes de Tacoubao et fut massacré avec les siens;

seul, le capitaine Nagotte put se sauver. Ce drame africain fut, quelques jours après, réparé par l'occupation définitive de Tombouctou la Mystérieuse par la colonne Joffre. Nous avons pris pied dans la vallée du Niger.

En même temps que nous prenions possession de la grande ville soudanaise, plusieurs officiers cherchaient à pénétrer dans la « boucle du Niger » et à poser les premiers jalons d'une action plus complète. Parmi ces efforts individuels et dont on ne saura jamais assez louer l'allant et le mérite, il faut citer le voyage du D^r Crozat qui atteignait, en septembre 1890, la capitale du Mossi, Ouagadougou, et passait avec le chef de cette riche région, le Naba, un traité d'alliance; la belle exploration du capitaine Monteil qui, traversant la boucle du Niger, passait à Ouagadougou et parvenait à Say en 1891. C'est de ce point que Monteil s'élança pour effectuer sa grande exploration de tout le centre ouest africain, allant au Tchad et du Tchad remontant par le Sahara jusqu'à la Tripolitaine. Il y a lieu de rappeler encore la tentative du capitaine Ménard qui voulut descendre des rives du Niger en Côte d'Ivoire, mais fut massacré. C'est à la même époque que le capitaine Marchand, le futur chef de l'expédition du Congo Nil, alors en résidence à Sikasso, explore en détail les régions du Bani et Haut-Ogoué. L'occupation de la boucle du Niger était donc amorcée; elle offrait un puissant intérêt international et devait motiver des efforts remarquables et couronnés de succès.

Un examen rapide de la carte d'Afrique permet de constater que le Niger décrit une courbe immense, s'infléchissant du Nord-Ouest au Sud-Est à travers le Soudan. Nous sommes en présence d'un véritable arc dont les rivages depuis la Nigéria

jusqu'à notre Guinée en constituent la corde. Cette courbe contient de riches contrées dont la valeur économique venait d'être, en 1894, signalée par les explorateurs qui parcoururent vers cette époque cette partie du Continent Noir. Nous venions de nous établir sur le sommet de cet arc, à Tombouctou, alors que, sur la corde, nous développions vers l'intérieur c'est-à-dire vers le centre de la boucle, notre action, partant de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey. Mais d'autres puissances étrangères s'étaient établies sur cette même corde, les Anglais en Gold Coast et en Nigéria, les Allemands au Togo. Les uns et les autres allaient, de leur côté, chercher, en reculant toujours plus loin l'hinterland de leurs possessions côtières, à s'installer dans la fameuse « boucle ». Anglais et Allemands vont s'efforcer de nous devancer et d'empêcher ainsi la jonction de nos postes du Soudan avec ceux de la Côte d'Ivoire ou, plus à l'Est, avec ceux du Dahomey. A cette sorte d'offensive nous répondons par une véritable « course au clocher ».

Cette « course au clocher » n'est pas laissée au hasard, on sent qu'un plan général ayant bien pour objet l'occupation de la boucle du Niger y préside; du reste, c'est en 1895 que le gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française était créé concentrant en une directive unique notre politique et notre action sur les cinq colonies suivantes : Sénégal, Soudan, Guinée, Côte d'Ivoire et Dahomey. Par ailleurs, les exploits de nos explorateurs et de nos officiers sont au fur et à mesure de l'avance vers la fameuse boucle comme entérinés par la signature d'accords diplomatiques alors que, pour mieux affirmer encore nos droits sur ces régions

Par une pleine pacification, nous serions de près les Landes de Samory afin de nous emparer de

ce chef redoutable, dernier obstacle à notre établissement définitif au Soudan français.

Dès 1894, la rivalité des puissances vers la boucle du Niger s'accuse au nord du Dahomey : alors que nous fondions dans le Haut Dahomey le poste de Carnotville, d'où rayonnait plus loin encoxe la mission Decœur, les Allemands organisaient la mission Gruner de Carnap et les Anglais celle de Lugard. Les efforts furent parallèles et maintes fois s'enchevêtrèrent. « La mission Decœur après avoir conclu quelques traités près de la frontière allemande se rendit à Nikki, chef-lieu du Borgou, où le 26 novembre elle conclut un traité ; puis, de retour à Carnotville, Decœur envoya le lieutenant Baud à Say (1^{er} février 1895) et se rendit lui-même à Sansanné-Mango et, de là, à Fada N'Gourma ; dans toute la traversée du Gourma les itinéraires de la mission française se croisaient, mais le lieutenant de Carnap était devancé à Fada N'Gourma et à Say. Pendant ce temps le capitaine d'artillerie Toutée s'était rendu au Niger en partant du Dahomey et avait abouti à Badjibo en aval des rapides de Boussa où, ne trouvant aucune trace de l'occupation anglaise aliirmée par la Compagnie du Niger, il avait établi le poste français d'Arenberg et delà il avait continué à remonter le Niger jusqu'à Farca, en amont de Sauson-Haoussa. M. Ballot, gouverneur de la colonie, s'était également rendu à Boussa. Dès ce moment, se précisait la rivalité entre les Anglais qui réclamaient Boussa et le Borgou (où Lugard s'était ou prétendait s'être rendu en même temps que la mission Decœur), les Allemands qui voulaient pousser le Togoland par le Gourma jusqu'à Say et les Français qui désiraient la jonction du Dahomey d'une part au Niger, d'autre part au Soudan par le Mossi. Là le capitaine Destanave, résidente Bandia-

gara, commençait à exercer une action alors que l'administrateur Alby avait pénétré jusqu'à quelques kilomètres de Ouagadougou et enfin à la Côte d'Ivoire le lieutenant Baud avait atteint à Bouna en contournant le Togo et la Côte d'Or par le Nord ». Ces quelques lignes montrent toute l'activité qui se produisait alors dans l'Ouest Africain entre nations concurrentes.

Le Cabinet de Saint-James et celui de Paris, qui traitaient alors la question délicate de leurs zones d'action en Indochine, signaient le 15 janvier 1896 une Convention à ce sujet et ajoutaient à ce texte un article prévoyant que des commissaires spéciaux seraient chargés d'établir une « équitable délimitation » des possessions anglaises et françaises « dans la région située à l'ouest du Bas-Niger ». Nous arrê tâmes alors notre « course au clocher ». Mais, cependant, grâce aux missions d'études du commandant Hourst sur la navigabilité du Niger, et à l'établissement de notre protectorat sur le Mossi par Voulet et Chanoine, nous complétons les données que nous avons sur les régions contestées. De leur côté, les Allemands faisaient occuper Sansanné-Mango et les Anglais Badjibo-Arenberg. La trêve était rompue et la course reprenait. Une première mission, confiée au lieutenant du vaisseau Bretonnet, allait faire acte d'occupation dans le Moyen-Congo et établir la liaison (lévrier 1897), avec les postes soudanais. Une seconde mission, commandée par le capitaine Baud, faisant forces marches allait, en février 1897, tendre la main à la mission Voulet installée au Mossi. Enfin des colonnes françaises mettaient la main sur la région s'étendant à l'est du Macina et de la région de la Volta, refoulant une fois de plus notre ennemi Samory. Ces efforts permirent la conclusion d'une Conven-

tion de délimitation franco-allemande qui enrayait la marche allemande vers le Niger et fixait l'encerclement du Togoland.

Du côté anglais, la question fut plus difficile à régler; nous avons occupé Sikasso, mais les Britanniques nous contestaient le pays bariba qui constitue à la fois l'hinterland du Dahomey et celui du Lagos, l'ex-royaume du Bornou. On parvint enfin à signer l'arrangement du 14 juin 1894. « Cet arrangement, écrit M. Arthur Girauld dans sa *Législation coloniale*, résout quatre difficultés : 1° il fixe les frontières de la colonie anglaise de Gold Coast; 2° il prolonge jusqu'au Niger la frontière entre le Dahomey et Lagos; les Français évacuent Boussa et gardent Ni Kki; ainsi disparaît le dernier obstacle que les prétentions anglaises pouvaient apporter à la jonction du Dahomey et du Soudan; 3° la ligne provisoire Say-Barroua, tracée en 1890, se trouve précisée et rectifiée. Cette ligne part du Niger un peu en amont d'Ilo et laisse à la France toute la région de Say: de plus, le gouvernement anglais « reconnaît comme tombant dans la zone d'influence française les rives nord et sud du lac Tchad ». Les possessions anglaises du Bas-Niger se trouvent ainsi réduites à leur tour à l'état d'enclave; 4° enfin la libre navigation du Bas-Niger est assurée à la France par la cession à bail pour une durée de trente ans de deux terrains situés sur le cours de ce fleuve où nous pourrions établir des entrepôts. » Ces deux terrains sont les îles de Forcados et de Badjibo.

Nous avons réalisé ainsi notre programme, mais il nous fallait encore poursuivre notre œuvre de pacification. Samory tenait toujours la campagne avec ses sofas, donnant des coups de boutoir tantôt ici, tantôt là. Refoulé vers l'Ouest par la prise de

Kong, l'almany était battu à Doué par le lieutenant Woëlfel; une heureuse reconnaissance exécutée par le capitaine Gouraud, le 29 septembre 1898, permettait d'abord de capturer le camp du chef noir, puis, après une course émouvante, de le prendre lui-même à Guilémou. Ses forces bien réduites d'ailleurs, disparurent; Samory fut exilé au Congo où il mourait deux ans après. Diverses missions comme celles de Mangin, d'Hostains, de d'Ollone complétèrent la soudure de nos diverses possessions de l'Ouest Africain.

Pendant que se poursuivait cet effort de liaison entre nos possessions de la boucle du Niger et de la côte, une autre tentative d'expansion territoriale s'était fait jour dans le Bassin du Congo. Partant de nos établissements du Gabon, de Brazza avait donné par son exploration de l'Ogooué et du Congo lui-même une immense contrée à la France; ses continueurs, dont Gentil, avaient étendu notre conquête, remontant la rive droite du Congo et, toujours plus au Nord, par le bassin du Chari jusqu'au Tchad. En poussant ainsi notre expansion congolaise jusqu'aux rives du lac africain, nos coloniaux cherchaient la réalisation d'un plan peut-être audacieux mais certainement logique : joindre nos possessions du Bassin du Congo à celles de notre jeune Afrique Occidentale. Les Allemands, qui venaient de s'installer au Cameroun, s'aperçurent vite de nos vues et cherchèrent, en nous devançant vers le Nord, à nous couper toute possibilité de jonction. Ainsi prit corps une « nouvelle course au clocher » dont le but était les rivages bourbeux du lac Tchad, course dont nos coureurs portaient

du Soudan et du Congo. L'animateur fut sans conteste Gentil qui avait atteint le Tchad en 1897, mais se heurtait à un sultan, ancien chef de bande, Rabah, qui avait ravagé le Baguèrni et le Bornou. C'était « le fils d'une esclave de ce Zobéir Pacha qui fut nommé moudir de la province de Ghekka, puis interné au Caire. Rabah avait combattu contre Gessi Pacha, avec Souleiman, fils révolté de Zobéir. Mais il avait échappé à la défaite de celui-ci et s'était jeté clans l'Ouest avec une bande sans cesse plus nombreuse. » Il dévasta le Dar Fertil, puis descendit vers l'Oubangui, se heurta aux N'Sakkaras, envahit le Dar Bounga, soumit le sultan d'El Kouti, Senoumi, qui, sur ses ordres, laissa massacrer la mission Crampel (mai 1891), attaqua le Baguèrai dont il conquist la partie septentrionale (1893), puis le Bornou qu'il ravagea et dévasta. Dès ce moment il avait à sa volonté munitions et ravitaillement et l'ancien chct de brigands du Bahr-el-Ghazal devenait un empereur puissant, faisant payer tribut à vingt peuples soumis à son joug : il leva des impôts, rétablit les routes commerciales et fixa sa résidence à Dikoa, près du lac Tchad : il y reçut même en 1894 des ouvertures d'émissaires anglais qui cherchaient à préserver le Sokoto et « l'Etat du Congo ». C'est à ce chef que se heurtait donc notre effort, de pénétration vers le Tchad par le Chari; le choc se produisit en 1899 et Gentil, nommé commissaire du gouvernement, apprenait, alors qu'il était en route pour refouler les forces de Rabah, le massacre par ce dernier de la mission Bretonnet, à Niellini. Il fallait venger la mort de ce brave et de ses compagnons et Gentil concentra à Fort-Archimbault des renforts conduits par Robillot, de Cointel et de Lamothe. C'est avec ces contingents que Gentil enlevait de haute lutte le poste fortifié:

le « tata » de Kouno; Rabah dut reculer, le 22 octobre 1898.

A la même époque et, sous l'inspiration d'Eugène Étienne, s'organisait la mission saharienne Foureaux-Lamy qui, partant d'Alger, devait par le Grand Désert atteindre le Tchad et tendre la main à Gentil, opérant ainsi une jonction avec nos possessions congolaises. Déjà, la mission Cazamajou, partie de Say, avait pris le chemin du Tchad et était parvenue, en avril 1898, à Zinder; Rabah faisait alors massacrer Cazamajou et l'interprète Olive. On forma donc, en 1899, une nouvelle mission, dite « Mission de l'Afrique Centrale », dont les chefs étaient les lieutenants Voulet et Chanoine; ceux-ci avaient reçu comme instructions de reconnaître la frontière établie par la convention franco-anglaise de 1898 déterminant une ligne de partage d'action, la ligne Say-Barroua. Mais, outre ces directives précises, la mission de l'Afrique Centrale avait reçu l'ordre de s'efforcer de rejoindre vers le Tchad la mission transsaharienne Foureaux-Lamy et, cette jonction opérée, de descendre par le Chari à la rencontre des troupes de Gentil. Les effets du climat, l'éloignement, eurent pour tristes conséquences d'égarer les esprits des lieutenants Voulet et Chanoine dont l'action fut l'objet d'une enquête, et ici se place le drame de Maijogui, le 14 juillet 1899, au cours duquel l'officier enquêteur, le colonel Klobb, fut tué par une salve ordonnée par les chefs de la Mission de l'Afrique Centrale; les tirailleurs, comprenant l'étendue de leur faute, massacrèrent quelques jours plus tard Voulet et Chanoine. Il fallut réorganiser la mission dont le commandement fut confié à deux de ses officiers, les lieutenants Joalland et Meynier. Ceux-ci, pressés d'atteindre le Tchad, quittaient Zinder le 3 octobre 1899 et réali-

sant un véritable raid, couvraient 525 kilomètres en 21 jours, dont 125 en 38 heures, sans eau. Le Tchad était atteint, ils le contournaient et pacifiaient le Kanem ; deux mois après, le 9 décembre, la Mission du Centre de l'Afrique prenait contact avec les éléments de nos troupes congolaises du Chari.

De son côté, la mission transsaharienne Foureau-Lamy effectuait à travers le Sahara une marche audacieuse. Forte de 16 personnalités blanches dont 5 civils, et de 260 fusils, elle avait quitté Sedrata, le 23 octobre 1898 et était arrivée en février 1899 à Su Azaoua. Il ne lui fallut pas moins de dix mois pour parvenir de ce dernier point à Zinder. Le manque d'eau, la perte des animaux de bât, l'hostilité des Touareg enrayèrent constamment sa marche. Retenue longtemps à Agadès, puis par les zones désertiques de l'Azaonakb, du Tagama, elle arriva enfin à Zinder en novembre 1899. L'énergie du commandant Lamy et l'ardeur de Foureau avaient vaincu les obstacles. Après quelques jours de repos bien mérité, une partie de la mission reprit sa marche, cette fois vers l'Est et par le Komadougou et le Bornou débouchait sur le Tchad le 5 février 1900; le lac était longé par l'Ouest, et continuant sa route par le Kanem la mission saharienne était reçue le 15 février à Débenenki par la mission du Centre de l'Afrique. Bientôt, les deux missions réunies infligeaient à Kousseri, le 3 mars, et à Logome, le 9 mars, deux durs échecs aux troupes de Rabah. Ces deux défaites n'étaient que le prélude pour le sultan d'un plus grave désastre; en effet, dès le début d'avril 1900, les trois missions opéraient leur réunion à Kousseri et Gentil décidait, qu'avec l'aide de ces contingents que le sort rassemblait, une lutte décisive devait être poursuivie contre le conquérant noir. Ce fut le commandant Lamy

qui dirigea l'attaque; il avait sous la main 700 réguliers algériens ou sénégalais, 4 pièces et 1.500 auxiliaires. L'armée de Rabah se montait à 5.000 hommes; le choc fut rude, l'ennemi s'efforça en vain d'arrêter notre effort. Rabah fut tué, mais, malheureusement, alors qu'il pénétrait dans le camp, Lamy fut mortellement blessé. Le commandant Reibell qui avait pris le commandement de nos troupes ne cessa de harceler les hordes de Rabah et, les poursuivant jusqu'à Dikoa, anéantissait les derniers défenseurs du sultan, dont ses deux fils.

Les missions se disloquèrent; en octobre 1900 la mission saharienne et celle du Centre Africain furent rapatriées. Gentil resta encore un an au Chari, organisant ces territoires qui prirent nom de « Territoire militaire du Tchad », englobant le bassin de la Kénio et celui du Chari. Nous avons donc opéré la jonction de l'Afrique Occidentale Française et de l'Afrique Equatoriale, terme normal de notre expansion africaine. De plus, le remarquable raid transsaharien de la mission Foureau-Lamy était en même temps un symbole du futur rôle du Sahara comme « liaison » entre notre bloc de l'Afrique du Nord et notre Ouest Africain. On peut dire que l'année 1900 marque la fin de l'héroïque ruée de nos « Africains » pour doter la Nation d'un Empire Noir.

Certes, la tâche n'était pas encore terminée, il fallait pacifier maintes régions, effectuer certaines retouches de frontières et pénétrer dans des zones légitimement dans notre sphère d'action. En ce qui concerne l'Afrique Occidentale Française, il fallait compléter l'action de Faidherbe sur la Mauritanie afin de refouler et de maintenir les rezzous, Maures ou Touareg, et donner de l'air aux confins nigériens-sahariens. Au point de vue diplomatique, la

convention franco-espagnole du 27 juin 1900 arrêtait les frontières du Rio de Oro et fixait nos droits territoriaux dans l'Adrar et l'extrême Sud marocain, ainsi que ceux relatifs à Port-Etienne. Une mission, celle de Blanchet, essayait alors de parcourir la Mauritanie, mais ce fut l'arabisant Coppolani, venu des affaires indigènes algériennes qui, en qualité de commissaire du gouvernement en Mauritanie, tentait le premier la pacification des nomades. Son assassinat à Tidjikja n'arrêta pas les efforts entrepris, mais la tâche demeurait ardue; les Maures et les Touareg ne cessaient pas de fomenter des révoltes et des agressions. C'est alors qu'intervint le brillant officier qui captura Samory, le colonel Gouraud; ayant reçu la mission de pacifier la Mauritanie aussi définitivement que possible, le colonel réussit à conquérir l'Adrar au cours d'une série de campagnes qui s'échelonnèrent de 1901 à 1909, et à établir fermement notre mainmise sur ces régions désertiques qu'il était nécessaire d'occuper, tant pour assurer la sécurité des confins Nord-Africains que de ceux de l'Ouest-Africain.

La pacification des tribus maures permit alors de réaliser les vues de Faidherbe et de Coppolani sur l'établissement de pêcheries dans la baie du Lévrier. Dans ce but, M. Gruvel reçut une mission d'études en 1905 qui fut le point de départ de l'essor des pêcheries de Port-Etienne de plus en plus fréquentées par nos pêcheurs bretons.

L'organisation de la Mauritanie en colonie dotée d'un gouverneur se fit en 1904.

Alors que, de 1875 à 1910, par d'audacieuses colonnes, nos officiers reculaient jusqu'aux lointains rivages du lac Tchad les limites de notre action, nos administrateurs effectuaient un remarquable

travail d'organisation et de pacification grâce à toute une série de mesures administratives, économiques et sociales. L'œuvre accomplie dans ce domaine, si elle n'a pas l'éclat des opérations d'exploration et de conquête, a été des plus heureuses et on peut dire qu'elle a consacré les indiscutables mérites de nos méthodes de colonisation.

Il a, en effet, fallu pacifier et donner une première organisation aux immenses territoires que les missions venaient de parcourir et de placer sous la souveraineté française. Dans notre vieux Sénégal la tâche était, vers 1885, presque achevée ; il su Hit simplement de réduire quelques mouvements sporadiques, tels que celui du damel Samba Laobé arrêlé en 1886 et, depuis, le Cayor divisé en provinces ne connut plus de troubles. La construction du chemin de fer Dakar Saint-Louis fut terminée en 1883. Nous pacifiâmes de 1890 à 1898 le Baol, le Sine et le Saloun. Par ailleurs, les discussions qui s'étaient élevées entre l'Angleterre et la France concernant les frontières de la Gambie, prirent fin par des dispositions territoriales fixées par l'accord du 8 avril 1904. La frontière entre la Guinée portugaise et le Sénégal a été délimitée en vertu de l'arrangement du 12 mai 1886.

Du côté de la Guinée, les campagnes d'Archinard de 1888 à 1890, avaient eu pour premières conséquences de refouler au Nord Ahmadou et au Sud Samory. Ce dernier avait, du reste, par un traité signé le 25 mars 1887, abandonné définitivement à la France la rive gauche du Niger jusqu'au confluent de ce fleuve avec le Tinkisso. En 1893, les troupes de Samory qui descendaient vers la côte guinéenne se heurtaient à nos colonnes qui, les ayant refoulées à Kolenté, occupèrent et organisèrent la province de Farana qu'un décret de

1895 rattachait à la colonie de la Guinée. Cette adjonction du cercle de Farana devait changer la politique de la Guinée jusqu'alors purement côtière et commerciale, en la tournant vers la pénétration intérieure. Ce fut, en effet, à cette époque que commencèrent les premiers travaux sérieux de la route du Niger, notamment ceux de la mission Salesses qui étudia le tracé du chemin de fer de la Guinée, voie de pénétration de la côte vers le Niger.

Pendant cette même période, la pénétration du Fouta se réalisait, grâce à la convention passée le 12 mai 1886 avec le Portugal notre voisin par la Guinée portugaise, avec les Britanniques nos voisins en Sierra Leone, le 30 mars 1888; nous avions les mains libres dans ce pays dont nul ne contestait notre protectorat. En 1896, nos colonnes avaient parcouru toute la région et un poste était établi à Timbo : l'occupation était chose faite. Par ailleurs, les frontières de la Guinée française étaient l'objet de rectifications qui tenaient compte de la pénétration européenne en ces régions. C'est ainsi qu'intervinrent une série d'actes diplomatiques, traité franco-anglais du 21 janvier 1895, traité franco-portugais de 1905, arrangement franco-libérien de 1908 fixant la frontière avec le Libéria; l'accord de 1904 contient même une clause intéressant la Guinée, celle en vertu de laquelle les îles de Los, situées en face de Konakry, furent cédées à la colonie.

Ce fut, nous l'avons vu, l'audacieux voyage de Binger qui attira l'attention sur les possibilités d'une pénétration dans l'hinterland de la Côte d'Ivoire; nous fortifiâmes, tout d'abord, nos positions de départ; la création de Lahou, Sassandra, Tabou et l'occupation de la région est du Cavally, en

furent les premières étapes auxquelles succédèrent toute une série d'explorations dont les unes partaient de la côte pour traverser la zone forestière, d'autres du Soudan pour tendre la main à nos postes côtiers : missions Arago, de Segonzac, Taverny; en 1892, Binger dirigeait une importante mission de délimitation; en 1895 le lieutenant Baud, de la mission Decœur, atteignait la Comoé en contournant le Togo et la Gold Coast; nous occupions en 1896 le cercle d'Indenié sur la Comoé et cela non sans difficulté; quelques années plus tard la mission Watberston Delafosse parcourait les régions des vallées de la Tanoe et de la Volta. A ce même moment, le capitaine Marchand, qui avait été explorer, étant à Sikasso, la haute Sassandra, dirigeait en 1893 une mission partant de Grand Bassam vers le Cavally. En mai 1893, il fonda le poste de Tiasalé; de septembre à décembre, il effectua une série de reconnaissances fort intéressantes qui l'amènèrent, ne pouvant pas parvenir à rejoindre le Cavally, à prendre la vallée du Bandama, puis, après divers parcours, il arrivait à Kong en mai 1894. Les contingents de Samory forcèrent alors Marchand à quitter Kong et à rejoindre par Toumiané, Toumodi, Tiassalé, Grand Bassam, fin juillet 1894. Grâce à ces explorations à travers la grande forêt, menées avec une opiniâtre témérité, le colonel Monteil put conduire ses troupes à Kong (novembre 1894) et par le Baouli, opérer sur Samory une sérieuse pression. Quelques années plus tard, en 1898, le commandant Lartigue pénétrait avec sa colonne dans le haut Cavally pour y poursuivre Samory qui était capturé par Gouraud, à Guilémou, le 29 septembre de la même année. Notre occupation de la grande forêt et de la partie nord de cette région était réalisée fin 1899; restait à pacifier le haut Cavally

et la vallée de la Sassandra. Ce fut l'œuvre des missions d'Hostains, d'Ollonne qui devaient rejoindre celles de Wœlfel et Mangin qui descendaient du Soudan à leur rencontre; d'autres officiers et administrateurs, Laurent, Joulia, Thomann, Thevenin parcoururent cette zone créant des postes et consolidant notre situation. La région de la haute Sassandra fut, de son côté, l'objet d'efforts analogues de 1906 à 1908. Tâche difficile, les tribus de la forêt étant farouches; des révoltes s'y succédèrent et l'action pacificatrice du gouverneur Angoulvant et du colonel Lévassour demanda encore des années, jusque vers 1913.

La création de la colonie du Dahomey, si elle a entraîné divers actes diplomatiques fixant ses frontières, fut accélérée par suite de la non-observance par le roi Béhanzin du traité de 1890 obtenu par M. Bayol. Celui-ci allait jusqu'à nous menacer dans Porto-Novo et le ministère de la Marine demanda au Parlement le vote de crédits nécessaires à une expédition militaire au Benin (mai 1892). Le colonel Dodds mena rapidement les choses; débarqué à Kotonou en mai, il organisa sa colonne qu'il mit en marche en août 1892. L'ennemi résista avec acharnement à Dogba, Akpa, Vacou, mais le refoulement sur Abomey se poursuivit avec méthode; en novembre, Dodds entra à Abomey alors que Béhanzin prenait la fuite; nous proclamions sa déchéance et le protectorat français sur le Dahomey. L'action pacificatrice fut également rapide et complète et, en mars 1893, les établissements français du Benin devenaient la « colonie du Dahomey »; quelques mois après, au début de 1894, Béhanzin faisait sa soumission et était déporté à la Martinique. M. Ballot était nommé gouverneur et allait s'efforcer de réaliser la jonction du Dahomey

avec les zones nigériennes françaises. L'expédition du Dahomey suscita un vif intérêt en France et fut une preuve du progrès de l'idée coloniale dans le grand public. Dodds, ses soldats et ses adversaires, dont les fameuses amazones, furent populaires et cette popularité se marqua par une iconographie variée, indice de l'attention que l'on porta à « l'expédition du Dahomey ».

Nous étions donc définitivement installés au Dahomey, mais jusqu'au 9° seulement ; notre colonie serrée entre le Togo à l'Ouest et le Lagos à l'Est, devait de toute nécessité atteindre par le Nord le Niger français. « La question locale se doublait ici d'un problème « impérial » : la jonction de nos colonies de la boucle du Niger aux territoires français du Soudan. Il fallait donc que le Benin ne fût pas réduit à n'être qu'une enclave côtière. C'est à ce moment que pour ne pas être devancé par la mission allemande de Gruner et celle anglaise de Lugard allant vers le Borgou, que le gouverneur Ballot, secondant les efforts du commandant Decœur, créa le poste de Carnotville, base d'opérations grâce à laquelle Decœur put atteindre Nikki avant l'anglais Lugard et delà Gourma avant l'allemand Gruner. La mission gagna ensuite Say sur le Niger. Toute une série de traités avaient été passés avec les chefs indigènes que le gouverneur Ballot confirma lui-même. Une mission confiée au commandant Toutée traversa le pays Yamba et descendit le Niger jusqu'à la zone anglaise. Londres s'émut, et pour donner une assise solide à nos positions on organisa, en 1896, deux missions, celle de Baud avec pour objectif le Gourma, et celle de Bretonnet au Niger; ces missions prirent contact avec les postes avancés allemands et ces travaux permirent la signature de la convention de 1897 nous conser-

vant le Gourma et à l'Allemagne Sansanné Mongo. Quant à Bretonnet, parvenu à Boussa sur le Niger, il s'y maintenait malgré l'opposition de la Compagnie Royale du Niger; c'est à la suite de cet effort que la convention franco-anglaise du 14 juin 1898 nous conservait l'accès au Niger par le Dahomey. Celui-ci était donc, rattaché à notre bloc de possessions ouest-africaines.

Ce bloc; la technique moderne le soude maintenant à notre tryptique nord-africain par cette mer « intérieure », le Sahara; le grand désert qui fut longtemps un terrible obstacle apparaîût comme une sorte de liaison entre l'Afrique du Nord et le Soudan. La question du transsaharien est désormais un problème « impérial » qui doit, aboutir sous peu; les raids d'avions et d'automobiles ont, par ailleurs, montré l'importance de cette voie de liaison terrestre entre les deux parties du Continent Noir français: les expéditions Citroën et Renault qui se sont succédé depuis 1924, ouvrirent, en effet, les plus beaux espoirs; la liaison aérienne Dakar, Casablanca, Toulouse, est la première étape du grand réseau aérien français qui parcourra les divers pays de l'Afrique Occidentale Française.

Comme nous le disions plus haut, cette expansion territoriale s'est complétée par l'organisation du gouvernement, général de l'Afrique Occidentale Française qui constitue le cadre administratif derrière lequel se réalise l'essor économique; la création d'un gouvernement général assurait une nécessaire unité de vues et donnait au point de vue financier la possibilité de faire appel au crédit public que rendaient obligatoire les charges qu'imposait l'outillage économique, en offrant la garantie d'une sorte de consortium de colonies. Après quelques mesures réglementaires préparatoires, un décret daté du 18 octobre

1904 donnait au Gouvernement général la personnalité civile et lui assurait un budget destiné à faire face aux dépenses d'intérêt général, budget qui était alimenté par des ressources fiscales spéciales, en l'espèce les droits de douanes perçues à l'entrée et à la sortie de toutes les colonies du groupe. Celles-ci sont actuellement les suivantes : Haute-Volta, Soudan, Guinée, Côte d'Ivoire, Sénégal, Niger, Dahomey, Mauritanie.

Ainsi fut transposé en Afrique Occidentale, le système qui avait donné à l'Indochine son caractère d'Union de possessions groupées sous une même direction et ayant un budget commun, formule qui évite de faire appel au budget de la métropole.

La formation du gouvernement général et surtout l'octroi de l'autonomie financière permettait, dès 1904, d'envisager le développement de l'outillage économique et d'instaurer l'ère des grands travaux. Il fallait créer l'armature de voies ferrées qui assureraient seules l'œuvre de mise en valeur de ces immenses territoires. Cette tâche, le gouverneur général Roume, qui en fut l'animateur, nous la décrit ainsi :

« Ce programme comprenait essentiellement la création d'un système de voies ferrées partant des colonies côtières et se dirigeant à l'intérieur du continent pour aboutir à des points variés de la vallée du Niger, artère nourricière de notre empire africain, et, d'autre part, la transformation du port de Dakar, le seul port naturel de tout ce littoral, que sa situation exceptionnellement favorable, au point de croisement des deux grandes routes maritimes vers le cap de Bonne-Espérance et l'Amérique du Sud, destine incontestablement à devenir une des grandes escales maritimes du monde. En 1914, le réseau ferré qui, en 1895, se réduisait à environ 400 kilomètres, était porté à



Le Commandant Marchand et le Capitaine Baratier.
(Biblioth. Nationale,)

2.478 kilomètres; le tonnage des navires entrés au port de Dakar, presque insignifiant il y a trente ans, avait atteint 2.700.000 tonnes, plaçant ainsi ce port au sixième rang des ports français, immédiatement après Dunkerque.

La guerre vint arrêter ce magnifique mouvement ascendant, et, après la guerre, la dépréciation de notre monnaie nationale, rendait difficile d'abord, puis impraticable, le recours au crédit. Fallait-il donc renoncer à poursuivre l'œuvre entreprise en 1904 et attendre passivement des temps meilleurs? M. le gouverneur général Carde ne l'a pas voulu. Le très important développement des ressources budgétaires de l'Afrique Occidentale Française lui a permis d'employer les excédents considérables qu'elles présentent à l'exécution progressive et méthodique du programme des grands travaux, qui se trouva ainsi assurée jusqu'au moment où la stabilisation monétaire ouvrit un champ plus large et des perspectives plus étendues. C'est qu'en effet, dans l'espace relativement court d'un quart de siècle, la situation économique et financière de l'Afrique Occidentale Française a pris un développement qui dépasse toutes les espérances qu'on avait pu concevoir en 1902. Le montant total des recettes de toute nature, qui ne dépassait pas 10.500.000 francs en 1895, 19.500.000 francs en 1900, atteint en 1926, le chiffre impressionnant de 621 millions. « Le commerce extérieur s'est totalisé, en 1925, à plus de deux milliards, et si ce chiffre élevé se ressent de la dépréciation de notre monnaie, il est, du moins, la constatation la plus certaine de l'exportation des produits du sol de l'Afrique Occidentale, qui s'élève à 693 000 tonnes, alors que la moyenne correspondante des cinq années d'avant-guerre n'était que de 330.000 ».

On voit ainsi avec quelle ampleur, quelle régularité, malgré les circonstances adverses nées de la guerre, s'est poursuivi le développement de notre empire de l'ouest-africain, sous le régime des institutions qui lui ont été données au commencement de ce siècle.

Tout permet de prévoir que ce mouvement ascensionnel continuera de se produire suivant un rythme de plus en plus rapide, et que l'Afrique Occidentale Française, après avoir apporté à la France un concours si efficace au cours de la guerre, contribuera largement, comme elle commence déjà à le faire, à son redressement économique et financier.

L'Afrique Equatoriale Française, qui représente 2.055.870 kilomètres carrés, a pour point de départ les modestes établissements que nos officiers de marine avaient fondés sur les côtes gabonaises. La création du Congo Français est, par ailleurs, et dans une très large mesure, l'œuvre de l'énergique Savorgnan de Brazza qui, au cours d'une série d'explorations remarquables, atteignit l'immense fleuve qu'est le Congo et sut y établir nos droits et les défendre contre les compétitions étrangères, d'autant plus dangereuses qu'elles étaient marquées sous l'aspect international. La constitution de notre possession congolaise, contrairement à l'enchaînement des événements relatifs à la formation de l'Ouest-Africain Français, s'est effectué sans presque aucune lutte contre les populations indigènes.

L'Afrique Centrale attirait vers 1870 les regards du monde savant et les diverses sociétés de géographie appelaient l'attention des explorateurs sur

l'intérêt d'une meilleure connaissance de ces contrées et de ces fleuves comme le Zambèze et comme le Congo dont on ignorait le cours. Sous le Second Empire, un explorateur français, M. Paul du Chaillu et, en 1872, deux autres Français, Marche et de Compiègne, avaient exploré l'hinterland de nos établissements du Gabon. A Paris, s'était fondé un « Comité de l'Association Internationale Africaine. » C'est ce comité qui soutint les efforts des premiers explorateurs gabonais et qui, s'inspirant des directives du siège central de l'association installé à Bruxelles, donnait comme instructions de poursuivre un but humanitaire et scientifique. Mais les vues de Bruxelles ne tardèrent pas à changer et, derrière la lutte antiesclavagiste dont était chargé Stanley, apparurent des visées beaucoup plus terre à terre. Nos explorateurs eurent, de ce fait, les mains plus libres et purent s'efforcer d'apporter leur utile collaboration à l'œuvre d'expansion de la France dans le bassin congolais. C'est pourquoi nous voyons un jeune officier de marine, Savorgnan de Brazza tenter et avec succès de donner à son pays non seulement le Gabon, mais un accès direct sur le fleuve Congo.

Savorgnan de Brazza, qui avait pris en 1872 contact avec le Gabon, réalisa en 1875 une première et utile exploration de l'hinterland de Libreville; secondé par le D' Ballay et Marche, de Brazza parcourut les régions inconnues de l'Ogooué et de l'Alima, et parvint à découvrir le chemin de divers affluents du Congo. La voie d'accès au grand fleuve était trouvée, et, en septembre 1878, la mission rentrait en France. Outre l'intérêt géographique de cette exploration, il faut noter que les Français surent inspirer aux populations indigènes une réelle sympathie grâce à un ascendant moral qui con-

trastait avec la brutalité de la méthode de Stanley.

Devant les résultats acquis, de Brazza fut vivement sollicité de repartir au Congo. Une des principales raisons qui motivaient la formation d'une nouvelle mission était la découverte du cours du Congo effectuée par Stanley et dont la conséquence fut la volonté prise par l'Association Internationale Africaine et de son fondateur, Léopold II, roi de Belgique, d'occuper les régions découvertes par l'explorateur anglais. Un comité d'études, dit du Haut-Congo, était alors formé avec comme secrétaire général le colonel Strauch qui chargeait Stanley de réaliser les buts arrêtés d'accord avec Léopold II. Stanley quittait l'Europe au début de février 1879, allait embarquer des porteurs et des tirailleurs à Zanzibar, remontait par Suez, et, traversant la Méditerranée, descendait l'Océan et débarquait à Banana, aux bouches du Congo, en août. De là, il se mettait en route pour atteindre les chutes grandioses du Pool. De Brazza, auquel avait été signalé la tentative de Stanley, était décidé à le devancer dans cette course au Pool en utilisant les voies d'accès qu'il avait découvertes dans sa première exploration, mais, arrivé sur place, il décidait d'abandonner la route par l'Ogooué et l'Alima et d'emprunter le Kouliou-Niari. La marche au Congo de Savorgnan fut jalonnée par la création de postes dont celui de Franceville; en septembre 1880, l'explorateur atteignait le grand fleuve africain et, à la suite d'heureuses tractations, concluait avec les chefs indigènes des tribus de la rive droite du Congo devant le Pool une série de traités, et notamment avec le chef Makoko qui l'autorisait à fonder une station sur le fleuve, station qui devait devenir Brazzaville.

Laissant le poste à la garde du sergent noir Malamine, Brazza continuait à explorer la région

du Kouliou Niari. C'est alors que Stanley parvenait au Pool ayant mis quinze mois à franchir les monts de Cristal, et trouvait notre drapeau flottant sur la rive droite. Malgré les sommations les plus vigoureuses et malgré la petite armée qui accompagnait Stanley, le sergent Malamine refusa d'amener le pavillon et Stanley dut s'incliner devant les efforts de Brazza. L'explorateur anglais se tournant vers la rive gauche du Congo y fondait Léopoldville et faisait remonter le fleuve jusqu'aux Stanley Falls.

Les différents postes fondés par dp Brazza et que l'enseigne Mizon avait reçu l'ordre de conserver durant l'absence de Savorgnan rentré en France, étaient dépendants du Comité français de l'Association Internationale. Une telle situation ne pouvait se prolonger et le gouvernement français devait s'engager directement. Jules Ferry comprit qu'il devait intervenir, d'une part en faisant occuper officiellement Loango et, de l'autre, en obtenant des Chambres la ratification du traité passé par Brazza avec Makoko. M. Rouvier, rapporteur de la commission des Affaires étrangères de la Chambre, rédigeait un rapport favorable où il déclarait entre autres : « Si la ratification du traité qui vous est soumis ne semble devoir faire naître aucune complication sérieuse, ses avantages sont considérables. En effet, le territoire qui nous est cédé est en quelque sorte la clef du Congo, cette magnifique voie navigable qui, depuis le pays d'Ouregga, à l'ouest des grands lacs africains jusqu'à l'Atlantique se déroule sur un parcours d'environ 5.000 kilomètres arrosant une contrée admirablement fertile. » Et il ajoutait : « La France, plus voisine de l'Afrique que la plupart des autres nations, plus directement intéressée qu'elles à l'avenir de ce continent par ses possessions de l'Algérie, du Sénégal, du Gabon, par les

nombreux comptoirs qu'elle possède sur la côte occidentale, méconnaîtrait gravement ses intérêts les plus certains si elle se laissait devancer dans le mouvement qui entraîne le monde civilisé vers ces régions hier encore mystérieuses. » Savorgnan de Brazza repartit de France avec le titre de Commissaire du Gouvernement de la République dans l'Ouest africain. « Pendant trois ans, de 1883 à 1885, avec ses cinquante compagnons, dont de Chavanne, Deloisié, Fourneau, Decaze, il parcourut et fit reconnaître toute la région entre le Gabon et le Congo, leva le cours du fleuve jusqu'à l'Oubangui et maintint notre occupation sur les deux rives du Pool, en sorte que l'établissement de Stanley dans le Niari-Kouliou fut sans préjudice pour nous et que, lorsque le gouvernement Français rétrocéda la rive sud du fleuve où était placé le poste du sergent Malamine, il put obtenir à titre de compensation le bassin du Kouliou ».

Cette action amenait, d'ailleurs, l'Association Internationale du Congo à préciser ses vues et à obtenir une reconnaissance de souveraineté grâce au prince de Bismarck. Ce dernier, qui avait reconnu l'Etat nouveau, invita les représentants des Puissances à une conférence « en vue de rechercher et d'établir une Entente Internationale sur les principes de la liberté du commerce dans le bassin et les embouchures du Congo, de l'application au Congo et au Niger des principes de la liberté de navigation et des formalités à observer pour que des occupations nouvelles sur les côtes d'Afrique fussent considérées comme effectives. Heureusement que Jules Ferry avec beaucoup de sens politique avait passé, en avril 1884, avec l'Etat Indépendant du Congo, une convention en vertu de laquelle il abandonnait la rive gauche du Congo moyennant un droit de préemp-

tion sur le territoire du dit Etat; c'était ménager l'avenir. Mais on ne pouvait empêcher la Conférence africaine de Berlin de se réunir et d'établir par son Acte de Berlin du 26 février 1885 l'internationalisation commerciale du bassin congolais.

Quoi qu'il en soit, notre colonie du Congo était née et sans efforts militaires, grâce à l'ascendant et à l'activité de Savorgnan de Brazza. Toute une série d'accords diplomatiques vinrent en arrêter les frontières.

En effet, une suite de traités de délimitation intervinrent alors, de 1886 à 1887, pour fixer les frontières du Congo français tant vis-à-vis de l'Etat Indépendant au Sud (convention du 5 février 1885 et 29 avril 1887). que vis-à-vis de la colonie portugaise du Cabinda (convention du 12 mai 1886) et vis-à-vis de la colonie allemande du Cameroun (convention du 24 décembre 1885). Un décret du 11 décembre 1888 organisait la colonie du Gabon et du Congo en tant que colonie particulière.

Les Conventions de délimitation signées en 1885 et 1887 avec l'Etat libre du Congo laissaient une zone libre vers le Nord-Est; ce fait incita nos explorateurs à chercher à réunir par le Tchad nos territoires congolais au groupe de colonies de l'A. O. F. et permit de donner corps au projet de jonction des régions du centre africain à notre colonie de la mer Rouge, les Etablissements de la côte des Somalis. De 1888 à 1894, les explorateurs Crampel, Fourneau, Mizon, Maistre, Ponel, effectuèrent des missions qui assurèrent une connaissance aussi complète que possible des voies d'accès au Tchad.

La mission Crampel, dont le chef restera dans l'histoire coloniale une noble et énergique figure, avait pour objet de traverser l'Afrique par le Congo, le Tchad, le Sahara, et d'atteindre l'Algérie. Cram-

pel et ses compagnons, Nebout, Orsi et Biscarrat, partirent de Rouango sur l'Oubangui en janvier 1891, mais il fut massacré avec les siens à Elkouti sur le Chari par des bandes de Senoussi soudoyées par Rabah. Le Comité de l'Afrique française, dont il importe de signaler les efforts d'animateur, constituait une nouvelle mission, celle de Dybowski, qui put opérer contre les assassins, puis chargeait Maître de reprendre les projets de Crampel et d'aller vers le Tchad. La mission Maître parvenait au Chari, traversait le Logone et revenait par la Benoué et le Niger. Nous nous heurtâmes alors aux susceptibilités des Allemands qui nous voyaient transformer le Tchad en un lac français. C'est pourquoi des pourparlers s'engagèrent entre le Cabinet de Berlin et celui de Paris.

Les Allemands reconnaissent alors par un accord signé à Berlin le 6 février 1894, les résultats acquis par ces diverses explorations ; cet accord fixe la frontière nord du Congo et des territoires du Cameroun, laissant à la France la possession de Bifara, centre où le Mayo Rebbi est navigable, ce qui nous assurait la voie de la Benoué dont il est l'affluent; ensuite le Chari formait la frontière jusqu'au Tchad.

Les Anglais cherchèrent alors à nous barrer la route par un arrangement signé le 12 mai 1894 avec les Belges, qui avait pour but de faire un Etat tampon d'une partie du territoire congolais entre le Haut Oubangui français et le bassin du Nil. Le Cabinet de Paris protesta contre cet acte partageant entre l'Angleterre et le Congo belge la région du Haut Nil et faisait observer que « la Grande-Bretagne en donnant à bail à l'Etat du Congo des territoires situés entre le 25° et le 30° à l'est du méridien de Greenwich et au roi Léopold ceux situés entre le 30° et le Nil Blanc, violait l'intégrité du Territoire

Ottoman, puisqu'il s'agissait de pays égyptiens, et incitait l'Etat Indépendant du Congo à violer l'Acte général de Bruxelles de 1894 qui, en reconnaissant la neutralité de cet Etat, lui interdisait de sortir des limites qui lui avaient été fixées. » Le roi Léopold ne persista pas et nous laissa notre accès au Nil; en février 1896, nous faisons flotter notre drapeau sur le poste de Tamboura dans le bassin du Nil.

Les Anglais, résolus à ne pas laisser couper la ligne du Cap au Caire, axe de leur politique africaine, descendirent de l'Egypte sur le Soudan, révolté à l'appel à la guerre sainte lancé par le Madhi. Pendant ce temps, le capitaine Marchand, parti de Marseille en juin 1896, s'élançait des rives de l'Oubangui vers le Haut Nil qu'il atteignait en juillet 1898 par les marais du Bahr el Ghazal, s'établissant solidement à Fachoda avec quelques tirailleurs. On sait comment le sirdar Kitchener, après avoir battu les madhistes à Omdourman, le 3 septembre 1898, occupé la ville sainte de Khar-toum, parvenait à la tête de 20.000 hommes devant Fachoda le 21 septembre 1898. Le conflit franco-anglais entra dans sa phase décisive.

L'affaire de Fachoda, c'est l'évocation de ce conflit qui a sa naissance dans la volonté des Anglais de dominer le Haut Nil et d'éviter que nous les devançons dans ces régions qui étaient selon les vues du colonialisme britannique réservées à la seule influence anglaise et qui devaient être la voie réservée au fameux Cap-Caire. Notre action vers le Bahr el Ghazal devait susciter des craintes et, en 1898, à propos de la mission Liotard et la fondation du fort Hassinger sur le Souch, Sir Edward Grey déclarait au Parlement : « L'Angleterre est, en qualité de tutrice, chargée de la défense de ses intérêts de l'Egypte et

par suite des revendications de l'Égypte dans la vallée du Nil. On me demande si une expédition française se dirige du Congo vers la vallée du Nil : nous n'avons aucune raison de le supposer; le gouvernement français doit savoir parfaitement que ce serait un acte inamical et qu'il serait considéré comme tel en Angleterre. » Aussi est-ce pour nous intimider que le cabinet de Saint-James organisait une vaste expédition contre les madhistes révoltés et qui s'étaient rendus libres dans la haute vallée du Nil. Le gouvernement français ne voulut pas reculer et hâta les préparatifs de la mission Marchand, car, derrière la question du Haut Nil, il y avait, toujours pendante, la question d'Égypte. Un choc était probable, c'est ce que comptait M. Hanotaux, alors ministre des Affaires étrangères, qui voyait dans la réussite possible du commandant Marchand une arme excellente pour une négociation utile; en fait, une conférence se réunissait à Paris en novembre 1897 en vue d'un règlement général des litiges africains; la chose était, du reste, bien engagée et aboutissait à la convention du 14 juin 1898. Mais à Paris, le Parlement, l'opinion publique crurent utile de faire de l'opposition à cette convention et l'inévitable rencontre de Fachoda se produisit.

Le sirdar Kitchener notifia au capitaine Marchand qu'il avait reçu des ordres pour ne reconnaître aucune occupation française dans n'importe laquelle des régions de la vallée du Nil. A Paris, on essaya une reprise de pourparlers où M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, s'efforça de démontrer que l'Angleterre n'avait pas le droit de parler au nom de l'Égypte, et que, d'ailleurs, le Haut Nil n'appartenait plus, s'étant révolté, à la souveraineté du Khédive, qu'enfin la mission Marchand avait pour

origine notre action dans ces régions depuis 1893. Le cabinet de Saint-James ne cacha pas en réponse qu'il tenait pour nuls ces arguments et qu'il était décidé à employer la force s'il le fallait. On dut céder sous crainte de déchaîner une terrible guerre. Paris ordonna donc (octobre 1898) l'évacuation de Fachoda et le retour de la mission Marchand par l'Abyssinie et Djibouti.

Quelques mois après, les deux gouvernements reprenaient leurs pourparlers qui, conduits à Londres par M. Paul Cambon, aboutissaient à la déclaration du 31 mars 1899, additif à la Convention du 14 juin 1898 et qui, tout en réservant nos droits sur l'Égypte, arrêtait la frontière franco-anglaise dans le Centre africain. Cet accord fixait comme frontière commune la ligne de partage des eaux entre les affluents du Congo et du Nil jusqu'à sa rencontre avec le 11^e parallèle Nord; de là on prévoyait que l'Ouadaï serait zone d'action française alors que le Darfour tombait sous l'influence anglaise. La France reconnaissait le condominium anglo-égyptien du Soudan Oriental. Ce partage évitait que toute nouvelle tentative d'expansion territoriale n'entraînât d'autres difficultés; l'équilibre des deux puissances coloniales était établi et une sorte de partage africain définitivement accompli; la France avait l'Ouest comme champ d'action et l'Angleterre l'Est. La rivalité franco-anglaise dans le Continent Noir s'évanouissait et c'est ainsi que, grâce à un heureux accord sur le terrain colonial, une politique d'étroite entente s'établissait entre Paris et Londres, prémisses d'une collaboration qui devait aller jusqu'à la confraternité sur les champs de bataille de la Guerre Mondiale.

C'est en vertu de ces accords qu'en 1904 nous luttions contre Rabah et que nous entreprenions la

conquête de l'Ouadaï. C'est en juin 1909 que nous occupions Abeché ; en 1910, nous prenions possession du Baghirni et du Kanem; ces opérations entraînèrent malheureusement la mort du capitaine Fiegenschul et, quelques mois après, celle du colonel Moll; en novembre 1910, le colonel Largeau s'empara du sultan Doudmourah et parvenait à pacifier la région.

Les diverses colonies de notre bassin congolais furent réunies en 1908 en un gouvernement général constitué par le Gabon, le Moyen Congo, l'Oubangui Chari et le Territoire militaire du Tchad.

Les ambitions coloniales allemandes sur le Maroc devaient avoir une conséquence directe sur notre Afrique Equatoriale. Berlin, en effet, à la suite des incidents d'Agadir, faisait connaître en juillet 1911 que l'Allemagne « consentait » à laisser la France libre au Maroc, mais réclamait pour prix de ce « bon vouloir » des compensations territoriales au Congo. D'ailleurs, depuis 1905, les Allemands du Sud Cameroun ne cessaient d'empiéter sur les terrains appartenant à la société concessionnaire dite de la N'goko Sangha. Du reste, devant l'insistance allemande, nous crûmes habile de former une sorte de consortium « pour la mise en valeur de la zone frontière franco-allemande », mais les Chambres ayant refusé le vote d'une indemnité accordée à la compagnie concessionnaire N'goko Sangha, le gouvernement impérial protesta et réclama de nouvelles compensations. Outre-Rhin les appétits étaient considérables et ne visaient pas moins qu'au dépècement de notre Afrique Equatoriale. C'est dans une atmosphère dangereuse qu'en juillet 1911 s'engagèrent de nouvelles négociations entre Paris et Berlin. L'histoire de ces négociations appartient à l'histoire diplomatique des origines de la

guerre de 1914 : il nous suffit de dire qu'elles aboutirent à la Convention du 4 novembre 1911. Cet accord reconnaissait à l'Allemagne deux points d'accès sur le Congo et l'Oubangui, accès territoriaux d'une étendue de 5 à 12 kilomètres, les deux fameuses « piqûres », et laissait à la France un accès à la Sangha, dit « le bec de canard ». Le Cameroun allemand s'augmentait de 245.000 kilomètres carrés alors que l'Afrique Equatoriale, dont le territoire était coupé en deux endroits, n'obtenait comme prix de ces pertes territoriales qui lui rompaient toute unité, que 15.000 kilomètres carrés.

Le Second Empire avait cherché à prendre pied dans l'intérieur de la Grande Ile de l'océan Indien. Mais, par une faute de tactique imputable à une méconnaissance de la vie ethnique de Madagascar, nous nous efforçâmes de rallier à notre influence les Hovas. Ceux-ci maîtres de l'Émyrne, tendaient à dominer les autres races habitant l'île, notamment les Sakhalaves qui, pourtant, étaient en confiance avec nos commerçants.

C'est en juillet 1882 que la reine Ranavaloa montait sur le trône hova et épousait les querelles des partisans de l'influence anglaise fortement travaillés d'ailleurs par les missionnaires méthodistes. Les remarquables voyages effectués dans la Grande Ile vers 1871 par Alfred Grandidier inquiétèrent les dirigeants hovas qui adoptèrent vis-à-vis de la France une attitude hostile. « C'est en 1878 que se manifesta nettement le parti pris du gouvernement hova de se soustraire aux engagements du traité conclu dix ans auparavant avec la France. Le conflit éclata à propos de l'héritage de M. Laborde,

consul de France et l'un des meilleurs artisans de la civilisation européenne à Madagascar. Il prouva d'une manière évidente la duplicité de nos adversaires : permettre aux Français d'acheter des terres mais défendre aux Malgaches d'en aliéner, tel fut le singulier commentaire qu'un ministre hova osa donner de l'article 6 du traité de 1868. La querelle fut envenimée par l'imprudent essai, essai qu'encouragea l'Anglais Panett, de soustraire plusieurs chefs sakhalaves à l'action du protectorat de notre colonie de Nossi-Bé. Quatre ans de pourparlers énervants avec alternatives de feintes concessions et de menaces à peine déguisées furent suivis d'une rupture diplomatique (1882) et d'une énergique opération de police du commandant Le Timbre qui enleva les pavillons hovas arborés sur la côte nord-ouest de Madagascar. » Le gouvernement hova envoya à Paris une ambassade, cherchant à faire intervenir dans le débat le cabinet de Saint-James, mais les pourparlers n'aboutirent à rien et on se résolut à hâter les choses; le contre-amiral Pierre reçut le commandement d'une division navale en février 1883, avec mission « de faire évacuer les postes de la côte nord-ouest, de saisir la douane de Majunga et d'adresser au gouvernement hova un ultimatum exigeant la reconnaissance de nos droits de souveraineté sur la côte nord, et des indemnités pour nos nationaux ». L'action de l'amiral Pierre fut rapide, les postes hovas de la côte nord-ouest furent détruits, le port de Majunga bombardé et cela au cours du mois de mai 1883; le 1^{er} juin l'ultimatum en question était remis à la reine Ranavalo. Notre flotte était devant Tamatave prête à bombarder la ville. Aucune réponse n'ayant été faite à l'ultimatum, nous opérâmes un débarquement et occupâmes la ville. Des incidents assez vifs eurent lieu avec le com-

mandant anglais du Dryad et un agent britannique M. Shaw. Le climat terrassa malheureusement l'amiral Pierre qui fut remplacé, en novembre 1883, par l'amiral Galiber, qui sollicita l'envoi d'un véritable corps expéditionnaire. A Paris, l'opinion s'émut et alors que nous continuions des négociations fort diluses avec les Hovas, plusieurs personnalités de la Chambre, MM. de Lanessan, de Mun, Dureau de Vaulcomte, montraient que nous étions vraiment engagés à Madagascar et qu'il fallait suivre une politique vigoureuse. Par 437 voix contre 26 la Chambre adoptait une résolution impliquant la fin des négociations. L'amiral Vliot fut prié de liquider l'affaire. « L'amiral ne devait pas laisser discuter nos droits ni admettre le débat sur les limites de notre prise de possession au Nord-Ouest, mais il n'était pas davantage incité à proclamer la nullité de la souveraineté hova en dehors de l'Emyrne et comme on l'autorisait à revendiquer les avantages du traité de 1868. en outre du retrait de la loi N° 85, par là même on l'encourageait, on le menait fatalement à restaurer la valeur diplomatique de cette malencontreuse convention. » C'était assez évasif et malgré une brillante campagne du colonel Pennequin en pays sakhalave, l'amiral signait avec les Hovas représentés par un Anglais, le sieur Digby Willoughby, le traité franco-hova du 17 décembre 1885.

Les grandes lignes de ce traité étaient les suivantes : nous avons l'usage, et cela sans le moindre détour, non du droit de propriété mais de celui de baux emphytéotiques; le gouvernement hova s'engageait à respecter nos protégés; la reine de Madagascar, alors Manjaka, acceptait notre protectorat et la présence d'un résident à Tananarive; nous maintenions notre occupation de Tamatave jusqu'au versement intégral d'une indemnité de

deux millions; enfin, les Hovas nous cédaient la baie de Diégo-Suarez. En un mot, nous prenions pied d'une façon définitive à Madagascar, mais sous une forme détournée qui, malgré l'habileté du premier résident M. Le Myre de Vilers, devait tôt ou tard engendrer de graves discussions.

Les difficultés qui pouvaient alors surgir étaient doubles : 1° l'hostilité systématique des milieux officiels hovas au fonctionnement du protectorat, et c'est ce qui se produisit ; 2° une opposition diplomatique britannique à toute consolidation du précaire protectorat établi par le traité du 17 décembre 1885. Heureusement que, par suite d'un hasard heureux l'Angleterre était fort désireuse d'occuper sans contestation extérieure Zanzibar et elle fut incitée à obtenir de nous une renonciation à d'anciens droits sur cette île moyennant, à titre de compensation, une renonciation identique, mais celle-ci concernant les droits que les Anglais pouvaient avoir sur la Grande Ile; d'autre part, le prince de Bismarck cherchait alors à fonder une colonie allemande sur la côte de l'Est Africain et contre la promesse d'une complète neutralité française dans cette région, reconnaissait formellement (novembre 1890) notre protectorat sur Madagascar.

Nous n'avions plus en 1891 à vaincre que l'obstacle hova; l'opinion publique française qui commençait à comprendre le puissant intérêt de l'œuvre d'expansion coloniale, supportait mal les atteintes constantes que portaient les familiers et les ministres de la reine Ranavaloa au traité de protectorat. Ce fut donc dans une atmosphère favorable que le 13 novembre 1894, M. Hanotaux, alors ministre des Affaires étrangères, montrait en un langage saisissant que la patience française était à bout. « Le système a échoué, il faut entrer dans des voies

nouvelles; Messieurs, disons franchement les choses : il n'y a véritablement de protectorat que quand le protecteur est en mesure de faire prévaloir sa volonté, au moins dans le champ où elle se limite naturellement. Or j'ai prouvé tout à l'heure à la Chambre qu'à Madagascar rien de tel n'existait. »

Pendant que les autorités militaires organisaient le corps de 12.000 hommes destiné à la conquête de Madagascar, l'amiral Bienaimé, en février 1895, opérait le blocus des côtes et installait Majunga en base d'opérations. Le plan arrêté par le commandement était de remonter les vallées de la Betsiboka et de l'Ikopa de façon à atteindre Tananarive. Ce fut le général de division Duchesne qui fut chargé du commandement en chef; l'enthousiasme fut considérable et la preuve en fut l'entrain avec lequel fut formé le 100^e de marche; malheureusement on fit appel à trop d'éléments européens et on retira aux officiers des troupes de marine la direction des opérations. Le 1^{er} mars 1895, le général Metzinger partait avec l'avant-garde et remontait la Betsiboka culbutant les forces hovas à Ampassivola et à Ambo-dimondy; le 6 mai, le général Duchesne faisait continuer notre effort et refoulait l'ennemi à Tsarasoatra. On ne pouvait, toutefois, songer à aller plus de l'avant sans l'établissement d'une route de communication; la construction de cette route par des unités blanches non acclimatées fut une lourde faute qui détermina de grandes pertes; 46 % de l'effectif mourut et pour le génie la proportion fut de 64 % ! Allait-on être cloué sur place par le « général Fièvre »? Le général Duchesne résolut d'organiser une colonne volante de 4.000 hommes placée sous la direction du général Voyron; cette colonne partit d'Andriba le 14 septembre et le 29 parvenait devant Tananarive; un bombardement de quelques

heures faisait hisser le drapeau blanc et, le 1^{er} octobre, la reine Ranavaloa signait la paix de Tananarive

Le traité du 1^{er} octobre 1895 enlevait au Protectorat tout caractère vague et assurait notre occupation par la présence de troupes; pour éviter toute discussion, par un acte du 27 novembre 1895, la reine reconnaissait « notre prise de possession de Madagascar ». Mais ce n'était là qu'une étape et l'esprit réaliste qu'est M. Hanotaux fit transformer ces déclarations en une loi prise en bonne et due forme, le 6 août 1896, « déclarant colonie française l'île de Madagascar et dépendances ». La Grande Île était désormais intégrée dans le territoire national.

L'occupation de Tananarive, la signature des traités, n'empêchèrent point l'île de rester en pleine effervescence ; la rébellion prenait corps sous la conduite des anciens ministres hovas et ce furent des incidents sans cesse renouvelés, attaques de convois, attentats, massacres. Pour mettre fin à cette situation difficile, on fit appel au pacificateur du Tonkin, le général Gallieni.

L'action du général Gallieni fut prompte ; frappant d'abord à la tête, il destitua la reine le 18 février 1897, la fit exiler à la Réunion et abolit la royauté. Un décret du 30 juillet organisait le gouvernement général de Madagascar dont le général Gallieni devenait le premier titulaire. Ces radicales réformes accomplies, le général s'attaquait au problème de la pacification de l'île, utilisant sa formule chère dite de la « tache d'huile », qui consistait en un établissement régulier et de plus en plus étendu de la paix française. Pendant les années 1896-97, ce fut l'Émyrne qui fut pacifiée, ensuite les autres régions; des officiers comme Lyautey, Gérard, Toquenne, Cleret, réalisèrent pleinement les vues du gouverneur

général qui pouvait déclarer en 1899 que l'œuvre était pour ainsi dire achevée.

Le général Gallieni, pendant les dix années qu'il resta à Tananarive, effectua, par ailleurs, une œuvre considérable de mise en valeur. Routes, ports, postes, outillage tout était à créer et tout fut réalisé; l'éloquence des chiffres montre mieux que tout autre commentaire les effets de la colonisation française : 18 millions de commerce général en 1897 alors qu'en 1928 le chiffre atteint est de 1 milliard 172 millions dont 483 millions à l'exportation.

Le développement social s'effectue également avec méthode; écoles, institutions d'enseignement professionnel, création d'hôpitaux et de dispensaires se sont multipliés.

BIBLIOGRAPHIE

- DUBOIS et TERRIER , *Un siècle d'expansion coloniale*, 1902 .
 Chr. SCHEFER , *D'une guerre à l'autre*, 1919.
 Darcy, *Cent ans de rivalité coloniale*, 1904 .
 F. ROUGET , *L'Expansion Coloniale au Congo Français*, 1906 .
 BRUEL., *L' Afrique Equatoriale Française*, 1928 .
 You, *Madagascar*.
 GENTIL, *La chute de l'Empire de Rabah*, 1912 .
 MEYNIER, *Les conquérants du Tchad*, 1924 .
 HANOTAUX, *Le partage de l'Afrique. Fachodah*, 1909 .
 HANOTAUX, *L'affaire de Madagascar*.
 Victor BÉRARD , *L'impérialisme anglais*.
 REIBELL, *Le commandant Lamy*, 1903 .
 La collection du *Bulletin de l'Afrique Française*.
 L'CL GROSSARD , *Mission de délimitation de l'Afrique Equatoriale et du Soudan Anglo-Egyptien*, 1925 .
 GRANDDIEK, *Le Myre de Vilers, Duchesne, Gallieni, Quarante ans de l'histoire de Madagascar, 1850-1920-1925* .

CHAPITRE II

LA CONQUÊTE DE L'INDOCHINE. — LA FRANCE DANS L'OCÉAN INDIEN. — L'ACTION DANS LE PACIFIQUE

Le Second Empire avait légué à la République une colonie extrême-orientale : la Cochinchine. Les conceptions assimilatrices qui dominaient les fondateurs de la Troisième République en matière coloniale, amenèrent le gouvernement à doter la Cochinchine d'une organisation administrative calquée sur celle des autres possessions, mais ces mesures se heurtaient aux conditions sociales si particulières aux pays jaunes. En ce qui touche le développement économique, l'essor fut donné durant les années qui s'échelonnèrent de 1873 à 1885. Saïgon se transformait en une véritable cité et les ressources naturelles du terrain étaient mises en exploitation ; la culture du riz s'intensifiait de jour en jour, on y joignit celle du coprah, de l'arachide, du mûrier.

C'est pour appliquer les mesures d'administration directe qu'en 1879 le ministre de la Marine nomma comme gouverneur un préfet, M. Le Myre de Vilers. Celui-ci se révéla grand colonial, qui, parti de France avec l'intention d'appliquer un programme d'assimilation, adapta fort habilement aux nécessités locales les rouages de la machine admi-

nistrative. Le Myre de Vilers donna une vive impulsion à l'œuvre de mise en valeur, augmentant le port de Saïgon, créant des services de transports fluviaux, perçant plus de 2.000 kilomètres de routes, lançant des ponts, ouvrant des marchés et favorisant l'agriculture indigène.

Depuis des années le Tonkin était le siège d'une révolte tantôt latente, tantôt en pleine explosion contre la cour de Hué et ses mandarins. C'est avec beaucoup de difficultés que l'empereur Tu Duc avait maté, en 1862 par exemple, la rébellion des partisans du prétendant au trône. Le Tonkin, par ailleurs, était infesté par des bandes de Pavillons Noirs ou Jaunes, bandes chinoises, débris du grand soulèvement des Taï-pings de Nankin de 1851. Pavillons Noirs et Jaunes se battaient entre eux et pillaient les hautes vallées tonkinoises. La cour de Hué s'adressa au vice-roi de Canton, le maréchal Ma, pour que des réguliers celestes viennent mettre à la raison ces pirates ; désireux d'agir avec efficacité, le maréchal résolut de doter ses troupes d'armements européens et s'adressa dans ce but au commerçant Jean Dupuis, installé à Hankéou. Celui-ci reconnut que la meilleure voie de transport pour le matériel qui lui était demandé serait le fleuve Rouge par où on aurait accès au Yunnan, centre de rassemblement des troupes du maréchal Ma ; Pékin accepta et munit Dupuis des pouvoirs nécessaires. Jean Dupuis quitta Hong Kong en 1872 avec une flottille portant le matériel et alla mouiller à Hanoï ; nous envoyâmes un aviso, pour protéger contre les pirates qui infestaient la baie du Tonkin, la flottille Dupuis. La cour de Hué, s'alarmant de ces faits, fit une sourde opposition, refusant à Dupuis de le laisser, malgré les autorisations du vice-roi de Canton, remonter le fleuve Rouge. A Hanoï,

le maréchal annamite Nguyen-Tri-Phuong entra en conflit direct avec Dupuis. Celui-ci en appella à Saigon et à Canton. Le gouverneur de la Cochinchine, l'amiral Dupré, proposait alors à Paris de faire occuper le Tonkin afin, non seulement de secondar les vues de Dupuis qui ne cachait pas l'intérêt d'une prise de possession de cette région d'Indochine, mais aussi pour forcer la cour de Hué à signer le traité de paix qui consacrait la remise à la France des provinces de Vinh-Long, d'Hatien et de Chaudoc. L'amiral Dupré envoyait alors le lieutenant de vaisseau Francis Garnier procéder à une enquête et déterminer les solutions possibles.

De Paris, l'amiral Dupré recevait des conseils de prudence; d'Hanoï, où venait d'arriver Garnier, parvenaient des nouvelles graves indiquant l'hostilité croissante des Annamites. Garnier se résolut à brusquer les événements et ordonnait au maréchal Nguyen-Tri-Phuong de laisser passer la flottille de Dupuis et de livrer la forteresse d'Hanoï. Le lieutenant de vaisseau avait avec lui l'avis *d'Estrées* et deux canonnières, 36 marins et 30 soldats d'infanterie de marine. Aucune réponse n'ayant été faite, Francis Garnier enlevait de vive force, le 30 novembre 1873, la citadelle; puis, par une série d'opérations militaires fort heureuses, il faisait accepter notre autorité par les mandarins des provinces de Hueng-Yen, de Bac-Ninh, d'Haï-Duong. La place forte de Nam-Dinh fut prise d'assaut, mais Garnier devait revenir, fin décembre, sur Hanoi menacée par les Pavillons Noirs appelés par les mandarins de Hué. C'est en refoulant une attaque de ceux-ci, le 22 décembre, que Garnier tombait, ayant été isolé un instant de sa troupe; il était massacré sur place à coups de lances.

La mort de Francis Garnier fut l'occasion d'une

attaque de tous les postes installés par lui dans le Delta; nos petites garnisons résistèrent et, contre-attaquant, consolidèrent leurs positions; aucun des points occupés par nous ne fut perdu. C'est à ce moment que l'officier de marine Philastre était envoyé au Tonkin avec des renforts. Philastre remplissait les fonctions d'inspecteur des affaires indigènes en Cochinchine et avait reçu comme instructions d'obtenir de la cour de Hué la satisfaction du traité depuis si longtemps en suspens. Pour obtenir ce résultat, il fit miroiter aux mandarins l'espoir d'une évacuation du Delta; aussi, dès les tous premiers jours de janvier, tous nos postes étaient abandonnés et il ne resta à Hanoï que 40 hommes sous le commandement du capitaine Rheinart qui y remplissait les fonctions de consul. La cour de Hué signa, le 15 mars 1874, le traité dit « Traité Philastre », dont le seul avantage réel fut la reconnaissance de nos droits de souveraineté sur les diverses provinces de la Cochinchine. Tout en déclarant que la France devait protéger l'Annam contre les attaques extérieures, ce texte ne faisait qu'établir un vague protectorat sur ce dernier pays. Un traité de commerce, annexe du premier, nous ouvrait le droit de commercer à Quinhua, Haïphong, Hanoï avec certains droits consulaires. Enfin, pour assurer et faciliter l'exécution des clauses et des stipulations du traité notre gouvernement devait nommer un résident ayant rang de ministre, auprès de la cour de Hué.

Le traité fut signé en avril 1875, le « Consul français » installé à Hanoï; notre représentant à Hué, le capitaine Rheinart, et ceci montre l'hostilité latente des milieux annamites, ne put rester à son poste et dut revenir à Saigon.

C'est à cette époque que s'opéra un rapproche-

ment sino-annamite. L'intervention du vice-roi de Canton dans les affaires Jean Dupuis amena Pékin à faire revivre les anciens droits de souveraineté de l'Empire du Milieu sur le Tonkin et l'Annam. De son côté, l'empereur Tu-Duc cherchait des appuis extérieurs contre la pression française. C'est pourquoi le gouvernement chinois avisait le Cabinet de Paris qu'il ne pouvait pas donner son adhésion au traité de Philastre, celui-ci ne tenant pas compte de ses droits de souveraineté sur le royaume d'Annam. On passa outre cette protestation, mais Paris, averti par notre représentant en Chine, s'étonna de l'envoi d'une mission annamite à Pékin portant a le tribut » dit tribut triennal. Par ailleurs, en 1878, la cour de Hué demanda à la Chine de l'aider à pourchasser des rebelles sudistes qui étaient passés au Tonkin. Pékin lit immédiatement descendre de forts contingents de réguliers qui allèrent se placer sous les ordres des mandarins annamites; ainsi les Chinois reprenaient pied au Tonkin. Notre influence était directement menacée.

D'autre part, et en vertu du caractère international du traité de commerce de 1875, l'étranger pouvait s'intéresser au mouvement commercial du Tonkin. L'Angleterre et l'Allemagne nommaient des consuls à Hanoï et l'Espagne y envoyait des missions d'études. Le régime de la porte ouverte n'était donc pas sans danger pour nous.

Tous ces faits, joints à la campagne que menait à Paris Jean Dupuis, qui protestait contre son expulsion d'Hanoï, influèrent sur le gouvernement. Le ministre de la Marine, Jauréguiberry, s'inquiétait de notre rôle équivoque au Tonkin. Du reste, la situation s'aggravait de jour en jour quant à l'action anti-française poursuivie par l'empereur Tu-Duc et ses mandarins. Les bandes des Pavillons Noirs ne ces-

saient d'entraver notre action commerciale, allant jusqu'au meurtre de nos nationaux, étant encouragés par les mandarins. L'amiral Jauréguiberry fit faire des remontrances à Hué, mais ces démarches ne produisirent aucun changement d'attitude. Le gouvernement examina la possibilité d'une nouvelle intervention au Tonkin. C'est alors que le marquis Tsang, ministre de Chine à Paris, notifiait à la France que « le gouvernement chinois ne saurait envisager avec indifférence ces opérations ». Gambetta, alors ministre des Affaires étrangères, fit savoir au marquis Tsang que la France entendait régler directement et seulement avec Hué les difficultés tonkinoises. Des ordres étaient donnés pour renforcer la garnison de Hanoï et on y envoyait le capitaine de frégate Rivière avec mission de tenir la main au respect du Traité Philastre et surveiller les Pavillons Noirs.

Rivière, avec un bataillon d'infanterie de marine et une batterie, arrivait à Hanoï au début de 1882; les mandarins continuaient à nous créer des difficultés, le Tong-Doc du Tonkin rassemblait même force troupes; Rivière, voyant le danger, sommait; le 25 avril, le Tonsr-Doc de nous livrer la citadelle; un court délai fut laissé aux autorités annamites pour obéir. Celles-ci n'ayant pas répondu à l'ultimatum, les canonnières bombardèrent alors la citadelle, y mirent le feu tandis que nos troupes s'élançaient à l'assaut. Les Annamites s'enfuirent et le Tong-Doc, voyant notre drapeau flotter sur la citadelle, se tuait.

Cette action énergique devait avoir pour conséquence de rapprocher davantage la cour de Hué de Pékin; le vice-roi de Canton recevait l'ordre de préparer une armée chinoise pour occuper le Tonkin. A HANOÏ le commandant Rivière sentait croître

l'hostilité annamite et sa position devenait de jour en jour plus critique; quelques renforts lui furent expédiés, lin mars, il faisait occuper les mines d'Hongay et la baie d'Along; divers combats nous donnèrent de l'air. Nam Dinh était occupé, de même Haïphong, mais les masses ennemies augmentaient toujours; serré de près dans Hanoï même, Rivière s'efforçait par de vigoureuses sorties de se donner un peu de liberté de mouvements; c'est dans une de ces sorties, au lieu dit le Pont de Papiers, que le vaillant officier trouva la mort, faisant preuve du plus pur héroïsme : blessé à mort, il ordonna à ses hommes de le laisser sur le terrain pour ne pas entraver le mouvement de retraite.

La mort du commandant Rivière émut profondément l'opinion française qui réclama une action plus décisive au Tonkin. M. Challemel-Lacour, ministre des Affaires étrangères, demandait, en avril 1883, 5 millions de crédit pour la formation d'un corps expéditionnaire et annonçait la future nomination d'un commissaire général civil chargé d'organiser le protectorat tonkinois. Le chef du corps expéditionnaire fut le général Bouet, et le commissaire le Dr Harmand, un ancien compagnon de Garnier. Jules Ferry, après de violents débats parlementaires et malgré les attaques de de Broglie et de Clemenceau, faisait approuver ces mesures que rendait plus urgentes encore l'attitude menaçante de la Chine.

A son arrivée à Hanoï, en juillet 1883, le général Bouet s'efforça de consolider nos positions, alors que sur mer l'amiral Courbet agissait sur Hué en attaquant et en enlevant les forts de la baie de Tourane. Le successeur de Tu-Duc, Hiep-Hua, s'empessa de signer, en présence du D' Harmand, un traité suivant lequel le gouvernement annamite acceptait notre protectorat. Mais la flotte française

avait quitté Tourane depuis peu que les mandarins opposaient les procédés dilatoires à l'exécution du traité. A Hanoï, nos troupes étaient toujours sur la brèche, alors que des dissentiments éclataient entre le général Bouet, le D' Harmand et l'amiral Courbet. Le général préféra quitter son commandement et Paris averti confiait, fin octobre 1883, le commandement général à l'amiral Courbet.

C'est à ce moment que le ministre chinois Li-Hung Chang demandait à la France d'évacuer le Tonkin. Courbet qui avait reçu des renforts faisait occuper Sontay et nos colonnes commençaient sous les ordres des généraux Brière de L'Isle et de Négrier à rayonner dans le Delta. L'envoi du général Millot avec de forts contingents permettait à l'amiral de lui passer la direction des opérations de terre. Le gouvernement avait à cette occasion télégraphié à Courbet « qu'il approuvait entièrement sa conduite et reconnaissait, hautement la valeur de ses services ».

En mars 1884, le général Millot commençait une série de vigoureuses opérations qui nous donnèrent Bac Ninh malgré la résistance des réguliers chinois ; nos colonnes poursuivirent alors l'ennemi vers Langson et Thay-nguyen ; nous occupions successivement Yanthé, Kap et Thay-nguyen sous la conduite du général Brière de L'Isle ; des concentrations chinoises se faisant à Hang-Hoa, vers Son Tay, le commandement chargeait Brière de L'Isle et de Négrier d'éteindre ce foyer ; par ailleurs, dans le Delta nous pourchassions les Pavillons Noirs ; en avril 1884, un plan rationnel de conquête était arrêté et des troupes indigènes étaient créées. Nous ne cessons de consolider notre position et, en mai 1884, nous nous emparons de Tuyen Quang, centre de résistance des Pavillons Noirs.

A Pékin les succès de nos troupes incitèrent à la

conciliation et Li Hung Chang chercha à obtenir du cabinet de Paris un arrangement; des tractations s'établirent qui aboutirent à la signature, le 17 mai 1884, d'une convention préliminaire d'amitié et de bon vouloir, dit Traité de Tien Tsin; d'après celle-ci, la France pouvait faire occuper Lang Son, Caobang, That-Thé et Laokay ainsi que toutes les forteresses situées le long de la frontière du Yunnan; la Chine renonçait à toute souveraineté sur l'Annam.

La signature du Traité de Tien Tsin entraînait logiquement la substitution d'un traité de protectorat franco-annamite beaucoup plus précis que le Traité Harmand; ce fut le « Traité Patenôtre » signé le 6 juin 1884 à Hué. Ce texte précisait notamment le rôle dévolu au résident général représentant de la France à Hue et ceux des « résidents » placés dans les chefs-lieux du Tonkin; les fortifications de Hué étaient rasées; nous prenions en mains l'administration du Tonkin et, désormais, la Chine n'avait plus aucun motif d'intervention en Indochine.

En vertu du traité de Tien Tsin nos colonnes allèrent, au début de l'été de 1884, occuper les villes frontières, mais des contingents chinois refusèrent de céder ces places et une de nos colonnes, celle du colonel Daguenne, se heurta à une vigoureuse résistance, et dut même, après un recul, être dégagée par le général de Négrier. On fit de légitimes protestations à Pékin qui, tout en discutant, ne se hâtait pas de faire évacuer le territoire tonkinois par ses réguliers. Jules Ferry, alors président du Conseil, ordonnait pour faire une utile pression sur le gouvernement chinois, à l'amiral Courbet, d'aller bloquer les ports de Fou Tcheou et de Kelung. Le 17 juillet notre escadre bloquait Fou Tcheou; un mois après l'amiral Courbet, sachant que la Chambre avait

approuvé par « une voix de majorité » l'action énergique décidée par Jules Ferry, adressait aux autorités chinoises un ultimatum; aucune réponse n'ayant été formulée, la flotte française bombardait l'arsenal et faisait sauter tous les vaisseaux amarrés dans la rivière Min. Le port de Kelung était bombardé par l'amiral Lespes.

Les mandarins annamites, de leur côté, ne cessaient de nous créer des difficultés et le Tonkin était à nouveau soulevé. Millot malade devait céder le commandement au général Brière de L'Isle.

Le nouveau commandant en chef, expérimenté et actif, commença, septembre 1884, à nettoyer le Delta des pirates et à refouler les contingents de réguliers chinois venus du Kouang-Toun. Il fallut ensuite penser à dégager la garnison de Tuyen Quang que commandait Dominé et qui était assiégée par une armée chinoise descendue du Yunnan; la défense de la garnison française de 500 hommes attaquée par 2.000 réguliers est célèbre et l'héroïque sergent Bobillot est entré dans les fastes militaires; Brière de L'Isle fit dégager et réoccuper Lang Son, le 13 février, puis chargeait de Négrier et Giovanninelli de sauver la garnison de Tuyen Quang; l'opération fut menée avec brio et peu après les troupes chinoises étaient rejetées vers la frontière.

Sur mer, l'amiral Courbet bloquait l'embouchure du Yang tsé Riang, puis, pour mettre fin à la contrebande des armes dont les Pescadores étaient le centre, occupait cet archipel, fin mars 1885; l'amiral, désireux de mettre enfin Pékin à compétition, fit déclarer le riz « contrebande de guerre ». Cet acte énergique eut des fruits rapides : la cour impériale entra, en effet, en pourparlers, ce qui n'empêchait pas les Chinois de fomenter des troubles en Annam

et de concentrer des troupes sur les confins tonkinois ; le général Brière de L'Isle ordonna à de Négrier de détruire les défenses nouvelles établies par les Chinois à Bang-Bo, au nord de Lang-son. L'attaque eut lieu le 23 mars 1885 ; elle fut un échec. De Négrier fut blessé, Lang-son évacué, mais deux jours après le colonel Borgnis-Desbordes arrêtait la retraite et contre-attaquait.

C'est à cette occasion que Paris reçut un câble alarmant de Brière de L'Isle ; l'affaire de Lang-son prit le caractère d'une grave défaite ; l'opinion et l'opposition s'emparèrent de la chose et c'est au cours d'une séance mémorable, le 30 mars 1885, que Clemenceau et Ribot amenaient le Parlement à se désolidariser d'avec Jules Ferry le « Tonkinois » et refusaient les crédits demandés par lui pour parfaire l'oeuvre de pacification. On sait que Jules Ferry avait entre les mains lorsqu'il fut mis en minorité, une dépêche lui annonçant que Pékin acceptait de ratifier la Convention de 1884, c'est-à-dire de faire la paix.

L'amiral Courbet, épuisé par sa longue campagne dans les mers de Chine, mourait le 11 juin 1885 dans sa cabine du *Bayard*.

M. Patenôtre se rendit à Pékin pour faire signer le traité de paix franco-chinois. Les mesures prises pour l'évacuation des réguliers chinois furent hâtées. Le Parlement, de son côté, ratifiait cet acte et on peut dire qu'en juillet 1885 l'ère des grandes opérations militaires était close. Une tâche difficile nous attendait encore au Tonkin : celle de la pacification ; elle demandait de la volonté et de la patience, elle réclamait des hommes énergiques et prudents ; nous sûmes faire preuve des qualités voulues et trouver les concours nécessaires.

C'était une oeuvre de pacification qui incombait

au successeur du général Brière de L'Isle, le général de Courcy; il lui fallut notamment, en juillet 1885, aller à Hué afin de briser définitivement l'hostilité de la cour annamite; il fallut enlever la forteresse et arrêter le régent Thuong alors que l'empereur Nam-ghi s'enfuyait; au Tonkin toute une série d'opérations de police enrayèrent l'action des pirates. Ces difficultés et ces lenteurs alarmèrent l'opinion métropolitaine et à la Chambre on discuta trois jours l'octroi d'un crédit de 50 millions pour développer l'action du corps expéditionnaire. Un plan général fut arrêté par M. de Freycinet qui trouva l'homme voulu pour le réaliser sur place en la personne de Paul Bert.

C'est en avril 1887 que Paul Bert arriva à Hanoï avec le titre de résident général. Il ne tarda pas à reconnaître que l'organisation de l'Indochine ne pouvait être maintenue comme elle l'était, avec la Cochinchine gérée comme une colonie antillaise, le Cambodge vague protectorat et pour l'Annam-Tonkin un organisme à part avec un résident général dépendant du ministère des Affaires étrangères. Ce fut Paul Bert qui réalisa une première réforme par le décret du 17 octobre 1887 qui établissait l'unité indochinoise avec un gouverneur général à la tête. Cette réforme devait être complétée, en mai 1889, par un décret qui supprimait le poste de résident général de l'Annam-Tonkin et plaçait les résidents de l'Annam et du Tonkin sous l'autorité du gouverneur général. La maladie ne permit pas à Paul Bert de donner sa pleine mesure, mais grâce à lui le « cadre indochinois » était dressé.

Les années suivantes furent consacrées à la pacification dans les régions montagneuses. Le gouverneur général de Lanessan, pour hâter cette action, transformait, en 1891, le haut Tonkin en

« zone militaire » ; les principaux artisans de la pacification furent le colonel Gallieni, le colonel Savière et le lieutenant-colonel Pennequin. Ces officiers assurèrent l'exécution d'un plan de répression progressive et de prise en main des populations qui constitue la fameuse méthode de la « tache d'huile » que l'on a vu appliquer dans la suite avec tant de succès par Gallieni à Madagascar et par le maréchal Lyautey au Maroc. Le gouverneur général Rousseau continua la même politique indigène et pacificatrice; les rebelles furent pourchassés, malgré les efforts d'hommes comme le Detham. disparaissaient peu à peu, et on peut dire qu'à l'arrivée de M. Paul Doumer comme chef de la colonie, la « paix française » régnait dans toute l'Indochine.

La mission Pavie, effectuée en 1882, fit connaître les richesses du Laos et confirma l'importance du bassin de Mékong. Mais il était nécessaire de consolider notre position au Cambodge et notamment de dégager le royaume de toute suzeraineté siamoise. C'est ce qui nous conduisit à signer avec le roi Norodom un nouveau traité de protectorat, le 17 juin 1884. Nous pouvions alors songer à agir dans le bassin supérieur du Mékong, mais nous nous heurtâmes à l'expansion britannique dans les confins birmanes ainsi qu'aux ambitions siamoises sur les provinces annamites. En 1883, Londres s'était mis d'accord avec Bangkok pour assurer le développement du commerce entre la Birmanie et les provinces siamoises de Xieng-Maï, Lekon et Lamponchi; nous protestâmes et l'Angleterre signait, le 14 juillet 1884, une convention aux termes de laquelle elle déclarait n'avoir aucun droit sur les Etats Shans et reconnaissait tout le bassin du Mékong comme étant zone d'influence française.

Les Siamois avertis de nos progrès sur le Mékong

cherchèrent à nous devancer et pour cela à pénétrer dans les massifs montagneux de l'Annam. Nous dûmes faire observer à plusieurs reprises à la cour de Bangkok qu'il fallait respecter les traités de protectorat franco-annamites et qu'il nous appartenait de faire garantir l'intégrité du royaume d'Annam et du Laos, « dépendant » de Hué. C'est pourquoi nous faisons occuper Louang Prabang. Cela n'empêcha pas les Siamois d'empiéter sur la rive gauche du Mékong, s'avancant, en 1892, jusqu'à 50 kilomètres de Hué. On s'inquiéta de cette avance et M. de Lanessan reçut de Paris l'ordre qu'il sollicitait de refouler les Siamois. Sur le bas Mékong, du reste, nous étions, à l'île Khône, attaqués par les Siamois. Il fallait mettre fin à ces tentatives et à ces ambitions siamoises. Le Myre de Vilers fut invité à demander au Siam la reconnaissance de nos droits territoriaux sur la rive gauche du Mékong et des « réparations » pour les attaques de Rhône et le meurtre de nos agents en 1893. Pour appuyer cette action diplomatique deux bâtiments légers remontèrent le Menam, mais, à peine engagés dans les passes du fleuve, étaient-ils bombardés malgré nos avis de démarche pacifique et contrairement au traité franco-siamois de 1885 qui nous donnait le droit de pénétrer dans le Menam. Nos bâtiments forcèrent néanmoins les passes le 13 juillet et s'embossèrent devant Bangkok. A Paris on jugea que l'honneur du pavillon était engagé.

Les Siamois qui espéraient une intervention anglaise en leur faveur et malgré un ultimatum annonçant un blocus des côtes par notre escadre, firent traîner les choses. Cependant la cour du Siam, cédait quelques jours après et demandait à « causer » ; nous décidâmes à titre de garantie d'occuper la rivière et le port de Chantaboun. Le 3 août, le Siam signait

un traité d'amitié, nous rendant maîtres incontestés de la rive gauche du Mékong et nous donnant toute liberté d'action au Laos.

Notre expansion dans le Haut Mékong nous amena à nous heurter avec celle de l'Angleterre dans les confins birmans. Les Anglais cherchaient à atteindre le Yunnan et avaient ainsi intérêt à occuper le Haut Mékong; aussi le Cabinet de Saint-James, à la suite de l'affaire de Bangkok, essaya de nous contenir par la création d'un Etat tampon, le Xien-huong, à cheval sur les deux rives du fleuve, ce que nous acceptâmes en juillet 1893. Mais ce n'était que reculer, l'Angleterre soutenant le Siam à ne pas tenir les engagements du traité franco-siamois; elle alla même jusqu'à faire occuper Muong Sing, poste français situé sur la rive gauche du Mékong, en avril 1895. L'affaire était pendante entre Paris et Londres, quand les événements du Transvaal incitèrent le Cabinet de Saint-James à la conciliation. Aussi par la Déclaration du 16 janvier 1896, on admit que la Haute Birmanie et l'Indochine avaient comme commune frontière le talweg du Mékong. Du côté du Siam, la Déclaration, tout en reconnaissant l'indépendance du royaume, partageait celui-ci en trois zones d'influence, l'une anglaise, l'autre française et la troisième où les droits obtenus devaient s'étendre automatiquement aux deux nations. Ces zones d'influence étaient des terrains privilégiés au point de vue de l'effort économique, mais le principe de l'intégrité territoriale demeurait absolu. A la suite de cet accord, M. Develle, ministre des Affaires étrangères, pouvait déclarer à la tribune de la Chambre : « Toutes les questions qui divisaient la France et l'Angleterre sont donc résolues. Nous sommes désormais les maîtres incontestés d'un territoire de 22 mil-

lions d'hectares qui complètent notre Empire Indochinois, et cet empire qui ne dépassait pas, il y a trois années à peine, les montagnes qui dominent Hué et la mer de Chine s'étend jusqu'au Siam, jusqu'à la frontière de Chine et de la Birmanie. »

Au cours de 1895, le Laos fut occupé par nous; divisé en deux circonscriptions autonomes, le Haut Laos et le Bas Laos, il forma un protectorat placé sous l'autorité d'un résident supérieur.

Des difficultés nouvelles surgirent en 1900 avec le Siam, difficultés où les intrigues anglaises jouèrent un rôle. Mais, du fait même de la politique d'Entente cordiale, ces dernières causes de friction disparurent par la signature du traité franco-siamois du 13 février 1904.

Du côté chinois, nous nous efforçâmes de vivre en bon voisinage et de faciliter les relations commerciales entre l'Indochine et les provinces du Kouang-si, du Kouang-tong et du Yunnan; tel fut l'objet de la convention franco-chinoise du 18 juin 1895. Cette convention prévoyait la construction d'un chemin de fer d'Hanoï à Yunnan-Fou dont l'établissement fut entrepris sans délai.

Faisant état des concessions territoriales données par la Chine en 1898 à l'Allemagne, à l'Angleterre et à la Russie, le gouvernement français obtenait la faculté d'établir un dépôt de charbon sur la côte méridionale de l'Empire Céleste; le point choisi fut Kouang Tcheou Wan, cédé à bail pour 99 ans. Malgré l'opposition du vice-roi de Canton, ce point était occupé en avril 1898 par l'amiral de La Bedollière.

A la fin de 1898, notre domaine colonial d'Extrême-Orient était définitivement formé d'un bloc de pays; il importait d'en souder les diverses parties sous un organisme général. Ce fut M. Dou-

mer qui reçut la tâche de réaliser cette œuvre et de créer l'Union Indochinoise.

Depuis 1890, l'œuvre de mise en valeur a été vigoureusement poussée et le mouvement du commerce spécial qui était à cette date de 120 millions, était de 400 millions en 1907 et 900 millions en 1924.

Le prestigieux essor économique de l'Indochine est une confirmation éclatante des prévisions des hommes qui surent, malgré les plus vives oppositions, poursuivre avec ténacité la conquête de cette partie du monde extrême-oriental.

Le Second Empire s'était intéressé aux intérêts français dans la mer Rouge, en raison même du percement de l'isthme de Suez. C'était, d'ailleurs, en 1862 que nous avons acquis le territoire d'Obock grâce à l'agent consulaire Lambert; c'était en 1868 que des négociants de Marseille avaient acheté l'important point stratégique de Cheik-Saïd en face de l'îlot de Périm. Ces droits territoriaux furent laissés à l'abandon jusqu'au jour où le Cabinet de Paris reconnut, au cours de la conquête du Tonkin, l'impérieuse nécessité d'une base navale française sur les côtes de la mer Rouge. L'attention avait été, du reste, appelée sur le territoire d'Obock à la suite des explorations de Paul Soleillet de la région de la baie de Tadjourah où se trouve situé Obock. On exhuma des archives le traité Lambert et on envoya, en 1884, M. Lagarde prendre possession effective du territoire d'Obock. Sous l'énergique impulsion de ce dernier, la station d'Obock fut dotée de magasins, de dépôts de charbon, d'ateliers de réparation; d'autre part, M. Lagarde passait

avec les petits sultans voisins une série de traités qui nous assuraient les deux rives de la baie de Tadjourah et nous donnaient une longueur de côtes de 250 kilomètres. La rade de Djibouti qui fait face à celle d'Obock présentait beaucoup plus d'avantages que le petit port où nous étions installés ; le plateau de Djibouti était le « terminus » des lignes caravanières qui, à travers un désert de 300 kilomètres, apportaient à la mer les produits abyssins de Harrar. M. Lagarde n'hésita pas à créer une ville à Djibouti et à en favoriser le développement au détriment d'Obock et, en 1896, le chef-lieu des Etablissements français de la Côte des Somalis était établi à Djibouti dont, au cours de la campagne de Madagascar, on apprécia le rôle utile.

Notre installation sur la côte des Somalis se trouva facilitée par nos relations cordiales avec l'Empire Ethiopien. L'Abyssinie, directement menacée par l'Italie, qui, en vertu d'une interprétation d'un traité signé entre le cabinet de Rome et Ménélick, ne cachait pas ses intentions d'établir sur ces régions un protectorat, se tourna vers la France et cela d'autant plus qu'elle craignait les ambitions italiennes appuyées par l'Angleterre. La défaite d'Adoua, survenue en mars 1896, anéantit les espérances transalpines et permit à Ménélick d'assurer l'indépendance éthiopienne par la signature du Traité d'Addis Abeba. Le négus crut utile, pour consolider la position de l'Abyssinie libre, reprenant du reste une vieille tradition, de poursuivre une politique d'amitié avec la France dont la présence à Djibouti ne lui portait nul ombrage. Bien plus, Djibouti dont le port s'outillait de plus en plus était un très utile débouché économique pour l'Empire Abyssin. Ces diverses raisons facilitèrent les pourparlers en faveur de la

construction d'un chemin de fer drainant vers Djibouti les richesses agricoles des plateaux éthiopiens. Ces pourparlers, ce fut M. Lagarde qui les mena à bien en 1897 et qui acquit à Addis Abeba une influence qui a été rarement obtenue par un européen.

La lutte d'influence européenne entre nous, l'Angleterre et l'Italie, se continuait cependant. Les cabinets intéressés parvenaient à jeter les bases d'une entente, qui devenait la Convention du 13 décembre 1906 en vertu de laquelle la France, l'Angleterre et l'Italie déclaraient « maintenir le statu quo politique et territorial en Ethiopie », s'abstenir de toute intervention dans les affaires intérieures du pays et respecter l'intégrité territoriale de l'Abyssinie.

Mais le lien réel qui nous unit à l'Abyssinie, c'est le traité de 1897 concernant le chemin de fer. M. Pierre Alype, dans son ouvrage intitulé « L'Ethiopie et les convoitises allemandes », écrivait « L'histoire de son (du chemin de fer) avancement vers Addis Abeba, domine toute notre politique abyssine. Le rail mit cinq ans à traverser les sables du désert, à gravir les plateaux de Sermengale et à escalader le rude massif abyssin. Le 1^{er} janvier 1903, le chemin de fer reliait Djibouti à Diré Daoua et était ouvert. Mais des complications politiques et de graves embarras financiers surgirent alors qui entravèrent son achèvement. » Grâce à l'accord tripartite de 1906 qui dans son article 6, prévoit l'achèvement du rail jusqu'à Addis Abeba le gouvernement français, pour éviter que ce chemin de fer ne tombe entre des mains étrangères, approuvait en 1909 une convention qui avait pour objet de donner la garantie gouvernementale à la compagnie du chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à

Addis-Abeba. Cette société reprenait du gouvernement abyssin la concession de l'ancienne compagnie en liquidation. C'est en pleine guerre, en mai 1915, geste qui montre toute notre énergie coloniale, que la première locomotive entra en gare d'Addis-Abeba.

la question de l'essor de Djibouti était, liée à celle du rail franco-éthiopien qui transforma Djibouti de simple station de charbon en un port de transit de premier ordre. Si le trafic du rail passa de 1 million en 1907 à 2 millions et demi en 1913, le commerce général de la Côte des Somalis, en fait du port de Djibouti sautait de 6 millions en 1899 à 77 millions en 1913; actuellement il est de près de 350 millions. Les établissements français des Somalis, ont donc une importance économique de premier ordre et dont l'exploitation à peine commencée des richesses de l'Abyssinie ne pourra qu'accroître le trafic.

La monarchie de Juillet nous avait légué en héritage dans le Pacifique, les archipels de Tahiti et les Marquises. Nous n'avions qu'un simple protectorat sur Tahiti; mais nous laissions l'influence anglaise dominer à la cour de Pomaré IV. Le roi Pomaré V et ses chefs demandèrent leur annexion pure et simple à la France, grâce à l'influence de notre commissaire M. Chessé. Une loi du 30 décembre 1880 approuvait une déclaration faite en ce sens, le 29 juin 1880; des garanties et des avantages étaient accordés au souverain démissionnaire. Le Ministère de la Marine faisait occuper régulièrement, au cours de l'année 1881, les îles Rapa, Rurutu et Rimarata; ces îles constituèrent

des protectorats qui furent supprimés en 1900 et auxquels on substitua l'administration directe. Les indigènes des Gambier, de leur côté, demandaient en 1882 à voir leurs îles annexées à la colonie de Tahiti.

Mais notre expansion rationnelle en Océanie était comme entravée par la convention signée avec l'Angleterre en 1847 et neutralisant les îles Sous le Vent. Paris sonda d'abord Berlin qui accepta en 1885 d'approuver les termes d'un protocole portant « que l'Allemagne s'engageait à ne rien entreprendre qui puisse empêcher une prise de possession éventuelle par la France, des îles et des îlots formant le groupe dit des îles Sous le Vent, en Océanie, et se rattachant à l'archipel de Tahiti ou de la Société. » Avec Londres la question fut plus difficile et définitivement abordée qu'en 1887. L'affaire des îles Sous le Vent fut rattachée à celles des Nouvelles-Hébrides ; on décida que l'évacuation de ce dernier archipel par les troupes françaises serait suivie de l'abrogation de la convention de 1847. Conformément à ces stipulations, la France, dès le début de 1888, relira ses troupes des Nouvelles-Hébrides et se mit aussitôt en mesure d'annexer les îles Sous le Vent. Mais il y eut une résistance de la part des chefs locaux, résistance que, pendant dix ans, on s'efforça de réduire par la persuasion; n'y pouvant y parvenir le gouverneur de Tahiti dut faire procéder à une courte campagne (janvier 1897) qui permit de réduire les rebelles. Les îles Sous le Vent définitivement pacifiées furent déclarées, par une loi du 19 mars 1897, « parties intégrantes du territoire français ».

La Nouvelle-Calédonie dont l'Empire avait fait une colonie, fut utilisée surtout comme colonie pénitentiaire; au lendemain de la Commune l'île

reçut de nombreux déportés; la colonisation pénale, si elle permit quelques travaux publics, routes, bâtiments, ne donna guère de résultats. Sous l'impulsion énergique du gouverneur Feillet on décidait d'arrêter « le robinet d'eau sale » et de ne plus envoyer de condamnés aux travaux forcés. En 1877, avait éclaté une grande révolte canaque que le commandant Rivière brisait bientôt. L'œuvre de mise en valeur des richesses calédoniennes se poursuivit et l'île, dont on ne connaissait pendant longtemps que les ressources agricoles, se révéla un centre minier de premier ordre.

Nous avons complété notre possession calédonienne en rattachant, en 1878, les petites îles de Chesterfield et de Huon « terres à guano ». D'autre part, la reine des Wallis, craignant de tomber sous la domination anglaise demandait le protectorat de la France. Ce protectorat a été transformé en annexion par une loi du 10 juillet 1920.

L'expansion française au nord de la Nouvelle-Calédonie avait un terrain d'action favorable dans l'archipel des Nouvelles Hébrides, comprenant deux groupes d'îles. Ces îles dont les principales sont, au Sud, Anatom, Tanna, au centre Vate avec Port Vila, Api, Pentecôte, Aurore au Nord, et Mallicolo au Nord-Ouest. Les indigènes de ces archipels étaient en constants rapports avec la Nouvelle Calédonie et nos colons trafiquaient avec eux; par ailleurs, et en vertu de la Convention franco-allemande de 1881, nous avions les mains libres aux Nouvelles Hébrides comme aux îles Sous le Vent. Un colon calédonien, John Higginson, armant à ses frais un petit vapeur débarquait en novembre 1885 à Mallicolo et obtenait des chefs néohébridais qu'ils se « plaçassent sous la protection de la France ». Les Australiens établis dans l'archipel protestèrent contre cet acte. Londres en

avisa Paris. Plusieurs Français ayant été massacrés en 1886, nous dûmes envoyer des forces navales; c'était l'occasion de réaliser l'annexion, mais le gouvernement se contenta de proposer à l'Angleterre de fixer par une entente commune un système de surveillance et de police permettant d'assurer la sécurité des Européens. C'est dans ce sens qu'aboutirent les négociations qui amenèrent à la Convention franco-anglaise du 16 novembre 1887, relative au Pacifique. « D'après cette convention, une commission navale mixte composée d'officiers anglais et français, était chargée du maintien de l'ordre et de la protection des personnes et des biens dans l'archipel. Cette commission dont la présence dans les eaux de l'archipel n'était qu'intermittente, ne pouvait pas rendre de services réels. L'archipel était abandonné à une véritable anarchie : ni autorité, ni police, ni tribunaux. » Mais la lutte d'influence entre colons anglais et français se poursuivait Apre et continuelle; les Anglais essayèrent de tourner la convention de 1887 en plaçant un consul à Port Vila; la France en obtint le rappel. « Mais, presque au même moment, le Foreign Jurisdiction Act (1890) donnait au gouvernement anglais le moyen de garantir la protection des sujets britanniques résidant ou ayant des intérêts dans tout pays étranger où les pouvoirs locaux étaient incapables d'assurer une bonne gestion de la justice. » C'est grAcc A cet Acte qu'était publié en 1803 le « Pacific Order Council », qui protégeait les colons anglais des Nouvelles-Hébrides en leurs personnes et en leurs biens. Il fallut attendre jusqu'en 1900 pour qu'une mesure analogue fut prise par la France en faveur de ses nationaux ; mais ces organisations n'offraient aucune ressource pour le règlement des contestations avec des indigènes ou des étrangers. Il fallait engager avec Londres d e s pour-

parlers en vue d'une action commune. Ces tractations aboutirent à la conclusion d'une convention signée le 30 octobre 1906 et qui organisa un « condominium » dont le principal rouage est un tribunal mixte. Deux commissaires, l'un anglais, l'autre français, gèrent les intérêts des colons des deux nations. La convention de 1906 a été renouvelée en 1913 et en 1919.

Depuis la guerre, l'effort des colons français aux Nouvelles-Hébrides a été considérable et l'influence économique anglaise en diminution notable.

BIBLIOGRAPHIE

- CULTRU, *Histoire de la Cochinchine française*, 1910.
DEL ANESSAN, *La colonisation française en Indochine*, 1895 .
RUSSIER et B RENIER, *L'Indochine française*, 1911 .
LYAUTEY, *Lettres du Tonkin et de Madagascar*, 1920 .
PAUL ESCHANEL, *La politique française en Océanie*, 1884 .
RUSSIER, *Le partage de l'Océanie*, VM8.
Politis, *La condition internationale des Nouvelles-Hébrides*.

CHAPITRE III

LA GUERRE DE 1914-1918 AUX COLONIES LES CLAUSES COLONIALES DU TRAITÉ DE PAIX

La guerre de 1914-1918 fut une guerre mondiale. Le canon a tonné dans les cinq parties du monde ; parfois son grondement s'éteignait d'un côté, mais c'était pour reprendre ailleurs. Dès la première année des hostilités, dans tous les hémisphères, le ciel a vu s'élever vers lui les volutes sombres des fumées dévastatrices des incendies allumés par les obus.

Aux confins d'Extrême-Orient, aux avancées de cette Chine encore mystérieuse, de furieux combats se sont déroulés dans la presque île de Kiao-Tchéou et le drapeau du Soleil Levant apparut vainqueur de l'aigle teuton, comme dix ans auparavant il avait pu être hissé, loque sanglante et glorieuse, sur les pentes saccagées des monts de Port-Arthur. Dans les mers australes, la flotte allemande sombrait, après avoir ravagé en pirate quelques îlots du Pacifique, sous les coups hardis des jeunes marines australienne et japonaise. Le veld sud africain a retenti à nouveau des tumultes des batailles, mais ici ce sont les frères ennemis d'hier, Boers et Anglais, qui arrêtaient, sous la conduite du héros transvaalien Botha, la marche allemande vers le Cap et, après avoir refoulé l'ennemi, traversèrent le désert du Betchouanaland et occupèrent toute la colonie du

Sud-Est africain allemand. La forêt africaine fut le théâtre de maints combats épiques où des forces allemandes concentrées et organisées de longue date soutinrent longtemps les assauts des colonnes anglaises, françaises, belges et portugaises. Longtemps après les redditions successives des colonies du Togo, du Cameroun, de l'Ouest Africain, des troupes allemandes luttèrent en désespérées sur les hauts plateaux de l'Est Africain allemand contre le cercle de fer qui les étreignait. La guerre en Afrique n'a pas été une simple promenade militaire, ce fut, au contraire, une lutte âpre, féroce souvent et infiniment plus ample que l'on ne se l'imagine. Enfin, les eaux chiliennes ont porté les cadavres de héros obscurs du *Good Hope* et du *Monmouth* et sur les côtes se sont répercutés les échos du combat des îles Falkland. Notre île de Papeete fut bombardée par des croiseurs allemands et sauvée par l'héroïsme de l'équipage de notre petit stationnaire "La Zélée". En septembre 1914, Bône et Philippeville étaient également bombardés.

En 1914, on évaluait la population indigène du Togo à 1 million d'individus dont la grande majorité était des cultivateurs laborieux ; l'Allemagne n'entretenait pas de corps d'occupation, l'effectif d'une compagnie suffisait à tous les besoins : 3 officiers et quelques sous-officiers blancs en constituaient les cadres. On conçoit qu'au moment où les Empires centraux violaient la neutralité belge et fondaient sur Paris, le gouverneur du Togo, en présence de cette faible force armée et du danger que courait sa colonie d'être encerclée à l'Est par les troupes françaises du Dahomey, à l'Ouest par les contingents anglais de la Gold Coast et au Nord par des bataillons descendus de la Guinée française, ait éprouvé le besoin de bénéficier d'une « neutralité » très oppor-

tune. Le gouverneur, von Doering, eut l'audace de proposer à M. Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française et à M. Robertson, gouverneur de la Côte d'Or, de respecter la neutralité du Togoland pendant toute la durée des hostilités. Ni le gouvernement anglais ni le nôtre n'acceptèrent une pareille proposition : ils donnèrent au contraire des ordres pour qu'une occupation du Togoland par les forces alliées eut lieu sans délais.

Dès le 5 août 1914, les belligérants prenaient d'actives mesures militaires. Du côté allemand, la force armée locale était notablement grossie par l'appoint des réservistes en résidence dans la colonie et par le rappel de tous les anciens tirailleurs retraités : le seul élément indigène des forces ennemies passait de 250 à 1.200 tirailleurs, les unités étaient dotées de mitrailleuses. Les autorités militaires anglo-françaises se décidèrent à diriger quatre colonnes sur le Togo; l'une débarquant face à Lomé devait chercher à remonter vers l'hinterland; l'autre, partant de la colonie anglaise de la Gold Coast devait essayer de se frayer une route vers le centre de Yende; une troisième, débouchant du Dahomey devait traverser la rivière Mono et atteindre la station d'Atakpane, tête de ligne de l'unique voie ferrée du Togo ; la quatrième, concentrée sur la côte dahoméenne avait pour mission d'enlever Petit Popo et d'effectuer une marche parallèle à la première colonne. Les forces alliées s'élevaient à 1.200 hommes environ, dont trois compagnies françaises et quatre anglaises. Le lieutenant-colonel Bryant commandait la colonne anglaise chargée d'opérer sur Lomé et postérieurement sur Kamina, le commandant Maroix les colonnes françaises en formation au Dahomey.

Le 7 août, le mouvement en avant commençait : 300 hommes de troupe anglaise pénétraient dans

le port de Lomé. Celui-ci avait été évacué par l'ennemi, et la ville se rendait sans conditions, en même temps Petit Popo était pris par les Français venus de la cote dahoméenne. Lomé devenait une base d'opérations; sans tarder le lieutenant-colonel Bryant se lançait à la poursuite des Allemands, le 14 août.

L'ennemi remontait vivement vers le Nord en suivant la voie ferrée, en vue d'atteindre Kamina, réduit de la défense, où il y avait des approvisionnements et un poste de T. S. F. Les Anglais, malgré les difficultés de la route et quoique les Allemands aient détruit les ponts ou ouvrages d'art atteignaient le 16 août au matin l'arrière-garde allemande sur les rives de la rivière Lili; une vive action s'engageait aussitôt; l'ennemi, bousculé, abandonnait un train complet, deux locomotives, des munitions, deux cents prisonniers et avait vingt-cinq blancs tués.

Les troupes françaises qui avaient occupé Petit Popo le 7 août, rejoignaient alors la colonne Bryant sur la voie ferrée, le 18 août. Emporté par son ardeur, le lieutenant-colonel anglais voulait prendre d'assaut le village fortifié de Chra. Les Français et les Anglais se heurtèrent à une position organisée, garnie de mitrailleuses, et le corps expéditionnaire franco-anglais fut durement éprouvé. Les Allemands, cependant, battaient toujours en retraite sur Kamina. La colonne Bryant faisait bientôt sa jonction avec celle du commandant Maroix; le 26. les alliés étaient en vue de Kamina. L'ennemi détruisit alors le poste de T. S. F., fit sauter ses magasins et capitula le 27 août en admettant la reddition sans conditions des forces allemandes du Togoland. Un document officiel indique ainsi les résultats de la reddition : « 206 prisonniers européens dont 110 officiers, sous-officiers et réservistes de l'armée allemande, 3 mitrailleuses Maxim, 1.100 fusils,

30.000 cartouches, des explosifs, du matériel de chemin de fer et du matériel télégraphique, des fonds publics. »

Le seul combat sérieux que les Allemands acceptèrent fut celui livré le 21 août vers le pont de Chra : « Le détachement français tenta de culbuter l'ennemi en le prenant par le flanc gauche, mais il ne le put, en raison des difficultés de terrain et malgré des engagements très violents. Ce fut là que tombèrent le lieutenant français Guillemard et le lieutenant anglais Thomson, ainsi que 13 soldats indigènes.

« Le colonel Bryant, s'attendant à une résistance opiniâtre, prit alors ses dispositions pour la briser, mais, durant la nuit qui suivit le combat, l'ennemi s'enfuit précipitamment.

« Et cependant les Allemands avaient à ce moment 600 européens et 400 indigènes et n'avaient perdu que 2 européens.

« Du côté allié, il y avait 2 officiers et 31 indigènes tués, 2 officiers et 48 indigènes blessés; de plus, l'ennemi possédant 3 mitrailleuses manœuvrées par des Européens, occupait une position extrêmement forte et avait des munitions en quantité.

« Cette retraite de l'ennemi ou plutôt cette fuite semble inexplicable à moins qu'il n'ait eu l'intention de se replier sur Kamina qu'il paraissait vouloir défendre à tout prix.

« Le village de Chra fut donc occupé et la poursuite recommença de plus belle jusqu'au village de Glé où toutes les forces alliées furent concentrées. » (J.O. de l'A. O. F. de Dakar.)

Rien n'indique mieux l'étroite collaboration des troupes alliées au cours de cette courte campagne que cette citation à l'ordre de l'armée d'un simple tirailleur sénégalais : « N'Gata N'Ore, tirailleur de 1re classe au 3e Régiment de tirailleurs sénégalais :



(Photo Nadar)

Le Général Gallieni .

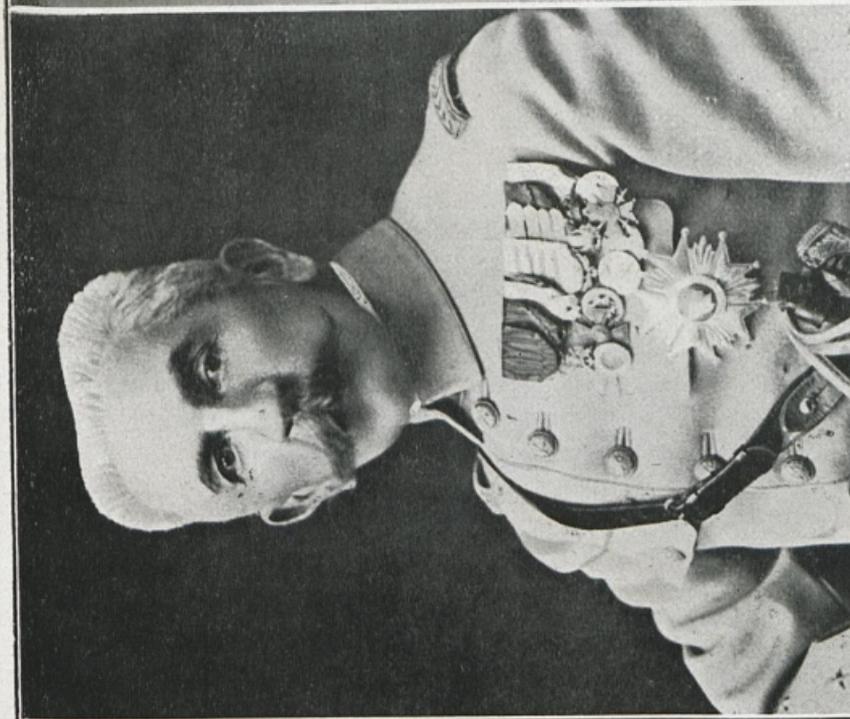


Photo Pirou)

Le Marécha Lyautey .

au combat de Chra, le 22 août 1914, chargé avec 11 de ses camarades d'accompagner un lieutenant anglais sur la ligne de feu, est resté avec cet officier, bien que 8 de ses camarades aient été tués ou blessés, jusqu'au moment où il est tombé grièvement atteint. »

La conquête de Togo représentait un gage important, pour parler le langage de nos ennemis. C'est une belle colonie de 87.200 kilomètres carrés peuplée de plus d'un million d'indigènes de race dahoméenne, laborieux et généralement plus cultivés que nombre de populations de la Côte Occidentale d'Afrique. Sa prospérité est remarquable : en 1905 le commerce total atteignait 14 millions et demi, en 1912, il dépassait 26 millions et demi, c'est-à-dire avait doublé. Doté d'un chemin de fer de 327 kilomètres, de voies d'eau navigables en grande partie, producteur d'huile de palme et de cacao, le Togo représente une valeur incontestable. C'est cette région africaine que les tirailleurs anglais et français, encadrés d'officiers valeureux, ont entièrement conquis du 7 au 27 août 1914.

Un accord franco-anglais du 30 août 1914 réglait « l'administration provisoire » du Togo, et divisait la colonie en deux zones, l'une gérée par les autorités britanniques, l'autre par celles de la France.

Le campagne du Cameroun fut une dure campagne coloniale, rendue plus pénible encore par le climat. Ceux qui ont participé à la conquête du Cameroun ont tous, Anglais, Belges et Français, bien mérité de leur patrie. Le général anglais Dobell, chargé du commandement des forces alliées, n'eut pas à lutter seulement contre des forces allemandes bien organisées, mais encore « contre la plus puissante « Marshal Malaria » avec ses insidieuses armées de mouches échappées des centaines de

mares et de ruisseaux et par millions des nombreux marais, contre une pluie tropicale incessante alternant avec un soleil brûlant, et contre les difficultés de transports au travers des forêts touffues et sans routes 1 ».

A une nature sauvage et à un climat meurtrier il faut ajouter l'obstacle d'une armée allemande nombreuse, bien outillée, bien entraînée et décidée à faire payer cher à ses adversaires le prix de la victoire. Le gouvernement impérial avait, depuis plusieurs années, notablement augmenté les forces militaires qui tenaient garnison au Cameroun ; dans l'esprit des autorités allemandes, le Cameroun était une tête de pont de l'expansion germanique vers le bassin congolais, vers la région des grands lacs, en vue de la création de la Mittelfrika.

L'annuaire officiel du Cameroun indique, en 1912, la présence de 8 compagnies de tirailleurs et d'un groupe d'artillerie, ce qui représentait 1.200 hommes environ, quatre pièces de canon et une douzaine de mitrailleuses. C'était là l'effectif actif encadré par une cinquantaine d'officiers et une centaine de sous-officiers ; à ce contingent il devait être adjoint de nombreuses réserves indigènes que dirigeraient les réservistes allemands résidant dans la colonie. Les services annexes avaient été très soignés : l'hôpital de Duala était un modèle du genre, un sanatorium admirablement aménagé avait été créé à Soulaba.

Quand la guerre éclata, le corps allemand du Cameroun devint une force militaire importante, par l'appel des réservistes européens et indigènes. Les Allemands eurent sous la main près de 6.000 tirailleurs bien armés et bien entraînés, puis, tant

que durèrent les opérations, ils maintinrent leurs effectifs indigènes, par un recrutement intensif sinon volontaire. L'élément européen comprenait 2.500 réservistes, colons ou marins.

Les premières opérations contre le Cameroun furent des opérations navales.

Les opérations débutèrent par la prise du poste de Cocobeach, par la canonnière française la *Surprise*. Commandée par le lieutenant de vaisseau Mégissier, secondée par une section d'infanterie coloniale placée sous le commandement du capitaine Bernard, l'expédition s'empara en un jour du poste allemand. L'ennemi qui disposait d'au moins deux mitrailleuses, de deux bâtiments armés, le Rohlfs, forte chaloupe de 17 mètres de long de l'administrateur allemand du Muni, et du vapeur *Itolo* de 400 tonnes, d'une vingtaine d'Européens et de nombreux tirailleurs et miliciens indigènes, s'était défendu avec le plus grand acharnement.

Il avait établi des tranchées aux abords de chaque maison. Nos troupes donnèrent deux assauts à la baïonnette. Dès le début, les mitrailleuses ouvrirent le feu sur la *Surprise*. (Rapport du gouverneur du Gabon.) Plusieurs braves tombèrent au champ d'honneur : l'enseigne de vaisseau Blache, le gabier Leizan, six tirailleurs. La *Surprise* resta dans les eaux du Muni pour concourir à l'achèvement de l'occupation du Muni et, en décembre 1914, le lieutenant de vaisseau Mégissier mourait d'épuisement sur son banc de quart.

Le bâtiment de guerre britannique le *Cumberland* pénétra, le 2 septembre 1914 au matin, dans la baie de Biafran où il surprit la canonnière allemande *Soden*, coula deux autres petits vaisseaux et captura neuf navires de commerce dont la cargaison totale représentait une valeur de douze millions de francs. Quelques

jours après, le 24 septembre, le *Challenger* bombardait, après s'être embossé dans la baie du Cameroun, la ville et le port de Duala, la capitale allemande de la colonie. En même temps, débarquait de ses transports un corps expéditionnaire placé sous le commandement du général anglais Dobell. Le bombardement par mer ne fut pas une opération facile, les bouches du Cameroun, formées de la triple embouchure du Mungo, du Wuri et du Dibamba sont fort larges, 8 kilomètres entre le cap Cameroun et la pointe de Suelaba, et l'apport constant d'alluvions en rend la navigation des plus dangereuses. Le bombardement de Duala fut une manœuvre hardie et tout à l'honneur de la marine britannique. Après 24 heures de bombardement, la ville capitulait, le 27 septembre au matin ; les forces allemandes avaient abandonné la capitale et se repliaient le long du fleuve Wuri. Le général Dobell acquérait une base d'opération importante avec de vastes magasins et les ressources d'une ville que les Allemands avaient bâtie avec autant de confort possible.

Dans la première quinzaine d'octobre 1914, des troupes anglaises cherchèrent à refouler les colonnes ennemies en amont de Duala, le long du fleuve Wuri ; après un échec survenu le 8 octobre, les Britanniques forcèrent les Allemands à reculer, occupant Majuka le 15 octobre, puis rejetaient l'ennemi sur la ligne ferrée Bonaberi-Duala à Nkougsamba, dans la direction de Mudané.

Dans son numéro du 5 février 1916, l'*Illustration* résumait très clairement ainsi le plan directeur de l'occupation de cette colonie allemande dont le territoire représente 745.000 kilomètres carrés : « Il (le plan) consistait à encercler le Cameroun par la mer et par l'immense frontière terrestre de

4.150 kilomètres par laquelle les Anglais en Nigéria, les Belges dans l'Etat indépendant, nous par notre Gabon, notre Congo, nos territoires du Tchad étions en contact avec la colonie germanique. Des attaques convergentes furent donc déclanchées avec toute la simultanéité possible sur quelques points judicieusement choisis. Cette stratégie habile allait obliger l'ennemi à diviser, à éparpiller ses forces contre divers objectifs ; il y a, on le voit, dans cette lutte africaine, plus d'un point de ressemblance avec le grand théâtre européen.

« 1° Au Nord, le colonel Largeau tenta, dès le début des hostilités, une première offensive, infructueuse, vite reprise et cette fois menée à bien. Puis il lança vers les places fortes de l'intérieur, Mora, Marona, Garoua, une colonne expéditionnaire sous les ordres du lieutenant-colonel Brisset.

« 2° De la Nigéria une première colonne britannique partit de Yola au début d'août, agissant en liaison avec Largeau et prononça également une attaque qui n'eut pas plus de succès que la première essayée par nous ; deux autres colonnes furent plus heureuses et s'avancèrent dans l'intérieur.

« 3° La colonne dite de la Lobaye remontait, par la vallée, cette rivière sous le commandement du lieutenant-colonel Marisson.

« 4° La colonne de la Sangha, lieutenant-colonel Hutin, fut chargée d'opérer sur la Sangha. Les colonnes Morisson et Hutin étaient placées sous la haute direction du général Aymerich, commandant supérieur des troupes de l'Afrique Equatoriale.

« 5° Une expédition anglo-française commandée en chef par le général Dobell. ayant sous ses ordres un contingent français confié au colonel Mayer, attaqua Duala.

« 6° Au nord du Gabon, une colonne formée à

Mitzi fut lancée dans la direction d'Oyem, près de la frontière du Rio Muni espagnol et plus tard une autre, confiée aux ordres du lieutenant-colonel Le Meillour, opéra parallèlement avec elle, partant de Mvadi à la frontière du Sud. »

Tel fut, en effet, le schéma de la conquête du Cameroun. On peut retracer ainsi les diverses phases de cette occupation ou plutôt de l'encerclement progressif des forces allemandes amenant la reddition ou la fuite en pays neutre des contingents allemands.

Duala prise et largement dégagée, il fallait pour les alliés s'attaquer au puissant massif du mont Cameroun dont le sommet atteint 4.000 mètres. Sur les pentes du massif, admirablement située, se trouve la ville de Buea, ville européenne aux demeures spacieuses et aux jardins magnifiques, véritable siège du gouverneur allemand. En vue de conquérir le massif du Cameroun qui émerge à quelques pas de la mer, il fut décidé de l'envelopper au préalable. Le port de Victoria, placé au bas même du massif, fut emporté d'assaut le 13 novembre 1914 par la compagnie de débarquement du croiseur français *Bruix*. Une colonne anglaise longeant les pentes est du mont Cameroun effectua un mouvement enveloppant assez large puisqu'il dépassa la voie ferrée Duala-Nkongsamba, et atteignit le point terminus de cette ligne, Baré. Ce fut une opération difficile qui, commencée le 10 novembre, ne put être terminée qu'un mois après, le 10 décembre 1914.

Pendant que nos alliés agissaient dans la région de Duala, des troupes françaises, placées sous le commandement du colonel Mayer, cherchaient à élargir le cercle autour de Duala. Le long de la ligne ferrée Duala-Edéa, un premier combat avait

lieu à quelques kilomètres de Suala en vue de l'occupation d'un ouvrage d'art, le 6 octobre, puis, à la suite de toute une série d'attaques, effectuées le long de la voie ferrée en question dont la principale fut celle de Kapomgo, nos troupes entraient à Edéa le 26 octobre 1914. La première partie de la campagne était terminée, les trois grands centres côtiers Duala, Buea et Edéa étaient occupés, le mont Cameroun était conquis et une « poche » sérieuse s'avancait dans l'hinterland de la colonie, dépassant la tête de pont Baré.

En novembre et en décembre 1914, une lutte assez vive permettait de dégager Edéa dont les fortifications étaient considérablement agrandies. Des opérations navales, vigoureusement conduites, amenaient, le 1^{er} décembre 1914, la prise du port de Krili situé à 100 kilomètres au sud d'Edéa.

« Parallèlement à l'occupation des grandes villes côtières et à l'organisation d'un vaste glacis servant de base d'action, toute une autre série d'opérations militaires s'était déroulée sur les frontières excentriques du Cameroun, c'est-à-dire dans la région du Tchad ainsi que vers nos anciennes frontières de l'Afrique Equatoriale française. Ici, nous récupérions par la force ce que les Allemands nous avaient pris à la suite de la convention franco-allemande de 1911. Une colonne forte de 500 hommes, secondée par 3 pièces de montagne, remontait le cours de la Sanga, chassant l'ennemi jusqu'au confluent de la Sanga et de la Ngoko, à Ouessou. Une autre colonne, dont les éléments avaient été rassemblés dans notre colonie de l'Oubangui-Chari, traversait la frontière et occupait Zingha, et s'organisait sur les bords de la Lobaye. Une force importante, constituée par des troupes françaises venues du Tchad et des contingents

anglais arrivés de Nigéria et placée sous le commandement du général Largeau, s'attaquait à la place forte de Koussouri et l'enlevait de haute lutte. La prise de Koussouri nous rendait un coin de la terre sacrée où était tombé le commandant Lamy vainqueur de Rabah et dont la victoire sur l'almany avait consolidé notre expansion au centre africain. Les alliés étaient cependant obligés de s'arrêter devant les tranchées de Garroua et devant celles de Mora. Le dispositif ennemi, au commencement de l'année 1915, était très net : d'une part, des forces nombreuses, défendues par des réseaux de tranchées, possédant de l'artillerie, et tenant la ligne Garroua-Mora ; de l'autre, près de la côte, un groupement plus important dont le réduit de la défense se trouvait à Yaoundé et qui évoluait dans une région riche, peuplée, où maintes ressources pouvaient être trouvées. Il fallait prendre Garroua.

Ce fut au lieutenant-colonel Brisset que Largeau confia le soin de prendre Garroua. Une colonne dite « colonne du Cameroun Nord », fut réunie à Mora. Auparavant le colonel Brisset chargeait le capitaine Godard, tombé depuis devant Garroua, de nettoyer la région de Léré. Le capitaine Godard qui venait de l'Ouadaï avec quatre-vingts spahis s'emparait, le 25 décembre, de Léré, après un raid à travers le désert, raid qui restera légendaire parmi les spahis sénégalais.

L'attaque directe sur Garroua ne donnant pas de résultats, on ne parvenait qu'à encercler la place le 23 janvier 1915. La garnison allemande résistait avec une remarquable ténacité, et cela pendant quatre longs mois, contre un véritable blocus établi par les forces françaises qu'avaient rejointes des contingents anglais.

Du 30 mai au 10 juin, les assiégeants s'étaient

avancés peu à peu de la place, grâce à des tranchées, des sapes et des boyaux; l'assaut était préparé. Mais le 10, à 16 heures, un drapeau blanc flottait et un parlementaire allemand, le capitaine Wanka, faisait connaître aux colonels Brisset et Cunliffe que le commandant de Garroua, le capitaine von Grails-ham, désirait capituler. Celui-ci se rendait sans conditions le 11 au matin.

La reddition de la ville de Garroua nous donnait 700 prisonniers, dont 50 officiers et sous-officiers, 4 canons, des armes et des mitrailleuses (3 canons de 60, un de 37, 10 mitrailleuses, 80.000 cartouches). Le corps assiégeant n'avait en sa possession qu'un canon de 97. »

Contre le groupe allemand de Yaoundé les alliés restaient quelques mois sur la défensive en attendant le regroupement de leurs forces. Les Allemands nous attaquaient sans cesse, cherchant à dérouter nos plans; mais, en mai 1915, la marche en avant était reprise et les colonnes Mayer et Haywood entraient après de violents combats à M'Bela et à Senge. Un mois après, les troupes du général Zarglan ayant pris Garroua marchaient vers le Sud sur Ngaoundoué qu'elles emportaient à la baïonnette le 29 juin 1915; cinq semaines après, le 10 août, elles occupaient Gaschaka. A l'Ouest, les colonnes du Congo chassaient vers le plateau de Yaoundé l'ennemi en déroute.

Cet encerclement avait été réalisé au prix de durs efforts et en rejoignant la colonne du Nord, les colonnes de la Lobaye et celle de la Sangha durent réaliser de véritables prodiges d'endurance. La colonne de la Lobaye était commandée par le lieutenant Morisson et formée en août 1914 à

Zinga ; elle reçut la tâche sacrée de reprendre l'antenne de la Lobaye que nous avons dû céder à l'Allemagne à la suite de la convention franco-allemande de 1911 ; il s'agissait de reconquérir 400 kilomètres en profondeur. En quatre mois l'œuvre était accomplie, Garnot, Kounde et Baura redevenaient centres français. En décembre, la colonne de la Lobaye passait de Nola dans l'ancien Cameroun et par une suite ininterrompue de combats, notamment à Doumbé Station, chassait l'ennemi sur Yaoundé.

La colonne de la Sangha reçut, également, la mission de faire rendre gorge à l'ennemi des territoires qu'il avait acquis en 1911 dans notre Afrique Equatoriale. Réunie à Bangui, la colonne lut confiée au lieutenant-colonel Hutin. Tout d'abord, elle enlevait rapidement Dzimou, Djembé, Bomassa, mais les Allemands contre-attaquaient et reprenaient Dzimou. Il y eut arrêt ; le général Aymerich, commandant les forces de l'Afrique Equatoriale, amenait bientôt des renforts et attaqua « à fond » la position allemande. Au cours de ce combat, le gouverneur Fourneau était grièvement blessé. L'ennemi reculait sur Monloundou qui, enlevé par nous après deux jours de lutte, nous servait de base d'opérations contre l'objectif central, Yaoundé. Les Allemands reculant encore abandonnaient en juillet 1915 Lomié. De ce point nos troupes occupaient Delia et prenaient contact avec la colonne de la Lobaye et avec celle venue du Sud, commandée par le colonel Mayer. Enfin un corps franco-anglais sous le commandement du général Dobell lui-même, rejoignait les éléments français venus de l'Est et du Nord. Le réduit de Yaoundé était étroitement encerclé.

En octobre 1915 les forces alliées parties d'Edéa s'approchaient du plateau, défense suprême ; l'en-

cerclement se précisait. Trois mois après exactement, le 1^{er} janvier 1916, des bataillons anglais pouvaient pénétrer dans Yaoundé que les survivants avaient abandonnée.

Du Gabon français, enfin, deux colonnes étaient parties ayant pour mission de se rendre maîtresses de la région sud du Cameroun. Le lieutenant-colonel Le Meillan mena à bien cette tâche. Il occupa successivement Oyem, Assok N'Koum et après une lutte de vingt-quatre heures la position fortifiée de Dzamalemé. Le 17 juillet 1915, l'assaut était donné au fort de Bitam, dernier centre de résistance allemande dans le Cameroun du Sud.

D'autre part, le Muni allemand, région qui s'étend en triangle entre la Guinée espagnole et le Gabon, était conquis par les tirailleurs du chef de bataillon Miquelard, en mars 1915.

Après la prise de Yaoundé, les détachements allemands s'efforcèrent de gagner la Guinée espagnole et avec eux le gouverneur général Ebermayer. Une véritable chasse à l'homme fut organisée : « Deux colonnes lancées de Yaoundé se jetaient sur les Allemands en déroute : l'une comprenant la colonne principale britannique et le contingent français Mayer prit la poursuite vers Edelwa; l'autre, sous le commandement du lieutenant-colonel Haywood se portait sur Widemenge. Deux autres colonnes volantes venues du Duala et du Sud cherchaient à couper la route aux fugitifs et leur infligeaient à Maugeles un sanglant échec. » Le 25 janvier « tout le littoral du Cameroun était déblayé d'ennemis » (dépêche du général Dobell).

Une partie des troupes allemandes avait pu passer en Guinée espagnole. En traversant la frontière elles durent se désarmer; les Européens furent transportés en Espagne, les tirailleurs, au nombre

de 4000, internés dans l'île de Fernando-Po Le Cameroun était conquis.

C'est dans la IV^e partie du Traité de Paix de Versailles que sont inclus les articles concernant les « Droits et intérêts allemands hors d'Europe ». Les articles 118 à 154 et 156 à 158 détruisent en quelques lignes tous les efforts faits depuis trente ans par l'Allemagne pour se créer un fort et puissant empire colonial et pour s'assurer en Chine, au Siam, dans le Libéria, au Maroc et en Egypte des marchés commerciaux privilégiés et des centres de rayonnement de l'activité économique des usines et des firmes germaniques, ainsi que des points de relâche pour la marine allemande.

L'expansion de l'Allemagne outre-mer de 1890 à 1914, a été l'un des faits les plus saillants et les plus remarquables de l'avant-guerre. Elle est le résultat d'une coordination étroite des volontés agissantes des pouvoirs publics, du haut commerce et de la haute finance en vue de la création d'une plus grande Allemagne, grâce à une « Weltpolitik » habile, tantôt souple et tantôt brutale.

Les étapes de cette Weltpolitik sont connues de tous ; la marche en avant débute pour la mise en œuvre d'un plan colonial, qui permit à l'Allemagne de se constituer en une dizaine d'années, de 1880 à 1890, un domaine d'outre-mer comportant des terres africaines, le Togo, le Cameroun, le Sud-Ouest Africain et l'Est Africain, des terres océaniques dans les archipels des Samoa, des Mariannes, des Marshal, l'île de la Nouvelle-Guinée, des points d'appui militaires, maritimes et commerciaux en Chine à Kiao-Tcheou. A ces possessions proprement dites il y a lieu d'ajouter des terres d'influence

économique et même politique dans le Levant, au Siam, au Libéria. Ce n'est pas tout encore. « Cette plus grande Allemagne devint rapidement trop étroite. L'immense usine et la formidable maison de commerce qu'était l'empire des Hohenzollern réclamait de constants agrandissements. Il lui fallait tout le centre africain, la « Mittelfrika », il lui fallait le Maroc, il lui fallait la Mésopotamie. Et ainsi succéda à une politique coloniale conciliatrice une politique brutale de mise en demeure, arrachant des parcelles de notre Congo en échange de notre liberté complète d'action au Maroc. Mais il fallait plus encore et, en déchaînant la guerre, nos ennemis rêvaient de créer une puissante Afrique Allemande, de détruire le domaine colonial français et de contrebalancer l'influence de l'Angleterre dans le monde'. » L'article 118 du Traité de Versailles réduit en fumée toutes les réalités et toutes les espérances allemandes d'expansion coloniale, il y a dessaisissement plein et entier de tous les droits, titres ou privilèges de l'Allemagne hors d'Europe. « Hors de ses limites en Europe, telles qu'elles sont fixées par le présent traité, l'Allemagne renonce à tous droits, titres et privilèges quelconques sur ou concernant tous territoires lui appartenant, à elle ou à ses alliés, ainsi qu'à tous droits, titres ou privilèges ayant pu, à quelque titre que ce soit lui appartenir vis-à-vis des Puissances alliées ou associées.

« L'Allemagne s'engage, dès à présent, à reconnaître et à agréer les mesures qui sont ou seront prises par les principales Puissances alliées ou associées d'accord, s'il y a lieu, avec les tierces puissances, en vue de régler les conséquences de la disposition qui précède. »

1. Lucien HUBERT, Sénateur, *Rapport sur les clauses du Traité de Paix avec l'Allemagne relatives aux colonies.*

Le coup a été des plus durs pour l'Allemagne; rappelons-nous que le 16 avril M. de Brockdorff-Rantzau, le ministre des Affaires étrangères allemand, déclarait : « L'Allemagne ne doit être lésée, ni par rancune, ni par ignorance de ses besoins. Nous avons intérêt à conserver nos rapports avec nos colonies. » La délégation allemande de Versailles a tout fait pour conserver à la République germanique ses possessions lointaines. Toute une série de meetings se sont tenus outre-Rhin, en avril et mai 1919; diverses manœuvres ont été tentées par le D' Bell, ministre des Colonies, venu lui-même à Versailles, notamment l'essai du radiotélégramme lancé le 5 mai pour protester au nom de la Commission des missions évangéliques allemandes contre la reprise des colonies allemandes. Le 18 mai, le général von Lettow-Vorbeck, revenu de l'Est Africain, présidait une conférence de la Société coloniale allemande où l'on déclara qu'il fallait à tout prix éviter la perte des colonies. Le gouvernement allemand essaya d'un biais : « obtenir de la Ligue des Nations le mandat d'administration de ses colonies ». Cette idée, nous la trouvons très nettement exprimée dans les contre-propositions de paix allemandes (lettre de M. de Brockdorff-Rantzau au Président Clemenceau, du 29 mai 1919), et dans les « Remarques de la délégation allemande sur les conditions de la paix », chapitre II, § 10. Dans ce texte, en effet, après avoir affirmé que l'Allemagne a besoin de ses colonies comme débouchés économiques et qu'elle ne doit pas être exclue du rôle civilisateur joué dans ces pays neufs par les autres Etats européens, la Délégation ajoutait, après avoir déclaré son droit à la reprise de ses colonies : « Cependant, l'Allemagne est prête au cas où une Ligue des Nations serait établie dans laquelle elle serait admise immédiate-

ment comme membre à droits égaux, à administrer ses colonies d'après les principes de la Ligue des Nations et, le cas échéant, en qualité de mandataire. » On sait qu'aucune suite n'a été donnée par les Alliés sur ce point particulier des contrepropositions allemandes. « Enfin les Puissances alliées et associées sont d'avis que les indigènes des colonies allemandes sont violemment opposés à l'idée de retomber sous la souveraineté allemande. Les traditions de l'Administration allemande, les méthodes allemandes de gouvernement, l'usage fait de ses colonies comme bases où elle s'installera pour essayer d'accaparer le commerce du monde font qu'il est impossible aux Puissances alliées et associées de rendre ces colonies à l'Allemagne ni de lui confier la responsabilité de former et d'instruire leurs habitants » (lettre d'envoi signée par M. Clemenceau, aux contrepropositions précitées). Ce sont ces théories qui sont développées dans la partie intitulée « Droits, intérêts allemands hors l'Allemagne ». Le Traité du 28 juin 1919 a rayé d'Allemagne du nombre des nations colonisatrices sous quelque forme que cela soit, tel que le consacre l'article 118 dont nous avons cité plus haut les termes.

L'article 119 précise, en ce qui concerne les colonies allemandes, les conditions de l'abandon fait par le Reich de son domaine d'outre-mer : « L'Allemagne renonce en faveur des principales puissances alliées ou associées à tous ses droits et titres sur ses possessions d'outre-mer. »

L'article 120 vise la destination à donner aux droits mobiliers et immobiliers appartenant dans les ex-colonies allemandes à l'Empire allemand ou à l'un des Etats allemands. Le sort en a été réglé par l'attribution au gouvernement « qui succédera à l'administration allemande », dans les conditions

fixées par l'article 207, c'est-à-dire sans indemnité quelconque. Il appartient aux tribunaux locaux de juger les contestations qui peuvent s'élever à ce sujet.

En ce qui concerne les relations commerciales et le régime des biens, droits et intérêts privés, ce sont les dispositions générales des clauses économiques du Traité de Versailles qui jouent, ainsi que l'indique l'article 121 : « Les dispositions des sections I et IV de la partie X (Clauses économiques) du présent traité seront applicables en ce qui concerne ces territoires, quelle que soit la forme de gouvernement adoptée pour ces territoires. »

Restait à régler la situation des nationaux allemands résidant dans les anciennes possessions impériales; tel a été l'objet de l'article 122 dont le principe est de laisser la pleine et entière liberté au gouvernement qui exerce son autorité sur ces territoires de prendre « telles dispositions qu'il jugera nécessaires, en ce qui concerne le rapatriement des nationaux allemands et les conditions dans lesquelles les sujets allemands d'origine européenne seront ou non autorisés à y résider, à y posséder, y faire le commerce ou y exercer une profession. »

C'est par application des principes généraux inclus dans le Traité de Versailles que l'article 123 décide que « les dispositions de l'article 260 des clauses financières s'appliqueront aux conventions passées avec les nationaux allemands pour l'exécution ou l'exploitation des travaux publics dans les possessions allemandes, ainsi qu'aux sous-commissions ou marchés passés par lesdits nationaux en conséquence de ces conventions ». Rappelons que l'article 260 prévoit le transfert à la Commission des Réparations de ces droits et intérêts.

Pour tenir compte des préjudices causés par la guerre à ceux des Français établis au Congo, ainsi que pour réparer les effets de la politique coloniale allemande dans le bassin congolais durant les quatorze années qui ont précédé la guerre, les rédacteurs du Traité de Versailles y ont fait insérer l'article 124 : « L'Allemagne prend à sa charge, suivant l'évaluation qui sera faite par le gouvernement français et approuvée par la Commission des Réparations, la réparation des dommages subis par les ressortissants français dans la colonie du Cameroun ou dans la zone frontière du fait des actes des autorités civiles ou militaires allemandes et des particuliers allemands pendant la période qui s'étend du 1^{er} janvier 1900 au 1^{er} août 1914. » Il y a lieu de noter, toutefois, que les réparations des dommages de guerre commis durant la période des hostilités sur le territoire des colonies alliées par les armées allemandes ont été soumises aux règles communes.

L'article 125 règle définitivement tous les comptes restés en suspens entre la France et l'Allemagne à la suite des accords franco-allemands du 4 novembre 1911 et du 28 septembre 1912.

L'avant-dernier article relatif aux colonies allemandes proprement dites, l'article 126, oblige l'Allemagne « à reconnaître et à agréer les conventions passées ou à passer par les Puissances alliées ou associées ou certaines d'entre elles avec toute autre puissance, relativement au commerce des armes et munitions et des spiritueux, ainsi qu'aux autres matières traitées dans les Actes généraux de Berlin du 26 février 1885 et de Bruxelles du 2 juillet 1890 et les conventions qui les ont complétés ou modifiés. » C'est en vertu de ce texte que le Reich a reconnu la validité de la Convention de Saint-Germain du 10 septembre 1919.

Enfin, l'article 127 détermine la situation nouvelle vis-à-vis du Droit International des indigènes qui habitent les ex-colonies allemandes. Les intéressés sont dorénavant placés « sous la protection diplomatique du gouvernement qui exerce l'autorité sur ces territoires ».

Si les articles 118 et suivants font table rase des droits territoriaux allemands outre-mer, c'est l'article 22 inséré dans la I^e partie du Traité de Versailles et portant nom de « Pacte de la Société des Nations », qui fixe le régime des Mandats coloniaux. Cet article confie la tutelle des peuples « non encore capables de se diriger eux-mêmes dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne » aux « nations développées qui, en raison de leurs ressources, de leur expérience ou de leur position géographique, sont le mieux à même d'assumer cette responsabilité ».

L'article 22 précise que celles des nations qui accepteront cette tutelle l'exerceront « en qualité de Mandataires de la Société des Nations ». Tel est le fondement juridique du Mandat colonial.

Le Pacte détermine ensuite, toujours en vertu de l'article 22, trois natures de mandats dont la différenciation repose sur le degré de civilisation du peuple, la situation géographique ou toute autre considération. La pratique a conduit à classer ces divers mandats en trois catégories, les mandats A, B et C.

Les mandats A sont ceux qui sont constitués par « certaines communautés qui appartenaient autrefois à l'Empire Ottoman, et qui, en raison du développement de leur population, tendent à être considérées comme « des nations indépendantes », à condition que les conseils et l'aide d'un mandataire guident leur administration jusqu'au moment où

elles seront capables de se conduire seules ». C'est le cas de la Syrie.

Le mandat B s'applique à certains territoires ayant formé l'Empire colonial allemand pour lesquels « le degré de développement où se trouvent d'autres peuples, spécialement ceux de l'Afrique centrale, exige que le Mandataire y assume l'administration du territoire à des conditions qui, avec la prohibition d'abus tels que la traite des esclaves, le trafic des armes et celui de l'alcool, garantiront la liberté de conscience et de religion sans autres limitations que celles que peut imposer le maintien de l'ordre public et des bonnes mœurs et l'interdiction d'établir des fortifications ou des bases militaires ou navales et de donner aux indigènes une instruction militaire, si ce n'est pour la police ou la défense du territoire et qui assureront également aux autres membres de la Société des conditions d'égalité pour les échanges et le commerce ».

Le mandat C vise l'ex-colonie du Sud-Ouest africain et les îles du Pacifique austral qui appartenaient jusqu'au Traité de Versailles à l'Allemagne; ces régions, par suite soit de leur contiguïté avec le territoire du Mandataire, c'est le cas du Sud-Ouest Africain voisin de l'Union Sud-Africaine, soit de la faible densité de leur population ou de leur éloignement des centres de civilisation, doivent être administrées de plus près par le Pays mandataire « comme une partie intégrante de son territoire ».

L'Etat mandataire doit, chaque année, rendre compte de sa gestion dans un rapport adressé à la Société des Nations. Une commission permanente spéciale, « la Commission des Mandats », est chargée d'examiner ces rapports et de donner ensuite au Conseil de la Société des Nations son

avis sur toutes questions relatives à l'exécution des mandats.

L'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations a modifié quelque peu la position de cette puissance au point de vue colonial. Le Reich a obtenu, en effet, un siège à la Commission des Mandats Coloniaux.

En ce qui concerne la législation coloniale française, deux seules ex-possessions allemandes ont été placées sous le mandat français par une décision du Conseil suprême du 7 mai 1919, et qui sont celles du Togo et du Cameroun rentrant dans la catégorie B.

Le 5 août 1920, le Conseil de la Société des Nations demanda aux principales puissances d'arrêter les termes et conditions des Mandats. Ceux-ci furent arrêtés le 20 juillet 1922 en ce qui concerne les zones du Togo et du Cameroun placées sous la gestion de la France, par le Conseil de la Société des Nations.

Une question encore controversée est la nature des droits appartenant aux États mandataires. Ces derniers ont-ils des droits souverains sur les Territoires placés sous leur mandat ou ces dits droits appartiennent-ils à la Société des Nations? On a soutenu que l'article 119 du Traité de Versailles a obligé l'Allemagne à renoncer à ces territoires coloniaux non en faveur de la Société des Nations, mais des principales puissances alliées ou associées. Du reste le Conseil de la Société des Nations a fait savoir aux puissances intéressées, par lettre en date du 15 juin 1919, « que les colonies et territoires n'ayant pas été cédés à la Société des Nations, l'intervention

de celle-ci ne pouvait se manifester que par l'approbation par le Conseil des termes du mandat, une fois chacune des puissances en possession ».

En décidant que la France exercerait son mandat sur les territoires du Togo et le Cameroun tels qu'ils ont été délimités par les Déclarations franco-anglaises du 10 juillet 1919, le Conseil de la Société des Nations a chargé la puissance mandataire de faire face aux diverses obligations incluses dans le paragraphe précité de l'article 22 du Pacte.

BIBLIOGRAPHIE

- Pierre A LYPK, *La provocation allemande aux colonies*, 1915 .
Maurice H ESSON et P ERREAU-PRADIER, *L'effort colonial des Alliés*, 1918 .
Maurice H ESSON et P ERREAU-PRADIER, *La guerre économique aux colonies*, 1916 .
HAUKER, *La guerre européenne et le problème colonial*, 1915 .
FIDEL, *La paix coloniale française*, 1918 .
VAN R EES, *Les mandats coloniaux*, 1928 .
FRANCESCHI, *Le Cameroun sous le mandat français*, 1929 .
Rapports annuels à la Commission des Mandats sur la gestion du Togo et du Cameroun.

CHAPITRE IV

L'EFFORT COLONIAL ACTUEL L'ÉVOLUTION DE L'IDÉE COLONIALE

L'expérience coloniale que l'expansion territoriale du **xix^e** siècle a donnée à la France et dont des hommes comme Bugeaud, Faidherbe, Gallieni, Lyautey, Jonnart ont su dégager les principes directeurs, a permis l'élaboration d'une politique indigène heureuse et dont les résultats ont dépassé toutes les expériences. La politique indigène a été pendant longtemps fonction des régimes politiques de la métropole; c'est ce qui explique que l'Ancien Régime ne pouvait avoir d'autre action sur les indigènes que dans les voies d'une étroite sujétion basée sur une christianisation rapide, que la période révolutionnaire ne pouvait concevoir qu'une politique indigène faite d'une étroite assimilation « légale » de l'homme de couleur au citoyen de France, et qu'en 1848, puis en 1871, les idées républicaines furent reprises aux colonies. Puis, l'expérience des hommes et des choses d'outre-mer qui jusqu'alors nous faisait défaut, nous apportait les éléments nécessaires à l'élaboration d'une politique indigène rationnelle : l'association.

Nous avons reconnu que pour réaliser aux

colonies l'œuvre d'éducation sociale et de mise en valeur qui nous incombait et dont nous devons fournir l'encadrement, il fallait associer les populations à notre action. On a fort heureusement défini la politique d'association que nous poursuivons désormais en Afrique comme en Indochine et partout où nous sommes en contact avec des races indigènes, « le souci de développer l'indigène sur son plan, sans l'introduire sur le nôtre ». Nous avons fait régner la « paix française » et donné à l'indigène par nos efforts la notion d'un établissement définitif qui a pour but de développer l'activité générale de la colonie. Cette « paix française », qui assure le calme aux populations, leur apporte une justice équitable à laquelle, dans la mesure du possible, ils collaborent; l'association franco-indigène ne fait pas table rase du passé : elle maintient au contraire les coutumes, même en ce qu'elles ont de choquant à l'égard de notre Droit français ; elle fait appel dans les pays de protectorat aux organisations politiques et administratives locales en les adaptant aux besoins de la vie moderne et, dans les pays d'administration directe, elle implique l'organisation d'une étroite collaboration pour toute l'administration intérieure. Peu à peu, les indigènes (c'est le cas en Algérie, en Afrique Occidentale, à Madagascar, en Indochine), participent aux travaux des assemblées locales et « s'associent » à la vie économique et politique de ces organismes.

Le terme association ne se limite pas à l'organisation administrative, mais s'applique aussi à l'union des intérêts économiques français et indigènes. Elle se manifeste dans la lutte qui se poursuit pour augmenter, grâce à l'hygiène et à un bien-être nécessaire, la main-d'œuvre indigène. N'étant plus tenaillés et obsédés par le souci

lancinant de s'assurer le prochain repas ou par la crainte de la maladie, les indigènes « prendront goût aux arts manuels, à l'industrie, aux manifestations plus hautes de l'intelligence; ils franchiront peut-être rapidement plusieurs degrés de la civilisation ».

Nous devons donc les éduquer au point de vue agricole, leur apprendre à perfectionner leurs méthodes de travail comme leurs industries locales; créer un enseignement professionnel et ouvrir des écoles. En un mot, « la colonisation ce n'est plus aujourd'hui, écrivait M. le sénateur Hubert, la brutalité des conquistadores, le massacre, l'exploitation cruelle et avide. C'est une œuvre économique, une association d'intérêts entre initiateurs expérimentés et des débutants dont on peut attendre beaucoup si on sait les éduquer patiemment, les amener à mieux comprendre, à mieux faire, à collaborer dans une mesure plus large à la marche de l'affaire ».

Parallèlement à l'expansion territoriale et à l'œuvre civilisatrice, la France, au cours de la reconstitution de son domaine extérieur, a poursuivi depuis 1871 la lourde tâche d'équiper ces terres lointaines pour en assurer la pleine mise en valeur. Pour cela, il a fallu ouvrir des routes, créer des chemins de fer, organiser des ports. En Afrique du Nord, le réseau ferré algérien, non seulement a été notablement élargi, mais encore a été soudé au réseau tunisien et marocain. Nous avons ainsi réalisé, — il ne manque encore qu'un tronçon entre Fez et Oudjda, — une voie impériale Casablanca, Fez, Oran, Alger, Tunis, Sousse qui est comme l'armature des transports dans notre triptyque nord-africain. En Afrique Occidentale le premier chemin de fer, le Dakar-Saint-Louis,

entreprise au début d'intérêt stratégique, s'est révélé un « outil économique » de premier ordre. Ce chemin de fer n'a pas tardé à être complété par le rail Bamako-Niger jetant comme un large pont entre le Sénégal navigable et le Niger; puis prenait corps l'idée d'un chemin de fer central partant de Dakar pour le centre de la boucle du Niger, le Thiess-Kayes-Niger, auquel viendrait « s'accrocher » le chemin de fer parcourant les hinterlands de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey. Ce plan est en voie d'achèvement et son complément rationnel sera le Transsaharien qui unira le réseau ferré nord-africain au réseau ouest-africain.

A Madagascar il a fallu créer des routes de pénétration et, par un chemin de fer, le Tananarive-Tamatave, relier la côte au plateau central; actuellement on poursuit la construction d'une voie qui parcourra toute l'île du Nord au Sud et à laquelle se rattacheront divers tronçons.

En Indochine, la route mandarine qui relie Hanoï à Saigon par l'Annam et Hué, va être sous peu complètement doublée par le Transindochinois; le réseau ferré de notre possession d'Extrême-Orient se compose donc, d'une artère centrale à laquelle se soude le chemin de fer de pénétration au Yunnan, qui, dans la partie montagneuse de son tracé, présente une hardiesse de construction remarquable, et qui, longeant le fleuve Rouge, relie par Hanoï le port de Haïphong à la ville chinoise de Yunnanfou. En Cochinchine, le réseau ferré va se compléter d'une ligne Saïgon-Pnom-Penh et on étudie une voie de pénétration vers le Laos.

Ces réseaux ferrés sont complétés par un réseau routier de plus en plus étendu et qui permet le développement de services automobiles.

De très importants travaux d'outillage transforment chaque année d'une façon plus complète les principaux ports de nos colonies. La rapidité avec laquelle le port de Casablanca a été créé est un des plus intéressants exemples de notre effort colonial. Dakar, de son côté, est de plus en plus la « tête de ligne » des relations entre l'Amérique du Sud et le Vieux Continent. Saïgon est un des principaux centres économiques de l'Extrême-Orient.

La construction d'un réseau de communication par T. S. F. a été vivement poussée, et nous sommes désormais, par la création de vastes postes de T. S. F., dégagés du danger que présentait pour nous l'extrême exigüité de notre réseau de câbles sous-marins. Des travaux d'hydraulique agricole en Algérie et au Soudan ont été entrepris en vue de constituer de vastes systèmes d'irrigation, et permettre des cultures riches comme le coton. L'extension des villes, l'établissement d'hôpitaux, la création de multiples centres économiques, le développement du réseau de télégraphe, l'organisation de services de navigation côtière ou fluviale, ne cessent de prendre une importance considérable.

L'œuvre vraiment formidable déjà qui a été réalisée depuis quarante ans, a nécessité l'appel de gros capitaux ; nos gouvernements généraux et nos colonies ont dû, étant facilités par l'octroi de la personnalité financière et l'extension des ressources budgétaires consacrées aux dépenses d'intérêt général, émettre de nombreux emprunts.

La population de l'empire colonial français représente, d'après les résultats du dernier recensement, 56.485.000 âmes dont 13.750.000 pour l'Afrique du Nord et le Sahara; 13.541.000 pour l'Afrique

Occidentale; 3.130.000 pour l'Afrique Equatoriale. A Madagascar et la Réunion, 3.890.000 habitants et 90.000 pour la Côte des Somalis. Pour la Martinique, 230.000; à la Guadeloupe 245.000; 47.000 à la Guyane; 4.000 à Saint-Pierre et Miquelon. Pour l'Océanie française 89.000 (dont 53.000 pour la Nouvelle-Calédonie). L'Inde française compte 275.000 âmes et l'Indochine 21.200.000 habitants.

La mise en valeur de l'ensemble de nos possessions assure un trafic commercial de plus en plus intense et qui, en 1928, se chiffrait par plus de 7 milliards de francs.

Il y aurait une thèse fort intéressante à écrire sur l'évolution de l'idée coloniale en France depuis quelques années, évolution qui englobe les domaines les plus variés, ceux purement spéculatifs comme ceux, beaucoup plus terre à terre, d'ordre commercial et industriel. La nation n'a découvert, si l'on peut dire, la valeur de son domaine colonial que depuis les années qui ont précédé de très près la guerre; l'entr'aide apportée par les populations coloniales et sous les formes les plus diverses à la défense de la patrie en danger, la venue en France de milliers d'indigènes, soit comme soldats, soit comme travailleurs dans les usines, ont mieux fait comprendre au grand public la valeur « impériale » de l'ensemble de nos possessions lointaines que toutes les conférences possibles avec ou sans projections. Puis, devant les difficultés économiques de l'heure présente, devant les barrières douanières s'élevant un peu partout, comme devant la nécessité d'intensifier la production coloniale pour assurer à nos industries des marchés privilégiés de matières premières et, grâce à l'augmentation corrélative des capacités d'achat des indigènes, des débouchés nouveaux pour le commerce d'exportation, les

colonies, leurs ressources et leurs richesses ont apparu aux yeux de tous comme un des éléments principaux de la prospérité nationale de demain. La foi coloniale a pénétré la masse, et j'entends par masse non seulement « l'homme de la rue », mais aussi le rhéteur et le journaliste, habiles l'un et l'autre à utiliser les engouements, à « sentir le vent » et à lancer du haut des tribunes ou à placer dans les colonnes des journaux des idées toutes faites, pourvu qu'elles correspondent à l'ambiance générale. De là, cette « confiance » grandissante dans les destinées coloniales de la France; de là, également, ces articles de plus en plus nombreux où il est fait état « de ce que peuvent fournir nos possessions lointaines; de là, encore, cette formule par trop lapidaire, mais qui indique par sa brièveté quels progrès ont été réalisés par l'opinion publique : « Les colonies sauveront le franc ».

Cette évolution de l'idée coloniale n'a pas été réalisée d'une façon brutale, il est vrai, et si une large place doit être faite aux conséquences directes de la guerre, il est néanmoins de toute justice de signaler qu'avant 1914 se manifestaient les premiers symptômes de cet heureux changement. C'est au Parlement que l'on peut le mieux saisir ce processus. Vers 1887, la politique coloniale n'avait que peu de partisans, alors qu'un de Broglie, par exemple, croyait de bonne foi qu'il fallait mettre en garde ses collègues contre toute politique d'expansion lointaine; on n'a pas oublié les attaques dirigées contre Jules Ferry, tombé, traité de Tonkinois, au moment où il donnait à la France l'Indochine. L'énergie de nos officiers, l'allant de nos explorateurs, l'intérêt de ces drames africains dont l'enjeu était le rattachement au Pays de quelques nouveaux espaces du Continent Noir, attirèrent les

regards de l'élite; l'armée coloniale appela à elle la jeunesse et au Parlement des hommes comme Paul Doumer, comme Jonnart, comme Albert Sarraut, comme Augagneur, montrèrent par l'exemple, allant administrer nos grandes colonies, qu'il y avait là-bas pour les hommes d'Etat des champs d'expérience où se forgent les caractères. Des parlementaires comme Etienne, comme Lucien Hubert, comme Messimy, comme Lebrun, donnèrent aux problèmes de la Plus Grande France une place de plus en plus marquée.

Par ailleurs, l'organisation de la propagande coloniale commençait à se dessiner dans les cités maritimes qu'un long passé reliait déjà à notre Empire d'outre-mer où se fondaient des centres d'études, Sociétés de géographie et Instituts coloniaux de Marseille et de Bordeaux, école commerciale coloniale du Havre. Le succès de la participation coloniale à l'Exposition de 1900 et celui de l'Exposition coloniale de Marseille en 1907, l'organisation de divers Congrès forment un ensemble de faits qui attestent les progrès réalisés par l'évolution dont il s'agit. A Paris, se fondaient, d'autre part, des institutions de propagande et d'action comme l'Union coloniale dirigée par l'un des plus éminents coloniaux de France, M. Chailley, comme la Société de propagande coloniale (1892), la Société des Etudes coloniales et maritimes (1876), les Comités Dupleix, de l'Afrique française, de l'Asie française, de l'Océanie française; la Mission laïque, le Comité de Madagascar, pour ne citer que les principales. Une presse coloniale, revues et journaux spécialisés (Questions diplomatiques et coloniales, l'Action coloniale, la Dépêche coloniale, la Revue indigène, et bien d'autres) se développait à tel point qu'un Syndicat de la presse coloniale était

fondé. Des Chambres de Commerce réunissaient les fonds nécessaires pour des missions d'études dont la plus connue fut, en 1896, la Mission lyonnaise d'exploitation commerciale en Chine. Des centres industriels éloignés de nos ports comme Nancy, voyaient se fonder des organismes de propagande coloniale, la création de l'Institut colonial de Nancy en apporte la preuve. Enfin, sous l'impulsion du grand géographe Marcel Dubois, l'Université daignait s'occuper des questions de la plus grande France, les Facultés de droit inscrivait, de leur côté, sur leur programme, la législation coloniale. Au Parlement, par suite de la création, en 1894, du ministère des Colonies, on a commencé à discuter d'une façon approfondie, et cela à l'occasion de l'examen du budget de ce département, les différents problèmes que la gestion d'un grand domaine d'outre-mer soulève ; une Commission des colonies est instituée à la Chambre. Il n'est pas jusqu'aux milieux « mondains » qui ne se trouvèrent, si l'on peut dire, touchés par la grâce coloniale, et l'on voit des hommes comme le prince Henri d'Orléans, le prince Roland Bonaparte, le prince d'Arenberg, se passionner pour ces études et vivre la dure existence d'explorateurs. En littérature, l'exotisme colonial surgit également ; les romans de Loti, de Bonnetain, de Farrère, les peintures de Tahiti par Gauguin favorisèrent cette éclosion. Toute une série de travaux d'histoire, de sociologie, d'économie politique concernant les colonies n'ont cessé de paraître. Ainsi, on peut affirmer qu'à la veille de la guerre de 1914, l'idée coloniale commençait à prendre un réel et puissant envol.

Nous avons indiqué avec quelle intensité la conception du rôle économique et politique de la colonisation avait apparu au cours de la guerre

aux yeux les moins avertis de ces questions. Le point de vue défense nationale a tout d'abord, et c'était logique, en raison des circonstances de l'heure, dominé; la valeur des troupes de couleur, la possibilité, affirmée par l'expérience, de leur utilisation sur les champs de bataille européens, ont conquis toute l'opinion publique aux formules de Mangin, l'ardent propagateur de la « Force noire ». Ainsi a pris corps cette très juste idée que désormais, au point de vue militaire, la France était une « nation de 80 millions d'hommes ». L'aboutissement normal de cette évolution, c'est le projet de loi sur l'organisation de l'armée, préparé par M. Painlevé et comportant la constitution d'une armée coloniale dont le contingent annuel s'élève à 180.000 hommes. On est loin des timides essais de quelques bataillons de tirailleurs sénégalais, malgaches ou annamites!

Dans le domaine économique, on peut dire qu'il n'est plus besoin de faire beaucoup de propagande pour convaincre le public des possibilités offertes à l'activité nationale par l'œuvre de mise en valeur de nos terres lointaines. Le gouvernement n'a cessé d'intensifier, depuis 1919, cette propagande; des agences économiques de nos gouvernements coloniaux ont été organisées, des Comités d'études coloniales ont été fondés dans la plupart des villes de province; des participations heureuses aux foires-expositions, comme celles de Lyon, de Bordeaux, de Lille, ont eu lieu; les Expositions coloniales de Marseille (1922), de Strasbourg (1925), ont apporté le plus utile concours à cet effort. De nombreux groupements économiques et scientifiques ont vu le jour et connaissent le plein succès: Institut colonial de Paris, de Strasbourg, Académie coloniale, Comités de la plus grande France, de recher-

ches coloniales, laboratoires. Par ailleurs, un fait particulier, et qui dénote, mieux que tout autre commentaire, des progrès réalisés, est le grand succès des valeurs coloniales à la Bourse; la meilleure preuve de ce revirement de l'esprit français, si attaché à l'épargne, est, nous semble-t-il, l'apparition d'escroquerie bancaire basée sur de fallacieuses exploitations de produits d'outre-mer.

Le domaine sportif a désormais une large place aux colonies et les exploits de nos « maîtres » du volant ou de l'avion à travers le Sahara, à travers le Continent Noir ou vers l'Indochine et Madagascar soulèvent l'enthousiasme de la jeunesse. Celle-ci est de plus en plus portée vers les pays tropicaux. Le film est, enfin, un puissant levier de diffusion; le célèbre film « La croisière noire », a été, on peut en être certain, un des éléments de l'orientation coloniale que prennent maintenant les jeunes garçons. On ne saurait trop tenir compte de ce facteur sportif qui, à lui seul, mériterait une étude approfondie.

Enfin, la « colonie » a désormais conquis la littérature française. L'exotisme colonial a trouvé les vrais artisans de son « droit à sa place » dans les lettres nationales. Des hommes qui ont vécu là-bas, qui ont été en contact avec les hommes et les choses, donnent peu à peu leurs impressions et nous apportent les vrais visages de la plus grande France. Là encore une étude spéciale est à faire; des esquisses ont été faites, mais aucune thèse d'ensemble sur le roman colonial n'a été publiée et cependant les éléments ne manquent pas. Toute une floraison d'auteurs comme Nolly, Bandau, Chadourne, Duchène et Dorgelès ont publié des œuvres qui connaissent le plus franc succès; on va « au pas lent des caravanes »; on souffre de la chaleur tropicale du « Pot au Noir »; on suit l'aroyot dans la barque

annamite et peu à peu, le « long de la route mandarine », on prend contact avec l'âme indigène. Le monde colonial apparaît donc sous son véritable aspect aux lecteurs métropolitains et a cessé d'être « quelque chose de très loin sous le soleil ardent ».

L'évolution de l'idée coloniale est donc profonde en France ; elle revêt des formes variées, toutes intéressantes à suivre, et c'est là un point de vue nouveau dont il faut désormais tenir compte, qu'il s'agisse de l'orientation de la politique extérieure française ou des tendances prises par les forces économiques nationales et même des milieux littéraires et artistiques.

La « France totale », constituée par la Métropole et ses colonies, tend à devenir un « bloc puissant » grâce à ses 80 millions d'habitants et à sa vie économique toujours plus intense. Notre second Empire colonial a subi l'épreuve du feu, la Guerre 1914-1918; une étroite communauté de souvenirs glorieux comme de souffrances endurées, et une solidarité économique que la concurrence mondiale rend plus agissante encore, assurent une solidité indiscutable à l'œuvre coloniale nationale. Les conditions dans lesquelles se poursuivra l'évolution politique, sociale, industrielle et commerciale de ces Frances Nouvelles sont, pour lors, difficiles à discerner. Un fait reste acquis : la France, au cours du xix^e siècle, reprenant la tradition coloniale qui subsista toujours même aux plus sombres heures de notre histoire, a su se donner des éléments nouveaux de forces. C'est là un fait qui se dégage des résultats acquis en ces jours par la colonisation française. L'Histoire Coloniale, en nous montrant quelles sommes formidables d'énergie et de ténacité et quels magnifiques exploits réalisèrent les artisans de l'expansion d'outre-mer, nous incite à colla-

borer, chacun dans la limite de ses moyens, à hâter le plein épanouissement de la jeune vie de la Plus Grande France.

L'expansion coloniale française du xix^e siècle a été l'école où se sont forgées ces qualités d'endurance dont Verdun est le sanglant symbole. Cette « foi coloniale », qu'une élite seule conservait en son cœur, la nation tout entière doit en être désormais imprégnée. Mais toute foi a ses héros et ses martyrs, dont le souvenir sacré est l'animateur de nouvelles énergies ; toute œuvre humaine comporte des erreurs qu'il faut connaître pour éviter de nouvelles fautes. C'est l'Histoire Coloniale qui nous rappellera les efforts de nos coloniaux ; c'est l'Histoire Coloniale que nous enseignera, en remémorant les erreurs commises, quel doit être le meilleur chemin à suivre. L'appel actuel que, de tous côtés, on lance, avec raison, en faveur de la colonisation, ne peut avoir d'écho profond dans notre race que s'il redit parfois la chanson de geste de nos coloniaux de jadis et d'hier, la foi coloniale présente se fortifiera par la connaissance de notre passé et par l'émouvante évocation de l'œuvre accomplie. C'est à Clio de passer le flambeau que les générations qui les ont précédées tendent vers les jeunes énergies françaises de demain, dont le champ de bataille sera la lutte pacifique pour l'essor de la « France Totale ».

BIBLIOGRAPHIE

Arthur GIRAULT , *Principes de législation coloniale*, 1926.

LYAUTEY, *Paroles d'action*.

Albert SARRAUT, *LA mise en valeur des colonies*, 1924 .

Jules HARMAUD . *Dominion et colonisation*, 1910.

Marcel DUBOIS , *Systèmes coloniaux et peuples colonisateurs*, 1895.

Paul LEROY-BEAU LIEU, COLONISATION CHEZ LES PEUPLES MODERNES.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- Planche I. — Découverte de la Floride par Jean Ribaut.
- Pl. II. — Vue du port de Dieppe, XVII^e siècle.
- Pl. III. — Carte des « Isles d'Amérique », XVII^e siècle.
- Pl. IV. — Vue de Québec au début du XVIII^e siècle.
- Pl. V. — Exotisme littéraire sous Louis XIV.
- Pl. VI. — Carte du Canada, 1755.
- Pl. VII. — Carte de Madagascar, XVIII^e siècle.
- Pl. VIII. — Tasse à café de la Compagnie des Indes.
- Pl. IX. — Uniformes des troupes coloniales (Bourbon, Pondichéry, Guadeloupe, 1780). — Maison de René Caillé à Tombouctou.
- Pl. X. — Bougainville. — Le bailli de Suffren.
- Pl. XI. — Proclamation des Droits de l'Homme à Saint-Domingue.
- Pl. XII. — Bataille d'Isly par Horace Vernet.
- Pl. XIII. — Amiral Charner et Amiral Bonard.
- Pl. XIV. — Prise de Lang-Son.
- Pl. XV. — Le Commandant Marchand et le Capitaine Baratier.
- Pl. XVI. — Le Maréchal Lyautey. — Le Général Galliéni.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitres. Pages

PRÉFACE. I V

PREMIÈRE PARTIE

L'Ancien Régime.

I. — Les premières étapes de la colonisation française	3
II. — La politique coloniale de Henri I V. 2.	9
III. — Richelieu et son action coloniale. 4.	2
IV. — L'expansion territoriale de 1624 à 1642. 5.	8
V. — La colonisation sous Colbert. 7.	5
VI. — L'expansion coloniale au XVIIe siècle. 9.	7
VII. — La vie dans les colonies au XVIIe siècle. 11.	2
VIII. — La guerre coloniale de 1713 à 1750. 12.	5
IX. — La France dans l'océan indien. Madagascar et les Indes. 141	
X. — La convention de Paris et la victoire coloniale anglaise. 15	5
XI. — La revanche coloniale de 1778 et la guerre d'indépendance américaine. 17.	0
XII. — Les colonies sous la République et l'Empire. 18.	7

DEUXIÈME PARTIE

Les Colonies françaises de 1814 à 1870.

I. — La politique coloniale de la Restauration. 20.	7
II. — Louis-Philippe et la question coloniale. 22.	8
III. — La conquête de l'Algérie. 23.	9
IV. — Les colonies en 1848. La politique coloniale du Second Empire. 24.	8

TROISIÈME PARTIE

L'Expansion coloniale sous la Troisième République.

Exposé. 27.	3
I. — L'Afrique du Nord française 1870-1914. 27.	7
II. — La formation de l'Afrique française 1875 à 1914.	29 4
III. — La conquête de l'Indochine. 34.	0
IV. — La guerre de 1914-1918 aux colonies. 36.	4
V. — L'effort colonial actuel. L'évolution de l'idée coloniale. 39	0

